This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 583 181

Digitized by Google

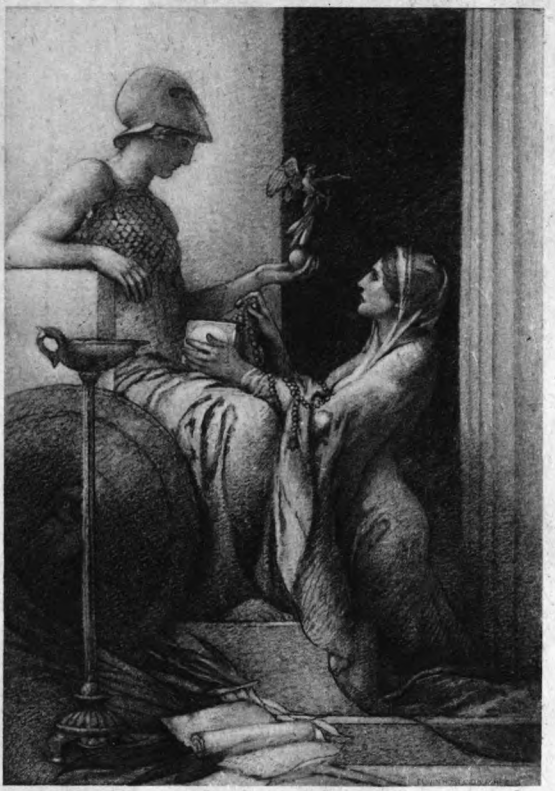

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

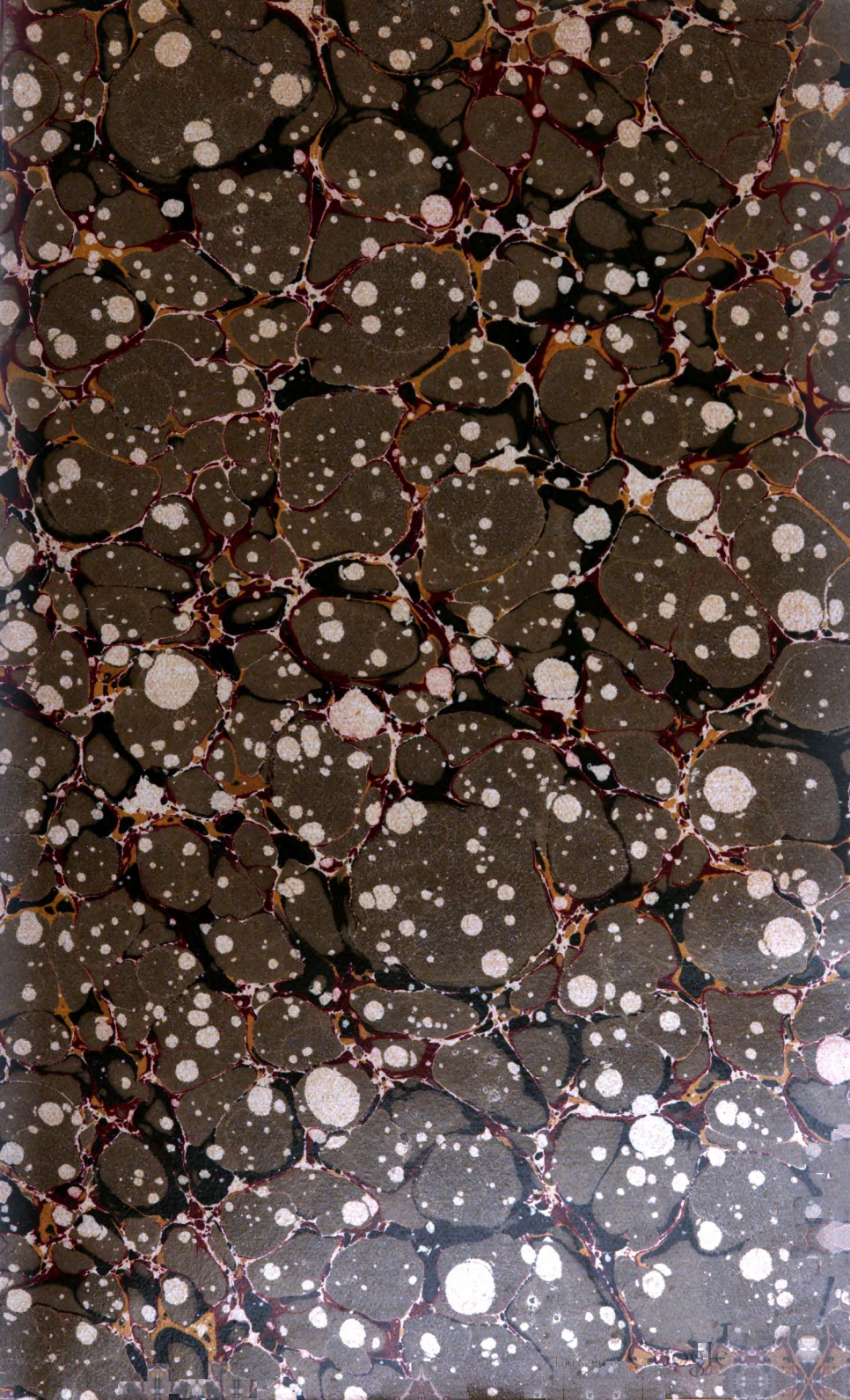

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT, 29, rue Molière, à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés*, *il s'assiet* ; *je prens*, *il prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

28e ANNÉE. — 1914

STANFORD LIBRARY

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) **Téléph. : Gobelins 28-20**

Digitized by Google

220256

Digitized by Google

LE CHANGEMENT D'ACCENT

DANS LES

PATOIS GALLO-ROMANS

1. 1. On a constaté plusieurs fois et sur différents points du domaine gallo-roman la tendance à déplacer l'accent d'intensité. Comme on n'a pas suffisamment établi les faits, on ne pouvait, naturellement, songer à trouver les causes du fénomène. Aidés par l'*Atlas linguistique de la France* dont on ne saurait assez apprécier les services, nous avons essayé de faire l'un et l'autre.

Pour pouvoir étudier, sinon dans des conditions identiques, du moins dans des conditions le moins différentes, le jeu des causes qui déterminent le changement d'accent, nous nous sommes bornés aus matériaus fournis par l'*Atlas*, et nous avons choisi de préférence les mots qui, provenant de la même base, se retrouvent sous une forme plus ou moins dialectale dans la France entière ou dans sa plus grande partie.

Pour composer nos sis cartes que nous avons jointes à notre esquisse, nous avons choisi pour chacune uit mots, si les matériaus étaient abondants, quatre dans le cas contraire. Les premiers fondements une fois jetés, il sera facile de compléter et de rectifier au besoin notre esquisse par l'étude des mots qui ne couvrent qu'une partie de ce grand domaine et, s'il est nécessaire, par l'examen des matériaus puisés à d'autres sources. — Nous avons compris dans notre chois, à côté de mots héréditaires, des mots

Digitized by Google

savants, d'abord parce que, pour l'accentuation, il n'y a pas de différence entre ces deus classes de mots; ensuite parce qu'il aurait été parfois impossible de relever exclusivement les mots héréditaires; enfin parce qu'il est très difficile de distinguer aujourd'hui les mots dialectaus des mots puisés à la langue littéraire. — C'est encore la pénurie d'exemples qui nous a déterminés à nous arrêter aus mots de quatre sillabes.

Nous n'ignorons pas les doutes qui ont été exprimés sur l'exactitude de la notation de l'accent dans l'*Atlas*, et nous savons que, même quand on prouve que c'est l'accent d'intensité qui a changé de place dans quelques mots de certaines régions, il est légitime de douter qu'il s'agisse partout de l'accent d'intensité. Dans l'impossibilité où nous étions d'étudier le problème sur les lieus, nous n'avions donc, en abordant la question, qu'à nous mettre à l'œuvre et à attendre; et après avoir découvert les premiers signes d'un sistème, nous avons eu la certitude que les faits recueillis par l'*Atlas* ont été exactement observés et bien rendus, et qu'il n'était pas inutile de continuer.

La carte I (substantifs de deus sillabes masculins — nous appelons *masculins* les substantifs qui feraient rime masculine —) diffère un peu des autres: aucun mot ne figurant sur tous les points du territoire, nous y avons comblé les lacunes en notant, le plus souvent, l'accent d'un mot qui nous paraissait être dans les mêmes conditions que le mot qui manquait. Nous avons bientôt vu les inconvénients de notre procédé; c'est pourquoi nous donnons l'état réel, pour le reste des cartes (II, III, IV, V, VI), en nous contentant d'indiquer simplement à quel endroit tel ou tel mot n'existe pas.

Nous ne nous occuperons que des mots prononcés isolément; ce n'est pas seulement parce que les matériaus

Digitized by Google

fournis par l'*Atlas* sont plus abondants pour les mots isolés que pour les mots employés dans la frase ; c'est aussi parce que les conditions du déplacement d'accent dans le mot isolé sont plus simples et plus faciles à démêler. Nous ne croyons pas qu'on puisse nous objecter sérieusement que le mot n'existe pas en dehors de la frase.

Enfin nous tenons à dire que l'exécution d'un projet plus étendu nous empêche, pour le moment, de donner aujourd'hui plus qu'une simple esquisse de ce problème.

1. 2. La notation de l'accent tonique n'est pas uniforme dans l'*Atlas linguistique*. Au nord de la ligne idéale qui va depuis la limite entre les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure jusqu'à la limite sud du département de Meurthe-et-Moselle, les auteurs n'ont noté l'accent que quand il affecte une autre sillabe qu'en latin. Pour cette partie nord, dans les mots où l'accent n'est pas indiqué, il y a donc deus cas possibles : ou bien il ne diffère pas de l'accent traditionnel, ou bien il est indécis. Avertis par l'expérience, les auteurs ont noté l'accent de chaque mot au sud de la ligne indiquée. S'il n'y est pas donné, c'est qu'il est indécis ou que M. Edmont n'a pu en reconnaître la position exacte.

Pour ne pas trop compliquer les cartes, nous ne faisons pas de différence entre les points de la partie nord, où l'accent n'est pas donné quand il coïncide avec le latin, et ceus de la partie sud où il est indécis.

1. 3. Les conditions qui déterminent le maintien de l'accent traditionnel ou son déplacement dépendent :

1° Du nombre des sillabes dans le mot avant la sillabe portant l'accent traditionnel ;

2° De la présence ou de l'absence de l'*e* dit muet ou d'un

Digitized by Google

son équivalent qui provient d'une voyelle finale atone en latin.

Suivant ces deus principes nous parlerons d'abord des mots de deus sillabes masculins (qui feraient rime masculine), des mots de trois sillabes féminins (qui feraient rime féminine) et masculins, enfin de ceus de quatre sillabes féminins et masculins.

A. EXAMEN SUCCESSIF DES CARTES.

I. L'ACCENT DES MOTS DE DEUS SILLABES MASCULINS.

1. *Substantifs.*

2. 11. La carte I est consacrée à l'accentuation des substantifs *rabot*, *rideau*, *poteau*, *buisson*, *savon*, *boucher*, *fusil*, *poulain*. Chaque mot est représenté par un trait spécial placé sous le chiffre indiquant le point en question, audessus ou à côté de lui. Le trait peut être en trois couleurs : vert, quand le mot conserve son accent traditionnel ; bleu, quand l'accent est indécis ; rouge, quand il passe sur la sillabe initiale. Nous n'avons fait d'exception que pour les mots *rideau* et *poteau* et pour *buisson* et *savon* : si chacune de ces paires présente l'accent identique, nous nous sommes contentés d'employer un seul trait ; dans le cas contraire, nous avons toujours mis deus traits de forme identique dont le premier représente l'accent de *rideau* ou de *buisson*, le segond celui de *poteau* ou de *savon*. Dans les parlers qui n'offrent pas tous ces substantifs, le mot qui manque est remplacé par un autre à désinence identique. Nous avons donc indiqué l'accent de *couteau* à la place de *rideau* dans les parlers 88, 508, 630, 916, et à la place de *poteau* à 1, 12, 46, 57, 71, 87, 106, 122, 318, 409, 411, 416, 417, 425, 435, 447, 459, 540, 614, 615, 687, 699, 703, 763,

Digitized by Google

771, 805, 816, 861, 864, 865, 866, 868, 869, 871, 872, 873, 874, 875, 877, 878, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 893, 894, 895, 896, 897, 899, 909, 936, 946, 972, 986, 991 ; enfin l'accent de *ciseau* pour *rideau* à 966, et pour *poteau* dans les parlers 63, 70, 193, 898, 975, 979, 982, 985, 987, 989, 990, 992 ; et à la place de *poteau*, le substantif *bateau* à 946.

Quant à la paire *savon-buisson*, nous avons été obligés de remplacer *savon* par *buisson* dans les parlers suivants : 1, 63, 64, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 86, 87, 338, 404, 405, 419, 450, 451, 453, 462, 503, 645, 647, 648, 650, 656, 657, 664, 665, 667, 668, 669, 672, 674, 675, 676, 678, 679, 680, 688, 689, 693, 694, 696, 697, 699, 722, 750, 760, 771, 780, 784, 785, 786, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 800, 842, 871, 872, 873, 882, 883, 884, 886, 893, 894, 898, 901, 969, 976. Nous avons indiqué l'accent de *pigeon* pour celui de *buisson* à 746, 785, 786.

A la place de *boucher* nous avons mis *papier* à 63, 794, 795, 796, 797, 798, 982, 989, 990, 992.

Pour *fusil* — *avril* à 51, 803, 804, 899, 902, 903.

Pour *poulain* — *parrain* à 66, 217, 226, 411, 412, 448, 479, 510, 511, 513, 668, 722, 894, 898, 901, 918, 972, 982, 992.

Enfin pour *rabot* — *sabot* à 64, 966, 969, 975, 985, 989. Faute d'exemple analogue *rabot* n'a été remplacé par aucun mot dans les parlers 683, 685, 691, 956, 979, 987, 988, 992.

2. 12. Le territoire bleu clair comprent les endroits où la plupart des mots présentent l'accent indécis ; les autres mots y sont indiqués par des traits rouges ou verts suivant que l'accent repose sur la première ou la dernière sillabe.

Digitized by Google

La couleur rouge clair est réservée de même aus endroits où l'accentuation initiale est la plus fréquente, les traits bleus ou verts indiquent les deus autres modes d'accentuation des mots qui sont restés en minorité. Le bleu foncé et le rouge foncé sont réservés aus points où l'accentuation indécise ou initiale règne sans exception. Les endroits laissés en blanc sont ceus où une moitié des exemples offre l'accent indécis, l'autre moitié l'accent initial. Les limites des aires blanches sont marquées par des traits d'une couleur qui répont à un mode d'accentuation, p. ex. bleu = accent indécis. Mais alors on n'indique plus que l'accent des mots qui présentent l'autre mode d'accentuation, p. ex. l'initial.

Ce qui surprent avant tout c'est que, *poteau* et *rideau* dont les conditions sont toutes spéciales mis à part, on ne trouve guère qu'une trentaine de points qui ont conservé l'accent traditionnel, mais dans un, deus ou trois mots tout au plus. On peut donc dire que, abstraction faite du domaine situé au nord du pointillé où l'accent latin est peut-être mieus conservé que dans le Midi, l'accentuation finale des mots de deus sillabes est aujourd'hui une rare exception dans les parlers de la France. Sans parler des différents îlots rouge foncé répandus à l'ouest et au nord-est du centre du mouvement novateur, les départements du Rhône et de la Loire tout entiers, ceus du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Drôme et de l'Isère en grande partie ont remplacé dans tous les cas l'accent final par l'accent initial (couleur rouge foncé). Moins fréquents sont les points à accent partout indécis (bleu foncé).

Le reste de la carte présente un aspect très varié. Nous voyons l'aire bleue présenter des cas plus ou moins nombreus d'accentuation initiale, l'aire rouge, des cas d'accentuation indécise ou finale.

Digitized by Google

2. 21. Comment trouver la cause de la diversité ? Les conditions tiennent-elles à la forme du mot ? Est-ce la quantité des sillabes qui est en jeu ? En est-ce la sonorité ? Faut-il y voir l'influence de l'accentuation des mots apparentés ? Ou bien encore l'effet de la décomposition plus ou moins consciente du mot en ses éléments (radical, terminaison) ? — En un mot, avons-nous affaire à des causes d'ordre fisico-fisiologique ou bien d'ordre psicologique ?

2. 22. Dans certains cas, l'explication s'impose. Tel est celui de *rideau*, *poteau* qui conservent, dans tout le Midi, arrêté au nord par une ligne allant de la Gironde à la limite nord du département des Hautes-Alpes, leur accent traditionnel et cela sans exception, abstraction faite du littoral ouest tout entier. Partout, dans ce cas, il s'agit du suffixe latin -ellus. Cependant l'action de cette cause n'est pas bornée au Midi ; elle reparaît à 443 (*rĭdyą̆ò*, *pă̆tyą̆ò*) où les autres sis mots montrent l'accent en partie indécis, en partie initial. — Le suffixe ayant abouti à une diftongue, on peut hésiter de prime abord sur la véritable cause du fénomène : est-ce la diftongue qui, par sa sonorité plus grande ou par sa quantité, a retardé l'évolution ? ou bien est-ce la conscience du suffixe restée vivante ? On rejètera la segonde alternative quand on ouvre une carte qui présente, pour les mêmes endroits, une forme sans diftongue, une autre avec une diftongue décroissante, quelle qu'en soit la forme, p. ex. *ciseau-ciseaux* (carte 295). A une exception près, c'est la règle générale que l'accent repose sur la première sillabe dans la forme *sĭ̆z̆ĕ̆l* ou les formes analogues, tandis que dans les formes où -ellus aboutit à une diftongue (*sĭ̆z̆ĭ̆ŭ*, *sĭ̆j̆ĕ̆ŏs*, *ĕ̆z̆ĕ̆i*, *ĕ̆j̆ą̆ŭ*, etc.), s'il n'est pas indécis, il affecte la sillabe finale. Voy. p. ex. 810, 841, 842, 715, 762, 821, 813, 709, etc., etc. Cf. sur-

Digitized by Google

tout *rịdẹ̆l* à côté de *rịdẹ̆ẹ̆us* à 971 ; *rịdẹ̆*, mais *rịdyặŏ* à 706 ; *rịdẹ̆-rịdẹ̆ŏ* à 707 ; cependant *rịdĕr-rịdẹ̆ŏ* dans le parler 609.

La seule exception, c'est le département de la Dordogne et les départements situés au nord de celui-ci : la diftongue n'y arrête pas le déplacement de l'accent (v. 624, 615, 610, 602).

Le même effet de la diftongue décroissante se manifeste dans tous les autres mots qui la présentent : *fusil*, *boucher* (v. 878, 868, 869, etc.).

Il y a donc deus conclusions à tirer de ce fait :

1° Que c'est la forme du mot qui au moins sur un certain territoire arrête l'évolution ;

2° Que la diftongue n'exerce pas partout la même influence retardatrice, par conséquent que les conditions dans lesquelles se produit le retard varient d'une région à l'autre.

2. 23. Mais dans la diftongue quel est l'élément qu cause le ralentissement : est-ce la sonorité de la diftongue plus grande que celle de la voyelle simple ? En est-ce la quantité ?

Pour résoudre, s'il est possible, cette alternative, nous avons étudié quatre substantifs où la dernière sillabe est longue : *canard* (carte n° 198), *couleur* (carte n° 333), *fauteuil* (carte n° 544), *hiver* (carte n° 698). Pour ne pas augmenter outre mesure le nombre des cartes, et afin d'éviter de surcharger la carte I, nous avons renoncé à notre dessein originaire de marquer la limite où un ou plusieurs de ces mots offrent l'accent initial. Or, cette limite ne dépasse pas, à deus exceptions près, la limite nord du domaine en majorité rouge, et sur plusieurs points, elle ne l'atteint même pas, de sorte que le territoire où l'accent au

Digitized by Google

moins de l'un de ces quatre substantifs est initial n'égale pas en étendue le territoire où il repose sur la première sillabe dans la plupart des uit substantifs choisis au hasard. Au nord de cette limite, la voyelle finale est ordinairement longue, très rarement brève. Le fait suffit donc pour prouver que dans la zone centrale de la France la longueur de la voyelle tonique traditionnelle retarde le déplacement d'accent.

Toutefois quel est le rapport entre la quantité et l'accent dans le Midi de la France ?

Nous n'avons examiné que la quantité des voyelles toniques (traditionnelles) de ces substantifs. Or, nous avons trouvé que :

sur 97 cas d'accentuation initiale de *canard*, le dernier *a* est long dans 7 [1] cas, bref dans 90 cas ;
sur 137 cas d'accentuation initiale de *couleur*, la dernière voyelle est longue dans 1 [2] cas, brève dans 136 cas ;
sur 212 cas d'accentuation initiale de *fauteuil*, la dernière voyelle est longue dans 6 [3] cas, brève dans 196 cas ;
sur 198 cas d'accentuation initiale de *hiver*, la dernière voyelle est longue dans 6 [4] cas, brève dans 192 cas.

Cet état de choses mène donc à une première conclusion qui est que la longueur de la voyelle tonique (traditionnelle) n'agit pas, dans les mêmes parlers, avec la même puissance que la diftongue. Car, malgré cette longueur aujourd'hui encore bien conservée, *hiver* offre l'accent initial à 711, 785 et 787 comme *couleur* à 871 et comme *fauteuil* à 628 et 643. Tandis que dans tous ces

1. Dans les parlers 140, 615, 698, 800, 908, 921, 942.
2. Dans le parler 871.
3. Dans les parlers 328, 616, 626, 628, 643, 682.
4. Dans les parlers 45, 49, 711, 785, 787, 914.

Digitized by Google

parlers, la diftongue *eu* conserve l'accent traditionnel, la longueur de la voyelle tonique y est impuissante non pas à produire le même résultat, mais tout simplement à maintenir l'accent à l'état d'indécision. Il est donc très probable que c'est la sonorité et non pas la quantité qui est l'élément conservateur dans la diftongue — supposé naturellement qu'il n'y ait pas de différence de durée entre la voyelle longue et la diftongue dans ces parlers et que nulle autre circonstance, p. ex. l'accent de hauteur, n'y soit intervenue. La fonétique expérimentale seule est à même de nous éclaircir sur ce point.

Une autre conclusion n'est pas moins importante. — En voyant le nouvel accent reposer sur les voyelles longues, on pourrait être porté à croire que la longueur de la voyelle provoque le changement d'accent. Le fait que c'est souvent la voyelle brève qui porte le nouvel accent ne suffit pas pour affirmer le contraire. Cependant les quatre substantifs où les voyelles à l'origine longues sont généralement abrégées quand elles deviennent atones, permettent de conclure que la durée des voyelles dépent de leur accentuation; par conséquent que la longueur des voyelles toniques (modernes) est non pas la cause, mais bien l'effet du changement d'accent.

Il y a donc une autre cause que la quantité à laquelle échoit un rôle plus actif dans l'établissement du nouvel accent.

2. 24. Quant au rôle des désinences, nous aurons plus tard l'occasion de l'étudier plus en détail. Dès maintenant nous pouvons dire qu'il ne paraît pas très grand, puisque les paires *rideau*, *poteau* et *buisson*, *savon* présentent, sur nombre de points, une accentuation différente.

Comme les matériaus ne permettent pas de résoudre les

Digitized by Google

autres questions posées plus haut (**2.** 21.), nous en remettons la réponse à un moment ultérieur.

2. *Verbes.*

2. 31. Jusqu'ici, nous avons négligé complètement le verbe. Le fait que l'accent change dans différentes formes du même verbe n'a-t-il pas eu des conséquences pour l'accentuation générale du verbe?

Parmi les formes masculines, nous n'avons choisi que les infinitifs de la première conjugaison, les autres formes ne figurant presque jamais dans l'*Atlas* en dehors de la frase. Nous avons aussi changé de principe en composant cette carte: les causes qui peuvent être en jeu dans le déplacement d'accent étant très variées nous n'avons plus, comme nous l'avions fait pour la carte I, marqué l'accentuation d'un autre mot dans les parlers où un des uit mots choisis manquait. Un ou plusieurs verbes (1 = *forger*; 2 = *pêcher*; 3 = *danser*; 4 = *pisser*; 5 = *chausser*; 6 = *souper*; 7 = *souder*; 8 = *clocher*) manquent dans les parlers suivants: 6(6), 12(2), 19(7), 41(5), 42(5), 60(6), 62(8), 63(6), 69(4), 70(5, 6), 71(6, 8), 72(6), 73(6), 74(6), 75(6), 77(7), 121(7), 130(7), 184(7), 186(4), 193(3), 208(5), 290(1), 307(5), 367(8), 368(8), 393(8), 394(8), 395(8), 423(4), 493(7), 680(2), 695(8), 786(8), 794(8), 795(8), 796(8), 797(8), 798(8), 807(6), 899(6, 8), 903(6), 955(5), 959(5), 966(6), 967(5), 968(5), 969(2, 5), 972(4, 5, 6), 973(6), 975(2), 977(2), 978(2, 5, 6), 979(2, 5, 6, 7), 981(6), 982(6), 985(5, 6, 7), 986(6), 987(5, 6), 988(2, 6), 989(2, 5, 6), 990(4, 6, 8), 991(8), 992(6).

2. 32. La carte présente un aspect très différent de celui de la carte I. On voit d'abord que le domaine bleu foncé

Digitized by Google

est très réduit non seulement dans sa partie sud, mais aussi en Belgique ; ensuite que le bleu clair ne forme presque plus que des îles tandis que, pour les substantifs, il forme un territoire continu d'une étendue considérable. Ainsi, l'accent en majorité initial commence presque à la limite où commence, pour les substantifs, l'accent en majorité indécis.

On constate aussi que le domaine des couleurs foncées dans le verbe surpasse plus de deus fois celui des substantifs ; et il serait plus étendu encore, si la chute de la voyelle prototonique du verbe *pisser* n'avait eu pour conséquence le maintien de l'accent latin dans l'Est de la France.

2. 4. Nous avons vu que la quantité de la sillabe tonique n'est pas sans influence — ne fût-ce qu'en retardant la marche de l'évolution — dans l'accentuation des mots. Or, la désinence étant uniforme dans le verbe, il n'est pas étonnant d'y trouver l'accentuation, elle aussi, plus unitaire. En effet, nous voyons que le substantif *boucher* dont la dernière sillabe est absolument identique à celle de quelques verbes (*pêcher*, *forger*, *clocher*) marche en tête de l'évolution des substantifs. Comment se fait-il cependant que l'accentuation initiale des infinitifs pénètre plus au nord que celle des substantifs ? Il y a forcément quelque cause qui est propre au verbe et qui réside sans doute dans l'accentuation initiale de quelques formes verbales du présent très usitées plutôt que dans l'existence des substantifs apparentés où l'accent frappe également la sillabe initiale, (p. ex. *danse-danser*, *forge-forger*, etc.). L'influence de ces formes verbales à radical accentué sur les formes où l'accent repose sur la désinence, s'est produite déjà dans l'histoire de la conjugaison française (cf. *appuyer*, *demeurer*, etc.).

Digitized by Google

Les matériaus sont trop peu nombreus pour examiner pourquoi tel verbe qui montre, sur un point, l'accentuation avancée, l'offre indécise sur un autre point. En tout cas, la constance dans l'accentuation des mêmes verbes dans toute la région montre que nous avons affaire non pas au hasard, mais à des règles fixes et constantes qui régissent l'évolution de ce fénomène.

II. L'ACCENT DES SUBSTANTIFS DE TROIS SILLABES FÉMININS.

3. 11. La carte des substantifs de trois sillabes féminins a été exécutée sur les mêmes principes que la carte II. Les points suivants offrent des matériaus incomplets (1 = *farine*; 2 = *racine*; 3 = *oreille*; 4 = *salière*; 5 = *corvée*; 6 = *fourchette*; 7 = *ficelle*; 8 = *ortie*) : 5 (7), 10 (7), 19 (7), 22 (7), 27 (7), 47 (1), 49 (7), 56 (7), 58 (8), 59 (8), 63 (5), 67 (8), 68 (8), 69 (8), 70 (5), 73 (8), 76 (8), 77 (8), 78 (8), 85 (7, 8), 86 (8), 87 (8), 89 (8), 122 (2, 7), 130 (2), 140 (8), 150 (8), 160 (8), 162 (8), 163 (8), 170 (8), 171 (8), 173 (8), 180 (8), 181 (8), 182 (8), 183 (8), 184 (8), 185 (8), 187 (8), 190 (5), 193 (7), 202 (7), 206 (8), 209 (7, 8), 307 (8), 315 (7), 327 (1, 4, 7), 330 (7), 336 (1), 347 (1), 349 (7), 355 (1), 356 (1), 358 (1), 367 (1), 368 (1), 376 (1), 377 (1), 378 (1), 386 (1), 393 (1), 394 (1), 395 (1), 396 (1, 5), 397 (1), 398 (1), 399 (1), 401 (4), 411 (7), 412 (7), 440 (7), 445 (2), 447 (7), 448 (7), 459 (7), 460 (2), 461 (7), 462 (2), 463 (6, 7), 478 (4, 5), 479 (4, 7), 480 (4), 484 (7), 517 (7), 521 (7), 527 (7), 528 (7), 529 (2), 533 (7), 536 (2), 540 (5, 7), 601 (7), 609 (2), 636 (2), 637 (2, 8), 638 (4, 8), 643 (2, 4), 645 (2, 8), 647 (2, 8), 648 (2, 8), 649 (8), 656 (2, 8), 657 (2, 8), 658 (2, 8), 659 (8), 664 (2, 8), 665 (2, 8), 667 (2, 8), 668 (8), 669 (8), 674 (2), 675 (2),

Digitized by Google

676 (8), 679 (8), 684 (2), 687 (2), 690 (4), 691 (2, 4), 692 (4), 693 (2), 696 (4), 697 (2, 4), 698 (2), 705 (8), 707 (2), 709 (5), 715 (2), 716 (2, 8), 717 (2), 719 (5), 722 (8), 724 (2, 8), 727 (2), 731 (8), 733 (4), 735 (2, 8), 741 (4, 8), 743 (7, 8), 744 (8), 750 (8), 752 (4, 8), 753 (8), 755 (8), 760 (8), 762 (4, 8), 771 (4), 772 (4), 773 (4), 778 (2), 782 (2, 4), 786 (8), 791 (2), 794 (2, 7), 795 (2, 8), 796 (2, 7), 797 (2, 8), 798 (7, 8), 800 (7, 8), 803 (7), 805 (8), 811 (2), 812 (7), 813 (2, 7), 814 (7), 815 (7), 817 (5), 825 (5, 7), 826 (2), 827 (2), 829 (2), 838 (7), 851 (7), 853 (5), 871 (7), 872 (5), 873 (7), 887 (7), 889 (2, 7), 898 (2, 7), 899 (2, 6, 7), 905 (4), 917 (5, 7), 922 (7), 933 (2, 8), 936 (2), 945 (8), 957 (2), 966 (7), 969 (4), 976 (5), 977 (4), 978 (2, 5), 981 (2, 5), 982 (5), 985 (6, 7), 987 (6, 7), 988 (4, 5), 989 (4, 5), 990 (2, 5, 6), 992 (5, 6).

3. 12. Le territoire du domaine bleu s'étent sur plus d'une moitié de la France ; le bleu foncé est plus étendu que sur la carte I ; le bleu clair monte moins haut et descent plus bas que là ; de plus, il se serait accru de plus de 50 points au profit du bleu foncé, si un seul mot parmi les uit ne présentait pas l'accentuation initiale. — Le rouge clair est très réduit par rapport à la carte I, il ne comprent qu'un uitième ou à peu près du territoire entier ; il est divisé en trois grandes aires et quelques îlots. Le rouge foncé ne possède que deus ou trois points. — Enfin, pour ne pas parler des aires blanches insignifiantes, le centre et l'est du Midi est fidèle à l'accent traditionnel (couleur verte) et la plus grande partie en est vert foncé ; le territoire le plus avancé pour le verbe et très avancé pour les substantifs de deus sillabes masculins, est en même tens très réactionnaire pour les substantifs de trois sillabes féminins.

Digitized by Google

3. 21. Quelle en est la cause ?

Quand on compare l'extension actuelle de l'accent traditionnel dans les mots féminins avec le territoire où *-a* final atone de *farine* est complètement amuï et le territoire où il est conservé sous quelque forme que ce soit : on voit que les points où l'accent traditionnel se maintient s'arrêtent juste à la limite de l'*a* final conservé, qu'ils ne dépassent nulle part (voy. 604 : 605 ; 801 : 802 ; 804 : 803 ; 806, 808 : 905 ; 819, 911 : 908 ; 918 : 919, 10). A l'ouest, l'*a* final du même mot *farine* a conservé un son plein (*-o*) depuis 697 et 694 jusqu'à 628 ; au delà de cette ligne, il commence à disparaître ne vivant plus que comme un son incomplet (-° le plus souvent). Ici encore, le territoire où l'accent traditionnel est conservé au moins dans la majorité des cas, coïncide presque complètement avec celui où *-a* reste comme *-o*. Plus à l'ouest, il fait place à l'accent indécis. Dans ces conditions, on ne peut raisonnablement attribuer — médiatement ou immédiatement — la conservation de l'accent qu'à la présence, dans la plus grande partie du Midi, du résultat vocalique d'une voyelle finale en latin, tandis qu'à l'est l'accent avance sur la première sillabe malgré la voyelle finale conservée ; c'est précisément le domaine qui est aussi le plus progressiste dans l'accentuation des substantifs et surtout des verbes masculins de deus sillabes.

3. 22. La cause du retard dans l'accentuation des substantifs féminins par rapport aus masculins est-elle la même dans le Nord que dans le Midi ? Au premier moment on serait tenté d'accepter cette explication. Et alors les substantifs masculins étant, dans l'aire où *-a* final latin tombe, tout aussi bien dissillabiques que les substantifs féminins, il faudrait faire remonter les commencements de l'évolution avant la disparition de l'*e* muet à la fin des mots.

Digitized by Google

Mais, malgré les apparences, cette explication n'est sans doute pas juste. Les mots masculins diffèrent des féminins en ce que la sillabe finale des premiers est, en général, ouverte, celle des derniers fermée. Or, la différence dans la quantité qui en résulte ordinairement, n'a-t-elle pas causé les changements dans l'accentuation française ? C'est ce qui nous paraît probable, d'autant plus probable que la limite où les 4 substantifs masculins à longue voyelle tonique habituelle (**2.** 23.) offrent l'accentuation indécise, coïncide bien avec celle où les substantifs féminins sont indécis eus aussi.

On trancherait la question en comparant les territoires montrant l'accentuation de deus substantifs, l'un féminin, l'autre masculin, qui ne diffèrent que par l'*e* muet, p. ex. *ami-amie*. Mais le fait que l'accent est indécis en général là où la dernière sillabe est longue, et initial où elle est brève, paraît témoigner en faveur de notre hipotèse.

Si notre manière de voir est juste, il faudra reconnaître que si la tendance à accentuer la sillabe initiale est commune à la France entière, la cause du ralentissement de l'évolution n'est pas la même sur tout le territoire et qu'elle change avec les régions.

3. 23. Si le rapport était constant entre l'amuïssement de l'*e* final et l'allongement de la voyelle précédente d'un côté, et entre la quantité de la sillabe tonique (traditionnelle) et le changement d'accent de l'autre côté, on pourrait en profiter peut-être pour préciser la cronologie relative de la chute de l'*e* final après différents sons. Si les points 58, 57, 66 où la dernière voyelle est brève dans les deux cas, appuient sur la première sillabe dans *fourchette*, mais offrent l'accent indécis dans *ficelle*, faut-il en conclure que l'*e* final ait disparu d'abord après *t*, ensuite après *l* ? (Il

Digitized by Google

faudrait naturellement rassembler des matériaus beaucoup plus riches et examiner soigneusement les faits, car il serait en téorie également possible d'expliquer la différence de l'accent simplement par l'abrègement survenu devant la sourde *t* plus tôt que devant la sonore *l*; ou encore, dans *fourchette* comme dans *salière*, par l'action des simples *fourche* et *sel*.)

D'un autre côté, on comprent que *ortie*, *corvée*, où *e* final est tombé, semble-t-il, plus tôt qu'ailleurs, montrent au nord-ouest et au centre l'accentuation initiale, quelle que soit la cause du ralentissement de l'évolution. Cette circonstance aide aussi à déterminer approximativement l'époque où le déplacement d'accent a commencé : si c'est la présence de l'*e* final qui est en jeu, l'évolution remonterait très haut ; si c'est, comme il est plus probable, la quantité de la voyelle finale, le mouvement est beaucoup plus jeune et ne s'est produit qu'au moment où *amie* ne différait plus de *ami* pour la quantité de l'*i*, la première sillabe de *ortie* étant frappée de l'accent presque sur le même territoire que différents substantifs masculins.

Si donc le Midi est très avancé et si, sur plusieurs points, le déplacement d'accent y est un fait accompli dans les substantifs et les verbes masculins et que le Nord hésite encore : dans les substantifs féminins, c'est au contraire le Sud qui maintient l'accent latin grâce à la présence de l'*a* final, tandis que le Nord est moins conservateur en offrant généralement l'accentuation indécise là où la dernière voyelle est longue.

III. L'ACCENT DES MOTS DE TROIS SILLABES MASCULINS.

1. *Substantifs.*

4. 11. La carte IV diffère des autres par un point : nous

Digitized by Google

avons choisi comme pour composer les cartes précédentes, uit mots, mais au moment où nous la faisions, nous attribuions aus suffixes, pour des raisons dont il serait inutile de parler ici, le rôle qu'ils ne paraissent pas avoir en réalité. C'est cette supposition fautive qui nous a déterminés à admettre parmi les mots qui étaient à notre disposition quatre substantifs terminés en *-ier, escalier, charbonnier, charpentier, serrurier* à côté de *papillon, épinard, orphelin, étourneau.*

Les points suivants possèdent le nombre des substantifs incomplet (1 = *papillon* ; 2 = *épinard*; 3 = *escalier*; 4 = *charbonnier*; 5 = *orphelin*; 6 = *étourneau*; 7 = *charpentier*; 8 = *serrurier*) :

4 (8), 5 (6), 11 (3), 12 (3), 25 (3), 27 (2), 28 (2), 31 (3), 32 (2, 3), 40 (2, 3), 41 (3), 42(3), 50 (2, 3), 51 (3), 52 (2, 3, 7), 53 (3), 60 (2, 3, 7), 61 (1, 3), 62 (1, 3, 7), 63 (2, 3, 7), 64 (3, 7), 70 (1, 2, 3, 7), 71 (2, 3, 7), 72 (2, 3, 7), 73 (3, 7), 74 (2, 3, 7), 75 (7), 76 (3), 78 (6), 84 (2), 85 (3), 88 (6), 101 (6), 102 (8), 105 (6), 107 (6), 132 (8), 133 (8), 135 (6), 143 (6), 144 (6), 146 (3, 6), 147 (3), 148 (6), 150 (2), 154 (6), 158 (2, 6), 162 (6, 8), 163 (2), 164 (3, 6), 166 (6), 167 (6), 169 (6), 173 (2, 8), 174 (2, 6), 176 (2), 177 (6), 178 (6), 179 (6), 182 (6), 183 (6), 184 (3, 6), 185 (2, 6), 186 (2, 6, 8), 187 (6), 188 (6), 189 (6), 190 (6), 191 (2, 3, 6, 8), 192 (3, 6, 8), 193 (2, 6, 8), 194 (2, 3, 6, 8), 195 (2, 3, 6), 196 (2, 3, 6, 8), 197 (2, 3, 6, 8), 198 (3, 6), 199 (2, 3, 6, 8), 204 (2), 206 (3, 6), 208 (5), 210 (6), 217 (6), 226 (6), 227 (6), 230 (6), 232 (6), 235 (6), 238 (6), 239 (6), 241 (6), 242 (6), 245 (6), 246 (6), 247 (6), 248 (6), 249 (6), 251 (6), 253 (6), 255 (6), 258 (6), 259 (5, 6), 261 (6), 262 (6), 265 (6), 266 (7), 267 (6), 268 (6), 270 (5), 272 (2), 273 (6), 274 (3, 5, 6), 277 (6), 278 (6), 279 (3, 6), 283 (3), 286 (3, 5),

Digitized by Google

287 (5), 289 (6), 290 (2, 6), 291 (2, 3, 6), 292 (2, 6), 293 (2, 6), 294 (2, 6), 298 (3), 313 (6), 315 (6), 321 (6), 327 (6), 328 (2), 338 (6), 339 (2, 6), 340 (6), 343 (2, 5), 345 (2), 347 (2, 6), 349 (2), 351 (2, 3), 354 (2), 355 (2), 356 (2), 358 (3), 359 (2, 6), 361 (3), 370 (3), 376 (3), 378 (3, 6), 387 (4), 394 (2), 395 (2), 396 (2, 3, 4), 397 (2, 3, 4), 398 (2, 3), 399 (3), 406 (2), 411 (6), 412 (6), 414 (2), 415 (6), 417 (2), 419 (2, 3), 421 (2, 6), 427 (3), 433 (2), 440 (6), 443 (2), 445 (2), 450 (2), 461 (2), 462 (2), 465 (2), 466 (2), 467 (2), 471 (2), 475 (2), 476 (2), 481 (3), 482 (2, 5), 483 (2), 485 (2), 486 (2, 3), 494 (2), 505 (6), 508 (5, 6), 509 (2), 511 (2), 513 (2, 5, 6), 514 (2, 5, 6) 515 (5), 517 (2), 519 (5), 525 (5), 527 (5), 528 (5), 606 (6), 607 (2), 611 (3, 5), 612 (3, 6), 614 (3, 6), 630 (3), 632 (8), 650 (5), 653 (5), 678 (1, 4), 683 (2, 6), 685 (6), 687 (5), 692 (6), 695 (3), 697 (3, 4, 6), 698 (3), 709 (7), 710 (2, 3), 713 (5, 7), 714 (2, 6, 7), 715 (6, 7), 716 (5, 7), 717 (5, 6, 7), 719 (5, 7), 727 (7), 728 (7), 729 (5), 735 (5, 7), 746 (5), 772 (3), 783 (3), 791 (5, 7), 794 (3, 5), 795 (3, 5), 796 (3, 5), 798 (3, 5), 805 (2), 806 (8), 807 (2, 3, 6), 809 (2, 5), 810 (3, 7), 812 (2), 813 (3, 7), 815 (2, 3, 6), 816 (5), 817 (6), 818 (2), 821 (7), 822 (3), 825 (7, 8), 830 (3), 898 (3), 899 (2, 3, 6, 8), 901 (6), 912 (2), 913 (2), 914 (2, 6), 916 (3), 917 (3), 918 (3), 919 (3), 924 (2), 926 (2, 3), 927 (2, 3), 931 (3), 933 (2, 3, 7), 935 (3), 936 (2, 3), 937 (2, 3), 939 (2, 3), 942 (2, 3), 943 (2), 944 (2, 3, 5), 945 (2, 3), 946 (2, 3, 6, 7), 947 (2, 3), 953 (2), 954 (2, 5), 955 (2, 3), 956 (2, 3), 957 (2, 3, 7), 958 (2, 3, 7), 959 (2, 3, 7), 963 (2, 6), 964 (2, 6, 8), 965 (6), 966 (2, 6, 7, 8), 967 (2, 3, 6, 7), 969 (1, 2, 7), 973 (2), 975 (6, 7), 976 (2, 7), 977 (1, 3, 7), 978 (1, 2, 7), 979 (2), 981 (6), 982 (6, 8), 985 (2, 6, 7, 8), 986 (6, 7, 8), 987 (2, 6, 7, 8), 988 (1, 2, 3, 7), 989 (1, 2, 3, 7), 990 (2, 3, 6, 8), 991 (2), 992 (2, 6, 7, 8).

Digitized by Google

4. 12. Cette carte est plus compliquée que les autres, l'accent pouvant passer sur l'une ou l'autre des sillabes précédentes. Il a fallu deus teintes rouges, *rouge* proprement dit et *rose*, l'une pour l'accentuation initiale (*papillon*), l'autre pour l'accentuation médiane (*papillon*). Les deus couleurs prises ensemble comprennent à peu près le même territoire que sur la carte I (*rideau* etc.). C'est à l'ouest seulement qu'elles ont gagné un territoire relativement assez grand au détriment du bleu. Celui-ci est fortement rongé au nord-ouest, le bleu foncé cédant la place au bleu clair de sorte que le dernier touche la mer sur plusieurs points (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados). En revanche, le bleu clair a gagné sur le blanc, même sur le rouge, quelques points au Centre (Nièvre, Allier, Saône-et-Loire). Le reste du domaine offre une disposition des couleurs à peu près semblable à celle de la carte I. Le coin sud-ouest seul présente encore quelques changements qui cependant n'entament pas l'équilibre des couleurs. La nouveauté par rapport à la carte I, c'est un territoire conservateur (vert) au sud-est qui consiste en quatre îlots dont un point (992) ne possède que des mots (quatre; les autres quatre manquent) à accentuation latine. — Les territoires rouges sont très intéressants eus-mêmes. Ce qui frappe à la première vue, c'est que les parlers où l'accent initial règne à l'exclusion de tout autre, sont moins nombreus par rapport aus substantifs masculins dissillabes; qu'il n'y a pas d'aires rouge foncé possédant exclusivement l'accent médian; et en conséquence de tout cela que le territoire rouge clair des deus teintes est très étendu. Il y a cependant une différence notable entre les deus domaines rouge clair : dans le domaine où l'accentuation médiane est en majorité, on rencontre à côté d'elle partout aussi l'accentuation initiale, excepté trois points qui offrent un mot

Digitized by Google

à accentuation indécise (786), ou bien à accentuation traditionnelle (899, 781). Ces trois points avec quelques autres situés dans le territoire bleu clair où l'on ne rencontre pas l'accentuation initiale témoignent donc de la tendance à accentuer la sillabe médiane des mots de trois sillabes. Dans le domaine de l'accentuation initiale, il y a plus de soissante points (un tiers du territoire entier) où l'accent est indécis (60), ou traditionnel (5). Ces points sont presque tous situés dans le voisinage des aires rouge foncé. Ainsi donc il y a deus centres qui manifestent une tendance nette à porter l'accent sur la première sillabe : l'un comprent la plus grande partie du département de la Dordogne (rouge foncé) et presque tout le territoire rouge clair au sud-ouest et à l'ouest, avec le territoire blanc et bleu clair des mêmes régions et des régions situées au nord qui n'offrent que des mots à accent indécis ou initial ; l'autre centre s'étent du département des Vosges jusqu'aus départements de la Savoie et de l'Isère avec une interruption insignifiante. Ces deus territoires sont séparés par un istme qui s'élargit aussi bien vers le nord que vers le sud.

4. 21. Dans le reste du territoire on trouve l'accentuation initiale en même tens que la médiane. Mais en vertu de quel principe tel mot est-il accentué sur la première sillabe, tel autre, et dans le même parler, sur la segonde ? Considérons les faits d'un peu plus près !

Nous avons compté 113 points où la plupart des substantifs portent l'accent initial, la minorité, l'accent médian ; par contre, les parlers où l'accent initial l'emporte sur le médian sont au nombre de 61. Le tableau ci-joint montre la part que l'accentuation initiale et la médiane ont dans les uit substantifs.

Quant aus points des territoires bleu clair et blanc, ils ne

Digitized by Google

nous intéressent que quand l'accentuation initiale se rencontre avec la médiane. Nous avons trouvé 54 points bleu clair et 40 blancs. Le tableau II donne les résultats de notre examen. Le nombre des cas d'accentuation initiale dans le domaine en majorité initial, d'accentuation médiane dans le domaine médian, enfin d'accentuation indécise dans le domaine indécis est approximatif; il faudrait en ôter le nombre des points où le mot manque pour obtenir les chiffres exacts.

TABLEAU I

Territoire présentant l'accentuation en majorité initiale (113 points)				dans le substantif	Territoire présentant l'accentuation en majorité médiane (61 points)			
Nombre des points où l'accent est					Nombre des points où l'accent est			
initial	médian	indécis	traditionnel		initial	médian	indécis	traditionnel
46	65	2	—	charpentier	—	60	1	—
67	39	6	1	escalier	1	57	3	—
55	31	12	15	étourneau	4	42	3	12
55	10	47	1	épinard	—	53	8	—
102	8	1	2	serrurier	20	40	1	—
104	2	6	1	papillon	23	33	1	4
80	5	27	1	orphelin	28	25	7	1
110	2	—	1	charbonnier	43	16	2	—

Digitized by Google

TABLEAU II

Territoire présentant l'accentuation en majorité indécise (aires bleues, 54 points)				dans le substantif	Territoire présentant le nombre égal des cas de deus accentuations différentes (aires blanches, 40 points)				Résumé des résultats des tableaus I et II		
Nombre des points où l'accent est					Nombre des points où l'accent est				Nombre total des points où l'accent est		
initial	médian	indécis	traditionnel		initial	médian	indécis	traditionnel	initial	médian	Proportion approximative des cas d'accent initial à ceus d'accent médian.
5	33	7	—	charpentier	1	37	2	—	52	195	15 : 60
4	7	34	—	escalier	10	16	12	2	82	119	40 : 60
1	5	37	2	étourneau	3	17	12	8	63	95	40 : 60
1	—	44	—	épinard	3	12	24	1	59	75	48 : 60
15	6	24	—	serrurier	28	9	2	1	165	63	157 : 60
27	—	17	1	papillon	32	2	5	1	186	37	300 : 60
1	—	44	—	orphelin	10	5	24	1	119	35	204 : 60
19	4	22	—	charbonnier	26	11	2	1	198	33	360 : 60

Digitized by Google

Les colonnes qui se rapportent aus quatre premiers substantifs offrent, partout où elles nous intéressent, un caractère très différent de celles qui se rapportent aus quatre derniers. Dans la première moitié des substantifs (*charpentier-épinard*), l'accent initial est plus rare, l'accent médian, plus fréquent que dans la segonde moitié. Cette inégalité qui reparaît quatre fois ne peut être fortuite.

Constatons avant tout que la désinence elle même n'y est pour rien : *charpentier* montre une tendance très prononcée à l'accentuation médiane (195 : 52), *charbonnier*, à l'initiale (198 : 33). Nous n'avons pu découvrir aucun autre motif sûr résultant de la forme extérieure du mot. Mais il paraît que si les mots abandonnés à eus-mêmes accentuent la sillabe initiale ou, ce qui est plus rare, médiane, en suivant la tendance générale de l'endroit, il y a des mots qui obéissent à l'accentuation du mot auquel ils sont, par leur forme et par leur sens, liés dans l'esprit de l'individu parlant.

Ainsi, *papillon* et *orphelin* sont isolés ; il n'y a pas de mot auquel ils puissent se rattacher : c'est pourquoi l'accentuation médiane y est si rare par rapport à l'accentuation initiale. Les sis autres mots se rattachent chacun à quelque autre : *charpentier* à *charpente* ; *escalier* à *échelle* aus endroits où sa forme est plus près de celle du dernier ; *serrurier* à *serrure* dans certains parlers, à *serrer* dans d'autres ; *charbonnier* à *charbon*. Enfin il est facile de comprendre que *épinard* et *étourneau* ont apparence de venir de *épine* et *tourner*.

Or, nous avons vu que les substantifs de trois sillabes féminins gardent leur accent latin dans le Midi ; il est donc très vraisemblable que ces substantifs *charpente*, *échelle*, *épine* ont imposé leur accent aus mots dérivés ou censés tels.

Digitized by Google

D'un autre côté, dans le dissillabique masculin *charbon* l'accent frappe la première sillabe sur une très grande partie de la France. C'est sans doute cette circonstance qui, en agissant dans le même sens que la tendance générale (à frapper la première sillabe du mot), rent la proportion entre l'accentuation initiale et médiane tellement défavorable à cette dernière.

Restent *serrurier* et *étourneau*. Dans le dernier, la deusième sillabe reçoit l'accent grâce à l'influence de l'apparenté présomptif *tourner*. Le premier peut avoir subi, et a subi réellement, à ce qu'il paraît, la double influence de *serrure* ou de *serrer*, suivant la région. C'est ainsi que se justifie sans doute la proportion entre l'accentuation initiale et l'accentuation médiane, la moins défavorable à la dernière, parmi les quatre mots de la segonde moitié.

4. 22. Si l'on accepte l'explication que nous proposons, il faudra placer l'influence qu'exercent les simples sur leurs dérivés avant la désaccentuation des substantifs de trois sillabes féminins, mais après le passage sur la sillabe initiale accompli dans les mots de deus sillabes masculins.

4. 23. Nous l'avons vu : la diftongue et la longueur de la sillabe portant l'accent habituel suspendent à coup sûr l'évolution, dans les mots de deus sillabes, sans l'arrêter toujours complètement. Le nombre relativement grand des cas d'accentuation indécise de *épinard* (123 ; accentuation initiale 59, médiane 75) et des cas d'accentuation indécise et traditionnelle de *étourneau* (64 et 37 ; accent initial 64, médian 95) témoignent de l'influence des mêmes facteurs dans l'accentuation des substantifs de trois sillabes masculins.

4. 24. Nous ne voyons d'autre moyen que de recourir

Digitized by Google

à l'action du féminin pour expliquer les nombreus cas d'indécision de *orphelin* (102; accent initial 119, médiane 35). Comme nous le verrons plus loin, les substantifs de quatre sillabes féminins montrent l'accent latin dans le Midi, l'accent indécis dans le Nord. La lutte entre les tendances, d'un côté, à relever la première sillabe du mot, de l'autre côté, à conserver, dans le masculin, l'accent traditionnel sous la pression du féminin, nous paraît avoir amené l'accent indécis dans un grand nombre de parlers.

2. *Verbes.*

4. 31. La carte V résume l'accentuation de quatre infinitifs. Voici les points — peu nombreus, cette fois-ci, — qui ne possèdent pas tous les quatre mots (1 = *enterrer* ; 2 = *écorcher* ; 3 = *arroser* ; 4 = *déjeuner*) : 1 (4), 3 (4), 6 (4), 12 (4), 17 (4), 19 (4), 23 (3), 25 (3), 32 (3), 33 (3), 35 (3), 36 (3), 42 (3), 43 (3), 44 (3), 45 (3), 46 (3), 47 (3), 54 (3), 55 (3), 71 (3), 76 (2), 89 (2), 150 (2), 160 (2), 162 (2), 170 (2), 171 (2), 173 (2), 180 (2), 181 (2), 182 (2), 183 (2), 184 (2), 186 (2), 187 (2), 188 (2), 189 (2), 190 (2), 191 (2, 3), 192 (2, 3), 193 (2), 194 (2, 3), 195 (1, 2), 196 (2), 197 (2), 198 (2), 199 (2, 3), 290 (2), 291 (3), 336 (2), 347 (2), 396 (4), 406 (4), 440 (2), 448 (2), 459 (2), 463 (2), 465 (2), 478 (2), 479 (2), 507 (4), 513 (2), 521 (2), 536 (4), 540 (2), 619 (3), 621 (4), 647 (2), 667 (2), 676 (2), 678 (2), 683 (2), 685 (2, 4), 686 (2, 4), 691 (2), 692 (4), 694 (2, 4), 695 (2), 697 (4), 703(3, 4), 705 (2), 709 (4), 712 (4), 713 (4), 716 (4), 717 (4), 718 (4), 719 (4), 728 (3), 733 (3), 737 (3), 741 (3), 743 (1, 2, 3), 744 (3), 746 (3), 748 (3), 750 (2), 753 (3), 755 (3), 757 (3), 758 (3), 763 (3), 764 (3), 766 (3), 772 (4), 773 (3), 776 (3), 777 (3), 778 (3), 785 (3), 786 (3), 787

Digitized by Google

(3), 794 (3, 4), 795 (3, 4), 796 (3, 4), 797 (4), 798 (3, 4), 804 (3), 805 (3), 807 (2, 3), 809 (4), 811 (4), 812 (2), 813 (2, 4), 815 (2), 817 (4), 830 (3), 847 (2), 853 (2), 863 (2), 864 (2), 865 (2), 868 (2), 869 (3), 872 (2), 873 (2), 874 (2), 875 (2), 876 (2), 877 (2), 878 (2), 879 (2), 882 (2), 883 (2), 885 (2), 886 (2), 887 (2), 888 (2), 889 (2), 893 (2), 894 (2), 895 (2), 896 (2), 897 (2), 898 (2, 3, 4), 899 (2, 3, 4), 903 (4), 904 (3), 905 (2, 3), 906 (4), 918 (4), 928 (2), 965 (3), 966 (4), 971 (3), 979 (2), 981 (3), 985 (4), 986 (4), 987 (3), 990 (3, 4), 991 (3), 992 (4).

4. 32. Il était à prévoir que le bleu serait remplacé par le rouge de quelque teinte que ce soit et que, déterminées par l'identité des conditions dans lesquelles se trouve la sillabe portant l'accent traditionnel, les aires à accentuation unique (couleurs foncées) seraient plus nombreuses que dans les substantifs. Aussi ne sont-ce pas ces deus circonstances, mais bien la proportion et la disposition des couleurs rouges qui font l'intérêt de cette carte.

Le nombre des points où le verbe est accentué dans tous ces quatre cas sur la première sillabe est de 34 (substantifs 22); celui où il l'est dans la majorité des cas, 93 (194). L'accentuation exclusivement médiane se rencontre dans 25 parlers (0); où elle l'est dans la majorité des cas dans 125 (63). Total: 127 cas d'accentuation initiale (216) contre 150 (63) d'accentuation médiane. Il est à attendre que si l'enquête portait sur uit infinitifs, les aires foncées diminueraient; cependant la proportion des deus teintes n'en serait sans doute pas sensiblement changée.

4. 41. Cette différence entre l'accentuation des substantifs et des verbes, nous n'hésitons pas à l'attribuer à l'influence des formes du présent dans lesquelles l'accent repose sur le radical. En effet, comme la carte III le montre claire-

Digitized by Google

ment, une grande partie du Midi conserve, dans le tipe *farine*, l'accent à sa place latine. Bien que notre enquête n'ait porté que sur des substantifs, nous devons supposer la même accentuation dans lesdites formes des verbes.

On pourrait objecter à cette explication d'abord qu'il y a quelques endroits où l'accent affecte la première sillabe, bien que les mots féminins y gardent leur accent traditionnel ; ensuite que dans la partie nord où l'accent des substantifs du tipe *farine* est indécis, l'accent des verbes tent à frapper la sillabe médiane.

Mais il nous paraît très possible que l'accentuation initiale ait gagné du terrain et que, régulière dès l'origine dans certains cas (p. ex. dans les substantifs féminins de deus sillabes), elle se soit étendue sur des cas ausquels elle était à l'origine étrangère. D'ailleurs, ce territoire montre aussi pour les substantifs de trois sillabes masculins la même tendance à transférer l'accent sur la première.

Quant à l'autre objection que le Nord ne présente plus, dans les mots de trois sillabes féminins, l'accent latin nécessaire pour expliquer l'accentuation médiane des verbes, qu'est-ce qui nous empêche de faire remonter l'action analogique d'une partie des formes verbales sur les infinitifs à l'époque où l'accent traditionnel se maintenait encore dans les formes de trois sillabes féminines ? Nous verrons plus tard que certaines circonstances dans l'évolution des substantifs de quatre sillabes autorisent l'explication que nous avançons.

On ne pourrait pas alléguer pour appuyer notre interprétation des faits que les régions qui accentuent la première sillabe dans les mots du tipe *farine* (Dordogne, etc., Vosges, etc.) frappent la même sillabe dans les verbes *enterrer*, etc , puisque l'accent initial y est général.

Pour prouver l'influence de l'accentuation des formes

Digitized by Google

verbales du tipe *farine* sur celle des infinitifs *enterrer*, etc., on serait plus fondé à invoquer la présence d'îlots bleu clair (accentuation indécise) aus endroits où les substantifs n'offrent que l'accent initial ou médian (990, 866), ou bien aus points où l'accent indécis est très rare dans les substantifs (714, 705, 808, 942). Car l'accent du verbe étant généralement plus avancé que celui des substantifs, nous ne croyons pas qu'on puisse justifier le retard de ces infinitifs autrement que par la pression des formes à radical accentué.

Il y a d'ailleurs encore un fait pour appuyer l'explication proposée, c'est que, dans les substantifs, il n'y a que l'accent initial ou indécis presque sans exception dans les Vosges et la Haute-Saône, mais initial et très souvent médian dans les infinitifs, ce qui va à merveille avec le retard des féminins de trois sillabes souvent indécis encore aujourd'hui par rapport aus masculins disillabiques (rarement indécis) dans ces mêmes régions.

Pour trancher la question d'une manière définitive, il suffirait d'examiner les infinitifs des verbes appartenant à la II^e^ conjugaison incoative ; s'ils vont avec l'accentuation des substantifs, notre explication est confirmée et sûre ; s'ils s'accordent avec les infinitifs de la I^re^ conjugaison, alors nous ne savons pas bien nous rendre conte des causes qui peuvent être en jeu dans ces cas. Malheureusement nous avons dû renoncer à l'étude de ces infinitifs pour les mêmes causes qui nous ont empêchés d'étudier les substantifs de plus de trois sillabes masculins et de plus de quatre sillabes féminins.

4. 42. Le rôle de la longueur dans l'accentuation des infinitifs apparaît-il plus clairement que dans les substantifs ? Est-ce grâce à lui que l'accent affecte la première

Digitized by Google

sillabe de l'infinitif *enterrer* dans la plupart des points de la France du nord, tandis que les autres infinitifs possèdent l'accentuation médiane ou indécise? L'explication mérite d'être prise en sérieuse considération, nous préférons cependant attendre l'examen des matériaus plus nombreus et ne pas nous fonder sur un seul exemple, d'autant plus qu'on ne voit nulle part ailleurs d'exemple de pareille influence.

IV. L'ACCENT DES SUBSTANTIFS DE QUATRE SILLABES FÉMININS.

5. 11. Les quatre substantifs dont nous avons dû nous contenter, ne sont pas tous dans les parlers suivants (1 = *orpheline*; 2 = *allumette*; 3 = *clarinette*; 4 = *héritage*): 3 (4), 23 (1), 41 (4), 43 (1), 45 (4), 50 (1, 2), 51 (2), 53 (4), 57 (4), 58 (4), 60 (2), 61 (2), 62 (2), 63 (2, 4), 64 (4), 65 (4), 67 (4), 68 (4), 70 (1, 2), 71 (4), 72 (4), 76 (4), 78 (4), 86 (4), 88 (4), 104 (4), 105 (4), 110 (4), 178 (4), 185 (4), 187 (4), 190 (4), 198 (4), 208 (1), 270 (1, 4), 274 (1), 280 (4), 286 (1), 287 (1), 307 (4), 343 (1), 361 (1), 363 (4), 367 (3), 378 (4), 400 (4), 448 (3, 4), 467 (4), 482 (1), 493 (4), 513 (1, 3, 4), 514 (1), 515 (1, 4), 518 (4), 519 (1), 521 (4), 525 (1, 4), 527 (1), 528 (1), 529 (4), 540 (4), 607 (2), 608 (2), 611 (1, 2), 612 (2), 614 (2), 615 (2), 621 (4), 624 (2), 650 (1), 653 (1), 687 (1), 702 (2), 703 (2), 709 (2) 712 (2), 713 (1, 2), 716 (1), 717 (1, 2), 718 (2), 719 (1, 2), 727 (2), 729 (1), 735 (1), 746 (1, 2), 757 (2), 758 (2), 768 (2), 791 (1), 794 (1), 795 (1), 796 (1), 798 (1), 800 (4), 801 (4), 802 (4), 803 (4), 805 (2, 3), 806 (2), 807 (2), 809 (1, 4), 810 (2), 812 (2), 815 (2), 816 (1), 830 (2), 840 (2), 852 (2), 864 (2), 875 (2), 876 (2), 878 (2), 884 (2), 885 (2), 886 (2), 898 (4), 901 (4), 904

Digitized by Google

(4), 906 (4), 909 (4), 918 (3), 921 (3), 944 (1), 954 (1), 959 (2), 967 (3), 969 (2), 976 (2), 978 (2), 979 (1), 982 (4), 985 (1), 986 (1), 987 (1), 988 (2), 989 (2), 990 (4), 992 (4).

5. 12. La carte VI est aussi retardataire par rapport à V et à IV que l'est la carte III par rapport à II et à I : elle n'a de commun avec celles des mots de trois sillabes masculins — et avec toutes les autres, d'ailleurs — que l'accentuation initiale qui a pour centre le département de la Dordogne d'un côté, et celui des Vosges de l'autre. Le reste du Midi conserve la plupart du tens l'accent traditionnel ou, tout au plus, l'indécis ; le Nord, l'accent indécis.

5. 21. Vu l'identité presque complète dans l'extension des mêmes faits pour les substantifs féminins de trois et de quatre sillabes, on peut supposer, dans les deus cas, les mêmes causes en action. Il serait donc inutile de répéter ce qui a été dit § 3, 2.

5. 22. Par rapport à la carte III il y a une différence qui mérite d'être relevée : c'est que la carte III montre, dans la partie sud de la Suisse et dans le département de la Haute-Savoie ainsi que dans les régions avoisinantes, l'accent initial, la nôtre, l'accent traditionnel. Et pourtant l'intensité absolue de la sillabe initiale du tipe *clarinette* est incontestablement plus grande que celle du tipe *farine* de sorte qu'on s'attendrait à rencontrer l'évolution contraire à celle que nous trouvons en réalité. Mais, tandis que, placée immédiatement après la sillabe initiale, la tonique semble à l'oreille plus faible qu'elle ne l'est en réalité, elle a l'air d'être plus forte quand elle est précédée de la sillabe intertonique, circonstance qui facilite sans doute, dans le premier cas, le passage de l'accent de la tonique traditionnelle sur l'initiale contiguë.

Digitized by Google

5. 23. Il y a à noter encore un fait très intéressant en même tens que très important pour la manière dont s'est opérée l'évolution : c'est que, une dizaine de points mis à part, partout ailleurs c'est la première sillabe du mot qui est accentuée. On devrait retrouver le même fait dans tous les mots, tant masculins que féminins, où la sillabe tonique latine est précédée de deus sillabes, puisque c'est la sillabe initiale et non la médiane qui, dans ce cas, est frappée de l'accent segondaire. Mais comme nous l'avons vu au § 4. 12, dans les mots masculins de ce tipe, l'accent est reporté tantôt sur la première sillabe, tantôt sur la deusième. La cause, médiate ou immédiate, de ce traitement inégal des deus classes de mots ne peut donc être, pour celui qui y voit le résultat des facteurs fisico-fisiologiques, que la voyelle finale atone, par laquelle les féminins se distinguent des masculins. La carte VI montre, comme l'avait déjà fait la carte III, que la seule présence de cette voyelle a retenu l'accent à sa place habituelle dans le Midi de la France ; que, dans le Nord, l'allongement compensatoire de la voyelle tonique, après la chute de l'atone finale, a maintenu les mots féminins à l'état d'indécision dans les parlers où les masculins montrent déjà une évolution avancée. Or, rien ne s'oppose à supposer que les choses se sont passées de la même manière dans les régions où les mots féminins eus-mêmes présentent aujourd'hui l'accentuation avancée : qu'à un certain moment, l'accent reposait, par l'action de l'allongement compensatoire, encore sur la dernière et, plus faible, sur la première sillabe des féminins, tandis que dans les masculins l'accentuation indécise s'était déjà généralisée (la nouvelle accentuation des masculins eus-mêmes étant relativement moderne, puisqu'elle ne s'est pas encore accomplie dans tous les cas, il serait osé de la faire remonter

Digitized by Google

à l'époque où *e* final se prononçait encore dans le Nord); qu'à ce moment la nouvelle manière d'accentuer les mots fit relever soit la sillabe initiale, soit la médiane dans les mots masculins, mais dans les féminins presque exclusivement la première sillabe, qui n'avait jamais complètement perdu son accent.

Telle serait l'explication de celui qui se refuserait à reconnaître en principe ou dans un cas spécial le rôle que peut jouer dans l'accentuation de certains mots de trois sillabes masculins le mot simple plus usité auquel les premiers sont rattachés dans l'esprit du sujet parlant ; et qui considérerait le changement d'accent comme déterminé uniquement et exclusivement par des causes fisiologiques.

Pour nous comme pour ceus qui admettent l'explication donnée au § 4. 21, les deus tipes diffèrent d'abord parce que les régions qui semblent préférer, pour quelque cause fisico-fisiologique, l'accent médian dans les mots masculins, conservent l'accent traditionnel dans les féminins ; ensuite parce que l'accent médian du tipe masculin est ordinairement dû à l'action analogique qui est rare dans les féminins. Car nous n'avons que 13 exemples qui accentuent la deusième sillabe dont 9 (*allụmette*) peuvent s'expliquer peut-être par l'influence de la forme *allụme*, 1 (*hérịtage*), par celle de *hérịte*, les trois derniers (*orphẹline*) figurent dans les parlers qui accentuent *orphẹlin*.

Voilà notre tâche terminée. Sans doute, l'étude des noms de quatre sillabes (masculins) conduirait à des résultats de nature à compléter et peut-être même à éclaircir les faits acquis par notre examen ; cependant les matériaus fournis par l'*Atlas linguistique* ne permettent pas d'aller plus loin sans changer les conditions de notre examen (mots répandus sur toute la France et en nombre suffisant). Nous préférons donc briser là.

Digitized by Google

B. L'ENSEMBLE DES FAITS.

Considérons dans leur ensemble les faits que nous avons rencontrés pendant l'examen de chacune des cartes!

6. 11. Dans la partie de la France que l'*Atlas linguistique* permet d'examiner exactement, l'accent latin tent à disparaître partout dans les mots terminés par une sillabe qui était à l'origine accentuée (mots masculins); il ne s'est conservé dans tous les substantifs (non les infinitifs) de trois sillabes masculins que dans le parler 992 qui est situé déjà en Italie, dans la majorité ou au moins dans la moitié des cas dans les départements de l'Ain (points 926, 924), de l'Isère (922, 950), des Hautes-Alpes (869, 868), des Basses-Alpes (877, 878), et en Italie (982). Pour les mots masculins de deus sillabes, c'est au contraire dans la majorité des infinitifs (non des substantifs!) que s'est maintenu l'accent traditionnel dans les départements de l'Ain et de l'Isère (points 924 et 922 qui accentuent aussi *papillọn*).

6. 12. La partie la plus conservatrice de la France, après celle qui vient d'être indiquée, est (sans parler de quelques îlots situés plus au sud et qui dans trois parlers — 536, 425 et 307 —coïncident pour les tipes *rideau* et *papillon*), le Nord (moins quelques points en Belgique) limité par une ligne sinueuse qui va de la partie sud du département de Meurthe-et-Moselle à la Bretagne. La limite sud de ce territoire n'est qu'en minime partie la même pour les deus tipes de mots (p. 210, 118, 126, 124, 135, 144), l'étendue en est plus grande pour le tipe *rideau*, le littoral de la Bretagne et celui de la Normandie étant fortement rongés par l'accentuation médiane (très rarement initiale) du tipe *papillon*. Voilà le domaine de l'accent partout indécis.

Digitized by Google

6. 13. Plus au sud est le territoire bleu clair, entre le bleu foncé et la limite très accidentée, elle aussi, qui partant à quelque distance de la Gironde et pénétrant profondément dans le territoire rouge (Côte-d'Or, Jura), s'avance, par maints détours, vers les confins des départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges. Le commencement et surtout la fin de cette limite sont exactement les mêmes pour les deus tipes. Le milieu seul en diffère descendant au profit du bleu dans *papillon* plus bas que dans *rideau*. Le domaine, qui est plus étendu que celui de l'accent partout indécis, est parsemé d'îlots bleu foncé et blancs ou rouges, ces derniers plus nombreus pour *papillon* que pour *rideau*. Il faut ajouter les îlots bleu clair au nord-est, à l'est et surtout au sud-ouest du territoire rouge, qui coïncident en Alsace (point 88), en Suisse (63), et dans le Jura ainsi que dans les départements des Basses-Pyrénées, des Landes et de la Gironde en partie, et dans les Pyrénées-Orientales (points 794, 796, 798) complètement sur les deus cartes.

Le territoire bleu clair de la carte IV est plus compliqué que celui de la carte I, la nouvelle accentuation pouvant être initiale ou médiane. On peut y distinguer trois parties suivant que la minorité des cas présente l'accent exclusivement médian, exclusivement initial ou à la fois initial et médian. L'étendue de ces trois parties est à peu près égale. A l'ouest et à l'est, c'est l'accent médian qui prévaut, au sud, l'accent initial.

6. 14. Le reste des cartes est occupé par le rouge, qui est de deus teintes pour le tipe *papillon*. La plus grande partie de ce territoire est rouge clair. Ce domaine offre peu d'intérêt, si ce n'est par la disposition des deus teintes sur la carte IV. Pour l'accentuation médiane il y a deus

Digitized by Google

centres : l'un principalement dans l'Hérault, l'Aude et l'Ariège qui sont entourés d'une double ceinture d'îles et d'îlots de cette même accentuation; l'autre centre est situé principalement dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Bouches-du-Rhône ; enfin il y a un îlot dans le Puy-de-Dôme, deus en Suisse (936 et 70) et deus autres au cœur du bleu clair (Côte-d'Or, etc., et Mayenne).

A part quelques îles dans le domaine bleu et dans le Sud-Ouest, l'accentuation en majorité ou toujours initiale forme un grand territoire continu.

6. 15. Les aires de l'accentuation toujours initiale sont en partie communes aus deus tipes : l'une dont le centre est dans la Dordogne (communs sont les points 634, 624 et 615), et l'autre, un archipel, disposé principalement en Suisse (communs, 40, 52). D'autres aires n'appartiennent qu'à l'un des deus tipes ; à celui de *rideau* : une grande, et dont les départements de la Loire et du Rhône forment le noyau (un point, 849, présente aussi, dans le tipe *papillon*, l'accent toujours initial); deus plus petites dans les Vosges, la Haute-Marne et la Haute-Saône ; une petite dans les Alpes-Maritimes ; — au tipe *papillon* appartient un seul point (199, Belgique). Mais il faut dire que l'aire rouge foncé des substantifs de deus sillabes serait deus fois plus grande dans le Midi sans les substantifs *rideau* et *poteau* dont la diftongue, comme d'ailleurs celle de *étourneau*, a su conserver l'accent latin.

6. 21. Un mouvement décidément progressiste par rapport aus cartes des substantifs se fait jour sur celles des infinitifs. Nous trouvons le vert et le vert foncé des substantifs de trois sillabes remplacés par le bleu (926, 924),

Digitized by Google

par le rouge clair (922, 950) et même le rouge foncé (982, 992) des infinitifs du même tipe.

Le Nord du domaine bleu foncé est presque sans changements : le tipe *forger* seul est en avance en Belgique ; mais dans le Sud-Ouest, il a subi des pertes assez sensibles, puisque le bleu clair force l'accès de la mer en Bretagne et, pour le tipe *enterrer*, aussi en Normandie.

En revanche le bleu clair est supplanté à son tour par le rouge clair dont la limite nord coïncide sur plusieurs points avec celle du bleu clair des substantifs. Du territoire continu que forme le dernier il ne reste, surtout pour le tipe de deus sillabes, qu'un certain nombre d'îles, tandis que, au contraire, les îles rouge clair des substantifs s'allongent et se réunissent pour former un territoire allant de l'ouest à l'est et du nord au sud sans discontinuer.

Enfin le territoire du rouge foncé est aussi agrandi : si les substantifs content 48 (tipe *rideau*) et 22 (tipe *papillon*, accent initial) o (accent médian) points rouge foncé, les infinitifs en possèdent 156, respectivement 34 et 25. Quelquefois il vient se placer sans transition, et cela surtout pour les infinitifs de deus sillabes, dans le voisinage immédiat du bleu (v. 445, 443, 339, 187).

Quant à sa disposition, le rouge foncé se trouve naturellement aus endroits ou dans le voisinage des endroits où nous l'avons trouvé dans les substantifs : ainsi les infinitifs des deus tipes dans la Dordogne, ceus du tipe *forger* dans la Loire, les Vosges, la Suisse et dans leurs régions limitrofes. Il est cependant relativement assez rare que le rouge foncé des substantifs coïncide avec la même couleur des verbes : tels sont, pour le tipe *forger*, les points 610, 608, 634, les départements de la Loire et de l'Allier presque tout entiers avec quelques points des départements

Digitized by Google

voisins ; les points 919, 928, 70, 966, 986 et 985 ; — pour le tipe *enterrer*, les points 549, 634, 624, 611, 626, 616 (Dordogne) et 52 qui accentue la première sillabe des substantifs, la médiane des verbes. Outre les aires rouge foncé qui viennent d'être énumérées il y en a encore dans le Nord, dans l'Ouest et dans l'Est, mais principalement dans le Midi pour les deus tipes.

Il importe encore de ne pas perdre de vue le rapport des accentuations initiale et médiane dans les substantifs et dans les verbes de trois sillabes : celle-là reste dans la Dordogne, la Haute-Saône et dans les départements contigus ; celle-ci en général dans les régions où elle est chez les substantifs. Mais à part ces territoires, l'accentuation en majorité médiane pour les infinitifs se substitue à l'initiale des substantifs très souvent et partout; il arrive que l'accent exclusivement médian des infinitifs l'emporte sur l'accent en majorité initial (772, 753, 882, 875) et même exclusivement initial (52) des substantifs.

6. 22. Toutefois ce progrès dans l'accentuation des verbes n'est pas général : un mouvement contraire apparaît çà et là dans le tipe *forger*. Nous ne voulons pas parler des points 924 et 922 où l'accent en majorité traditionnel des verbes s'oppose à l'accent en majorité initial des substantifs, parce que la plupart de ces infinitifs présentent la diftongue qui, témoin le substantif *boucher* qui se trouve aus mêmes endroits dans les conditions absolument identiques, y a la propriété de retenir l'accent latin. Il s'agit plutôt (pour ne citer que des exemples saillants) des parlers où le bleu se substitue au rouge clair (800, 814, 695, 72, 73, 74), et même au rouge foncé (817, 808). Ce mouvement réactionnaire est plus général dans les verbes du tipe *enterrer* : le bleu foncé succède à un bon nombre de points

Digitized by Google

bleu clair dans les substantifs (environ 30), principalement le long du littoral de l'Océan depuis le département de Maine-et-Loire jusqu'à celui des Basses-Pyrénées, ainsi qu'à un certain nombre de points rouge clair (des deus teintes) 866, 990, 842, 814, 714, 743 ; le bleu clair remplace le rouge clair (deus teintes) de près de 30 points, notamment au nord de la Gascogne (Lot-et-Gâronne, Lot) et surtout dans la Savoie, les régions voisines et la Suisse.

6. 31. Pour ce qui est des mots féminins c'est précisément la partie du Midi la plus progressiste pour les substantifs masculins qui est en même temps la plus conservatrice dans l'accentuation des féminins. La limite de ce territoire des substantifs de trois sillabes après avoir coupé presque un quart du département des Basses-Pyrénées, suit et conserve la direction de la frontière entre les Landes et le Gers jusqu'à la Dordogne, d'où, par une ligne au commencement très sinueuse, elle s'avance en en suivant la limite ouest, vers la pointe nord du Puy-de-Dôme. De là, après avoir abandonné la limite nord du département, elle se maintient à la même hauteur jusqu'à la Haute-Savoie. Arrivée là, elle descent rapidement en rentrant un peu, se tourne à l'est pour rejoindre la frontière italienne avec la limite nord des Hautes-Alpes.

Le territoire brun des substantifs de quatre sillabes ne diffère guère que vers la fin : depuis le département du Rhône au lieu de descendre, la limite monte toujours jusqu'à la partie sud du Jura et se maintient ensuite à la même hauteur en Suisse. Ainsi ce territoire retardataire dépasse de beaucoup celui des substantifs de trois sillabes.

Aucun de ces territoires ne franchit la ligne au delà de laquelle *a* latin final tombe.

Digitized by Google

Plus de deus tiers de ce territoire conservent l'accent traditionnel toujours, un tiers dans la plupart des cas.

6. 32. La limite du territoire bleu est à peu près la même dans les deus tipes féminins et elle se rencontre depuis le Puy-de-Dôme jusqu'à la frontière suisse avec celle des substantifs de trois sillabes masculins ; elle en diffère à l'ouest en s'éloignant davantage de l'Océan, et au nord-ouest en descendant plus au sud. Depuis la frontière suisse, elle conserve, jusqu'à la limite du territoire linguistique français, la direction est. Ainsi, le bleu empêche le sud de la Suisse, qui est rouge sur la carte III, de rejoindre le territoire rouge dans les Vosges, la Haute-Marne et la Haute-Saône qui sans cela ne formeraient, comme ils le font sur toutes les autres cartes, qu'un territoire continu. —

La part du bleu foncé dans ce territoire dépasse de beaucoup pour le tipe *farine* celle des tipes masculins ; elle est plus grande encore pour le tipe *orpheline*, mais elle se réduirait sans doute dans le dernier cas si au lieu de quatre on avait examiné uit substantifs. Le bleu foncé descent donc dans les deus cartes (cartes III et VI) beaucoup plus bas que pour les substantifs masculins.

6. 33. Quant au bleu clair, il est très réduit sur la carte III par rapport aus substantifs *rideau* ausquels seuls on peut justement le comparer ; il n'en reste que de petits lambeaus sur la carte VI par rapport à la carte IV sans qu'on puisse y attacher pour la raison que l'on sait (4 substantifs !) une importance trop grande.

Il y a cependant une différence notable entre les deus tipes féminins. Bien que nous n'ayons étudié que quatre substantifs du tipe *orpheline*, le bleu clair monte très haut

Digitized by Google

jusqu'à atteindre la mer en Normandie ; on a donc entre les substantifs féminins de trois et de quatre sillabes la même différence qu'entre les masculins de deus et de trois sillabes ; et dans les deus cas (*papillon* et *orpheline*) c'est l'accent médian déterminé par l'analogie qui s'y substitue au traditionnel.

Une autre différence, et non moins intéressante, c'est la proportion des cas d'accentuation indécise et de ceus d'accentuation progressiste dans les aires bleu clair des différentes cartes. Tandis que dans les substantifs masculins *rideau* et *papillon* le nombre des points où un seul mot présente l'accent avancé forme un tiers du nombre total des points dans le territoire bleu clair, il forme une moitié des points bleu clair dans le tipe *farine* ; pour le tipe *orpheline*, il faudrait disposer de uit substantifs pour pouvoir le comparer aus autres ; car un point appartenant au territoire bleu clair ne peut présenter que deus substantifs avancés tout au plus, l'un à accent initial, l'autre à accent médian ; mais l'accentuation médiane étant si rare dans les substantifs de ce tipe, nous rencontrons, en réalité, presque exclusivement des points bleu clair à un substantif accentué sur la sillabe initiale.

6. 34. Le rouge enfin est relativement très modeste sur les cartes des substantifs féminins. Sans parler des îles plus ou moins grandes dont une seule reparaît sur les deus cartes (points 548 et 549), il forme deus aires continues : l'une, dont le noyau se trouve dans la Dordogne et qui n'est ni si grande ni si unie pour *orpheline* que pour *farine* ; l'autre, à peu près égale, dans les Vosges. Le tipe *farine* seul en possède une troisième dans la Savoie, la Haute-Savoie et le sud de la Suisse, entourée de plusieurs îles dont on retrouve quelques faibles traces sur la carte du tipe *orpheline*.

Digitized by Google

6. 35. Si donc les féminins de quatre sillabes ont l'air d'être en retard sur le tipe *farine*, la présence des aires rouge foncé semble indiquer le contraire, puisqu'elles s'étendent même sur le territoire rouge à l'est où, dans le tipe *farine*, le rouge foncé fait complètement défaut, et où le nombre des cas d'accentuation non avancée est plus grand que pour *orpheline*. Seulement, ici encore, il ne faut pas perdre de vue le nombre deus fois plus grand des féminins de trois sillabes.

C. LES CAUSES DU CHANGEMENT D'ACCENT.

7. 11. Nous allons examiner, dans les pages qui suivent, une à une les causes qui ont provoqué la désaccentuation, en ont suspendu la marche et enfin qui ont déterminé l'établissement de l'accentuation actuelle.

Dans la partie nord de la France, il faut distinguer deus étapes dans le développement de l'accentuation : la désaccentuation à laquelle sont restés presque tous les substantifs féminins et la plus grande partie des masculins ; et l'établissement du nouvel accent qui s'est opéré exceptionnellement dans les féminins et dans la minorité des substantifs masculins.

Les choses se sont-elles passées de la même manière dans le Midi ? Nous ne trouvons guère de traces de cette étape indécise que dans les régions voisines du territoire bleu, très rarement à l'intérieur du domaine rouge. La règle, c'est déjà le nouvel accent ou, dans les féminins, l'accent traditionnel. Cet état est-il dû à l'évolution qui a quitté depuis longtens l'étape de désaccentuation ? Ou bien y a-t-il eu passage sans transition de l'accentuation traditionnelle à l'accentuation initiale ou médiane ? — La chute des voyelles qui d'accentuées qu'elles étaient à

Digitized by Google

l'origine sont devenues posttoniques (v. carte 55, arête — à 807 *ặrstò*; carte 1, abeille — à 945 *ạ̀vlẹ́*; carte 64, assiette — à 31 *ặstă*; carte 68, aubépine — à 945 *ẹ̆pnă*, à 944 *ŏbẹ̆pnă*, à 52 *ẹ̆pnă*; carte 123, belette — à 801 *bẹlto*, à 41 *bẹ̆ltă*; etc.) recule bien haut l'établissement de la nouvelle accentuation et nous fait préférer la première alternative à la segonde. Pour les féminins, ils ne se sont maintenus que grâce à des conditions particulièrement favorables à l'accentuation traditionnelle.

Nous croyons donc que, dans le Midi aussi, la désaccentuation a précédé l'établissement du nouvel accent dans les mots masculins.

Cette première étape ne peut être que l'effet d'un affaiblissement progressif de l'accent traditionnel qui est déterminé à son tour par la diminution de l'effort musculaire. On pourrait voir dans ce changement le reflet d'un changement survenu dans l'état mental des sujets parlants : quoi qu'il en soit, la cause immédiate est d'ordre fisiologique.

Cet affaiblissement a dû être général, il a dû se produire dans tous les mots sans exception, mais il n'est pas allé jusqu'à effacer toute différence entre les sillabes atones et les accentuées. Il s'agit donc de savoir avant tout comment il se fait que certains territoires offrent l'accentuation exclusivement ou en majorité indécise.

Nous voyons trois explications possibles :

1° Dans la partie nord de la France, l'affaiblissement a progressé jusqu'à rendre les sillabes fortes égales aus sillabes faibles.

2° Le nivellement des sillabes toniques et des atones n'a pas été opéré par les organes de la parole des sujets parlants, mais bien par l'ouïe de celui qui écoutait : les conditions fisiologiques par lesquelles est déterminée l'accen-

Digitized by Google

tuation sont les mêmes dans tous les mots, la durée, la sonorité et peut-être d'autres conditions ne le sont pas ; il peut donc arriver qu'une de ces dernières parvienne à faire disparaître pour l'oreille la distance qui existe entre la sillabe tonique et l'atone, que le degré d'intensité d'une sillabe tonique, mais brève ou moins sonore, et celui d'une sillabe atone, mais longue ou sonore, soient absolument identiques : le sujet qui a perçu les sons d'intensité en apparence identique, les prononce avec une intensité réellement identique.

Ou bien — et ce n'est qu'une variante de la même hipotèse — la différence fisiologique de ces deus sillabes a été si faible que son effet acoustique a cessé d'être sensible à l'oreille la plupart du tens et ne s'est maintenu que favorisé par des circonstances dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure (v. 7. 12, 7. 13, 7 14).

3° L'accent indécis est le résultat d'un côté de l'accentuation traditionnelle, et de la nouvelle de l'autre, comme nous l'avons déjà vu dans les infinitifs de quelques parlers (§ 6. 22).

Parmi ces trois explications la seule qui soit sous tout rapport satisfaisante, c'est la segonde variante de la deusième. — La première est exclue si l'on reconnaît dans l'accentuation médiane de *escalier*, *épinard*, *écorcher*, etc., l'influence de l'accentuation des féminins *échelle*, *épine*, *écorche* ; car ce nivellement fisiologique aurait atteint tous les mots sans exception, et les féminins n'auraient pu se maintenir plus longtens que les mots masculins. D'ailleurs le Midi demanderait une explication à lui. — La troisième hipotèse ne peut non plus être mise en ligne de conte parce que, sans parler d'autres raisons, la désaccentuation étant le produit d'une opération psicologique très spéciale, on ne peut admettre qu'elle se soit répandue sur un territoire

Digitized by Google

aussi étendu. Nous en voyons la confirmation dans l'accentuation indécise des infinitifs qui est due à la même cause, mais qui est bornée à quelques points isolés. — Enfin la première variante de la deusième hipotèse est de même peu vraisemblable. Elle suppose tous les trois degrés de l'accent : le traditionnel, l'indécis et le moderne, tandis que nous ne trouvons pas de trace du premier.

7. 12. Les causes que nous avons vues jusqu'ici actives dans l'accentuation sont donc toutes d'ordre fisico-fisiologique. Il en est de même de celles qui suspendent la marche de l'évolution, soit qu'elles fassent garder à certains mots leur accent traditionnel, soit qu'elles en maintiennent d'autres plus longtens à l'étape indécise.

Si la diftongue a sauvé son accent dans l'affaiblissement général de l'effort musculaire, elle en est redevable à sa sonorité plutôt qu'à sa quantité ; en tout cas l'ouïe y joue un rôle décisif. Il convient encore de rappeler que l'accent passe sur la première sillabe dans le foyer de l'accentuation initiale, la Dordogne, malgré la diftongue conservée : la tendance générale annule donc les effets de la sonorité.

7. 13. Le cas est un peu différent pour les mots féminins. Ici encore la sillabe traditionnelle échappa à la désaccentuation grâce à sa sonorité rehaussée par le peu de sonorité des sillabes voisines. Cette sillabe ne différait pas non plus, au moment où l'affaiblissement s'est produit, des autres sillabes fortes par l'intensité de l'effort musculaire, mais simplement par l'effet acoustique.

7. 14. Il n'y a pas de doute sur la part qu'a, dans le développement de l'accentuation, la longueur, qu'elle soit l'effet du voisinage de la consonne suivante (p. ex. *r*), comme c'est le cas dans certains mots masculins, ou bien l'effet de

Digitized by Google

l'allongement compensatoire qui accompagne la chute de l'*e* final, comme dans les mots féminins : l'accentuation des mots dont la voyelle tonique (traditionnelle) est longue, reste indécise encore quand les autres mots ont reçu déjà le nouvel accent. Mais à quel moment a commencé l'influence de la longue ? Les indices nous manquent qui permettent de dire avec certitude si elle s'est fait sentir dès le commencement de l'évolution, c'est-à-dire si, à l'époque où les autres mots offraient l'accentuation indécise, l'accent des mots dont la tonique traditionnelle était longue, reposait encore sur la dernière (avant-dernière) sillabe; ou bien si la désaccentuation s'est imposée à tous les mots sans différence et si c'est seulement au moment où les autres mots commençaient à recevoir l'accent initial ou médian que la tonique longue s'est montrée hostile à la nouvelle tendance. Toutefois pour celui qui reconnaît dans l'accentuation médiane de *escalier*, *épinard*, *écorcher* l'influence des mots féminins *échelle*, *épine*, *écorche*, la première alternative seule est admissible. — Une étude, disposant de matériaus plus riches que la nôtre devra examiner si les mots masculins de deus sillabes exercent sur les mots dérivés et moins usités la même influence que les féminins, ce dont nous n'avons aucun exemple à présenter : si oui, c'est la preuve que les voyelles longues ont été dépossédées de leur accent traditionnel après les voyelles brèves ; si non, est-ce à dire que l'allongement des voyelles devant certaines consonnes (p. ex. *r*) soit hétérogène et postérieur à celui des voyelles dans les mots féminins, et postérieur en même tens à la désaccentuation des masculins ?

De même que les causes qui ont déterminé la désaccentuation, celles qui en arrêtent les effets : durée des voyelles, sonorité propre ou occasionnelle, sont encore d'ordre fisico-fisiologique.

Digitized by Google

7. 21. Nous allons passer, pour en étudier les causes, à la segonde étape dans le développement de l'accentuation des patois gallo-romans, l'établissement du nouvel accent.

Plus le nombre des sillabes que peut frapper le nouvel accent est grand, et plus les conditions dans lesquelles se produit le changement sont claires. Dans notre recherche des causes de ce changement nous nous occuperons de préférence des mots de trois sillabes masculins et de quatre sillabes féminins.

Si l'accent n'est pas indécis dans les cas étudiés, c'est tantôt la première sillabe qui reçoit le nouvel accent, tantôt la sillabe à l'origine intertonique. La tendance à accentuer la sillabe initiale est la plus générale puisqu'elle apparaît sur la plus grande partie du territoire gallo-roman, tandis que l'autre tendance qu'il y a à frapper la deusième sillabe du mot, occupe un territoire beaucoup plus restreint.

L'accentuation médiane est très rare dans les féminins ; nous l'avons rencontrée dans une douzaine de cas dont on peut imputer quelques-uns à coup sûr (cf. la coexistence de *orphęline* dans les parlers 609, 797, 798 et de *orphęlin* de ces mêmes points) et la plupart des autres sans doute à l'influence de l'accentuation des mots plus fréquents dans la conscience ausquelsils sont liés par leur forme dans l'esprit du sujet parlant (v. § 5. 23). Comme nous n'avons trouvé presque que des masculins qui présentent l'accent médian, on peut donc dire que l'accent repose sur l'avant-dernière sillabe.

7. 221. Les causes de ces tendances peuvent être soit fisico-fisiologiques, soit psicologiques. Quant aus dernières nous ne voyons que l'association qui puisse être prise en considération. Or, pour ne parler que de l'accent initial,

Digitized by Google

nous avons vu que dans quelques parlers (611, 624, 634), les substantifs masculins et les féminins de deus, de trois et de quatre sillabes, 28 en nombre, montrent tous ou presque tous (mais au moins 26) l'accent sur la première sillabe. S'il y en a, parmi ces substantifs, dont l'accent s'explique au besoin par l'accent de ceus ausquels ils sont associés (p. ex. *fourchette* d'après *fourche*, *salière* d'après *sel*), il y en a d'autres qui n'admettent pas pareille explication (*savon*, *farine*, *papillon*, etc.), et ceus-ci forment la majorité. On trouve les mêmes conditions dans les aires rouge clair et bleu clair. Nous doutons donc que la tendance à appuyer sur la première sillabe puisse se ramener à une cause d'ordre psicologique ; par conséquent il ne reste qu'à adopter des causes fisico-fisiologiques.

7. 222. A la même conclusion nous conduit le raisonnement suivant. L'accentuation initiale vers laquelle tendent les dialectes gallo-romans est, sans parler du latin préclassique, un fait accompli en tchèque et en islandais, et on remarque le même mouvement dans toutes les langues germaniques. Il se peut que les matériaus de ces langues se prêtent mieus que le français à l'explication de l'accent initial par l'association, mais nous doutons que la même association, qui est bien spéciale, aït pu se produire dans les cerveaus d'individus aussi nombreus, appartenant à des époques, à des territoires et à des races si différentes ; et pour cette raison nous préférons y voir une cause d'ordre fisico-fisiologique dont l'action est à coup sûr plus générale et plus puissante que celle d'une cause psicologique.

7. 223. Nos raisonnements semblent confirmés par le fait suivant. En étudiant le rôle du souffle dont il parle p. 125 ss. de ses *Modifications phonétiques du langage* (*Revue*

Digitized by Google

des patois gallo-romans, IV), M. l'abbé Rousselot a remarqué que son parler montrait une légère tendance à transférer l'accent sur la première sillabe. Il a trouvé que dans le groupe artificiel de deus sillabes, sur 155 cas l'accent a frappé la dernière sillabe 125 fois, la première 30 fois. « Mais il faut noter que cette dernière forme n'est fréquente qu'à certains jours : 5 fois sur 7 à la fin d'une séance (juillet 1889), 7 fois sur 20 et 6 fois sur 30 (décembre 1890). Elle concorde avec un moment de fatigue » (p. 135). — L'accent initial est plus fréquent encore dans les groupes de trois sillabes : un tiers des cas pour les groupes où toutes les sillabes sont libres, deus tiers pour ceus où la segonde sillabe est entravée. — Il est intéressant que le même fénomène se répète pour la quantité. Qu'il nous soit permis de transcrire ici quelques lignes de ces mêmes *Modifications*, p. 158 » : ...Le commencement (du groupe) seul varie. Il renferme tantôt un iambe, tantôt un trochée. Le trochée est fréquent lorsque la segonde sillabe est entravée ou appartient à l'iambe final, et encore lorsque le sujet parlant éprouve un peu de fatigue. Ce dernier point est mis hors de doute par les remarques suivantes : le 8 août je n'ai fait que quelques expériences ; le 23 juillet j'en ai fait beaucoup, et celles qui sont rapportées ici sont de la fin de la séance. Or les expériences du 8 août ne nous offrent pas un seul trochée initial. Celles, au contraire, du 23 juillet en présentent 12 contre 12 iambes dans les groupes formés de sillabes libres, de 36 contre 20 (1re expérience) et 21 contre 3 (2e exp.) dans les groupes de trois sillabes contenant une entrave. Enfin, si l'on compare la fin de l'expérience du 23 juillet sur les groupes de quatre sillabes avec le commencement, on voit que la forme iambique, dominante au début, est presque toujours remplacée par la forme trochaïque à la fin. Ces remarques concordent, du reste, avec

Digitized by Google

les observations analogues qui ont été faites sur l'émission du souffle. »

Si c'est la fatigue qui détermine le passage de l'accent sur la première sillabe, il est donc plus commode de passer de la sillabe forte à la faible qu'inversement; ce qui prouve que c'est une cause fisico-fisiologique et non pas psicologique qui a provoqué l'accentuation initiale.

7. 23. Nous sommes bien embarrassés pour l'accentuation médiane. Le fait que nous n'avons trouvé aucun parler où elle soit exclusive si ce n'est dans les infinitifs, et que les mots qui ne peuvent subir aucune influence analogique, offrent de préférence l'accent initial, rarement le médian, tout cela justifie notre réserve à l'égard des facteurs fisico-fisiologiques agissant plus généralement. Peut-être quelque facteur de cet ordre qui se dérobe à notre examen, p. ex. l'accent de hauteur, a-t-il, mais par endroits seulement, sa part dans l'établissement de l'accent médian. Le polonais où l'accent frappe toujours l'avant-dernière sillabe en rent l'existence probable.

7. 24. Ces nouvelles tendances n'ont pas trouvé partout un sol également fertile. Certains mots leur ont obéi plus tôt que d'autres. Dans cette esquisse qui n'a pour base que des matériaus très restreints, nous n'avons pas à rechercher dans tous ses détails la cause de cette évolution inégale. Il est impossible de tirer de ces matériaus des conclusions suffisamment sûres. Ainsi dans *poteau*, *buisson*, l'accent initial est général dans le Nord, mais dans *rideau*, *savon*, c'est l'accent indécis. La constance avec laquelle se répète cette accentuation ne permet pas de douter de sa causalité. Est-ce la sonorité de l'*o* ou de la diftongue plus grande que celle de l'*i* ou de la voyelle simple (*a*) qui a

Digitized by Google

déterminé le passage de l'accent sur la première sillabe? Est-ce la longueur de la voyelle nasalisée dans *enterrer*, *danser*, *charpentier* qui a fait prendre l'accent à la sillabe initiale ou médiane de ces mots?

7. 25. L'intervention de l'élément acoustique dont nous avons déja vu les effets est plus évidente par la différence de traitement entre les tipes *clarinette* et *farine*. Dans les régions dont la Haute-Savoie est le centre, le dernier porte l'accent initial, le premier l'accent traditionnel. Les deus tipes ne se distinguant que par la distance qui est plus grande entre la sillabe tonique suivie d'une atone et l'intertonique précédente qu'entre la tonique suivie également d'une atone et l'initiale, on voit que le changement d'accent s'accomplit d'autant plus facilement que la distance entre la sillabe ayant porté l'accent traditionnel et celle qui doit recevoir le nouvel accent est moins sensible.

Toutes les causes qui jouent quelque rôle soit dans la désaccentuation, soit dans l'établissement de l'accent moderne et que nous avons étudiées jusqu'ici, sont fisico-fisiologiques. Il s'agit d'assigner encore sa part à l'élément psicologique.

7. 31. Nous avons fait remarquer plus haut 4. 21 que les substantifs de trois sillabes masculins ne présentent dans aucun parler exclusivement l'accentuation médiane, et que la même accentuation est très rare dans les mots qui vivent dans la langue isolés et sans parenté. Si, d'un autre côté, dans les mêmes parlers où les substantifs montrent toujours (point 52) ou dans la plupart des cas (points 772, 753, 882, 875) l'accent initial, les infinitifs possèdent sans exception l'accent médian, il faut y reconnaître forcément l'action des formes verbales dans lesquelles

Digitized by Google

l'accent repose sur la sillabe qui porte à l'infinitif le nouvel accent. Cette influence psicologique dans les verbes de trois sillabes admise, on ne peut pas la rejeter dans les autres mots, non seulement dans les infinitifs de deus sillabes dont l'accent est aussi avancé par rapport aus substantifs que les infinitifs de trois sillabes, mais encore, au moins *a priori*, bien que nos exemples n'en offrent aucun spécimen sûr, dans les substantifs de deus sillabes.

Dans ces conditions, l'établissement de l'accent moderne se présente comme résultant d'un côté de différents facteurs fisico-fisiologiques tendant à relever la sillabe initiale, et de l'autre côté de l'association qui, dans certains cas (substantifs et infinitifs de deus sillabes), renforce et accélère l'évolution vers l'accentuation initiale, mais qui, dans d'autres cas, fait naître l'accent médian. Le rôle des causes fisico-fisiologiques dans l'établissement de ce dernier, si tant est qu'elles y jouent quelque rôle, ne paraît pas être général.

7. 32. Cette action des simples sur leurs dérivés (réels ou non) a pu s'effectuer dans le Midi à n'importe quelle époque après la désaccentuation des mots masculins, les féminins y conservant encore de nos jours l'accent traditionnel ; mais si elle doit être invoquée dans le Nord, elle a pu s'accomplir seulement si les mots féminins ont gardé leur accent traditionnel encore après la désaccentuation des mots masculins. — Nous n'avons pas d'exemple qu'un substantif masculin ait influencé son dérivé. Si cependant l'évolution s'est passée comme nous venons de l'exposer, les mots masculins à longue voyelle tonique (traditionnelle) sont seuls capables d'avoir pareille influence.

7. 33. Si l'évolution des verbes est en général progres-

Digitized by Google

siste, elle est quelquefois aussi en retard par rapport à l'évolution des substantifs. Et, ce qui est curieus, les deus effets contraires paraissent remonter en partie aus mêmes causes, à la lutte des formes à radical accentué et des formes à radical atone protégées soit peut-être par le sistème, soit par une autre cause plus longtens que l'accentuation des substantifs, de sorte que les infinitifs présentaient encore l'accent indécis quand ceus-ci en étaient déjà à l'accentuation initiale.

Ces points d'accentuation indécise relativement rares (en tout 9) pour le tipe *forger* sont plus fréquents pour *enterrer*. On le comprent facilement, car les conditions dans ce dernier cas sont plus compliquées : si l'accent traditionnel repose sur la dernière sillabe, l'influence des formes accentuées sur le radical tâche de le transférer sur la sillabe médiane, tandis que la tendance générale agit en faveur de la sillabe initiale. Par conséquent l'équilibre y étant plus facile à établir que dans les infinitifs du tipe *forger* où deus composantes agissent dans le même sens contre la troisième, l'accent indécis y est aussi plus fréquent que là.

Ce qui vient à l'appui de cette opinion c'est que parmi les 35 points où l'accent est en majorité indécis dans les infinitifs, mais initial ou médian dans les substantifs, il y en a 24 qui se trouvent sur les confins des aires à accent initial d'un côté et des aires à accent médian de l'autre (points 42, 628, 648, 657, 676, 705, 706, 714, 720, 743, 801, 808, 814, 817, 842, 866, 879, 931, 933, 937, 939, 942, 944, 964).

On comprendrait, nous dira-t-on, que l'accentuation initiale et médiane aient pu agir à la même époque puisque tous les points en question sont situés dans le domaine où l'accent traditionnel reste aujourd'hui encore, en majorité ou en minorité, devant la voyelle finale atone conservée

Digitized by Google

ou au moins dans le voisinage immédiat de ce domaine et que l'accent initial est un fait accompli ou en voie de l'être dans toute cette partie du territoire. Mais en est-il de même de l'accent traditionnel à l'infinitif ? S'est-il maintenu jusqu'à la naissance de la tendance initiale ? Et en admettant que l'action de ces deus accentuations s'est opérée après que les mots du tipe *papillon* eurent reçu l'accent indécis, ne se passerait-on pas bien de l'influence de l'accent traditionnel à l'infinitif ? — Nous répondrons que l'accent traditionnel est indispensable pour expliquer la désaccentuation persistante du tipe *forger* ; que le sistème a pu sauver dans ce cas l'accent traditionnel à l'infinitif, parce que, encore aujourd'hui, on trouve probablement l'accent sur la même sillabe qu'à l'infinitif dans les formes de l'imparfait dans lesquelles la voyelle finale atone est conservée.

Nous ajouterions, pour parer une autre objection à laquelle, à vrai dire, nous ne nous attendons pas, que si les mêmes causes ne donnent pas partout les mêmes résultats, c'est qu'elles ne sont identiques qu'en apparence, la puissance de chacune d'elles variant d'un endroit à l'autre ; c'est encore que la mentalité des sujets parlants n'est pas la même. (Cf. ployer-plier, etc.)

En tout cas, les causes doivent être assez générales puisque les résultats identiques apparaissent indépendamment dans différentes régions.

7. 34. Enfin comme la part des causes psicologiques dans l'évolution de l'accentuation n'est plus douteuse, il faudrait examiner si la fréquence ou la rareté de l'emploi d'un mot n'a pas amené le retard ou l'accélération dans le développement.

Digitized by Google

D. L'ÉVOLUTION.

8. 1. Quelle a donc été la marche de l'évolution ? Elle a commencé par l'affaiblissement de l'accent à la suite duquel l'intensité des sillabes accentuées souffre ordinairement plus que celle des sillabes faibles, de sorte que la différence de leur intensité est abaissée. L'affaiblissement s'est opéré sans doute sur le territoire entier et dans tous les cas. Il est impossible que les masculins de deus sillabes dont l'accentuée (traditionnelle) est brève, aient imposé leur accent traditionnel aus substantifs dérivés. Il est de même peu vraisemblable que les substantifs masculins dont la voyelle tonique était longue, et les substantifs féminins aient passé de l'accent traditionnel à l'accent indécis à la même époque que les masculins dont la tonique était brève. Autrement il faudrait placer l'influence de tous ces substantifs sur leurs dérivés avant la désaccentuation des mots.

Vint ensuite le nivellement des sillabes faibles et des accentuées le moins différentes : nivellement dans les mots masculins de deus sillabes, excepté ceus dont la voyelle tonique traditionnelle était longue ou diftonguée, et excepté aussi les verbes de deus sillabes dans les parlers qui présentent encore aujourd'hui l'accent indécis, bien que celui des substantifs soit avancé. Dans ce dernier cas, grâce à l'alternance des formes à radical accentué avec celles où l'accent repose sur la désinence, l'accent traditionnel s'est maintenu plus longtens. Ce n'est que plus tard que les mots de trois sillabes masculins qui sont plus conservateurs que ceus de deus sillabes, ont suivi la même évolution à l'exception, cette fois encore, des verbes dans les parlers où ils en sont encore aujourd'hui à l'accent indécis malgré l'accent initial ou médian des substantifs. Après la disparition de

Digitized by Google

l'accent traditionnel des substantifs de trois sillabe masculins, mais avant celle de l'accent traditionnel des substantifs de trois sillabes féminins dans le Nord et même dans une partie du territoire où l'*a* final se maintient, s'est fait sentir l'influence des substantifs et des formes verbales de trois sillabes féminins sur leurs dérivés *serrure-serrurier* et sur leurs infinitifs (*enterre-enterrer*) dans quelques aires. Enfin soit par l'abandon complet de l'accentuation traditionnelle, soit par une autre cause, la désaccentuation s'étendit sur les substantifs de deus sillabes dont la tonique latine était longue, et sur tous les mots féminins (de trois ou de quatre sillabes) du territoire où *-a* latin tombe, et d'une partie de celui où il persiste. Ainsi l'accent traditionnel ne resta que dans les infinitifs de quelques parlers, dans les substantifs féminins de la partie méridionale de la France ainsi que dans les substantifs et les infinitifs des nombreus points où la sillabe accentuée traditionnelle possédait une diftongue décroissante.

Les indices nous manquent qui permettent de déterminer exactement le moment où a commencé à agir la tendance à accentuer la sillabe initiale ou médiane. Cependant les mots qui ont subi l'influence de leur féminin montrant, au moins sur certains points, les premiers l'accent médian, on se croit autorisé à dire que l'établissement du nouvel accent amené par des causes psicologiques a précédé celui qui est déterminé par des causes fisico-fisiologiques. Il va sans dire que ce dernier est aussi postérieur à la désaccentuation des mots dont la voyelle tonique n'était pas longue ou diftonguée. Mais suivit-il ou précéda-t-il la désaccentuation des féminins ? Voilà qui est incertain. — Les verbes de deus sillabes ont été les premiers à subir cette tendance initiale ; les substantifs masculins les suivirent ; dans les mots de trois sillabes masculins qui vinrent après, les

Digitized by Google

verbes précédèrent également les substantifs ; c'est à ce moment environ que remonte l'accent indécis des verbes dans les parlers arriérés par rapport aus substantifs, qui constitue une compromission, pour le tipe *forger*, entre l'accent initial et le traditionnel, pour le tipe *enterrer*, une compromission entre la tendance à accentuer la sillabe initiale et la tendance à maintenir l'accent traditionnel aussi bien des formes à radical tonique que de celles à désinence tonique ; les féminins du tipe *farine* reçurent l'accent initial plus tôt que ceus du tipe *clarinette*.

8. 2. Telle est la marche générale de l'évolution, mais il est inutile sans doute d'ajouter que les différentes étapes ne se sont pas accomplies partout en même tens, que différents territoires en sont aujourd'hui à des étapes différentes, et même que l'évolution n'a pas partout passé par toutes les étapes que nous avons énumérées. Ainsi, pour ne parler que d'un seul cas, dans les régions qui vont de la frontière d'Espagne jusqu'à la Suisse et l'Italie, les substantifs féminins passent de l'accent latin directement et d'un seul coup à l'accent initial ; cf. différents points des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées, *du département de Lot-et-Garonne, du Lot, de la Corrèze*, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, *du Rhône, de la Savoie, de la Suisse*, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes (les noms en italique désignent les départements où l'accent initial ou médian arrive à côté de l'accent traditionnel dans les deus tipes *farine* et *orpheline*, les autres dans le tipe *farine* seul). Dans ces contrées, après avoir passé par l'étape indécise dont on voit encore des vestiges, l'accent initial ou médian s'est généralisé dans les mots masculins et s'est imposé ensuite aus mots féminins sans que ceus-ci eussent jamais possédé l'accent indécis, à ce qu'il paraît.

Digitized by Google

8. 3. Où le mouvement a-t-il pris naissance ? A première vue on pourrait penser aus contrées situées autour du département de la Dordogne et de celui des Vosges, ces deus régions étant parvenues le plus tôt et le plus généra-ment à l'accentuation initiale uniforme. Mais l'évolution, même commencée partout en même tens, y a pu être plus rapide qu'autre part. D'ailleurs il y a des points isolés et sans contact qui forment pour ainsi dire le noyau de l'évolution pour le territoire voisin : tels les points 328, 8, 19, tel encore l'extrême Noıd-Est du domaine français en Belgique : le mouvement peut donc avoir commencé sur plusieurs points indépendamment les uns des autres.

E. RAPPORT ENTRE L'ACCENTUATION DU MOT ISOLÉ ET CELLE DU GROUPE SINTACTIQUE.

9. 1. Nous ne pouvons terminer sans dire encore quelques mots sur le rapport entre l'accentuation du mot isolé et celle du groupe sintactique. Le changement d'accent du mot isolé a-t-il entraîné à sa suite le changement d'accent dans le groupe ? Ou bien le dernier a-t-il déterminé le premier ?

Bien qu'étranger à notre sujet, l'établissement de ce rapport nous intéresse, d'abord parce qu'il permettra de nous faire une idée de ce que peut être l'accent du mot isolé dans la partie nord de la France où les auteurs n'ont noté l'accent que quand il reposait sur une sillabe autre qu'en latin, ensuite parce qu'il nous aidera à établir, au moins approximativement, sur le territoire entier, l'accent des formes qui ne figurent pas dans l'*Atlas* à l'état isolé, enfin parce qu'il nous éclaire sur le rôle que joue l'accentuation du mot isolé dans l'accentuation des groupes sintactiques.

Digitized by Google

Comme il faudrait changer les principes sur lesquels est fondé notre essai, nous laissons de côté les deus premiers points et nous nous bornons au dernier.

9. 2. Nous n'avons examiné que trois cas, deus de deus sillabes masculins, le troisième de trois sillabes féminin, où le même mot se trouve noté à l'état isolé et à la fin du groupe sintactique dans l'*Atlas* : les mots *éclair* (carte 438) et *il fait des éclairs* (carte 439), *garçon* (carte 622), et *sois gentil, mon petit garçon* (carte 623) et enfin *armoire* (carte 58) et *se cacher derrière l'armoire* (carte 58).

Aucun des mots n'est répandu dans le territoire entier, de sorte que pris ensemble, ils ne nous montrent pas encore l'état de la langue du territoire entier. Ils suffisent pourtant à nous faire voir que l'accentuation des mots isolés est ou bien la même, ou bien plus avancée que celle du même mot placé à la fin de la proposition : le mot à accent initial ou indécis à l'état isolé prent l'accent indécis ou final, quand il forme le dernier membre d'un groupe sintactique. Les cas sont extrêmement rares où on trouve le rapport inverse : nous en avons rencontré quatre : à 121 et à 918 *garçon*, mais *garcon* et *armoire*, mais *l'armoire* à 606 et 601. Dans ces cas l'accentuation est toujours indécise dans un des mots et on se demande si, fidèle à son principe de ne noter nettement que ce qu'il a nettement perçu, M. Edmont n'a pas indiqué l'accent comme indécis bien que le mot porte en réalité l'accent initial ? Mais nous ne voyons jamais l'accentuation traditionnelle du mot isolé correspondre à l'accent initial de la fin du groupe, bien que le contraire arrive parfois.

9. 3. Si donc le ritme de la proposition n'est jamais, à ces rares exceptions près, en avance sur l'accent du mot isolé,

Digitized by Google

il n'en est pas pour cela partout à la même étape : dans les départements du centre de la France (Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Indre, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, Seine, Seine-et-Oise, Loiret, Cher, Nièvre, Yonne, Aube, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Jura, Doubs) l'accent traditionnel à la fin du groupe alterne partout ou dans la plupart des cas avec l'accent indécis ou même initial du mot isolé; dans les Vosges, la partie sud-est de la Haute-Marne ainsi que sur quelques points du Dauphiné, de la Provence, enfin dans le Languedoc, le déplacement d'accent est accompli dans les mots isolés aussi bien qu'à la fin du groupe. Dans le reste de la France, le groupe sintactique se termine par l'accent indécis.

On peut donc dire qu'en général le changement du ritme des groupes sintactiques suit le changement d'accent des mots isolés par lequel il paraît toujours déterminé.

10. Voilà quelques points que nous aurions à relever, traités d'ailleurs d'une manière très inégale, les uns largement développés, d'autres à peine effleurés suivant que les matériaus l'exigeaient ou le permettaient. Il y en a d'autres qui mériteraient également d'être étudiés, qu'ils se rapportent directement à notre sujet, ou bien qu'ils soient d'un intérêt plus général : le rôle que joue l'accent de hauteur dans le changement d'accent, rôle qui demanderait à être étudié sur les lieus par les moyens de la fonétique expérimentale; la chute des voyelles toniques devenues atones aujourd'hui, qui permettrait peut-être, avec la chute des voyelles à l'origine non toniques (p. ex. pisser-p'ser, etc.), de préciser la cronologie du changement d'accent; la conséquence que l'installation du nouvel accent a pour

Digitized by Google

la métrique, le rôle de la rareté ou de la fréquence de l'emploi du mot dans la marche de l'évolution ; l'étude des unités linguistiques que la communauté de l'accentuation identique permet mieus d'établir que les autres fénomènes linguistiques, etc. Mais il faudrait tout un volume pour étudier ces questions, et nous n'avons voulu donner qu'une simple esquisse du problème.

Prague. Max Křepinský

Digitized by Google

CONTRIBUTION
A
UN NOUVEAU DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET « DE L'USAGE »
(*Suite*[1])

LE VERBE « **pouvoir** »

Pouvoir. — Le latin **potere* (l. class. *posse*) a donné successivement *podeir, poeir, pouoir, pouvoir.*

I. Le sens propre de *pouvoir*, c'est « être en état de faire quelque chose », en parlant d'une personne ou d'une chose, et comme de cet état résulte une réalisation éventuelle de l'action, on passe par connexion au sens suivant :

II, « être dans le cas de faire quelque chose. »

Comparez les valeurs du verbe dans le vers de Victor Hugo :

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité,

et dans la phrase : « *tu peux* le tuer, si tu ne prends pas les plus grands ménagements. » Là : tu as le pouvoir, le droit de... Ici : tu es dans le cas de..., tu cours le risque de...

D'une chose que l'on *peut* faire, dans l'un ou l'autre sens, on dit qu'elle est *possible* (au lieu d'emprunter ce mot au latin, nous aurions pu fabriquer l'adjectif **pouvable*, comme *faisable* d'après *faire*). Lorsque l'action « possible » est exprimée sous la forme d'un verbe, on emploie l'infinitif

1. Voy. notre Revue, t. XXVII, pp. 1 et 126.

Digitized by Google

dans un cas et le subjonctif dans l'autre : les deux sens de « il peut venir » seront représentés par « il lui est possible de venir » et « il est possible qu'il vienne » ; les deux sens de « la négociation peut aboutir » seront représentés par « il est possible de la faire aboutir » et « il est possible qu'elle aboutisse ».

Au sens I, le fait est nécessairement futur, postérieur au temps du verbe *pouvoir*, qui marque l'état en quelque sorte préparatoire. Au sens II, le fait peut être passé : « Je peux m'être trompé », je suis dans le cas de m'être trompé, il est possible que je me sois trompé. C'est le sens de *pouvoir* dans l'adverbe « peut-être », cela peut être, arriver dans l'avenir ou s'être produit dans le passé. Il y a là une simple extension: d'abord être dans le cas de faire une chose dans l'avenir, puis être dans le cas de la faire dans l'avenir ou dans le présent ou de l'avoir faite. Au lieu de « je peux m'être trompé », on dit aussi, en transportant d'un verbe à l'autre l'expression du passé : « j'ai pu me tromper ». Comparez les expressions équivalentes de probabilité: « je dois m'être trompé » et « j'ai dû me tromper ».

Lorsque *pouvoir* est joint à un verbe impersonnel, c'est naturellement le sens II qu'on a presque toujours : il *peut* faire beau demain, il est possible qu'il fasse beau demain. On peut cependant avoir aussi le sens I : « Il ne *peut* pas pleuvoir » peut signifier « je ne crois pas possible qu'il pleuve » ou « le temps n'a pour ainsi dire pas la force de se mettre à la pluie » ; cf. : il pleut tant qu'il *peut*.

Même double signification pour le pronominal *se pouvoir* avec valeur de passif : cela *se peut*, entendez : 1° on peut cela, on a le pouvoir de le faire, cela est faisable, ou bien : 2° il est possible qu'il en soit ainsi. « Il *se peut* que, il *est possible* que » n'ont que le second sens.

Digitized by Google

III. Dans les exclamations optatives, — subjonctif et imparfait de l'indicatif après *si*, — *pouvoir* arrive à exprimer, par une autre connexion, la possibilité *réalisée* que l'on souhaite : *puisse-t-il, s'il pouvait* n'avoir pas travaillé en vain, ne pas regretter sa peine ! On exprime ainsi le souhait qu'il n'ait pas travaillé en vain (et non pas qu'il puisse ne pas avoir travaillé en vain), que ce soit une réalité et non pas une simple possibilité, l'idée de « pouvoir » disparaît. Dans les exclamations emphatiques ou optatives, le verbe à l'imparfait précédé de *si* peut avoir le sens ordinaire : Si jeunesse savait, si vieillesse *pouvait* ! Une phrase telle que « s'il pouvait oublier ! » peut équivaloir à « Puisse-t-il oublier ! », c'est-à-dire simplement à « Je souhaite qu'il oublie », ou à : « je souhaite qu'il puisse oublier, qu'il ait le pouvoir, la force d'oublier. »

Au sens I, l'état qui permet à la chose de se faire peut résulter de conditions très diverses, que nous grouperons en deux catégories, de telle sorte que, d'après le contexte, *pouvoir* peut signifier :

a, n'être pas empêché de faire une chose soit par un obstacle matériel soit par une répugnance physique ou morale : le terrain est dégagé, on *peut* passer ; dix personnes *peuvent* tenir dans cette pièce, il y *peut* tenir dix personnes (on a dit jadis : *il y peut* dix personnes) ; il *ne peut pas* manger de fromage ; je *ne peux pas* le croire.

b, avoir le droit, la permission, l'autorité, les qualités ou forces physiques ou morales nécessaires pour la faire : un gibier qu'on *peut* chasser en tout temps ; les rois absolus *peuvent* condamner sans jugement ; cet enfant *a pu* marcher à un an ; c'est un malheur dont il *ne peut* se consoler.

— Le verbe *pouvoir* ne se construit en principe qu'avec une proposition exprimant l'action qu'on est en état ou

Digitized by Google

dans le cas de faire. Toutefois, dans le sens I, on peut lui donner comme complément direct un nom ou pronom neutre, et *pouvoir* équivaut alors à « pouvoir faire » : Y *peux*-tu *quelque chose?* A cela je *ne peux rien.* Il *peut tout.* Qui *peut le plus peut le moins. Qu'*y *puis*-je ? « Tu *peux ce* que tu veux ». CORNEILLE, *Cinna,* V, 1. — *N'en pouvoir plus, n'en pouvoir mais,* expressions étymologiquement équivalentes : ne pouvoir pas plus que cela, c.-à-d. être allé au bout de ses forces ou au bout de son influence sur les événements ; on a aujourd'hui le premier sens avec *plus* et le second avec *mais.* On a dit « ne pouvoir mais de... » : Et *puis-je mais des* soins qu'on ne va pas vous rendre? MOLIÈRE, *Misanthrope,* III, 4. On emploie quelquefois « n'en pouvoir plus » avec un complément circonstanciel de cause : *n'en pouvoir plus de* sommeil, *de* chaleur, *de* fatigue. *N'en pouvant plus d'*effort et *de* douleur, LA FONTAINE, *Fables,* I, 16. — Les expressions neutres, complément direct de *pouvoir,* ne s'emploient pas avec un qualificatif, nous disons « on ne peut rien », mais nous ne dirions pas « on ne peut rien de mieux que ce qu'on a fait. » Toutefois, M^me^ DE SÉVIGNÉ, 1308 : On *ne peut rien de plus joli* que vos imaginations.

Une construction très particulière, tombée en désuétude, est celle de « ne pouvoir pas que... ne... » qui signifie proprement « ne pouvoir s'empêcher de... », sens I, *a* : « Je *ne puis,* ma bonne, *que* je *ne* sois en peine de vous, quand je songe... » SÉV., 12 février 1672, L. Du sens « tu ne peux t'empêcher de faire », on passe facilement au sens II « il n'est pas possible que tu ne fasses pas », on a pu ainsi donner à *pouvoir,* dans cette construction, un nom de chose comme sujet: *Ce reproche* vraiment *ne peut qu'*il ne m'étonne, CORN., *Suiv.,* II, 11, L., c'est-à-dire : Il n'est vraiment pas possible que ce reproche ne m'étonne. — On

Digitized by Google

pourrait dire encore aujourd'hui impersonnellement, avec le pronominal *se pouvoir*: il ne se peut pas que tu ne le regrettes; mais alors, il n'est pas nécessaire qu'il y ait une négation dans les deux termes : il se peut que tu le regrettes ou que tu ne le regrettes pas, il ne se peut pas que tu le regrettes, voy. ci-dessus.

L. CLÉDAT.

DE L'EMPLOI DIT EXPLÉTIF DU PRONOM PERSONNEL RÉGIME INDIRECT

On qualifie généralement d'*explétif*[1] l'emploi du pronom personnel dans les exemples tels que « Prens-*moi* le bon parti » de Boileau, ou « On *vous* happe notre homme » de La Fontaine.

Aus mots *me* 3° et *moi* 6°, Littré dit que ces pronoms, qu'il qualifie aussi d'explétifs, « donnent plus de force » à l'expression, « plus d'énergie », dit Livet, tome III, p. 399, de son *Lexique de Molière*. Marty-Laveaux, dans l'introduction grammaticale du *Lexique de Racine* (édition des *Grands Écrivains*) dit de son côté que ces pronoms « ne servent qu'à animer le discours ». Nous voudrions essayer d'indiquer avec un peu plus de précision la valeur du pronom dans cet emploi, ou plutôt dans ces emplois, car il y en a plusieurs.

Notons d'abord qu'il s'agit toujours du pronom *régime*

1. Au mot *moi*, le D. G. dit : « avec le sens explétif », formule contestable, le mot *explétif* étant défini d'autre part : « qui n'est pas nécessaire au sens ».

Digitized by Google

indirect et du pronom *non-réfléchi*. Le pronom réfléchi est quelquefois explétif dans certains verbes pronominaus, mais c'est là un cas tout différent.

Il faut aussi mettre à part le pronom qui renforce en quelque sorte l'idée possessive exprimée à côté par un adjectif possessif ou par le contexte, ou parfois sous-entendue : « *J'avais* un beau chien, on *me* l'a tué. — On *lui* a déchiré *son* livre. » Le pronom, qui peut être indifféremment de l'une ou l'autre des trois personnes et du singulier ou du pluriel, indique ici que le possesseur est personnellement atteint par l'action exercée sur l'objet. C'est un datif d'intérêt possessif. Rentrent dans cet emploi un certain nombre d'exemples tels que : « Vous *me* la chassez pour un maigre sujet », des *Femmes savantes*, II, 7, et cet autre de l'*Étourdi*, I, 6 :

A qui la bourse ? — Ah ! Dieux ! Elle *m'*était tombée,

où je ne crois pas qu'il faille comprendre, comme Livet, « elle était tombée *de sur* moi. »

Lorsqu'on dit « Prens-*moi* le bon parti », c'est comme si l'on disait : « *Fais-moi le plaisir* de prendre le bon parti ». Le pronom marque ici l'intérêt particulier que la personne qui parle prent à l'action ordonnée ou conseillée ; dès lors on ne rencontre dans cet emploi que le pronom de la première personne du singulier, *me* ou *moi*, accompagnant une formule impérative quelconque : empoignez-*moi* cet homme; vous *me* l'empoignerez; il faudra *me* l'empoigner ; qu'on *me* l'empoigne ; d'abord, *me* l'empoigner. Quand celui qui ordonne marque ainsi l'intérêt personnel qu'il prent à l'action, il n'emploie naturellement pas le pronom de la première personne du pluriel. C'est un datif *impératif* [1].

1. Dans une série d'exemples de ce datif, Livet introduit cette citation du *Misanthrope* (V, 7) :

Digitized by Google

Lorsque La Fontaine dit : « On *vous* happe notre homme », c'est comme s'il avait dit : « *Vous auriez pu voir* happer notre homme », *vous* représentant un lecteur ou un auditeur quelconque, et non pas seulement celui à qui l'on parle, c'est-à-dire : « *on* aurait pu voir... », et c'est ce qui fait qu'on ne trouve jamais dans cet emploi la segonde personne du singulier, mais toujours la segonde personne du pluriel qui seule peut avoir une valeur indéfinie. Dans un récit, ce datif met pour ainsi dire l'action sous les yeus du lecteur, comme la locution *voici que*, et c'est ce qui fait qu'on le rencontre surtout avec le présent historique, qui a une signification analogue, laquelle se trouve ainsi renforcée [1]. On l'emploie non seulement pour montrer en quelque sorte un fait raconté, mais aussi pour faire constater un fait observé et à propos d'une action conditionnelle : « Il *vous* a une tête ! — Il *vous* eût arrêté le carrosse d'un prince. RACINE, *Plaideurs* », c'est-à-dire : « On peut constater qu'il a une tête ! — Si l'occasion s'en était offerte, on aurait pu le voir arrêter le carrosse d'un prince. » C'est ici un datif *démonstratif*. Riemann (*Syntaxe latine*, p. 75) signale une tournure latine analogue qu'il appèle « datif de sentiment », avec cet exemple de Tite-Live : « Haec *vobis* istorum per biduum militia fuit. »

L. CLÉDAT.

J'en saurai, dans mon âme, excuser tous les traits,
Et *me* les couvrirai du nom d'une faiblesse...

Le pronom *me* a ici sa valeur ordinaire ; ce qu'il faut remarquer, c'est la construction de *couvrir*, au sens de « dissimuler », avec un datif. Entendez : je les appèlerai simple faiblesse pour *me* les cacher, *m'*en dissimuler la gravité.

1. Voy. de nombreus exemples dans le *Lexique de La Fontaine* (édition des *Grands Écrivains*), p. CL.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

J. RONJAT. — *Comptes consulaires de Grenoble* (1338-1340). [Extrait de la Revue des Langues romanes, 1913, p. 145-382.]

L'édition de ces textes avait été préparée depuis longtens par Mgr Devaux, qui les avait utilisés dans son livre si important sur les parlers franco-provençaus : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen-âge*. La mort n'a pas permis à Mgr Devaux de publier ces textes ; M. Jules Ronjat a été prié par la famille du défunt de faire cette publication ainsi que celle du *Dictionnaire des Terres Froides*, que l'auteur de l'*Essai* laisse inachevé.

M. J. Ronjat s'est acquitté de sa tâche avec soin et conscience. Il a apporté des compléments importants à l'*Index des noms propres* et surtout au *Lexique*. Il a fait précéder le tout d'une intéressante introduction, où il examine les divers problèmes qui se posent à propos de la publication des textes de ce genre. On y trouvera donc des notes sur l'histoire municipale et économique, sur les monnaies, sur les mesures et vases vinaires, et une étude linguistique approfondie. La *fonétique* occupe les pages 155 à 181. Aucun des faits importants ne paraît oublié, et M. J. Ronjat les explique en général d'une façon approfondie et souvent originale. Les explications sont même quelquefois inutilement longues et il y a, à la page 157, une immense frase qui aurait bien pu être découpée en plusieurs morceaus. P. 184, la morfologie de la conjugaison m'a paru par contre nn peu trop condensée. La sintaxe ne présente pas de faits intéressants, comme on peut s'y attendre dans

Digitized by Google

des textes de ce genre. P. 194 et suivantes, il y a une longue liste d'abréviations qui pouvait être réduite : est-ce que *adj.*, *adv.*, *c.-à-d.*, *p.-ê.*, *p. ex.* ont vraiment besoin d'explication ?

J. ANGLADE.

Franz FRANKHAUSER (Dr). — *Das Patois von Val d'Illiez* (Unterwallis). Hambourg, Société Internationale de Dialectologie romane, 1911. In-8° de 224 p. (Tèse de Berne ; extrait de la *Revue internationale de Dialectologie romane*, II, III).

La tèse de M. Frankhauser apporte une intéressante contribution à l'étude des dialectes franco-provençaus du Valais. Le parler de Vionnaz était déjà connu par les travaus de M. Gilliéron. Illiez, qui n'est situé qu'à quelques heures de distance de Vionnaz, a un parler, qui, par certains côtés, ressemble au parler de ce dernier ; mais par d'autres côtés, et non des moins importants, il en diffère sensiblement.

M. Fankhauser a fait la description de ce parler d'après son expérience personnelle ; pendant un séjour assez long il a fait parler les vieilles gens du pays et il semble qu'il ait noté avec toute l'exactitude désirable les sons si curieus qu'il a entendus. Son livre est surtout une description fonétique, comme il arrive d'ordinaire dans ces sortes de travaus. Nous souhaiterions qu'une part plus importante fût faite à la morfologie. Mais il faudrait pour cela des séjours plus prolongés. M. Frankhauser a donné d'ailleurs les principaus traits de la morfologie du parler de Val d'Illiez et il convient lui-même qu'il n'a pas eu le tens de recueillir sur ce point des matériaus plus importants. Ce sera sans doute l'œuvre de plus tard.

La fonétique de ce parler présente des traitements fort intéressants ; ils le différencient non seulement des parlers franco-provençaus en général, mais encore des parlers voisins les plus immédiats : nous ne citerons comme exemple que la diftongaison de *ī* long latin en *oy*, *œy*, dont M. Frankhauser a recueilli tant d'exemples et si curieus. D'autres changements

Digitized by Google

fonétiques paraissent nouveaus et cela seul dit l'intérêt que présentent les parlers de cette région montagneuse.

M. Frankhauser a donné à la suite de son étude quelques échantillons de récits recueillis par lui et qui n'ont pas un simple intérêt fonétique. L'histoire du gros Bellet donne une idée assez amusante de la mentalité de ces populations valaisiennes.

Des index et une carte permettent de se reconnaître fonétiquement et géografiquement dans cet excellent travail. Nous attendons de l'auteur une morfologie et un glossaire. L'enquête linguistique du parler du Val d'Illiez, brillamment commencée, exige ce complément [1].

J. ANGLADE.

Dr Otto BADKE. — *Sur quelques points de l'accent de phrase en français, et en particulier sur l'interrogation*. Programme, Stralsund, 1912, 20 p.

Johannes SAALBACH. — *Études sur la construction du nouveau français*. Dissertation de Leipzig, 1913, in-8°, 77 p.

Ces deus travaus ont ceci de commun qu'ils contiennent, le premier comme partie principale, le segond en appendice, des remarques sur les propositions interrogatives. Le travail de M. B. est surtout un recueil de formules pour habituer les jeunes Allemands à poser des questions en français et à y répondre : il n'a pas de visées scientifiques, mais contient dans les premières pages quelques remarques justes sur les différentes

1. § 48, *Loyi* paraît bien un emprunt au français, peut-être à l'ancien français : *awi* est peut-être une ancienne forme, puisqu'il semble que la diftongaison $\bar{i} > oy$ soit d'origine récente et que *awi* est vieilli; *payi* < *payese* pourrait être un emprunt au français ou une forme ancienne.

La morfologie du verbe offre des formes intéressantes qui auraient besoin d'explication, par exemple le subj. prés. 1re p. *devayo*, et l'imparfait de l'indicatif 1re p. sing. *devayo*, qui paraissent renvoyer toutes deus à une forme *devẹa* (comme en ancien français *deveir*), représentant normal de *debebam* et anormal de *debeam*.

Digitized by Google

places que peuvent occuper les éléments de la proposition.

La dissertation de M. S. comporte 54 pages de discussions générales sur la nature et la définition de la proposition et des éléments qui la composent ; le titre en paraît un peu ambitieus quand on voit que M. S., qui démontre longuement l'importance des comédies modernes comme document linguistique, a dépouillé en tout et pour tout deus courtes pièces, *Les Hannetons* de Brieux et *Sa Sœur* de Tristan Bernard. Cette partie contient des raisonnements surprenants : ainsi M. S. pense que « malade » est à l'accusatif dans « je suis malade », parce que dans la formule analogue « je le suis » « le » a la même forme que dans « je le savais ». M. S. relève plus justement l'influence réciproque des groupes sintaxiques : assurément « Charles est au jardin » aurait des valeurs différentes s'il répondait à la question « Où est Charles ? » ou à la question « Qui est au jardin ? » Seulement à la première question, nous répondons habituellement « au jardin » et à la segonde « Charles » ou « c'est Charles ». M. S. aboutit d'ailleurs à ces conclusions fort raisonnables que l'essentiel de la proposition est le verbe, auquel se rattachent d'abord le sujet et l'objet, puis les adverbes et compléments de manière, puis les compléments de tens et de lieu, l'ordre en étant modifié selon qu'il s'agit d'exprimer l'affirmation, l'interrogation ou le commandement.

Dans les dernières pages, tout en se déclarant incapable d'expliquer pourquoi l'interrogation est marquée tantôt par l'inversion du sujet, tantôt par la formule « est-ce que » sans inversion, M. S. marque bien la préférence de la langue courante pour le dernier procédé.

H. Yvon.

Digitized by Google

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un conte rendu.

Pierre CHAMPION. — *François Villon, sa vie et son temps* (Paris, Champion, 1913, 2 vol. de VIII-332 p. et de 450 p. grand in-8, avec 24 planches hors texte dans l'un et 25 dans l'autre). — Ce magnifique ouvrage, pieusement dédié à la mémoire d'Honoré Champion, fait le plus grand honneur à l'auteur, à l'imprimeur et à l'éditeur. La préface de ces uit cents pages consacrées à Villon commence par la déclaration que « la vie de François Villon pourrait tenir tout entière dans une page » Mais ce que M. Pierre Champion a cherché — et réussi — à nous faire connaître, ce sont les différents milieus que le poète a traversés, « la société où il a trouvé ses protecteurs et ses victimes, Paris qu'il a beaucoup aimé ». Un des chapitres les plus curieus du livre est précisément le chapitre VIII, consacré à « Paris au temps de François Villon ». Marot, qui a publié une édition de Villon en 1533, avait judicieusement remarqué que, pour comprendre les nombreuses allusions contenues dans les « lais » du vieus poète, « il faudrait avoir été de son temps à Paris, et avoir connu les lieus, les choses et les hommes dont il parle ». Mais il se trompait en ajoutant qu'on les comprendrait d'autant moins que plus de tens se serait écoulé. « En définitive, dit M. Pierre Champion, malgré une apparence de paradoxe, à quatre siècles de distance nous en savons plus sur Villon et son temps que Clément Marot, séparé de notre poète par deux générations à peine ». Nous sommes surtout redevables de cet avantage à Auguste Longnon, à Marcel Schwob,

Digitized by Google

et à Pierre Champion lui-même, leur digne continuateur, qui a reconstitué, d'après les documents les plus sûrs, non pas précisément la vie de Villon, sur laquelle nous avons si peu de renseignements, mais celle d'un étudiant et d'un mauvais garçon de son tens, tel qu'il a dû être. « Trouvez là, tout de même, un peu de Villon, nous dit-il avec émotion, puisque je l'ai cherché avec tant d'amour ». Nous avons dans ces deus volumes, qui sont, comme on l'a dit, « d'une érudition immense et d'un agrément des plus rares », avec les cinquante illustrations si habilement choisies et si parfaitement exécutées qui les ornent et en éclairent le texte, un tableau historique, merveilleusement exact, pittoresque et vivant, de la segonde moitié du XV^e^ siècle.

Ferdinand BRUNOT. — *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, t. IV, première partie (Paris, Armand Colin, 1913, XXIX-656 p. grand in-8 [1]). — Voici que se continue, avec une régularité bien méritoire, le monument que M. Brunot élève à la gloire de notre langue, sans cesser de poursuivre d'autres travaus non moins utiles. En s'excusant de nous apporter la masse des faits sans en établir tous les rapports, et en se réservant de donner plus tard au public une courte sintèse, il nous dit : « Il fallait avant tout que ce livre parût... c'est une imprudence de prolonger trop un travail dont l'achèvement demandera encore tant d'années. » Nous devons lui savoir gré de ce souci. Certes la valeur de l'œuvre n'y pert rien, et il n'est pas indifférent pour les progrès de la science que les étudiants et les travailleurs aient à leur disposition un pareil livre quelques années plus tôt qu'on n'aurait pu légitimement l'espérer. Rendons aussi hommage à M. Th. Rosset et à M. Salverda de Grave qui ont écrit presque entièrement deus des chapitres du nouveau volume. Nous allons cette fois de 1660 à 1715, c'est une période culminante de notre histoire littéraire, et

1. Nous publierons, dans notre prochain fascicule, un conte-rendu, de ce volume par M. Yvon.

Digitized by Google

l'auteur étudie successivement, avec toute l'ampleur souhaitable : les téoriciens de la langue et leurs téories, grammairiens, lexicografes, y compris l'Académie, et écrivains; l'ortografe avec les tentatives de réforme, beaucoup moins connues mais non moins intéressantes que celles du XVIe siècle (nous avons en appendice de curieus spécimens ortografiques d'hommes d'État, d'hommes de lettres, de dames de la cour, de femmes de lettres) ; la prononciation, en remontant au début du siècle, c'est le chapitre préparé par M. Th. Rosset; le vocabulaire, l'épuration du lexique et sa fixation, avec un appendice extrêmement utile, permettant de saisir l'ensemble du mouvement du lexique dans les mots qui commencent par uu *a*. Nous détachons de la Conclusion cette vue sintétique sur la langue de l'époque : « Toute la société du temps formait une vaste Académie. Sans doute, on avait oublié que la vie ne souffre point de règles si précises et si immuables. Déjà, en attendant qu'une autre époque se passionnât pour l'art, les sciences, la philosophie, dont on tenait si soigneusement à l'écart et les idées et le vocabulaire, les grands artistes du style dérogeaient, en quelque façon, aux règles posées, en faisant un emploi personnel d'une matière qui semblait commune à tous. Mais on ne s'en apercevait point, on ne voulait point s'en apercevoir. Entre La Fontaine qui continuait la tradition de l'indépendance, et Fénelon qui faisait présager les futures révoltes, la soumission générale suffisait pour qu'on crût avoir établi un ordre immuable. Et dans cette illusion, s'il y avait de l'aveuglement, c'est que par une exagération de sentiments compréhensible, on croyait éternel ce qui n'était que durable. Mais il reste vrai que si l'ordre imposé ne devait pas subsister toujours, il devait du moins se conserver longtemps. L'amplitude et la vitesse des mouvements ultérieurs jusqu'au romantisme ne peuvent se comparer à celle des mouvements du XVIe siècle. On n'avait pas arrêté la vie, on l'avait ralentie. »

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

A propos de notre article sur « La famille du verbe *battre* » (IVe trimestre 1912), nous avons reçu de M. Fuchs les lettres suivantes :

I. — Le sens de *batterie* = endroit où l'on bat, n'est pas particulier au Morvan : il s'emploie à Paris; dans les lavoirs, *batterie* désigne chacune des rangées de baquets; c'est proprement (et ce n'est hélas que trop vrai !) l'endroit où l'on *bat* le linge.

Dans le mot *battement*, il me semble voir parfois l'idée de *bruit de coups réguliers* (les *battements* de l'horloge, le pendule *bat* la segonde). C'est probablement cette idée qui domine lorsqu'on désigne sous le nom de *battements* certains membres de frases musicales où deus notes se répètent alternativement un grand nombre de fois dans un mouvement rapide (Cf. l'ouverture de *Poète et Paysan* — les premières mesures de l'allegro strepitoso). Cette idée de succession *régulière* de deus sons (toute idée de percussion ayant disparu) expliquerait l'emploi de *battement* en acoustique, pour désigner, si je ne me trompe, l'espèce de trémolo fort désagréable qui se produit quand deus instruments mal accordés sonnent ensemble. Et à son tour cette idée d'*intervalle* n'expliquerait-elle pas un emploi fort curieus du mot *battement*, qui désigne, je crois bien, dans le parler des employés de chemins de fer, l'intervalle qui sépare le passage de deus trains en correspondance ?

Quant à l'expression *battre froid à quelqu'un*, je serais tenté de l'expliquer aussi par un oubli complet du sens propre de *battre*. Vous dites que « la mer *bat son plein* quand les mouvements

Digitized by Google

de la marée sont dans leur plénitude ». — Permettez-moi de vous faire remarquer que la mer bat précisément son plein au moment où elle est étale, c'est-à dire quand elle ne fait plus ou presque plus de mouvements. D'autre part si les vagues viennent en effet *frapper* le rivage, l'idée de *coup* disparaît tout à fait quand je dis « la fête, le marché *bat son plein* ». Il n'y a plus, si je puis dire, que l'idée d'un certain état vivant, caractérisé peut-être par le mouvement et le bruit, mais ces idées de mouvement et de bruit sont reléguées à l'arrière-plan, presque oubliées. L'oubli est complet dans deus locutions fort vulgaires où *battre* n'est guère qu'un sinonime de *être dans un certain état*. C'est « *battre la dèche* » et « *battre la purée* ». Dans *battre froid à quelqu'un*, peut-être ne faut-il voir autre chose que *agir avec froideur* à l'égard de quelqu'un ?

II. — Puisque vous voulez bien trouver quelque intérêt aus remarques que je vous ai soumises, je me permès d'y joindre un exemple à l'appui de l'une d'elles. C'est le hasard qui me le fait trouver ce matin en ouvrant une revue :

« Celui de vos ingénieurs qui a tracé la marche des trains 2 et 11, et leur passage en crois dans un *battement* de set minutes, n'avait pas à craindre qu'il y eût, sous son porte-plume, collision dans son bureau. » (Pierre Hamp dans un article de l'*Humanité* au lendemain de la catastrofe de Melun, reproduit dans l'EFFORT LIBRE de novembre 1913.)

Digitized by Google

CRONIQUE

Notre collaborateur M. Esnault nous a envoyé une réponse à l'article de M. Sainéan, que nous publierons dans notre prochain fascicule.

PRONONCIATION DU LATIN [1]. — J'ai déposé au Conseil supérieur de l'Instruction publique le vœu suivant :

« Le soussigné, considérant que si les tentatives de généralisation de la prononciation latine du latin ont été suspendues, les instructions ministérielles, d'accord avec l'avis exprimé par le Conseil supérieur, admettent l'utilité de « courtes leçons » et d'exercices accessoires de prononciation latine,

« émet le vœu que, pour faciliter ces exercices, et conformément au désir unanime des latinistes, les éditeurs d'ouvrages latins à l'usage des classes soient invités à marquer les voyelles longues ;

« Considérant d'autre part que les leçons prévues n'auront aucun intérêt et aucune utilité si elles se bornent à des indications théoriques, péniblement appliquées à des mots isolés, et que, par conséquent, il importe de s'assurer que les futurs professeurs de l'enseignement secondaire sont en mesure de lire couramment avec la prononciation ancienne quelques lignes d'un texte latin ;

« Considérant que les maîtres compétents de nos universités se sont mis d'accord, dans une enquête publiée par la *Revue de*

1. Voy. notre Revue, t. XXVI, pp. 238 et 318, et t. XXVII, pp. 77, 154, 318.

Digitized by Google

philologie française, sur un programme minimum de prononciation latine,

« émet le vœu qu'une petite épreuve de prononciation ancienne du latin (qui pourrait être cotée de 0 à 5) soit ajoutée à l'explication latine, pour l'agrégation des lettres et pour l'agrégation de grammaire ».

La réponse suivante a été communiquée au Conseil supérieur dans sa séance du 13 février 1914 :

« La Section permanente, considérant qu'il n'appartient pas à l'Administration d'intervenir auprès des éditeurs au sujet de la publication d'ouvrages à l'usage des classes des lycées ;

« Considérant, d'autre part, que l'introduction d'une épreuve de prononciation ancienne du latin au concours d'agrégation des lettres et de la grammaire serait en opposition avec l'avis exprimé sur la question par le Conseil supérieur dans sa première session de 1913 ; qu'au surplus cette épreuve, dont l'importance serait difficile à déterminer au regard de celles qui sont imposées aux candidats, ne donnerait sans doute pas satisfaction aux partisans de la réforme de la prononciation du latin et ne paraît pas réclamée par la majorité d'entre eux,

« a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de retenir le vœu. »

J'opposerai à cette réponse trois remarques :

1° L'Administration ne peut évidemment pas adresser d'invitation directe aus éditeurs ; mais elle a un moyen excellent d'agir sur eus, c'est de recommander au cors enseignant l'usage d'éditions latines où les voyelles longues soient marquées. L'effet serait sûr.

2° Les termes mêmes de mon vœu, auquel je prie qu'on se reporte, montrent bien qu'il n'est pas en opposition avec l'avis du Conseil supérieur (puisqu'il s'agit de s'assurer que les professeurs sont en état de diriger des exercices admis par le Conseil et par le Ministre) et que l'importance relative de l'épreuve proposée est très facile à déterminer par une note.

3° Nos lecteurs répondront d'eus-mêmes au dernier argument. J'ai consulté sur l'opportunité et la nature de l'épreuve tous les professeurs compétents des universités françaises (voy.

Digitized by Google

notre Revue, t. XXVII, p. 157); or il y a eu cinq avis accompagnés de réserves contre trente set adhésions complètes. On ne peut donc pas dire que l'épreuve proposée « ne paraît pas réclamée » par la majorité des partisans de la prononciation antique du latin.

L. C.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAIS DE GÉOGRAFIE LINGUISTIQUE

NOTES PRÉLIMINAIRES

Les études suivantes ont été faites essentiellement avec les documents de l'*Atlas linguistique de la France* de MM. Gilliéron et Edmont, — ausquels j'ai joint ceus que j'ai personnellement recueillis dans le Puy-de-Dôme et l'arrondissement de Brioude au cours de deus séries d'enquêtes (1896-1900 et depuis 1913)[1]. Les autres sources seront indiquées chaque fois. J'ai utilisé particulièrement, pour les patois actuels, le *Tresor dou félibrige* de Mistral et le *Dictionnaire savoyard* de MM. Constantin et Désormaux, la *Faune* et la *Flore populaire* de Rolland; pour l'ancienne langue, les dictionnaires classiques de Godefroy, de Raynouard et de M. Emil Levy. J'ai choisi autant que possible des mots pour lesquels mes matériaus auvergnats apportent des éléments nouveaus.

1. Les formes que j'ai recueillies sont énumérées, avec les lieus d'origine, au cours ou à la fin de chaque étude. Voici la liste des abréviations pour la carte du Puy-de-Dôme et de ses confins : Au Auzon, B. Besse, Br. Brioude, Bu Bulhon, Cd Condat, CD La Chaise-Dieu, Cl Clermont, Co Coudes, Cu Cunlhat, D Doranges, G Gannat, H Herment, Is Issoire, Lt Latour, La Lavigerie (Cantal), Lg Langeac, LM Les Martres-de-Veyre, Mo Montbrison, Ri Riom, Ro Roanne, Rc Rochefort, Sy Sayat, Sl Saillant, Sv Sauviat, St E Saint-Étienne-sur-Usson, St-R. Saint-Remy-sur-Durolle, V Vinzelles (cne de Bansat). Dans le texte, « Vinzelles et environs » désigne les trois communes de Bansat, Lamongie, Saint-Martin-des-Plains.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

ANIMAUS D'ÉLEVAGE

Quelques considérations particulières à ce groupe dominent le sujet et peuvent être déduites des pages qui vont suivre, comme de l'étude d'autres cartes de l'*Atlas*.

On observera l'uniformité remarquable des noms désignant les bêtes de boucherie (mouton, veau, bœuf...) ou les animaus de trait, de labour (cheval, âne, vache). La variété lexicologique augmente en raison de la moins grande fréquence de l'animal : ainsi pour les mâles reproducteurs, infiniment moins nombreus que les individus châtrés (cf. bélier et mouton, taureau et bœuf), ou que la femelle (cf. jars et oie). Le nom de la femelle ou plus souvent du mâle (généralement hongré) devient le terme collectif qui s'applique à l'ensemble de l'espèce, et il tent à éliminer plus ou moins les autres appellations dans les pays où l'animal ne fait pas l'objet d'un élevage intensif.

Quelques fénomènes très importants doivent être mis en relief. D'abord le nom du jeune devient très souvent le nom de l'adulte : qu'il s'agisse en particulier de mâles ou de femelles destinés à la reproduction, l'acheteur recherche des animaus jeunes [1], et le vendeur est porté à rajeunir les siens, ou, si l'on préfère, à vieillir les mots. L'ancien nom de l'adulte arrive à désigner la bête âgée.

Pour les femelles, la relation avec le nom du mâle, contrairement à ce qu'on pourrait penser, a peu d'importance : les patois cherchent surtout un rapport avec le nom du jeune, en précisant l'idée qu'il s'agit d'une bête faisant des petits.

1. Dans ce sens, J. Gilliéron et M. Roques, *Études de géographie linguistique*, p. 125.

Digitized by Google

Enfin le nom du mâle (plus rarement de la femelle) peut changer d'espèce. Et ceci ne se produit pas seulement pour des espèces voisines (cf. coq et coq de perdris ; gelinotte, et geline = poule), mais pour des animaus qui n'ont aucune similitude : on verra ainsi plusieurs exemples du nom du jars appliqué au taureau. Le mot — qu'on nous permette ce néologisme — s'est despécifié. Il y a en effet dans « jars » deus idées, celle du sexe mâle et celle de l'espèce oie : la segonde disparaît, la première seule subsiste ; le terme peut ensuite se spécifier à nouveau en s'appliquant à un autre animal.

I. — NOMS DE MALES

1. Le taureau

dans le centre et le sud-ouest.

Pour ne considérer que le centre et le sud-ouest de la France, le primitif TAURUS n'est conservé qu'en bordure des Pyrénées et dans un îlot à l'ouest du Puy-de-Dôme (nous laissons de côté l'îlot du Berry et du Nivernais, comme le nord). Ailleurs il a été supplanté par des dérivés ou par des substituts lexicologiques.

Deus causes dominent ces changements : l'une, fonétique, réside dans la mutilation de *taur* au moment où le mot pert son *r* final, particulièrement menacé ; l'autre, psicologique, tent à substituer le nom du jeune taureau à celui de l'adulte. Enfin nous trouverons quelques exemples de noms de mâles qui ont changé d'espèce.

Les représentants de TAURUS se rencontrent dans les patois conservateurs de la région pyrénéenne et landaise — les plus arcaïques de France au point de vue du lexique, — et dans l'ouest du Puy-de-Dôme en débordant largement sur la Limagne. Une remarque s'impose : à part une petite

Digitized by Google

région des Landes et Basses-Pyrénées où l'on a *tạu*, *tao* (646-64-75-81-2-3-4-5-90-91), les patois qui ont conservé le mot présentent un *r* qui n'est pas fonétique, et qui souvent est même renforcé d'un *e* final : *taur* (674-80), *tạurĕ* (avec quelque variété de finale) sur les autres points du Midi ; dans le Puy-de-Dôme *tȍr* (703), *tȍr* (804), *tœ̆r* (805)[1], ausquels je joins *tȍr* [presque *tȍrĕ*] (Malintrat, Bulhon, Beauregard-l'Évêque), *tọurĕ* (Volvic, Les Martres-de-Veyre), *tạurĕ* (Besse). L'*r* a été rétabli, voire avec appui, sous l'influence du dérivé, mais aussi en vertu de la tendance générale à restaurer, surtout dans les monosillabes, la consonne finale amuïe, comme si la langue éprouvait le besoin de réparer les brèches de la fonétique (Il va sans dire que la restitution a souvent été faite à faus, p. ex. *clas* [= glas] > **klya* > *klyar* à Vinzelles ; *cel* [ciel] > *ceal* > **ea* > *ear* à Mirefleurs, etc.). Il est à présumer que les patois où TAURUS a disparu n'avaient pas réagi contre la chute de l'*r*. Un autre réactif nous est fourni par le Roussillon : dans ces parlers, où l'*u* final a persisté sous la forme *o* ou *u*, TAURUS (revenu peut-être du sud) n'a pas cédé la place à un dérivé.

Car ce sont deus dérivés qui ont fourni les premiers substituts lexicologiques. Le plus important est TAURELLUS, ou plutôt *torel* au nord, *taurel* au sud, car il n'est pas prouvé que ce mot soit de formation latine. Était-ce un diminutif à l'origine ? Nous ne le savons point par l'histoire : dès le XIII^e^ siècle nous trouvons *torel*, *taurel* avec le sens « taureau » dans les textes français et provençaus[2].

1. Au Mont-Dore *toró* (où j'entens plutôt l'accent sur la finale) est « taureau » repris récemment au français.

2. Cf. *Dictionnaire général*, v° *taureau*, et t. I, p. 64, où des exemples probants montrent que le suffixe *-el* a perdu de bonne heure sa valeur de diminutif.

Digitized by Google

Serions-nous seulement en présence d'un dérivé, qui s'est créé du jour où l'*r* finale de *tor, taur*, a commencé à s'ébranler ? Je ne le crois pas. D'abord le mot paraît bien antérieur à l'ébranlement de *r* final ; il subsiste en divers endroits avec le sens de « jeune taureau » (712, 718, et dans Mistral) ; et enfin nous avons l'analogie des mots *brau, bourret* et « veau » que nous verrons bientôt. C'est donc bien le « jeune taureau » qui est devenu le taureau.

L'aire *torel* s'étent sur presque tout le nord de la France. Au sud *taurel* touchait jadis au *taur* pyrénéen. L'inspection de la carte prouve que la substitution du mot à TAURUS s'est propagée du nord au sud en contournant le Massif Central à l'est et à l'ouest. *taurel* = taureau occupait jadis les « surfaces vertes (où il a disparu récemment au profit de « bœuf », « veau ») et l'ouest de l'aire rose (*brau*) comme le montrent les îlots qui subsistent aus points 656-7-9 [1]. Mais dans la région des Causses et du Rouergue, *taur* subsistait encore et n'a laissé la place qu'à *brau*, plus tard, puisqu'on trouve encor *taurel* au sens « jeune taureau » aus points 712 et 718. A 727, *taurel* = taureau n'est donc pas le débris d'une ancienne aire, mais représente une formation ou une importation plus récente.

L'est du Massif Central avait son diminutif spécial, *tauró* au lieu de *taurel*. Le suffixe -ONE > *-ó* > *-u* est fréquemment affecté à cet usage, dans la région, pour les

1. Sous la forme *taurèl, taurèu*, qui atteste l'importation de ce terme, venu de la rive droite de la Garonne (nous sommes dans la région où -ELLU devient *-el*). La forme indigène **taurel* ne paraît pas avoir vécu en Gascogne : la confusion des suffixes -ELLU et -ITTU donnait au mot le sens de « petit taureau » et non plus « jeune taureau ». Cf. Gilliéron, *L'aire Clavellus*, pp. 4-10.

Digitized by Google

diminutifs d'animaus. (Nous verrons plus loin *auchó*, oison — à aire plus vaste — en face de l'*aucat* garonaiss ; *fèdu*, de *fèdo*, plus localisé ; Vinzelles a *tsåvålu*, de « cheval » [enfantin], etc.) Ce terme a passé au sens de taureau adulte dans la zone teinte en ocre, comme *taurel* au nord. La limite actuelle des tipes *taurel* et *tauró* passe, au sud-est du Puy-de-Dôme, entre Saint-Étienne-sur-Usson et Sauviat d'une part, Le Vernet-la-Varenne et Ambert de l'autre. A l'ouest, *tauró* est sous-jacent dans une partie de l'aire *bourret* que nous verrons plus loin : à Vinzelles et aus environs, *tüžu* s'est conservé au sens figuré de « lourdaud ».

Le développement de *brau* a créé une aire nouvelle qui s'est interposée entre les précédentes. A l'origine *brau* a désigné, par une métafore bien claire (le sauvage, le farouche), le jeune taureau[1], sens qu'il a encore conservé dans de nombreus patois de la région pyrénéenne et sub-pyrénéenne où le mot paraît s'être formé[2]. Le mot s'est propagé vers le nord et est arrivé à désigner l'adulte, suivant la tendance générale signalée au début : rien d'étonnant, par suite, si l'évolution *brau* > taureau adulte, s'est produite à la fois dans une aire homogène et sporadiquement. Dans la zone violette (N. Ardèche), c'est un dérivé (*bravạ* : suff. *atz* ?) qui s'est spontanément développé, en disjoignant les aires *tauró* et *taurel*.

La même évolution a atteint un autre diminutif, *bourret*, qui a été parfois le succédané du précédent. Du jour où *brau* est devenu le taureau adulte, il a fallu un autre mot pour le jeune : ce put être *bravet* lorsque la valeur pri-

1. Même fait en ancien espagnol (Meyer-Lübke, *Rom. etym. Wœrterbuch*, 945).

2. Dans les Landes, *brau* désigne un veau (?) de deus à quatre ans (Rolland, *Faune populaire*, V, 6-7).

Digitized by Google

maire du mot *brau* subsistait. Là où elle était perdue, — et spécialement loin du point d'origine, dans des patois où l'adjectif indigène *brau* avait été refait en *brave* sur le modèle du féminin, — on eut recours à un autre terme. *bourret* est une création du Cantal et du Rouergue, pays d'élevage où on a besoin d'appellations nombreuses : à Lavigerie, par exemple, *bourret* est le taureau d'un an[1], *doubloun*, de deus ans. Le sens originaire nous est donné par Mistral : *bourret* est un adjectif signifiant « brun, à museau tacheté ». Reste à savoir pourquoi il s'est appliqué plutôt au *jeune* taureau. Celui-ci a-t-il le mufle plus foncé que l'adulte ? Ou les jeunes taureaus à museau brun étaient-ils plus prisés ?

Descendu par la vallée de l'Alagnon, *bourret* arrive à son tour à nommer le taureau adulte dans toute la région issoirienne. Là il est atteint par le fénomène de dédiminutivisation, si bien analisé par M. Gilliéron[2] : *bourret*, taureau adulte, ne peut plus garder son suffixe *et* ; il se transforme généralement en *bur* et peut perdre son *r* ; parfois il a gardé l'*è* qui représente, dans la plupart de ces patois, la finale *ét*. On a ainsi *buré* à Issoire, *bụrè* à Sugères, Saint-Étienne-sur-Usson (concurremment avec *tóurè*)[3], Vinzelles et environs (hésitation entre *bụrè* et *bur*), Nonette (concurremment avec *tœuru*), Madriat (concurremment avec *dzar*), *bụrọ* à Saint-Germain-Lembron, *bur* à Léotoing (Haute-Loire), *bụu* à Auzon (id. ; en concurrence avec *tóuru*). On voit combien cette aire est enchevêtrée avec ses voisines. Le mot est d'ailleurs en progrès et gagne sur ses rivaus.

1. Dans le Puy-de-Dôme, il désigne le « jeune taureau » à Murols et à Ambert.

2. *L'aire Clavellus*, pp. 4 et suivantes.

3. En limite de l'aire *taurel* : au nord *tóré* à Sallèdes.

Digitized by Google

Signalons maintenant deus noms de mâle qui ont changé d'espèce. L'un est *gąbré* (758, Hérault) dont il sera question pour l'oie mâle. L'autre est le jars lui-même, dans le Puy-de-Dôme. Il n'a pas été touché par les points de l'*Atlas*, car il se trouve seulement dans une zone étroite, au nord-ouest et à l'ouest d'Issoire, sur le rebord de la région montagneuse (*dẓàr* à Coudes, à Saint-Floret et environs, dans les communes à l'ouest de Vodable et au sud-ouest jusqu'à Madriat) et sporadiquement à Sauviat (*djèr*, concurremment avec *tórà*). Rolland (*Faune pop.*, V, 3) donne *jar* = taureau, dans le Forez, d'après Gras. La despécification de « jars » sera envisagée plus loin : les formes que je viens de citer représentent les débris d'une ancienne aire *djar*, *dẓar* = *jars*. Le passage au sens « taureau », en lisière de l'aire *taur*, s'est produit au moment où la finale de ce dernier mot se mutilait ; *dẓar* a pris la valeur « taureau » (adulte) avant *bourrét*, comme le prouvent la situation géografique de ces parlers de montagne et le recul actuel de *dẓar* devant *bur(è)*.

Le point 816a le mot *bödyè*, qui représente, une fois de plus, l'émergence du nom du jeune. Je renvoie à la *Faune populaire* (V, 6-7) et au glossaire lyonnais de Nizier du Puitspelu (v° *bodon*) pour les formes de *boudet*, *boudi*, *boudon* = veau (Lyonnais, Berry, Loiret, Poitou, etc.). Terme enfantin selon le premier auteur ; diminutif de bœuf, propose le segond avec témérité. Ne saute-t-il pas aus ieus que c'est le dérivé de l'ancien mot *boude* = gros ventre [1] ?

Enfin le nom du veau remplace le taureau en plusieurs endroits de l'ouest (416, 512-15-25-35-36).

A un autre point de vue, voici un fénomène que nous verrons apparaître avec plus d'importance pour le bélier. C'est la perte pure et simple du nom particulier pour dési-

1. Cf. *Dictionnaire général*, v° *bedaine*.

Digitized by Google

gner le mâle entier, et son remplacement par le nom, bien plus fréquent, du mâle châtré. Ainsi « bœuf » se substitue à « taureau » sur divers points de la région du Rhône, surtout près de la mer (et aussi dans le sud des Alpes); un seul patois (844) a éprouvé le besoin de préciser « bœuf entier ». On conçoit que le fait se produise là où les taureaus sont rares ; il est plus surprenant dans une région d'élevage comme la Camargue (871). — Sporadiquement, je n'ai obtenu que « bœuf » (*bœu*) à Chambon (entre le Mont-Dore et Murols).

Naturellement l'influence du mot français se fait sentir çà et là. J'ai relevé l'emprunt de *taureau* au Mont-Dore. Je n'ai pu obtenir que *tóró* à Pardines comme M. Edmont à Ambert: là le sujet était une femme, ici un cordonnier, qui pouvaient l'un et l'autre ignorer le mot patois traditionnel (M. Michalias me l'a donné pour Ambert : *tăuru*). Toute une région de l'Hérault (757-68-78) a une forme *tŏrŏ* qui me paraît bien venir du français plutôt que du catalan : je serais plus affirmatif si je n'étais souvent en désaccord avec M. Edmont sur la façon d'entendre — et par suite de noter l'accent tonique.

2. Le jars (*oie mâle*)

dans le Massif Central et le sud-ouest.

La région de la France que nous étudions pour ce mot est limitée au sud-est par une vaste zone où aucun terme n'a été relevé dans l'*Atlas* (nous verrons bientôt pourquoi); au nord s'étent très loin l'aire homogène et primitive de *jars*. Les fénomènes que nous allons considérer sont donc bien circonscrits.

Dans les textes médiévaus de langue d'oc, seul apparaît le terme *auc* pour désigner le jars (mot d'un emploi peu

Digitized by Google

fréquent dans la langue écrite). La carte de l'*Atlas* va nous révéler un état de choses singulièrement plus complexe et qui, par endroits, remonte au moyen âge.

Tout d'abord, il faut observer que l'oie, comme animal domestique, est loin d'être aussi abondante que la poule, le porc, la vache, etc. Il y a de nombreuses régions où on n'en élève pas ou très peu : par suite, si le nom générique de l'oie est connu partout, il ne faut pas s'étonner s'il n'existe pas d'appellation spéciale pour le mâle là où cette espèce n'est pas répandue : c'est le cas, en particulier, pour la vaste zone représentée par les Cévennes, le bas-Rhône, le littoral languedocien et une grande partie des Pyrénées. Dans la partie de la France qui nous occupe, les principales contrées productrices d'oies sont le bas Poitou, la région toulousaine et, sur une échelle plus petite, les Landes et la basse Limagne. Ces régions exportent des animaus, et, à l'occasion, des mots.

Pour désigner le mâle, le terme le plus ancien est le radical GARR-, dont l'origine est inconnue, mais qui est certainement prélatin [1]. C'est l'ancêtre direct de *jar* (et de ses variantes) dans le nord et le centre de la France. Mais le mot a vécu aussi dans le Midi. Ses vestiges se retrouvent au sud-ouest dans notre aire bleue : seul *garat* (672) nous donne un dérivé fonétique ; ailleurs, sous la forme *girot*, *giru*... il a été visiblement contaminé par *guit* = canard, Mistral cite d'autre part *garroun* au sens de coq (d'où le français *garron*, mâle de la perdris [2]). Il serait plus téméraire d'en rapprocher le provençal moderne *garro*, matou, et surtout le provençal ancien *garri*, souris.

1. Le mot manque dans le *Rom. etym. Wœrterbuch* de M. Meyer-Lübke. Cf. le *Dictionnaire général*, v° *jars*.

2. Cf. le *Dictionnaire général*.

Digitized by Google

Pourquoi ce mot a-t-il disparu de presque tout le Midi dans son sens primitif et pourquoi n'en subsiste-t-il que des dérivés ? Il était isolé dans la langue; il présentait aussi une quasi homonimie assez gênante avec GALLUS, du jour où la chute de la voyelle finale a peut-être supprimé une cause de différenciation et a, en tout cas, facilité par la suite une confusion de deus liquides linguo-dentales, singulièrement moins nettes à la finale (*gal*, *gar*) que lorsqu'elles étaient redoublées entre deus voyelles dans GALLU d'une part, *GARRU ou *GARRE de l'autre. Fait remarquable — pour laisser de côté l'est du Rhône — la gêne n'a été ressentie que dans la région où *l* finale est restée linguo-dentale [1], tandis qu'au nord, où, peu après la chute de la voyelle atone, *l* devenait vélaire, puis tendait á se vocaliser en *u*, le mot a été conservé, du moins pendant longtens. Ainsi le Cantal, la Corrèze centrale et méridionale et les régions situées au sud-ouest n'ont aucun vestige de *gar* (*jar*), tandis que les régions au nord en conservent de nombreus représentants. Seul le sud-ouest a sauvé le mot en lui adjoignant un suffixe : voilà pourquoi on ne trouve que des dérivés dans le Midi.

Il n'est qu'un seul point sur lequel « jars » ait progressé, c'est dans la région de Bordeaux. Toutes les formes, au sud de la limite de la conservation de *k*, *g* devant *a* latin, trahissent par leur fisionomie fonétique une origine saintongeaise-poitevine, non seulement par l'initiale, mais encore par la finale additionnelle *t*, *k* (*dzart* 548, 653; *jart* 549, 650; *jark* 662, *jar* 635, *zar* 626, *dzar* 618). Le mot est revenu du nord, très pro-

1. En général cette *l* est demeurée ; en Gascogne elle a passé à $d > t$, et dans le nord du Cantal à $r > \hat{r}$. L'homonimie était parfaite là où GALLUS devenait *dzar* comme là où il aboutissait à *dza*, *dzae* par amuïssement de la liquide finale (nord du Cantal et de la Haute-Loire).

Digitized by Google

bablement avec l'importation des oies saintongeaises et poitevines, et il a remonté quelque peu la Dordogne [1].

Envisageons maintenant la catégorie la plus importante des substituts lexicologiques, celle qui s'est formée d'après *auca*. La substitution n'est pas due seulement aus défauts du mot vaincu, mais aus qualités du mot vainqueur. AUCA ayant été adopté par la Gaule romane pour désigner l'oie — plus encore l'espèce que la la femelle — il était fatal que cette racine servirait à créer un mot pour le mâle (terme moins fréquent), en le rattachant au nom générique. Ainsi fut formé *auc* d'après *auca*.

L'extension de *auc* fut plus vaste à l'origine qu'à l'heure présente. Les deus aires roses (séparées par un dérivé plus récent et par des *dzar* importés de Saintonge) n'en formaient jadis qu'une seule, qui recouvrait toute l'aire actuelle *aucat* jusqu'au Lioran, qui s'enfonça comme un coin dans l'aire *ɣarot*, *ɣirot* jusqu'au point 684, et s'étendait en Gironde comme le témoigne *aukat* au 641. Au contraire *ok* (513) est une importation récente venue du sud : comparer les formes fonétiques *ao...*, de la Dordogne (*lå*, par agglutination de l'article au 612).

Cette aire fut coupée par le développement sémantique de *aucat*, qui signifiait uniquement « oison » au moyen âge [2]. Le nom du jeune est arrivé à désigner le mâle adulte, d'après le processus connu. L'aire *aucat* = jars, s'étendait jusqu'aus points 684 et 641 (où le mot sub-

1. L'aire « jars » est homogène entre le nord des Charentes et le Bordelais. Si le mot manque en trois points de l'*Atlas*, c'est à cause de sa rareté, dans un pays où il y a peu d'oies. Aus environs de 528, on dit *bar* (Communication de M. Isembert, de Jonzac).

2. Le diminutif avec suffixe -ONE (*auco*, *auchó*) est propre au nord et à l'est du domaine provençal ainsi qu'au Roussillon (cf. les exemples de Raynouard, E. Levy et Mistral).

Digitized by Google

siste avec le même sens), et probablement sur toute la Gironde, où « jars » est venu postérieurement le remplacer.

Quelques créations parallèles ont été tentées çà et là. *aukarel* (659), entre *auk* et *aukat*, n'a pas eu de succès. On ne saurait en dire autant de *aukas*, qu'on ne trouve plus qu'au 776 (Auge), mais qu'on ne peut séparer de *ukaɛ* (719, Cantal). La présence de cette dernière forme dans une région où *c* (+ *a* latin) est devenu *tɛy*, ne peut s'expliquer que par l'importation d'un *aukas* venu du sud : il faut donc supposer l'existence, à l'est des précédentes, d'une ancienne zone *aukas* qui devait recouvrir une grande partie des Cévennes et du bas Languedoc pour atteindre Saint-Flour. Le mot a disparu par la suite, l'élevage des oies étant sans doute plus ou moins tombé en désuétude dans l'intervalle.

L'exemple de la Dordogne (où la forme primitive devait être *auch*) nous prouve que la réfection du masculin d'après AUCA a dépassé la région où le *k* s'est conservé. Jusqu'où s'étendit ce fénomène dans le Massif Central ? Il ne dépassa pas la Corrèze, le Cantal et la Haute-Loire, car, au nord, nous voyons que *dzar* a longtemps résisté. Mistral nous cite comme forézien une forme *auch*, qui ne peut se localiser que tout au sud de la Loire.

Dans le nord du Massif Central, les fénomènes sont singulièrement complexes. Le plus ancien est la dislocation de *dzar*, qui a laissé çà et là des résidus au sens de « jars » : *dza*, à Saint-Germain-Lembron ; *djari* à Ambert [1], *dzar* à Grandrif et Saillant (dans le voisinage). On a vu que le mot, — despécifié et n'ayant plus que le sens de

1. Mot fourni par M. Michalias. L'*Atlas* a relevé *dègè*, importation récente, et non encore généralisée.

Digitized by Google

« mâle » — était arrivé à désigner le taureau dans deus petites régions voisines des deus précédentes.

La segonde couche est certainement *autsar* — *oyar*, nouvelle formation du nom de mâle d'après le nom de l'espèce, et qui doit, sans aucun doute, sa finale à *dzar*. La limite entre les tipes *oyar* et *autsar* (Puy-de-Dôme — Loire) est conforme à la fonétique. C'est donc une création originale et spontanée. Nous allons voir si les deus aires jaunes se rejoignaient par-dessus le nord du Cantal et du Puy-de-Dôme; *oyar* s'étendait sûrement sur une partie de l'Allier (on le trouve encore au point 802 concurremment avec *kokar*).

Sur deus points de la région, le nom du petit s'est substitué à celui du mâle : *aotɛyu* dans la Haute-Vienne (606) [1], *ûtsu* à Vinzelles et aus environs. Ici le mot signifie à la fois « jars » et « oison » : il y a d'ailleurs peu d'oies; quand on veut préciser pour le jeune, on fait précéder le mot de l'adjectif « petit ». Dans toute cette contrée (de la Haute-Vienne à la Haute-Loire), l'oison est désigné par le tipe *auchó*, tandis que la région de la Garonne disait *aucat* [2].

Un dérivé méridional de *auca*, tout armé de son suffixe, a fait irruption par le Cantal et s'est étendu par l'est du Puy-de-Dôme et l'ouest de la Creuse jusque dans l'Allier. Quel est ce dérivé? La carte nous indique que c'est *aukat*,

1. Rolland (*Faune populaire*, VI, 152) donne aussi *aoutsou* = jars dans la Corrèze (à côté de *aoutsar*), d'après G. de Lépinay.

2. Cf. l'exemple *aucat* (de Foix) du *Suppl. provenz. Wœrterbuch* de de M. Emil Levy. Rolland (*Faune pop.*, VI, 152) donne *ooutchou* = oison pour la Creuse (et *aoutsou* = jars, en Corrèze). Pour « oison », j'ai relevé dans le Puy-de-Dôme : *outsu* (Les Martres ; Grandrif, Saillant), *œutsu* (Sallèdes), *utsu* (région de Vinzelles), *outsu* (Madriat, Auzon), *œutsu*, Vodable; *outsẹto* (Léotoing, Haute-Loire), où « jars » se dit *outsar*.

Digitized by Google

remontant du Lot: arrivé dans le Cantal central, le mot pert son *t* final d'après les règles de la fonétique locale. Mais cette finale *a* tonique est isolée ici comme nom d'animal. On ne la trouve qu'au point 717 qui n'a pas donné du mot pour « jars », et qui a fait passer *auka(t)* (> *nukà* par agglutination de l'article indéfini) au sens de « bélier »: despécification analogue à celle qui, plus au nord, a amené par endroits « jars » à « taureau ».

Ailleurs l'analogie entre en jeu. 714 a *aukal*. Mais c'est *aukar* qui prévaut : on le trouve dès le versant nord du Puy Mary (Lavigerie): comme pour *autsar*, l'*r* est dû à l'ancien *dzar*. Il n'est pas vraisemblable en effet que le mot se soit substitué à un *autsar* préexistant: ce mot, fortifié par *ạutso* (oie) et *autsu* (oison), n'aurait pas cédé la place à une forme étrangére qui désorganisait la famille. Autre raison : les patois de la région *aukar* sont essentiellement conservateurs; c'est là — on l'a vu et on le verra encore par la suite — qu'on trouve les plus vieus mots. J'en conclus que *dzar* a dû résister longtens dans cette région, et que les deus aires jaunes *autsar* se sont formées indépendamment, pour les mêmes causes, comme les deus aires *autsu*. Fait capital : c'est dans le nord du Cantal qu'avait lieu l'homonimie parfaite entre *dzal* > *dzar* et *dzar* = *jars*: cela a tué ceci. — Vers le Bourbonnais, *aukar* pert son *r* par endroits et se croise avec le coq dès qu'il atteint le voisinage de la région *kok* (*kokà :* 601, 800, 801, 803 ; *kokar* 802) ; *jar* subsiste concurremment à 901, comme *oyar* à 802 : vestiges des deus aires qui se partageaient l'Allier, avant d'être recouvertes partiellement par une troisième.

Enfin par places ont surgi des substituts locaus. C'est parfois le nom du jeune, devenu le nom de l'adulte avec addition de suffixe (cf. *pirò*, jars, 409, et *pir*, oison, 509, 513, 514); parfois un nom de mâle despécifié (*ạabrĕ*, jars

Digitized by Google

724, 735; *gabrĕ*, taureau, 758 [1]). *yot* (665-75-67) est peut-être une altération du *girot* voisin.

dàgè est une création de la Basse-Limagne, qui a remonté l'Allier jusqu'aus environs d'Auzon en coupant l'aire *autsar*. Je crois que c'est un mot assez récent, formé d'après « dague » français ou *daga* méridional. La famille a divers résidus dans le Puy-de-Dôme : *dàgå* (roseau) à Aydat ; *dågà*, frapper, détériorer, à Ambert [2]. Pour la filiation sémantique, je relève dans le vocabulaire *mourmé* de Th. Buffet [3] : *dagne*, verge (tiré du patois), et *dagneu*, mâle, — qui me paraissent d'évidentes coquilles tipografiques pour *dague*, *dagueu*. La métafore, qui est transparente, a pu se produire ailleurs. Je rapproche aussi *daguet* (cerf ou daim de deus ans) en rappelant que *daguer*, en langage de vénerie, signifie « saillir la femelle ».

Voici le relevé des termes que j'ai recueillis, en dehors de ceus que j'ai déjà cités :

tipe *autsar* : Haute-Loire : *œutsàr* (Saint-Ilpize), *óutsàr* (Auzon, Léotoing) ; — Puy-de-Dôme : *óutsàr* (Madriat, Saint-Etienne-sur-Usson [mot rare]) ; *óteà* (Sauviat).

tipe *aukar* : *óukàr* (Besse), *œukàr* (Vodable), *kókå* (Buxières-sous-Montaigut).

tipe *dague* : Haute-Loire : *dàgè* (Auzon, concurremment avec *óutsàr*) ; — Puy-de-Dôme : *dàgè* (Issoire, Coudes, Sallèdes, Les Martres-de-Veyre, Malintrat, Gerzat, Bulhon).

1. Cf. dans le Trésor l'article *gabre* assez confus, où le mot signifie entre autres « dindon » et « canard ». Le sens « taureau » paraît postérieur. Mistral y joint les formes *garabre*, *galabre* : la première (dont la segonde est une dissimilation) pourrait se rattacher à GARR- (jars).

2. Voir le *Glossaire* de M. Michalias.

3. *Revue Savoisienne*, 1900, p. 86.

Digitized by Google

3. Le bélier.

Un mot malade : arét dans le Puy-de-Dôme.

A une époque récente, le Puy-de-Dôme était entièrement recouvert par l'aire *arét* = bélier, qui déborde au nord sur l'Allier et s'étale largement plus au sud. Mais ce mot est malade: atteint d'anémie fonétique, il s'efface par places et tent à disparaître dans des régions entières.

Cependant son élimination n'est peut-être pas aussi avancée que pourrait le faire supposer la carte ci-jointe. Du fait que nous n'avons pas trouvé — M. Edmont ou moi — le représentant d'*arét* dans telle ou telle localité [1], il ne s'ensuit pas nécessairement que le mot n'existe plus, mais simplement qu'il se fait rare, et qu'il se confine dans le langage des bergers et des éleveurs avant de sortir complètement de l'usage. Et c'est déjà là une constatation intéressante.

arét est surtout atteint parce qu'il a dans cette région une mauvaise constitution fonétique. Non seulement il a perdu son *t* final, mais — de Brioude à Aigueperse — il réduit normalement son *é* à *è* et tent plus ou moins à reporter l'accent sur la première voyelle, également assourdie (*å* en moyenne). Ajoutons que l'initiale est de nature à provoquer des accidents, comme l'agglutination de *l* qu'on trouve sur les deus point de l'Allier possédant le mot (803 *làrè*, 802 *lòrè*, fénomène qui s'étendit jadis jusque dans l'Yonne comme en témoigne l'îlot du Morvan : *laryœ*...). Ajoutons que dans une partie de la région le mot arrive à devenir l'homonime de « rien » : *rè* > *årè*.

Ainsi s'explique amplement la formation d'un substitut

1. Il m'est arrivé même une fois de n'obtenir aucun mot (sujet : une femme de Cunlhat).

Digitized by Google

dans la région issoirienne : *bèdó* au nord (Corent, Authezat, La Sauvetat) et *bèdù* (Aydat, Murols : *ù* est l'aboutissement fonétique de *ò larc*); *bèdã* plus au sud (Issoire, Vodable, Vinzelles et Saint-Martin, Saint-Germain-Lembron, Chalus, Madriat, Moriat). C'est le français « bedeau », surnom métaforique, usité ailleurs pour désigner la brebis ou le mâle (voir les cartes « agnelle » et « brebis » dans la région wallonne), parfois aussi le jeune taureau (931, Isère). Je ne m'explique pas l'altération de la finale (à Issoire et au sud, *ã* peut représenter *en* comme *an*). — Sur le pourtour de l'aire, le terme coexiste souvent avec *arét* : ainsi à Aydat, à Vinzelles où *bèdã* n'est pas encore fortement implanté, à Murols où *årẽ* commence au contraire à se faire rare.

Le type « bélier » apparaît à Bagnols (canton de Latour) (*bèlé*, variante ancienne de Belin [1], venue par l'ouest), et le mot français m'a été donné tel quel à Saint-Etienne-sur-Usson (*bélyé*) où il est d'ailleurs peu usité.

Une autre considération doit entrer en jeu. Le terme qui désigne le mâle non châtré de la brebis n'est pas — je l'ai dit au début — d'un usage fréquent. L'élevage du mouton a diminué sensiblement dans la Basse Auvergne, par suite du développement de la petite propriété, et aussi après le lotissement de nombreus communaus, qui ont caractérisé le début et le milieu du XIX^e^ siècle. Aussi *årè* tent-il à disparaître sans qu'on éprouve le besoin de le remplacer autrement que par mouton. « Mouton » m'a été donné pour « bélier », à l'ouest à Bourg-Lastic, Latour, Le Mont-Dore, Saint-Victor-la-Rivière, Besse ; au centre à Nonette ; à l'est à Bulhon, Sauviat, Sugères, Doranges, Grandrif, Beurières, Saillant ; M. Edmont l'a relevé de son côté aus points indiqués sur la carte, dont Ambert. A Ambert,

1. Cf. Rolland, *Faune populaire*, V, 116-117 (*belin*, *belot*, etc.).

Digitized by Google

M. Michalias m'a attesté l'existence de *årė*, que le sujet de M. Edmont (un cordonnier) ne connaissait pas. Au Mont-Dore, lorsqu'on veut préciser, par opposition, qu'il s'agit d'un mouton châtré, on dit *tsåstrà*.

Voici le relevé des représentants d'*arėt* que j'ai recueillis : Haute-Loire : *årė* (Saint-Ilpize), *arė* (Léotoing), *årẹ* (Vieille-Brioude, Auzon) ; — Puy-de-Dôme : *åẓẹ* (Saint-Jean-Saint-Gervais, Vinzelles, Lamongie), *årẹ* (Ambert, Malintrat, Les Martres-de-Veyre, Vic-le-Comte, Busséol), *ạrė* (Aydat, Coudes, Saint-Julien-de-Copel, Billom, Mirefleurs, Moissat), *ạlẹ* (Chanat-la-Monteyre).

(*A suivre.*) ALBERT DAUZAT.

Digitized by Google

LOIS DE L'ARGOT

III

INDEX DES MOTS DÉJA ÉTUDIÉS ET NOTES COMPLÉMENTAIRES

M. Sainéan exagère.

Et, sans parler des entorses qu'il donne à mes formules sur la cronologie ou le calembour, je trouve qu'il envisage une petite soustraction, 53 — 1 = 0, dont la preuve par neuf est difficile.

M. Sainéan, ayant toute une journée suivi « pas à pas », (*Revue de Philologie fr.*, XXVII, 281), et percé de flèches empoisonnées mes pauvres alinéas volants, professe en avoir *omis*, — ce qui veut dire *tués* (p. 283), — la « très grande majorité ».

Or, voici le tableau de cette chasse.

Et d'abord onze mots où nous étions et restons divisés, où je ne puis rien concéder à mon honorable contradicteur ;

1, § 3, *couchant*	cf. p. 284	
5, *omettre*	283	où il voit des métafores ;
8, *surfine*	284	
9, *payot*	285	
24, *guenard*	282	où il voit des dérivés ;
19, *marron*	287	
15, *bouisse*	286	où il semble voir des
19, *rigne*	283	métonimies ;
10, *péaix*	285	
11, *ponne*	285	où il ne voit rien ;
22, *monfier*	285	

Digitized by Google

tous ces mots lui semblent sains comme des poissons, « bien portants », (p. 289); et moi, j'y vois avant tout des coquilles. Et comme M. Sainéan se borne à dire qu'il lui « suffit d'énoncer », (p. 285), et qu'il ne me suffit pas d'écouter, nous couchons sur nos positions.

2°, suivent quatre articles d'accord parfait : *cambrion, cance, vrignole*, trois de mes « fantômes », M. Sainéan me les accorde, et *coq* (= Cuisinier), que je l'avais supplié de croire « français » (§§ 27, 1, 6, 31 ; pp. 284-287).

3°, *cheulard* :

J'ignorais *cheulard*.

J'ignorais *cheulard*, vraiment. Regrets et remerciements [1].

4°, quatorze articles où se devine un accord tacite. Car, — soit que j'eusse pris l'initiative d'une remarque, sur :

§ 8, *gourlu*, 19, *radicrer*, 26, *pontanion*,
19, *farcher*, 25, *cromper*, 28, *fechner* ;

— soit que j'eusse contredit l'auteur des *Sources*, sur :

§ 16, *fique*, 4, *argot* (= Bête),
23, *ambier*, 12, *moufflanter* (mal copié),
29, *grandetasse*, 30, *coup de pilote*,
28, *tal*, 31, *cive* (d'« origine inconnue »),

M. Sainéan, qui m'a suivi « pas à pas », reste bouche close ; ces quatorze oiseaux-là, je ne sais s'ils sont *occis*, mais ils sont omis.

5°, six articles enfin, que M. Sainéan daigne expressément prendre en considération :

§ 4, *bois-au-dessus*..., p. 284, § 17, *gaudille*, p. 284,
7, *otépinière*, 283, 20, *apollotte*, 284,
14, *paffe*, 286, 21, *coues*, 284.

Premier bilan : nous différons sur 11 ; j'avais tort sur 1 ; nous topons sur 24.

1. C'est là l'unité à retrancher de 53.

Digitized by Google

Conclusion de M. Sainéan : il « faut écarter la très grande majorité des corrections qu'il propose », (p. 287).

La peste soit d'une représentation des minorités aussi inversement proportionnelle !

Chapitre deus.

1°, quatre images fantômes toujours menaçantes :

L. S. — *Pavillon* = Fou, *pavois* = Fou, *roue* = Justice, métafores saisissantes, (pp. 289-291).

G. E. — Les images proposées sont nulles.

L. S. — *Poteau* = Ami, « association d'idées » qui « s'impose » quoique sans « raison d'être » concevable, (p. 291).

G. E. — Ne s'impose nullement avant d'être concevable, voir le *Discours sur la Méthode*.

2°, j'avais demandé l'*x* de l'équation inévidente Pou = Capuchon. M. Sainéan pensait : c'est le contenu exprimé par le contenant, (*Sources*, II, 317), et je restais rêveur, (*Lois*, II, § 6). M. Sainéan a certainement compris mon malaise, car il explique aujourd'hui *coquillon* (= Pou), non plus par **coquillon plein de pous*, mais par **pou de coquillon* ; cependant l'auteur se rent mal conte que sa métonimie (du contenu par le contenant) s'est muée en sinecdoque (par l'ellipse du déterminé), et affirme qu'il reproduit son *Glossaire* ! (p. 291, n. 2).

3°, ce passage où j'avais, avec quelque exactitude, tiré du *Glossaire* cinq « métafores sans images », (*Lois*, II, § 6), M. Sainéan a voulu le reproduire, -- entre guillemets, p. 291. — Mais le conte n'y est plus. Elles ont disparu, l'Auberge,

qui a la forme d'une *Côte, de mer ou de montagne*,

et cette façon d'être Remarqué, qui est

d'être *Mouillé comme du chanvre au routoir*.

Ces lanternes ténébreuses, aujourd'hui retombées de la jolie guirlande, M. Sainéan les aura crevées et jetées au rancart, faute d'y pouvoir mettre des chandelles.

4°, suivent dis articles :

II, § 8, *aff*, 4, *gé*,
11, *bath*, 6, *gance*,

Digitized by Google

9, *beaux* (*que de*), 7, *panne*,
3, *bitéklé* (extra-jargonnesque), 12, *salade*,
10, *escarter*, 1, § 18, note, *marron*,

sur lesquels M. Sainéan glisse et ne souffle mot. Je suis ainsi contraint de constater douze communions d'idées, anciennes ou reconquises, treize avec l'amendement de *coquillon*, sur 17 mots étudiés.

Pourquoi l'aimable critique conclut-il que « cette seconde partie ne renferme malheureusement aucune donnée qui vaille » (p. 292)?

Mots étudiés : 36 + 17 = 53.

Vues concordantes : 24 + 13 = 37.

Cette proportion 37/53 pourra rassurer le lecteur quant au caractère « subjectif » et « arbitraire », (p. 287), de mon « échafaudage », (p. 281) : trente-set poutres, — et quelques échelles, — qui nous logent en commun !

Et vous les secouez !

Mais, cher Monsieur, elles vous tombent sur le paletot.

*
* *

Après avoir confessé que sur tant de mots, exactement 53 — 1 = 52 ma pensée d'aujourd'hui est celle d'hier[1], il me reste à épingler çà et là quelques raisons nouvelles :

1. — **AMBIER** (1, § 23). — M. Philipot, *Rev. de Philol. fr.* XXVII, 309, suppose comme moi la confusion de *ambler* et *embler*, cf. *Lois*, 1, § 23. — Quant à *bier* = Feindre, M. Philipot verra plus loin, *Lois*, IV, § 11, que ce sens a été imaginé par M. Sainéan.

1. En d'autres cas, spontanément, je me corrige, par exemple, p. 193, à propos d'*ance*. — Mais vous vous étiez trompé en 1901 ! reprent M. Sainéan, p. 292... — M. Sainéan aime beaucoup moins mes errata que mes fautes, — et que les siennes.

Digitized by Google

2. — **GNARD** (I, § 24). — VERRIER & ONILLON, *Anjou*, ne donnent pas « *guener*, patauger, être trempé ou crotté », comme le croit M. Sainéan, p. 282. Ils donnent: « **Guéner** <...> v. a. — Mouiller, en parl.[ant] de la pluie ou de la rosée. || V. n. Être trempé, mouillé. <...> — Crotter » ; « **Guéné** » = Mouillé, Trempé, Ivre; « **Guène** » = Humidité. M. Sainéan eût mieus fait de ne pas toucher au sens et de ne pas mépriser un petit accent fâcheus. — L'Anjou a encore les sinonimes *gouner* et *se ganouiller*. COULABIIN donne *se guéner* = se Mouiller, se Crotter, rennais, normand et manceau. — Ce que M. Sainéan devait plaider, c'était *guené* = Crotté, forme de Dol, LECOMTE ; de toute l'Ille-et-Vilaine, ORAIN ; de la Mée, A. LEROUX ; *gènè* et *yènè* [1], = α, Glaner, = ʒ, Mouiller le bas des vêtements, à Pléchâtel, DOT. & LANG. ; mais comme le sens reste rebelle! Plus large est l'aire de ce mot, plus nombreus les sondages réels, et moins l'hipotèse de M. Sainéan prend de pied, ce **guenard* sinonime de *guénoux* et sissémantique d'un **crottard* ou d'un **mouillard* qui ne sont qu'hipotétiques eus-mêmes. — Voilà bien de la poussière pour une forme que RIGAUD n'enregistre qu'à l'ombre de l'article *gnare*, une forme en second, une forme honteuse.

3. — **OMETTRE** (I, § 5). — Grâce à la note de M. Sainéan je ne dirais plus maintenant : quelqu'un a écrit *occis* et relu *omis* ; je dis: Rabasse avait écrit *occis* et Larchey a lu *omis*. Mon hipotèse est encore plus heureuse, puisqu'on m'accorde deus scribes.

4. — **MOUFIER** (I, § 22). — M. Sainéan a l'obligeance de citer les sens patois *moufler* = Flairer, = Rechigner, =

1. *è* = *e* mi-muet.

Digitized by Google

Rire sournoisement, = Souffleter, = Bouder, Faire la moue. « Nous voilà loin du sens de « baiser » : », ajoute-t-il. — Oui, mais tout près de Baiser à la pincette, puisque dans tous ces sens il s'agit du moufle humain. — Noter aussi que ces multiples emplois sont du nord-ouest, région qui traite *fl* → *fy*.

5. — **MURON** =Sel (I, § 19). — M. Sainéan me reproche dans un petit coin (p. 287, note) de mépriser les formes premières. J'en suis l'ardent sectateur. Et je montre à M. Sainéan que la forme première, pour ce mot, n'est pas *marron* de 1628, mais un vieus-français dérivé de *muire* par balancement de la voyelle tonique en atone ; rapprocher du couple *muire* et *muron* le couple *buire* et *burette*.

6. — **PAVILLON** et **PAVOIS** (II, § 5) — « sont devenus en argot les expressions de la folie [= sinonimes de Folie]. Quoi de plus naturel ? || Un *pavillon*, c'est un quadrilatère [!] d'étoffe, un étendard arboré au mât de l'arrière [?]; un *pavois*, c'est une tenture, en toile ou en drap, autour des bastingages ou des hunes. L'un ou l'autre tourne, ou plutôt flotte, à tout vent, et cette instabilité < ... > » Pardon ! le *pavois* de galère fut d'abord un Bouclier pour les rameurs; puis un Bouclier, une Muraille d'étoffe, sur bâbord et tribord, « pour dérober aux ennemis les préparatifs du combat », HDT ; aussi la mission d'un pavois n'est nullement de tourner comme une petite folle ; enfin l'idée de Bouclier est toujours sensible dans l'emploi du mot pour la décoration navale, puisque cette décoration couvre, masque, le gréement. Mais l'image conçue par l'auteur des *Sources* sous le mot *pavillon* était tellement vide, qu'il a pu passer à une autre tout aussi vide, sous le mot *pavois*, sans s'apercevoir du changement ; car de néant à néant la différence est zéro.

Ἀργοναυτικά.

Digitized by Google

IV

NOTES SUR P. DE RUBY ET O. CHEREAU

Si j'ai mal transcrit trois mots de la *Vie généreuse* (voir *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 287-289), je le déclarerai ici, aussi tôt que possible, après avoir passé à la Bibliotèque Nationale. Personne ne met en doute la patience de M. Sainéan, mais je ne puis sentir une sécurité « absolue » dans un appareil *fotografique* qui a renoncé aus ſ, *ſ*, &, *&*, de l'original, à plusieurs mots en italique, et aus u = v, qui cependant lui « jouèrent le tour » de *cove*, (*Lois*, I, § 21);

qui voile déjà les discordances de nos copies pour la page *18*, citées dans ma note, p. 180, ou qui avoue déjà, dans une notule, (p. 289) avoir partout imprimé « *anticle* », au lieu d' « *antiele* », « *ancicle* » et « *antigle* », non pas involontairement, mais exprès pour « fournir une reproduction absolument fidèle », (p. 288);

qui enregistre, (on peut vérifier sans aller à la Nationale), pour la page *35* de P. de Ruby, α, dans la reproduction, « *Danluage* », exactement comme je l'ai sur mes fiches, (mot fort obscur); et β, dans le *Glossaire*, *daulnage* (*Sources*, I, 163; II, 325);

pour la page *10*, α, dans la reproduction, « *ambiasmes* », (et moi aussi, *Lois*, II, § 23); et β, dans le *Glossaire*, *embier*;

pour la page *38*, α, *serard*, et β, comme plus étimologique, *serrard*; etc. etc.;

et, en dehors de P. de Ruby, pour le document des Coquillards, α, texte : Ils se servent du mot « une *hairgue* pour .I. grant blanc », *Sources*, I, 97; et β, au *Glossaire* : « **HAIRGUE** (**un grand**), nom de monnaie »; etc. etc.;

ou dans la reproduction de la page 6 du *Jargon* de *1628* la pièce de quinze vers *A la louange de l'Argot*, qui aus yeus, aus

Digitized by Google

simples yeus de M. Yve-Plessis, forme la page 2 du livre, *Bibliographie*, nº 70 ;

ou quand l'auteur de l'*Argot ancien* veut me faire honte à moi de cette « besogne de prôte », (p. 284, n. 1), — que n'ont pas dédaignée les Gaston Paris, les Darmesteter, ou, sur la matière argotique, d'éminents filologues, M. Thomas, qui rapproche *verver* et *zerver* (= Pleurer), *Journal des Savants*, *1909*, M. Philipot, qui dénonce préventivement, aus lexicografes à venir, *renard* pour *roüard*, *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 308. — Soit le mot *crignole* = Viande. DLLE, qui le donne, donne aussi *vrignole*, même sens, et signale cette autre forme comme une erreur, (cf. *Lois*, I, § 6); correction sans utilité, suivant mon contradicteur, car un vrai « critique de textes » est incapable de s'y tromper; oui, mais l'œil d'un savant argotiste peut le trahir; il est superflu, dit M. Sainéan, de dénoncer la coquille « *crignole* pour *vrignole* » ; et, — joliment —, sa formule même les emploie tous les deus l'un pour l'autre (p. 284, n. 1).

Certes, n'importe qui commettra de ces quiproquos ; l'auteur des *Sources de l'argot*, par exemple, dans un passage de sémantique déjà cité, II, § 6, et rappelé ci-dessus, écrivait : « **COQUILLON**, pou <... > cf. anc. fr. et dial., *coquillon*, capuchon (le contenu pris pour le contenant). » J'aurais préféré : **le contenant pris pour le contenu*. M. Sainéan sait-il faire entrer un capuchon dans un pou ? Ce serait plus fort que le chien Roll[1].

Signalerai-je maintenant d'autres différences de ma très fragmentaire copie et de celle de M. Sainéan ? Le lecteur qui n'est pas devant l'original resterait sans critérium. — Mais je dois au moins en regard du mot « tris » qui est chez le P. de Ruby de M. Sainéan, *Sources*, I, 164 ; II, 461, et qui est un apax de sens et origine inconnus, donner ma copie : « Cagouz à iris » avec ma note marginale : « l'initiale n'est ni *t*, ni *c*, ni *i* ; c'est peut-être un *t* cassé », ce qui pourra susciter quelque conjecture de

1. A qui M. Sainéan m'a comparé. Les lecteurs de M. Sainéan pourront vérifier leurs dioptries sur cette image ; c'est p. 284. Moi, je l'ai trouvée brumeuse. Enfin... celle-là n'est pas encore imputée à l'argot.

Digitized by Google

celui-là que l'autorité de M. Sainéan en faveur de ce *t* aurait intimidé.

*
* *

1. — L'unique exemplaire de la *Vie généreuse 1596* comporte « un feuillet de garde manuscrit, sur lequel un des propriétaires du livre a autrefois noté une collection de mots du jargon des Bohémiens », YVE-PLESSIS, n° 54.

Cette liste est une simple copie de mots pris dans JORDAN, *Histoire de la vie et des œuvres de M. La Croze, 1741*, in-8°, pp. 310 et 311 ; mais elle a cette particularité qu'on y lit « Oculus Yaca » avec *Yaca* très net, tandis qu'il est gâté tipografiquement dans JORDAN, du moins sur l'exemplaire de la Nationale.

Après la liste qui comporte *Yaca*, JORDAN en a une autre, p. 311, intitulée « Pronunciatio Cinganorum in Gallia : nam Dialectis nonnihil inter se differunt. » ; ce sont, sur deus colonnes, latin et cigain en regard, les mots suivants:

« Pater Dadé || Pes Piro || Pileus Stadi || Vestis Cola || Barba Tschoor || Ægroto Ne hom || Pecunia Lowe || Aurum Sonkai || Argentum Rup || Miles Karmascrum || Cerevisia Lowina || Rex Barederer || Regina Barederin || Pater noster qui es in Cœlis... .. Amaro dad tu hel androboliben ... cætera exprimere non potuit ».

Cette liste a quelque intérêt étimologique, et pourra être signalée par ceux qui s'inquièteront des relations des Cigains avec nos Argotiers : ainsi *sonkai* = Or, est fidèle, par ses deus voyelles, et par son sens, au cigain *somnakay* = Or, tandis que *sénaqui* = Pièce d'or, VIDOCQ, lui est

Digitized by Google

fidèle par une tierce voyelle; cf. *sonnekai* en rotvelsk jutlandais, FR. MICHEL.

2. — Les 14 premiers mots du lexique de P. DE RUBY sont rangés suivant une hiérarchie toute catolique, apostolique et romaine, qu'YVE-PLESSIS a judicieusement expliquée; après quoi viennent 20 noms de parties du corps; puis des bouts de chapelets mêlés à des grains défilés : la nourriture, 3 mots de suite; la guerre, 4; la faune, 7; 4 métiers; 6 conditions ecclésiastiques; 14 armes et vêtements; 3 fonctions naturelles; 11 emplois temporels; 6 monnaies; 3 pronoms; 4 météores; 3 époques de la vie. C'est un essai de Mots Groupés d'après le Sens, mais d'une large façon seizième siècle, dont la norme est surtout l'association des images chez le rédacteur.

Ainsi, le dernier nom de partie du corps, *couille*, a suggéré *paillard*; plus loin la *guerre* a suggéré le coq et sa famille, parce que la picorée, ou petite guerre, ou « guerre de l'*artie* & de la *crie* » (p. *24*), consistait à piller les poulaillers.

Quelquefois la suggestion est plus verbale que réelle; exemple : de *habin*, = Chien, à *aquiger*, = Tromper, à cause du composé *quige-habin*; — ou toute verbale; exemple : de *crosle* à *rusquin*, à cause des deus répondants français « escuelle » et « escu »; — pour le soleil, la lune et les étoiles, (cf. *Lois*, 1, § 3), la suggestion est verbale et réelle à dose égale.

Un glossaire nautique instruit le profane sur les règles de la navigation; un lexique de la pêche m'aide à prendre du poisson; mais je défie de préparer un examen pratique de vol en lisant la liste des *plus signalez mots de Blesche* de P. DE RUBY; bien plus, je défie quelque lecteur que ce soit de deviner, dans ce recueil de mots aussi enciclopédique

Digitized by Google

que les *Mots allemands* de Bossert et Beck, le lexique de quelque profession que ce soit, y compris le vol, — supposé bien entendu qu'on ne le lise pas à la suite du récit, où se trouvent contés des gestes spéciaus et citées une vintaine de locutions vraiment tecniques.

De sorte que la « mentalité particulière » aus malfaiteurs, SAIN., *Arg. anc.*, 60, n'était sans aucun doute pas encore formée du tens de P. de Ruby, qui disait *cornante* pour *vache*, *testouin* pour *teston*, et « *Boes* » pour « le bois » (pp. *37*, *38*).

3. — Le nonchaloir ou le manque de rétorique de P. de Ruby est un motif après plusieurs autres, de nous confier en son œuvre sincère. Tout le monde lui accorde d'avoir été un bon témoin des mauvaises mœurs; on n'a pas assez souligné la qualité morale de son récit, son ingénuité. Ce n'est pas un roman aus couleurs vraies, c'est une autobiografie, avec des lacunes, mais pas de contradictions. Je n'allèguerai ici que les noms propres coulés de sa plume, qui seraient tout à fait extraordinaires sous celle d'un pur et simple romancier lyonnais ou d'un ex-vagabond de toute autre région que de la basse Loire.

Né près de *Redon* (p. *14*), il s'échappe de chez son père à neuf ou dis ans (p. *5*) et fait le *mercelot* vagabond : *Clisson*, *le Loroux-Bottereau*, *Bressuire*, *Mouchans* (nord-est du département de la Vendée), *Fontenay-le-Comte* (pp. *6*, *7*, *8*); il passe Maître à la *Châtaigneraie* (p. *9*) lors de la foire, dont un chercheur vendéen retrouvera la date annuelle; une nuit, entre *le Loroux* et *Clisson*, il perd sa virginité; ce fut probablement à la mi-route, c'est-à-dire à Vallet (p. *11*); quelques mois encore de blécherie (p. *10*), son meilleur copain le vole (p. *12*), P. de Ruby se donne à la gueuserie. Il a environ onze ans.

Digitized by Google

Il est reçu *Gueus* à *Fontenay-le-Comte*, avec douze autres, (p. *13*) [1]. En neuf mois (p. *12*), il visite *Niort* (p. *22*), *Mortaigne* (près de Cholet, bien plutôt que Mortagne-sur-Huisne) (p. *23*) [2], *Beaufort-en-Vallée* entre Baugé et Saumur (p. *24*) [3], *Montgeffroy* [4] vers *Saumur et Tours* (pp. *25*, *27*,

1. A de grandes assises de Gueus, probablement à l'occasion d'une des trois foires, celle de trois jours à la mi-octobre, ou celle qui prenait la première semaine d'août, ou plutôt celle de la Saint-Jean d'été, très longue, cosmopolite, où l'argent coulait ; FILLON, *Recherches*, I, 117, 120, 121 et SAVARY, *Dict. du commerce*.

2. Mortagne-sur-Sèvre a actuellement trois foires : 2e mardi de chaque mois ; mardi de Pâques ; 25 août.

3. Beaufort avait au dis-sètième siècle trois foires, dans les semaines de l'Annonciation (mars), de la Saint-Jean d'été, et de la Saint-Martin d'hiver ; PORT, *Dict. de Maine-et-Loire*, I, 241.

4. Montgeoffroy est près de Mazé, Maine-et-Loire. Cette seigneurie, qu'un Geoffroy avait tenue en 1209, fut aus de la Grandière depuis au moins le milieu du XVe siècle jusqu'en 1672 ; la famille possédait aussi, au XVIe siècle, la terre de la Regnardière, et résidait à Montgeoffroy ; ce siècle semble lui avoir été heureus ; c'est alors qu'on tendit la chambre *du maréchal* d'une grande tapisserie vénitienne représentant la prise de Tunis, armoriée d'un écusson de cardinal ; qu'on acquit un beau meuble d'ébène ; et que Guillaume de la Grandière, épous de Marie de Sourcelles, construisit la chapelle, portail ogival, deus tra vées, vitrail remarquable, kœur d'anges musiciens, bref une des plus belles chapelles qui soient dans les châteaus d'Anjou, dira Ménage, et qui fut fondée, en 1543, de deus messes par semaine ; PORT, *Dict.*, II, 705. La seule ombre dans ces splendeurs est cette maladie confidentielle dont souffrait le châtelain, et qui peut servir à dater le passage de P. de Ruby, comme aussi elle peut en recevoir sa date. C'est à Montgeoffroy que le Cagou de notre apprenti-gueus monta le coup si pica-resquement chirurgical dont le récit demande plusieurs pages.

Et quel fut le M. de la Grandière à qui P. de Ruby relève les linceuls jusqu'au-dessous du bas-ventre ? L'éminent et affable archiviste départemental de Maine-et-Loire, M. Saché, compulsant, avec le registre d'hommages, E, 1073, de ses archives, les registres paroissiaus de Mazé, me signale les hommages rendus, le 20 mai 1529, au seigneur du Plessis-au-Jau par Guillaume de la Grandière, et les 20 mai 1564 et 24 mai 1565, an seigneur de Fontaine-Guérin et du Plessis-au-Jau par François de la Grandière. C'est ce François que je

Digitized by Google

29), la *Maison-Neuve* à trois lieues d'*Angers* (p. *29*), *Ancenis, Pirmil* près Nantes (p. *30*); son Cagou le vole..., il se fait *Bohemien*.

Charles, capitaine de bande, mène ses Bohémiens jusqu'à *Moulins*, et au delà (p. *33, 34, 35*); savoir si leurs équipées n'auraient pas semé derrière elles quelque paperasse? notamment leur bataille dans un village, contre une noce, 25 cuirassiers et 50 arquebusiers, près d'une rivière, et probablement par suite sur la rive gauche de l'Allier, vers Neuvy, Coulandon ou Bressolles.

Et le récit, brusquement, est coupé, soit faute de « temps » chez l'auteur (p. *35*), ou de papier chez l'éditeur (p. *39*); et P. de Ruby néglige de nous dire ce qu'il entent par son titre de chapitre « *L'Ordre de pitié.* »[1].

La bohème mène à tout pourvu qu'on en sorte, P. de Ruby dut en sortir assez jeune, puisqu'elle le mena jusqu'à la lexicografie; je parle d'après Henri Murger; et aussi d'après nos criminalistes : l'état de malfaiteur, embrassé dans l'enfance, ne s'oublie pas après vint-cinq ans, à moins d'une conversion mistique, dont notre auteur ne porte

propose pour avoir été le patient du Cagou, et sa femme Marguerite de Sarcé serait l'épouse qui parle et agit dans la *Vie généreuse* fort énergiquement. François mourut entre le 8 août 1574, date où sa femme fut marraine, et le 22 juin 1577, date où sa veuve donna procuration pour rendre hommage. On peut le supposer mort vers la quarantaine, né vraisemblablement vers 1535 et épousant entre 1555 et 1565 une fille née vers 1540. En effet, Marguerite de Sarcé, qui vécut jusqu'au 10 novembre 1609, avait donné à François, (entre 1557 et 1568 ?) son « fils aîné » Gabriel, lequel était mineur en 1577, mais eut, de Marie Berruyer sa femme, un fils François, baptisé le 10 janvier 1588. Gabriel mourut le 16 octobre 1622.

La mort du châtelain de Montgeoffroy entre 1574 et 1577 concorde assez avec la terrible maladie que P. de Ruby lui connut, pour confirmer mon hipotèse, exposée au § 4, selon laquelle P. de Ruby était en 1576 en pleine « vie généreuse » quoique agrégé de fraîche date.

1. Manière d'exciter la pitié ?

Digitized by Google

point l'onction. Blèche et Gueus, total deus années, Bohémien, guère davantage; en 1592-93, P. de Ruby se lie avec le *sieur des Artimes gournées*, fastueus en ce tens-là comme Hérode (p. *3*), et fastueus encore trois ans après; en 1596 notre héros publie la *Vie généreuse*, et envoie à Paris les figures d'un ouvrage qu'il médite sur la kiromancie, science « plus utile » (que la linguistique !) (p. *39*).

J'ajouterai un nom d'homme aus noms géografiques ci-dessus ; on lit ceci : « Le receueur de ces deniers [confisqués à des Gueus rebelles] s'appelle *Briſſart* » (p. *16*); et encore : Les anciens « rendoient compte au receueur *Briſſart*, et à la *Mille* du Coeſre » des deniers de toute rubrique (p. *18*). D'où l'on a tiré « **BRISSART**, caissier. <...>. Origine inconnue. » SAIN., *Sources*, II, 298. — A m'en tenir au texte, *Brissart* serait le nom d'un homme, sobriquet ou patronime, et ne désigne pas une fonction.

4. — La *Vie généreuse* est-elle l'œuvre d'un jeune homme ou d'un vieillard? La solution du problème donnerait la date, antérieure à 1596, où était en usage le bagoul blesquien que l'auteur s'est rappelé.

Je crois que c'est l'œuvre d'un homme très jeune. Indices, 1°, le conseil effronté donné (p. *3*) au « sieur des Artimes gournées » de briser les marges de l'honnête ; plaisanterie, je sais bien, et que réduit ensuite, p. *39*, une frase assez vive sur la « vermine » sociale, mais plaisanterie de jeunesse qui amuse au moins l'auteur ; — un glorieus détail anatomique à la mode de Diogène [1], p. *11* ; — mais surtout le ton général de pragmatisme amoraliste, pas une ombre de sermon; — d'ailleurs, P. de Ruby,

1. Si mon Chouard, quand j'avais dans les onze ans, eût été « comme il est »,...

Digitized by Google

évadé de sa famille avant la onzième année, n'a peut-être pas encore fait en 1596 sa première communion ?

2°, la jeunesse même de l'ami *des Artimes*, qui a des vices jeunes, l'amour de l'« honneur », le faste, en chevaus, en habits et en armes; ami de date assez récente et que P. de Ruby cependant tutoie; ami imaginaire ? mettons; en tout cas, ami de nature à plaire à une imagination jeune;

3°, nul retour attendri de l'auteur sur sa famille, ce qui fait penser que ses père et mère, pas encore poétisés par l'absence, sont encore revoyables, et vivants en 1596;

4°, le fait que la « chiromantie » n'est pas éditée avant la *Vie généreuse*, alors qu'il est naturel à un jeune homme de publier en hâte une science sur laquelle il se croit documenté, et plus tardivement ses mémoires personnels; on pourrait même dire que ceci est d'un vieillard, mais nous devons avoir affaire à un esprit impétueux et à qui un libraire est en train de traire sa curieuse et diverse expérience;

5°, cette hâte brouillonne à se faire imprimer, qui interront le conte des années de Bohème et écourte le dictionnaire, et qui empiète sur les feuillets du livre réel pour en annoncer un autre plus beau, (qui, croit-on, ne parut pas);

6°, cette idée que l'ami *Brissart* est encore de ce monde, et qu'on peut en parler au présent, (voir, ci-dessus, le texte).

Tout cela montre que Pechon n'est pas sorti de pechonnerie depuis cinquante ans.

D'autre part, il lui a fallu le tens,

1°, d'apprendre à lire, à écrire, à rédiger; qu'il ait eu affaire à un teinturier dont il ne sût pas au moins relire le travail, c'est invraisemblable en présence du *Moi* de

Digitized by Google

tout l'ouvrage, surtout dans l'*Epistre* et l'avis *Aux Lecteurs* ;

2°, non seulement de se dépêtrer de son passé en chair et en os, mais de s'en écarter mentalement assez pour y voir voir matière littéraire ;

3°, d'avoir, pour ses actes réputés crimes, ou la prescription, ou la purification par un état plus bourgeois ;

4°, de constater, en repassant par Moulins, que le souvenir de la geste du capitaine Charles y était *encore aujourd'hui* en mémoire, comme on dit d'une épopée de village accomplie il y a dis ou quinze bonnes années.

La *Vie généreuse*, antérieure aus *Serées* de BOUCHET de deus ans seulement, met en œuvre des souvenirs linguistiques que je reporte jusqu'aus environs de 1576-1581, en supposant à l'auteur, né vers 1567-1573, vint-trois à vint-neuf ans d'âge lors de leur publication.

5. — **HURÉ**. — Il y a peu de bonnes choses sous ce mot dans le *Glossaire* de M. Sainéan.

On lit lors de l'entrée en « vie généreuse » : Le mercelot, mon compagnon, me représenta « qu'euſſions *affuré les Ripaux, Rippes & Milles, & Pechons, qui attrimoyent nostre Coefmelotrie pour de l'aubert huré* » (il faut pour avoir la pensée de l'auteur corriger : **qui attrim*)-*er*-(*oyent* [1]). Et l'auteur même traduit en note, texte SAIN. : « C'est à dire que eussions trompé les gentilshommes, damoiselles et garçons, femmes de village et paysans leur donnant notre marchandise », p. *6*. La traduction de P. de Ruby est assez négligente. Ce qu'il a bien traduit, M. Sainéan l'a bien compris. Mais, comme il n'avait pas traduit « *pour*

1. Je me demande aussi, p. *23* de P. de Ruby, si **à trauers le bras* ne serait pas plus naturel que « à trauers le gras », sous-entendu : *du bras*. Voir d'autres améliorations « réelles », c'est-à-dire non tipografiques, demandées *Lois*, I, § 23, note.

Digitized by Google

de l'aubert huré », M. Sainéan a compris « aubert *huré*, gros billon », *Glossaire*. Pourquoi le mercelot se refuserait-il à vendre assez de marchandise pour faire de gros argent-blanc ? En tout cas, la frase suivante parle précisément de *rusquins* (= Écus) amassés peu à peu. Ce bel argent n'est pas différent, on va le voir, de l'*aubert huré* où tendent les calculs des mercelots. *Huré* = 1, Gros; d'où = 2, Bon : *aubert huré* = Bon argent, en échange de camelote truchée.

On lit dans P. DE RUBY : « *Peaux huré*, lict. » (p. *38*). — Et M. Sainéan transcrit : « peau *huré*, lit grossier », *Glossaire*. — Or, *peaux*, au pluriel, qui signifiait = 1, Vêtements, d'où = 2, Effets-de-nuit, ce qui nous reporte à l'époque où le linge de lit n'existait guère, *peaux* était tellement parvenu au sens = 3, Couche (en général), et *peausser* au sens = Coucher, que P. de Ruby a tout un chapitre sur l'art de *peausser* (sans aucune *peau*), dans un four, sur le foin, la paille, ou la terre (p. *6*, 7). D'où l'on voit que *peaux huré* = Couche bonne, Couche molle, « lict ».

On voit dans P. DE RUBY : « *Huré couchant*, le soleil. », (p. *38*; cf. *Lois*, 1, § 3). — Et M. Sainéan transcrit : « *huré* couchant, gros soleil », *Glossaire*. — Or, *louchant* (= Œil) + *huré* (= Gros, ou Bon) = le Soleil, qui est l'Œil utile et suprême, non pas le Plus gros des soleils. Et ceci confirme que *couchant*, où M. Sainéan voit tout un tableau de chevalet, est une croûte du tipografe. — Nulle part *huré* ne signifie Grossier[1].

On trouve dans P. DE RUBY : « *Huré ou gourdi*, bon vin ou mauvais », (p. *37*). Et P. de Ruby, ne songeant pas à traduire ainsi Vin, qui se dit « *Pihouais* », (p. *36*), devait

1. *Vain* a ce sens : *la vaine louchante* = la Lune; *un pilois vain* = un Juge de campagne.

Digitized by Google

mettre le mot « vin » entre parentèses; mais la droite et simple lecture fait comprendre : *Huré* = Bon, *gourdi* = Mauvais. — Cependant, dans son *Glossaire*, M. Sainéan transcrit d'une part : « **HURÉ**, 1° Gros, grossier, <... >; 2° Vin ordinaire < ... > », — erreur, *huré* ne devient substantif que par sinecdoque, et « ordinaire » est un contre-sens; — et d'autre part : « **GOURDI**, bon vin, <... > V. *gourd*, vin. » — Il y a quiproquo. Oui, *gourd* est sinonime de Bon; et *gourde pie* = Bonne boite. Mais *gourdi* est sinonime de Faus; car *gourt* = Ruse des gueus, Métier de voleur; et *gourderie* = Fourberie. Du *vin gourdi* c'est du vin rus-é, argot-é, falsi-fié. *Gourd* et *gourdi* peuvent être parents aussi facilement que *sainte Sofie* et vin *sofistiqué*, parents, et ennemis.

Gourd et *huré* sont sinonimes; non sans une nuance; car on a : « *Gourt razis*, archevesque. » et *Huré razis*, evesque. », p. *37*. Gros et archigros, hiérarchie.

Enfin on lit dans le *Glossaire* que le sens premier de *huré* est « Gros, grossier » et M. Sainéan y voit l'image de « hérissé ». — Mais P. DE RUBY a dit simplement : « *Coesmelotier huré*, marchant grossier. », (p. *37*), c'est-à-dire Marchand-en-gros, et la place de l'adjectif le montre assez, quand on ne saurait pas que *marchand grossier* (= Marchand en gros) a longtens été du meilleur français; HDT; texte de Paré dans LITTRÉ; l'Anjou le dit encore, VERRIER & ONILLON; j'ai en français de Basse-Bretagne : « Mr Bronnec marchand grossier, 12 livres », rue de la Fontaine Blanche à Landerneau, 1782, *Registre de capitation*; « pierre Boullic Marechal grossier demeurant au bourg et parroisse » de Plouguerneau, nommé aussi plus loin « Marechal ferand », *Procédure* au Châtel de Lannilis, 1762; G. G. « marchand-grossier, de Pontivy » et A. L. « marchand-grossier de Moncontour »

Digitized by Google

à la foire de Carhaix, 1672, *Ar Bobl, 21-3-1914*. Bref *coes-melotier huré* est un nouvel emploi laudatif du sens Gros, sens unique chez P. DE RUBY. Quant au sens moderne Riche, qui se tire aisément du sens premier, il n'est peut-être pas nécessaire de l'en distinguer expressément, si nombreus peuvent être les cas où des *Hurés*, qui étaient *Riches*, étaient au de ssi*Gros*-Messieurs, des *Grands*.

6. — **FRANC**. — Cet adjectif a deus sens, au moins, qui ne semblent pas suffisamment distincts dans les *Sources*.

D'une part il y a *franc* =Libre, usuel anciennement en français et encore aujourd'hui chez les malfaiteurs, dans des emplois comme *C'est franc* = Le coup est sans danger.

Mais dans P. DE RUBY, *franc* n'a qu'un sens, qui est autre : *le franc mitou* = le Suprême mitou, « Dieu », *franches volantes* = Volailles supérieures, « anges »; *franc razis* = Prêtre suprême, « pape »; *franc ripault* = Premier des gentilshommes, « roy »; *franche ripe* =Première dame du royaume, « royne »; *franc cagou* = Cagou supérieur (supérieur aus Cagous du Grand-Coesre), « lieutenant du Roy » dans telle province; *franc foignard* = Soldat en chef, « capitaine »; *franc pilois* = Juge préséant, « president »; *francs ripois* = Nobles d'élite, « princes », (p. *36, 37*), — tous ces emplois témoignent d'une idée suivie avec logique; cette idée, je l'ai exprimée par des sinonimes de *haut*, mais je crois que le mot auquel répont, moins consciemment, mais plus réellement, l'adjectif *franc* dans la pensée du Blesche, c'est *parfait*.

D'ailleurs rien de plus français; voir dans LITTRÉ, *3 franc*, 9°, 10°, 11°, *franc moineau*, *franc Breton*, *jour franc*, *botte franche* = Botte entière, Jour plein, Breton accompli, Moineau tipique.

Digitized by Google

En tout cas, ce sens ne peut se rattacher à *franc-archer*, proposé SAIN., *Sources*, II, 352, où *franc* est Exent de tribut, ce qui ne répont à aucune des idées exprimées par les neuf composés de P. DE RUBY, mais bien à cet autre sens de *franc* que j'ai rappelé d'abord.

Les notes de M. Sainéan sur cette partie de P. DE RUBY ont dû être cursives, sans quoi il n'eût pas sanctionné « **ripois**, prince » *Sources*, II, 437, comme si *homme* signifiait Grand homme, (par la même omission de l'épitète que dans son article *couchant* = Soleil); ni traduit *volante* = « ange », II, 467, par la même inexactitude encore; ni proposé, pour mot-à-mot de *franches volantes*, « franches ailées », II, 353, par un composé à la Ronsard, alors que BOUCHET donne cette note : « *des volans* sont des chapons, des poules et autres oiseaux » *Sources*, I, 174, ce qui dessine pour les anges une image au contour canaille mais ferme; il ne se fût pas résumé en disant : *franc*, « épithète ajoutée à diverses dignités de la monarchie argotique », II, 352, au lieu d'épitète constitutive de plusieurs noms de puissances, de ce monde et de l'autre ; et n'eût pas posé enfin cette équation, toute personnelle : « **FRANC-CAGOU**, même sens que *Cagou* », II, 353, qui se remet debout toute seule quand on voit la liste de P. DE RUBY, le Cagou étant le crime et le Franc Cagou étant le châtiment.

(*A suivre.*) GASTON ESNAULT.

Digitized by Google

JARGON ET BAS-LANGAGE

QUESTION DE MÉTODE

Le petit glossaire en jargon que vient d'éditer M. Philipot, dans le dernier fascicule de cette *Revue* (p. 296 et suiv.), mérite d'appeler l'attention des spécialistes. La transcription qu'il nous en a donnée est rigoureusement exacte ; mais le commentaire dont il l'accompagne, d'ailleurs savant et ingénieus, laisse à désirer.

Et, tout d'abord, qui étaient les Rasse des Nœux ? Quel est le caractère des manuscrits qu'ils ont laissés ? D'où provient la pièce en jargon égarée dans leurs papiers ? Autant de questions embarrassantes qui auraient pu exciter le flair critique de notre éditeur, et le rendre peut-être plus réservé sur la valeur et l'autenticité d'une pièce, dont la lecture m'a inspiré, je l'avoue dès maintenant, une certaine défiance.

Cette entrée *in medias res*, de la part de M. Philipot, est d'autant plus fâcheuse qu'il s'agit de personnages très peu connus et sur le conte desquels les recueils biografiques restent absolument muets; que leurs papiers en dis volumes, reliés en cinq tomes, n'ont jamais été analisés, ni sérieusement inventoriés, la notice que leur consacre M. Omont, dans le *Catalogue général des manuscrits français*, de la Bibliothèque Nationale, étant notoirement insuffisante; qu'enfin, le fragment reproduit dans cette *Revue*, se trouve jeté comme au hasard entre deus pièces relatives aus guerres de religion, sujet d'ailleurs unique de l'énorme fatras des

Digitized by Google

Rasse des Nœux. Mais, tandis que les innombrables pièces de cette collection, d'ordre exclusivement historique, sont datées ou signées des noms connus ou célèbres, le fragment en jargon, absolument isolé dans cet ensemble, est anonime et non daté.

Il est indispensable avant d'arriver à l'objet même de notre article, de dire quelques mots sur ces questions préliminaires.

I

Les Rasses des Nœux, chirurgiens protestants de Paris dans la segonde moitié du XVI^e siècle, sont restés jusqu'ici en dehors des recherches de l'érudition. Le peu de chose qu'on en sait maintenant, on le doit à une note du D^r Dorveaux, ce zélé investigateur du mouvement scientifique de la Renaissance française [1]. L'aîné de cette famille de chirurgiens, François Rasse des Nœux, celui qui nous intéresse particulièrement, serait mort le 12 octobre 1588. Il était, dès son vivant, plus connu comme bibliofile que comme chirurgien. Très riche et collectionneur passionné, il rassembla une bibliotèque considérable, composée surtout — nous assure Le Duchat, dans les *Ducatiana* — « de nos vieux romans gothiques », collection riche en imprimés et en manuscrits, renfermant entre autres de curieus « recueils de toutes sortes de pièces, en vers et en prose, sur les affaires de son temps ».

Ce sont ces papiers qui forment aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, les cinq tomes, Mss. fr. 22560 à 22564, que le *Catalogue général*, déjà mentionné, décrit ainsi : « Recueil des pièces de vers, chansons, sonnets, triolets,

1. D^r Dorveaux, *Les Rasses des Nœux*, dans la revue scientifique *Janus*, t. VII, du 15 août 1902.

Digitized by Google

sur les guerres de religion, formé par les chirurgiens protestants Rasse des Nœux... » Cette laconique indication n'est complétée par aucune table, par aucun détail. Il est vraiment dommage que le Dr Dorveaux n'ait pas connu ces manuscrits à l'époque où il rédigeait sa notice ; nous en serions plus avancés à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, les deus pages, intitulées *Jargon*, y sont absolument déplacées : elles ne portent aucune trace de date ni de provenance.

II

M. Philipot, sans en indiquer les raisons, considère ce petit glossaire comme antérieur à la *Vie généreuse* (1596). Je serais plutôt disposé à lui assigner une date ultérieure, la fin du XVIe siècle ou plutôt le début du XVIIe ; et cela, parce que la très grande partie de ce fragment en jargon semble remonter à la première édition, aujourd'hui perdue, du *Jargon de l'Argon reformé* [1].

L'exemple de : « Un MAGO, un teston » (c'est-à-dire *magot*) parlerait lui aussi en faveur d'une date ultérieure (les premières années du XVIIe siècle), ce mot étant absolument inconnu au siècle précédent. Il manque encore à Cotgrave.

C'est donc au *Jargon de l'Argot*, croyons-nous, qu'il faut en faire remonter la source immédiate. Quant à sa partie originale, ou prétendue telle, il s'agit tout d'abord de nous entendre sur le caractère général de cette composition.

Dans mes *Sources*, j'avais tracé une démarcation nette entre les documents *jargonnesques* proprement dits, c'est-à-dire venant directement des malfaiteurs ou de leur entourage, et les documents *littéraires*, tirés des Mistères ou

1. La segonde, seule connue, est de 1628.

Digitized by Google

d'ailleurs. J'avais insisté sur la différence essentielle entre ces deux catégories de sources, primaires et segondaires, les données de ces dernières, même étant signées et datées, ne pouvant être admises que sous bénéfice d'inventaire.

M. Philipot a cru devoir faire abstraction de ce procédé métodique et envisager le fragment qu'il a tiré des papiers de Rasse des Nœux comme un véritable document jargonnesque. Cependant, il reconnaît lui-même, p. 297, que « dans ce médiocre glossaire, des mots isolés alternent avec des bribes de dialogue et avec des frases fabriquées vaille que vaille ».

Il s'agit, en effet, d'un simple exercice d'amateur en matière argotique. Il se rapproche, sous ce rapport d'un autre amusement du même genre, et à peu près de la même époque, le « Sonnet narquois » du capitaine Lasphrise (1598). Pour ma part, je ne fais aucune distinction entre ces compositions plus ou moins littéraires : ils sont du XVI^e^ siècle, voilà tout ; mais leur valeur jargonnesque est fort mince.

Quelle différence, par exemple, entre ces jeus d'esprit et le petit glossaire de Guillaume Bouchet (1598) ! Tandis qu'il s'agit ici d'un savant qui s'est renseigné aus sources même et nous offre ainsi un document de tout premier ordre, on a là affaire à des dilettantes, à de simples curieus, dont les élucubrations n'inspirent pas la moindre confiance.

De plus, nous pouvons citer, à cette occasion, un autre document primaire, contemporain, qui a échappé jusqu'ici à l'attention des spécialistes [1]. C'est une pièce officielle,

1. J. Jeanjaquet, *Argot des malfaiteurs dans la Suisse romande au XVI^e^ siècle*, dans le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, Lausanne, 1903, p. 68 à 70. Comme cette publication est inaccessible à Paris, l'auteur a eu l'obligeance de la mettre à notre disposition. Nous lui en exprimons nos plus vifs remerciements.

Digitized by Google

datant de 1567, par laquelle les autorités de Neuchâtel signalent à celles de Soleure une bande de malfaiteurs qui opéraient à cette époque dans la Suisse occidentale. Une liste d'une vintaine de mots de jargon termine ce document extrait des archives de l'État de Soleure. Voici cette liste assez courte pour mériter une reproduction :

S'ensuivent aulcungs noms qu'ilz avoyent changés et qu'ilz parloyent par ensembles afin que l'on ne les entendit :

Au pain, *de l'arty* ; au vin, *de l'eau forte* ; au grenier, *ung carar* ; bourse, *follieuse* ; argent, *paillie* ; la corde, *joyeuse* ; linceulx, *large* ; chausses, *tirans* ; sac, *boyau* ; chemise, *lyme* ; robe, *so(m)bre* ; manteau, *vollant* ; soulliers, *passans* ; chappeau, *perfond* ; chair, *desterie* ; fromage, *doraine* ; espée, *tranchie* ; es grandes villes comme Berne et autres cantons, *grands buchies* ; es petites villes, *abergies et temps* ; la prison, *abergies de mydy* ; es gaigneurs [paysans], *les pagans* ; l'hospital, *le chasteau* ; la buia [lessive], *la mollieuse.*

Un seul terme de cette liste — *sombre*, robe — se retrouve dans la pièce des Rasses des Nœux ; plusieurs autres — *arty, chasteàu, doraine, follieuse, lyme, passans, tirans, vollant* — font partie intégrante du fonds traditionnel du jargon ; d'autres sont représentés par des épitètes, procédé également traditionnel : *de l'eau forte, joyeuse, large, mollieuse, perfond, trenchie*... Le restant se rattache aus parlers indigènes, les affiliés de cette bande étant originaires du pays de Vaud, du Valais, de la région de Genève et de la Savoie.

Mais, considéré dans son ensemble, combien ce document est-il clair, précis et inspirant une parfaite confiance ! et quel contraste, sous tous ces rapports, entre cette pièce autentique et le fragment artificiel qu'on trouve intercalé dans les papiers des Rasses des Nœux !

Digitized by Google

Ajoutez à cela que le glossaire anonime est une copie assez mauvaise, pleine de leçons incertaines ou même fictives. Soit, par exemple, ce passage :

DES ESCLAVES. *Des linseulx.*

Voilà, dirait M. Philipot, un des mots nouveaux qui enrichissent nos connaissances en matière argotique ! Hélas, c'est un mot inexistant, une simple coquille pour :

EMPAVE. Un drap de lit...

qu'on lit dans le *Jargon de l'Argot reformé.*

Il est naturellement difficile de préciser le nombre exact de ces coquilles ; bornons-nous à dire que, dans son ensemble même, cet exercice d'amateur me paraît frappé de suspicion.

Je ne saurais admettre, jusqu'à plus ample informé, qu'on disait en jargon, à cette époque, *gobelets*, pour souliers, *savate,* pour bourse, etc. On y lit :

DES PASSANS OU GOBELETS. *Des souliers.*

Le premier terme, exact, est seul donné par les documents ; le deusième, s'il n'est pas une addition fantaisiste du copiste, n'a rien de commun avec le jargon : c'est une appellation facétieuse, et nous reviendrons plus loin sur cette distinction.

Quelle importance attacher ensuite à des termes comme : *beguim* (*?*), *gavouiller* (*?*), *proues* (*?*), etc., dont on ignore la forme exacte ; et à tels autres : *badiche*, *chic*, *courmont*, *hondre*, etc., dont l'existence même reste sujette à caution ?

Enfin, quelques-unes de ces expressions nouvelles sont franchement vulgaires.

III

Cela m'amène au reproche que M. Philipot m'adresse à plusieurs reprises, à savoir, p. 301 : « On se demande pour-

Digitized by Google

quoi M. Sainéan n'a pas cru devoir introduire dans son *Glossaire* d'argot » des mots comme : LAINE, manteau ; POUE, patte ; RAVAUT, gourdin ; PIAILLER, boire ferme, etc.

La raison est bien simple : tous ces termes sont donnés comme tels par Godefroy et, de plus, les documents jargonnesques proprement dits n'en font pas mention.

Soit *piailler*, par exemple. Le verbe jargonnesque que donnent tous les documents est PIER, tandis que *piailler* se lit déjà dans le *Dictionnaire* de Robert Estienne (1549). Le fait que deus dilettantes du XVI^e^ siècle — Lasphrise et l'auteur anonime du petit lexique des Mss. de Rasse des Nœux — l'emploient n'implique nullement son usage argotique, absolument inconnu aus documents proprement dits. *Piailler* est français au même titre que les dérivés *pion*, ivrogne, et *piot*, boisson, lesquels n'ont jamais été employés qu'en littérature : Villon, Rabelais, Marot, etc.

Toutes les omissions que signale ailleurs M. Philipot sont de cette catégorie : GOUFARIN, gueus (proprement goinfre) est un terme qu'on lit dans la *Diablerie* d'Eloy d'Amerval (1507) ; GREVARAINS, variété de *cagnardieres*, reste étranger au jargon, et rentre dans la nombreuse sinonimie française du gueus : *coquin, caimand, truand*, etc. De même, *pinçon*, filou, dont Étienne Cleirac fait mention dans ses *Us et coutumes de la Mer*, 1671, p. 489 : « Les Vagans de la Coste de Guyenne, les *Pinçons* de la Rivière et les Truands ou valides mendians qui font le tiers ordre... »

De quel droit mettre PENDANS, bourse, dans un glossaire du jargon, alors que le mot est courant avec ce sens au XVI^e^ siècle, tant sous cette forme (Des Périers) que sous celle plus complète de *pendans d'une bourse* (Cotgrave), les escarcelles se portant alors suspendues à la ceinture par des cordons ou des chaînettes ?

Par contre, la raison pour laquelle « M. Sainéan a accueill

Digitized by Google

bon nombre (?) de mots qui appartenaient au vocabulaire de l'ancienne langue et se trouvaient dans Godefroy » — il en cite à l'appui l'*unique* terme PROYS — est, précisément, parce que ce mot est donné par tous les dictionnaires d'argot, depuis le XVI^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle.

D'ailleurs, on conçoit aisément pourquoi le jargon s'est emparé de ce terme, dès le XVI^e^ siècle. Il était alors déjà archaïque et, de plus, particulier à une province éloignée, donc doublement inconnu dans la plus grande partie du pays. C'était là d'excellentes raisons pour le faire entrer dans un langage fermé et resté, à cette époque, encore essentiellement secret. Le renvoi à Godefroy (qui m'avait échappé) accusant le caractère très ancien et provincial du mot, écarte naturellement l'étimologie que j'avais proposée. Étant donné que le terme *proïs* se trouve, dès le XII^e^ siècle, chez des écrivains de l'Artois et de la Belgique, son origine flamande semble hors de doute.

IV

La conclusion de M. Philipot me paraît également contestable, p. 306 : « Il n'y a pas, dit-il, des frontières toujours nettes entre l'argot d'une part et d'autre part la langue comique ou le bas-langage, comme l'appèle M. Sainéan ». Tout d'abord, je n'ai jamais identifié la langue comique avec le bas-langage : pour moi, ce dernier terme désigne tout bonnement le langage populaire, le parler des masses sous son aspect le plus général, sérieus ou facétieus...

Les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin (1640) sont en très grande partie un recueil du bas-langage du XVII^e^ siècle ; le *Dictionnaire comique* de Philibert Le Roux (1718-1786) offre un mélange de burlesque — la langue comique de M. Phi-

Digitized by Google

lipot [1] — et de bas-langage, deus éléments de source essentiellement diverse ; enfin, le *Dictionnaire du bas-langage*, de d'Hautel (1808), contient les « manières de parler usitées parmi le peuple ». En un mot, *bas-langage* s'oppose directement à langue écrite ou littéraire.

Nous ne possédons pas malheureusement, pour le XVI^e^ siècle, un recueil analogue. M. Philipot y aurait pu trouver toutes les prétendues omissions qu'il aura beau chercher dans un glossaire de jargon, argot et langue vulgaire étant à cette époque deus séries parallèles de faits linguistiques.

Ce n'est que de nos jours, que ces deus séries se sont confondues. L'absorption au XIX^e^ siècle, et principalement dans sa segonde moitié, du jargon par le bas-langage parisien est aujourd'hui un fait accompli : le mot *argot* sert à désigner l'un ou l'autre, ou plutôt exclusivement le parler populaire dans lequel s'est définitivement fondu le langage jadis secret des malfaiteurs. Mais, antérieurement au XIX^e^ siècle, le jargon et le bas-langage, malgré des infiltrations restées isolées de part ou d'autre, sont parfaitement, rigoureusement distincts.

La confusion de ces deus catégories linguistiques a eu jusqu'ici des conséquences assez fâcheuses. Le terme *argot*, au sens de jargon, devint peu à peu une espèce de réservoir où l'on déversait tout ce qui restait étranger à la langue littéraire. Rencontrait-on, par exemple, dans les *Fabliaus*, des termes rares ou locaus, c'était de l'argot ! Si, dans le *Jeu de Saint Nicolas*, des ribauds ivres s'entretenaient dans leur idiome provincial, c'était encore de l'argot ! Si Raoul

1. Ailleurs, p. 303, à propos de *taulart*, bourreau, M. Philipot commet une autre erreur, en m'attribuant une étimologie imaginaire : il a tout simplement confondu deus en-têtes de mon *Glossaire*, les termes homonimes *taule*, bourreau, et *taule*, chambre. S'il avait pris soin de contrôler les renvois, il aurait trouvé dans le texte, t. I, p. 277, toute une page consacrée à l'origine de *taulart*, bourreau.

Digitized by Google

Taingui parafrasait Froissart en termes inconnus à la langue écrite de son époque, c'était toujours de l'argot, c'est-à-dire du jargon, là où il s'agissait de mots patois, provinciaus, vulgaires [1]...

Ce mot mirifique offrait ainsi un excellent argument de paresse en dispensant de toute recherche ultérieure : *c'est de l'argot* ! et tout était dit...

Ceci pour le passé.

Voici maintenant quelques exemples concernant des faits plus rapprochés de nous, et dans lesquels ce même terme est censé désigner le bas-langage ou le parler vulgaire du XVIII[e] siècle.

Lorsque Charles Nisard, dans son *Étude sur le langage populaire de Paris* (1872), analise le poëme poissard des *Porcherons* (1773), il remarque ceci, p. 434 : « Il est le premier ouvrage de ce genre... envahi par l'*argot* dans une proportion déjà remarquable. » Or, il n'y a pas trace de *jargon* dans cette production et l'auteur a confondu ici *argot* avec bas-langage, confusion inouïe au XVIII[e] siècle.

Tout récemment, M. Gohin, dans une tèse intéressante sur les *Transformations de la langue française pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle*, commet à plusieurs reprises la même confusion [2].

D'ailleurs, M. Philipot nous offre, à lui seul, des exemples suffisants de cet état de choses. Nous avons déjà cité plusieurs cas analogues. Ajoutons les suivants :

A propos de CASSER, manger : « M. S. ne cite pas le terme dans sa signification concrète » (p. 299). Certes, et parceque cette signification était courante au XVI[e] siècle : on la lit dans le *Moyen de parvenir* et chez Des Périers, nouv. CV : « Lors, luy feirent commandement de se lever de leur table...

1. Voir *Sources de l'Argot ancien*, t. I, p. 3 et suiv.
2. *Ibidem*, t. I, p. 70.

Digitized by Google

Ouy, dea, messieurs, je le feray, mais que j'aye disné. Et *cassoit* toujours. » Ce terme du bas-langage du XVI^e^ siècle est encore vivace.

Notre critique conteste à tort, à cette occasion, le rapport sémantique entre manger et être maltraité, entre nourriture (c'est-à-dire portion de nourriture) et coup, donné ou reçu. Cette association d'idées était déjà familière au XV^e^ siècle ; en voici deus exemples :

Le suppliant dist que si on faisoit son devoir, on baillerait à icellui Julien une *bauffrée* au long des joues...

(*Lettre de grâce*, 1469, Godefroy)

La Rusée

Ne tachoit sinon à pigner,
Et de lascher quelque *bauffrée*,
A mordre ou à esgratigner.

(Coquillart, *Poésies*, t. II, p. 103.)

Dans ces exemples, *bauffrée*, soufflet, remonte indubitablement à la notion de gorgée, de nourriture.

A propos de LAINE, manteau, M. Philipot se demande également pourquoi je ne l'ai pas introduit dans mon *Glossaire*. La raison est toujours la même : *Laine*, dans ce sens, est un terme franchement vulgaire (le jargon disait *volant*), de même que le composé *tire-laine*, voleur de manteaux (v. *Dictionnaire général*) et l'expression *tirer la laine*, que Cotgrave définit ainsi : « To twitch a cloak off a man's back and run away with it. » Pas trace de jargon, et même confusion de la part du critique.

Ne va-t-il pas jusqu'à relever, comme une lacune de mon *Glossaire*, les HAUT-GOURDIERS de la *Satire Ménipée*, attendu que FORGUEURS s'y trouve mentionné ? S'il avait lu le renvoi, à propos de ce dernier terme, il aurait pu se convaincre qu'il s'y agissait d'une erreur de Fr. Michel...

Digitized by Google

M. Philipot voudrait finalement faire entrer, dans un glossaire d'argot ancien, l'expression FAIRE GILLE, se sauver ! Cette expression n'a jamais franchi le domaine de la langue populaire... Mais si l'exigence de notre critique est peu sérieuse, en revanche, l'étimologie qu'il en donne est parfaitement juste et les parlers vulgaires la confirment pleinement :

Yonne, *giller*, jigler, jaillir et s'échapper sans être vu ; *gille*, petite seringue de surot avec laquelle les enfants font gigler l'eau (Jossier).

Languedoc et Gascogne, *gilha*, jaillir ; partir devant le chasseur, en parlant du gibier ; s'esquiver, décamper, s'enfuir ; *gilho* ! fuis, détale, cours vite : *faire gilho*, s'enfuir (Mistral).

Il est donc tens d'attacher une valeur plus précise aus mots : *jargon*, *argot* et *langage populaire* (ou *bas-langage*).

Le premier de ces termes désigne spécialement, à toutes les époques, le langage des classes en marge de la société : malfaiteurs, forçats, bourreaus, gueus... ; *argot* est sinonime du précédent pendant les XVII^e^-XVIII^e^ siècles et se confont peu à peu avec le *bas-langage* au XIX^e^.

C'est fausser la métode et s'exposer à des confusions inextricables que de brouiller et employer indifféremment ou au hasard ces différents termes. Une des tâches que je m'étais proposées, en abordant ces études spéciales, était justement d'introduire un peu d'ordre dans le caos de mes prédécesseurs. Si j'ai rendu quelques services à cette branche de la filologie française, je le dois précisément à ce procédé de différenciation métodique. C'est revenir en arrière que de mêler deus objets de recherches, lesquels, malgré de nombreus croisements, ont gardé jusqu'au XIX^e^ siècle un caractère à part et des tendances absolument divergentes.

L. SAINÉAN.

Digitized by Google

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite*) [1]

***daguerrien, enne :**

« Ce qui a saisi dans le livre de M. Flaubert, c'est une fidélité toute daguerrienne dans la reproduction du type de toutes les choses. »

Plaidoirie de Me Sénart, à la suite de *Mme Bovary*, p. 417, éd. définit.

***damp :**

« Le duc d'Égypte l'a prise sous sa sauvegarde, comptant peut-être la vendre à quelque damp abbé. » V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VII, II, p. 188. — Cf. D. G. v° *dom*, et Froissart, I, I, 86 : « Là était damp abbé qui point ne s'épargnait. »

Cité par Clément *Fables de La Fontaine*, p. 439, éd. A. Colin.

***d'arsonvalisation :**

« L'assemblée décide... que le nom général de d'arsonvalisation sera dorénavant adopté pour désigner toutes les applications des courants de haute fréquence dans le traitement des maladies... Le mot de d'arson-

1. Voir notre *Revue*, 1912, p. 253 ; 1913, p. 100, 209, 260. — Dorénavant, les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire général* seront marqués d'un astérisque.

Digitized by Google

valisation avait déjà été introduit dans la science par le protesseur Bénédikt, de Vienne, en 1899. »

Paris-Journal, 16 avril 1913.

date (être une) :

D. G. donne seulement « prendre date » et « faire date ». Brunetière écrit : « Il ya deux parties (du *Génie du Christianisme*) qui seront toujours ce qu'on appelle des dates dans l'histoire de la critique en France. »

Évol. des genres, p. 181.

datisme :

Datis n'est pas précisément, comme le dit D. G., un « personnage d'Aristophane », mais un général de Darius, auquel il est fait allusion dans Aristophane.

La Paix, v. 289.

***dawamesk :**

« Il (Baudelaire) ne vint que rarement... aux séances de l'hôtel Pimodan où notre cercle se réunissait pour prendre le dawamesk. » (Préface de Th. Gautier aux *Fleurs du mal*, éd. défin., p. 58.) Dawamesk = haschich.

***déambulatoire :**

« Pour qu'on pût en faire le tour (de la statue d'Athénè Polias), il fallait l'entourer d'une sorte de déambulatoire. »

G. Fougères, *Les Villes d'art célèbres* : Athènes, p. 79.

Digitized by Google

débattre :

D. G. ne le donne qu'avec des noms de choses. On lit dans Nisard : « Un seul (moraliste) a été et sera toujours débattu, La Rochefoucauld. »

Hist. de la Litt. fr., l. IV, ch. VIII, par. 6, t. IV, p. 352.

débine :

« trivial » dit D. G. Proudhon ne semble pas l'avoir tenu pour tel dans le texte suivant : « Ce sont les hautes classes à qui la terre ne fournit qu'une faible rente... qui souffrent de la débine. »

La Guerre et la Paix, t. II, p. 163.

***déblatération** :

« Des critiques à courte vue ont accusé Baudelaire d'immoralité, thème commode de déblatérations pour la médiocrité jalouse. »

Préf. de Th. Gautier aux *Fleurs du mal*, p. 20.

***débouger** :

« Cependant l'archevêque, dans ces premiers temps, ne débougeait de Port-Royal. »

Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. V, ch. II, t. IV, p. 219.

débouter :

« *Anciennement* pousser dehors, chasser », dit D. G., qui n'en donne qu'un exemple, emprunté à Amyot. On lit dans Ed. Droz : « C'est aussi par l'exposition de notre duplicité qu'il trouble l'interlocuteur et parvient à le débouter de son indifférence. »

Sceptic. de Pascal, IIe p. ch. I, p. 169.

Digitized by Google

***débraillement** :

« Ils (les modèles de Rubens) n'avaient pas l'attitude, l'expression... le débraillement nécessaires pour rendre visible la surabondance de la grosse joie. »

Taine, *Phil. de l'art*, 1re p., ch. I, v, t. I, p. 38.

***débrouillage** :

« C'était à qui lui rendrait moins ingrat le débrouillage initial. »

Brieux et Luguet, *Les Remplaçantes*, p. 371.

***décaméron** :

« Elles sont passées ces heures charmantes de loisir où des décamérons de poètes, d'artistes et de belles femmes se réunissaient pour causer d'art, de littérature et d'amour. »

Th. Gautier, Préface aus *Fleurs du mal*, p. 9.

décarêmer :

Familier, dit D. G., qui ne le donne qu'au sens propre, cf. toutefois *étym. et hist.* Sainte-Beuve écrit : « *Saint-Malc* fini, il (La Fontaine) se sera remis de plus belle, pour se décarêmer, à quelque joyeux conte. »

P.-R., l. V, ch. IX, t. V, p. 24.

***décaséinifié** :

« Les chimistes ont bien produit un lait dit *humanisé* ; ce n'est que du lait de vache décaséinifié. »

Brieux et Luguet, *Les Remplaç.*, p. 198.

Digitized by Google

***décennat :**

« Il pouvait y avoir une société où le programme des choses à faire dans l'année ou dans le décennat sortît non de la tête d'un homme..., mais de la tête de tous. »

Faguet, *Polit. et Moral.*, III, p. 145.

***décillion :**

« L'univers serait ainsi consommé en un seul être organisé dans l'infini duquel se résumeraient des décillions de décillions de vies, passées et présentes à la fois. »

Renan, *Dialogues philos.*, p. 126.

décision :

D'après D. G. « 1° action de décider ; 2° disposition de celui qui ne balance pas pour prendre un parti. »

On lit dans l'Avant-propos de la *Politique tirée de l'Écriture sainte* : « Dieu a voulu tout décider, c'est-à-dire donner des décisions à tous les états », et Brunetière, après avoir cité ce passage, ajoute : « Nous dirions aujourd'hui des règles de conduite à toutes les conditions. »

Ét. crit., 5e série, p. 100-101.

***déconsacrer, déconsécration :**

« Comme ces objets font partie du domaine public..., rien n'est plus aisé que de les déconsacrer. — En Italie et en Espagne, certains de nos généraux n'attendaient pas la déconsécration. »

Proudhon, *La Guerre et la Paix*, t. II, p. 39.

Digitized by Google

déconstruire :

« Admis *Acad.* 1798, supprimé en 1835, rétabli en 1878 », dit D. G. — Ce mot, rejeté par l'Académie, se lisait néanmoins dans la Préface, écrite par Villemain, du Dictionnaire (1835). « Une langue parvenue à sa perfection s'est déconstruite et altérée d'elle-même. »

P. 11, cité par Alf. Michiels, *Hist. des idées litt. en France au XIX^e siècle*, t. II, p. 469, 4^e éd. 1863. Cf. A. Darmesteter. *La Vie des mots*, p. 116.

découdre (en) :

« Frapper de l'épée, se battre », dit D. G. Le Sage a donné à cette expression un sens métaforique, qui surprent tout d'abord : « A peine nous donnâmes-nous le temps de nous asseoir pour caqueter ; nous voilà en train d'en découdre. » Il faut noter toutefois que la métafore a été préparée, quelques lignes plus haut, par ces mots : « Je ne pus fermer l'œil de toute la nuit, tant j'avais envie d'être aux prises avec Phénice, et de lui faire questions sur questions. »

Gil Blas, l. VII, ch. VII, Histoire de Laure, p. 375 et 376, éd. Garnier.

découvreur :

Peu usité, dit D. G. qui n'en donne qu'un exemple emprunté à Voltaire. On le lit à deus reprises dans Nisard : « Si l'on ôtait à l'érudit les illusions du découvreur, ne perdrait-on pas quelque chose de sa sagacité ? » *Hist. de la litt. franç.* l. I, ch. III par. 3, ad finem t. I, p. 156. — Cf. l. IV, ch. II, par. 1, t. IV,

Digitized by Google

p. 52. V. aussi Renan, *Vie de Jésus*, p. 264. En 1912, M. Puech parle de M. G. Lefebvre, « l'heureux découvreur de Ménandre. »

Rev. des Études grecques, t. XXV, p. L.

***décuirasser** :

« Malheur à l'apostat ! son cœur décuirassé
« Ouvre aux poignards vengeurs un chemin plus aisé. »

V. Hugo, *Cromwell*, Acte III, sc. I, p. 81, éd. Hugues.

***dédaignable** :

« Les petites intrigues... sont les conditions dédaignables du culte nouveau que je vous rends. »

M. Barrès, *Le Jardin de Bérénice*, ch. v, p. 32, éd. Fayard.

dédalus :

D. G., v° *dédale*, cite le texte suivant du XVI^e^ siècle : « dans le dédalus des tourments. » On lit dans V. Hugo : Il hésitait... plus empêché qu'il ne l'eût été dans le dédalus même de l'hôtel des Tournelles. »

N.-D. de Paris, II, VI, p. 55.

dedans (de) :

D. G. cite *dedans* précédé de la prépos. *par*, mais non de la prépos. *de* « Il (le père Rouault) ne retirait pas volontiers ses mains de dedans ses poches. »

G. Flaubert, *M^me^ Bovary*, p. 25.

Digitized by Google

***dédicataire** :

« Le destinataire (de l'Épître I, 11) peut être le fils du dédicataire de l'Ode IX du l. IV. »

Lejay, éd. d'Horace, *Préambule à l'Épitre II du livre Ier*, p. 459, éd. Hachette, 1904.

***défaçonner** :

« Il est difficile de dire combien les choses scientifiques, en passant ainsi de main en main, .. s'altèrent et se défaçonnent. »

Renan, *Avenir de la Science,* p. 240. — Cf. p. 276.

***défectionnaire** :

« L'armée avec laquelle Annibal envahit l'Italie se compose d'alliés défectionnaires des Romains. »

Proudhon, *La Guerre et la Paix*, t. I, p. 377.

défendeur :

I. « Terme de droit », dit D. G. Pourtant Proudhon écrit : Se défendre... est de plein droit à la guerre, attendu que c'est à l'agresseur à forcer le défendeur et à le forcer chez lui. »

La Guerre et la Paix, II, p. 29.

II. Ce mot a été employé comme subst. fém., par Michelet, au t. IV de son *Histoire de France* : « On croit assister au drame de Bartole... le diable demandeur, la Vierge défendeur. »

Cité par Dr Masson, *Essai sur l'histoire et le développement de la médec. légale*, p. 32.

Digitized by Google

défensif :

D. G. ne le donne que comme *adjectif*. On lit dans V. Hugo : « Nous vous appliquerons sur les reins le grand défensif. »

N.-D. de Paris, X, v, p. 336.

D. G. donne les substantifs *révulsif* et *répercussif* ; celui-ci se trouve dans V. Hugo, *loc. cit.*

***défigurement :**

« Les tragédies de Lagrange-Chancel... sont le plus étrange défigurement des mœurs et de l'imagination antique. »

Villemain, *Tableau du XVIII^e siècle*, I^re p., 3^e leçon, p. 31, éd. Méline.

défiler :

« V. *intr.* « aller à la file », dit D. G. Sainte-Beuve cite ces mots de la mère Ang. Arnauld : « Le chemin étant difficile, il fallut se défiler et s'arrêter un peu », et il explique *se défiler* par *rompre la file*.

P.-R., l. V, ch. III, t. IV, p. 258.

***définisseur :**

« Vient enfin Marmontel, définisseur par profession. » (Nisard, *H. de la litt. fr.*, l. IV, ch. III, par. 5, t. IV, p. 122). — « Afin de faciliter le travail aux définisseurs, posons nous-même quelques jalons. »

Proudhon, *La Guerre et la paix*, I, p. 393-4.

définiteur :

« Religieux député aux chapitres de son ordre, etc. »

Digitized by Google

dit D. G. — Brunetière le prent au sens où l'on vient de voir employé le mot *définisseur* : « Ce que Scaliger se montre avant tout dans sa *Poétique*, c'est un définiteur exact. »

Évol. des genres, p. 47.

***défuncter :**

« On ne peut faire, sans défuncter avant l'âge,
« La moindre allusion au fatal cartilage. »

Rostand, *Cyr. de Bergerac*, II, IX, p. 96.

défunt :

« Qui a quitté la vie », dit D. G. On lit dans La Fontaine :

« La pauvre femelle...
« Voulut savoir de son défunt amant...
« De quelles gens il entendait parler. »

Contes et Nouvelles, I, II, R. Minutolo, v. 33 sq.

défunt amant veut dire ici : *celui qui avait cessé d'être son amant*..

dégrossissement :

D. G. ne donne que le sens tecnologique : « opération par laquelle on dégrossit. »

Renan écrit : « Ici l'on trouvera, sans aucun dégrossissement, le petit Breton consciencieux. »

Av. de la science, Préface, p. v.

D. G. dit, v° *dégrossir*, ad finem : « *très familier*, dégrossir quelqu'un, commencer à le façonner physiquement, moralement. »

Digitized by Google

déification, déifier :

On lit dans D. G. v° *déifier* : « Les Romains déifièrent leurs empereurs », et v° apothéose, « l'apothéose d'Auguste. » Ch. Magnin écrit : « Il faut distinguer la déification de l'apothéose : non seulement l'hellénisme admettait l'apothéose des héros morts, mais, à partir d'Alexandre, les princes aspirèrent à être déifiés de leur vivant. »

Origines du théâtre, p. 200, n. 1.

***dejanséniser :**

« Il (l'archevêque de Paris) reçut vers ce temps des lettres anonymes qui avaient pour objet... de le refroidir dans ce nouveau zèle qu'il allait montrer à se *déjanséniser*. ».

Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. VI, ch. XIII, t. VI, p. 205.

délaisser :

D. G. ne le donne que comme *v. trans.* ; Chateaubriand écrit : « La saison des chaleurs augmente le délaisser de la cité (romaine). »

Cité par Canat, *Merc. ch. de Chateaubriand*, p. 412, éd. Didier-Privat.

***déliement :**

« Tant de lecteurs... n'ayant qu'une idée imparfaite de ce que la réforme (ritmique) a comporté de plus que le déliement de la règle. »

Renouvier, *V. Hugo, Le Poète*, p. 300.

Digitized by Google

***délinéaments :**

« Cela a lieu entre des êtres... ayant la même forme, le même fond, les mêmes délinéaments externes et internes. »

Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. VI, ch. v, t. V, p. 394.

déliquescence, déliquescent :

D. G. ne donne ces mots qu'au sens propre (chimie). Lasserre, à propos de V. Hugo, parle de « ce panthéisme déliquescent et vulgaire qui sent Dieu dans l'arbre, dans le vent, dans le rocher. » (*Rom. français*, p. 258).

Plus loin, il écrit : « Incapable... par la déliquescence de son propre cœur de se représenter la vigueur intellectuelle et morale, il (Michelet) guette partout la folie. »

Rom. français, p. 383-4 ; cf. p. 411.

délit (prendre en flagrant) :

L'expression avait, si nous en croyons Proudhon, un sens particulier dans la bouche de Napoléon Ier. Après avoir cité cette opinion des professeurs d'art militaire : « Les mouvements qui réussissent le mieux... sont ceux dont on a pu dérober la connaissance et surtout le mécanisme à l'ennemi », Proudhon ajoute : « C'est ce que Napoléon Ier appelait *prendre en flagrant délit*. »

La Guerre et la Paix, I, p. 370.

***dème :**

« Les dèmes attiques étaient répartis entre les tribus. »

A. Croiset, *Les Démocraties antiques*, p. 33 et passim.

Digitized by Google

***démocratisme :**

« Son prétendu démocratisme (du peuple américain) s'est arrêté au plus abject individualisme. » (Proudhon, *La Guerre et la Paix*, I, p. 68 n. — Cf. Id., *ibid.*, t. II, p. 328).

« On reconnaîtra ici une attitude commune au libéralisme, au spiritualisme universitaire, au démocratisme modéré. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 337. — Cf. Id., *ibid.*, p. 422.

***démologique :**

« Il (Tocqueville) a donc été un historien d'institutions et un historien démologique. »

Faguet, *Polit. et Moralistes*, III, p. 75.

***démone :**

« Que faisait à cela mon élégante démone ? Par sa magie, elle me transportait au bord du Nil. »

Chateaubriand, *Mém. d'Outre-Tombe*, cité par Canat, *M. ch.*, p. 45.

***démonie :**

« En 1781 Pleuck... donne les signes médico-légaux de la démonie et de la magie. »

Dr Masson, *Essai sur l'hist. et le dével. de la médecine légales*, p. 65.

***démonisme :**

« Les effets les plus certains des sages combinaisons

Digitized by Google

de l'esprit... Michelet trouve moyen de les expliquer par une espèce de démonisme, d'inconscient. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 382.

***démonologie :**

« Pythagore et Platon avaient tiré (d'un passage d'Hésiode) une démonologie assez analogue au système mazdéen. »

L. Ménard, *Du Polythéisme hellénique*, p. 248. — Cf. p. 310, 342, 346.

***démonomane :**

« Des centaines de mille de démonomanes périssent sur les bûchers. »

Dr Masson, *op. cit.*, p. 46.

***démonopathie :**

« Du XVe au XVIIIe siècle, la démonopathie devient la maladie générale. »

Michelet, cité par Dr Masson, p. 46.

***dénaturation :**

« La théorie collectiviste n'est que la dénaturation des nécessités et des besoins de la situation économique moderne. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 359.

***dénigreur :**

« Le songeur ignorant s'est montré, malgré quelques bizarreries, plus philosophe que ses dénigreurs. »

Renouvier, *V. Hugo, Le Philosophe*, p. 48.

Digitized by Google

***dénonciatif :**

Le Dr Masson (*op. cit.*) cite un arrêt du Parlement de Paris (10 mars 1728) « maintenant à ceux qui n'étaient ni médecins, ni chirurgiens royaux le droit de faire des rapports dénonciatifs à la requête des parties qui n'ont point formé d'action. »

Essai sur... la médecine légale, p. 68.

***déontologisme :**

« La doctrine de l'eudémonisme rationnel... n'a rien qui ne s'accorde parfaitement avec ce que Bentham appelle le déontologisme, c'est-à-dire la science du devoir. »

P. Janet, *La Morale*, préface, p. XII.

départ (point du) :

D. G. donne l'expression *point de départ*. On lit dans Chateaubriand : « Nous sommes revenus, après de longs égarements, au point du départ. »

M. choisis, éd. Canat, p. 430.

départir (se) :

D. G. ne le cite qu'avec un complément *substantif* ou (vieilli) *infinitif*. On lit dans Nisard : « Différer..., se départir flatte l'indépendance. »

H. de la litt. fr., l. III, ch. XIV, par. 1, t. III, p. 341.

(*A suivre.*) A. JOURJON.

Digitized by Google

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE »

Tous les ouvrages adressés à la Direction de la « Revue » sont mentionnés. Ceus qui sont envoyés en double exemplaire font l'objet d'un conte rendu.

E. Bourciez. — *Phonétique française*, 4e édition (Paris, Klincksieck, 1914, xliii-275 pages in-12). — Nous avons dit tout le bien que nous pensions de ce petit livre, qui rent de si grands services à nos étudiants et qui s'améliore encore à chaque nouvelle édition, où l'auteur fait profiter ses lecteurs de ses recherches personnelles et des travaus récents. Tout en se préoccupant de ne pas grossir sensiblement son livre et de lui conserver son allure de manuel pratique, il a ajouté un grand nombre d'exemples, soit pour appuyer l'énoncé des lois, soit pour indiquer certaines étimologies qu'il est bon d'avoir à sa disposition.

Mario Roques. — *Les classiques français du moyen-âge* (Paris, Champion). — Cette précieuse collection se développe rapidement et nous ne pouvons que nous en féliciter. Les derniers volumes parus sont : Philippe de Novare, *Mémoires*, édités par Charles Kohler ; *Les poésies de Peire Vidal* (avec traduction) éditées par Joseph Anglade ; Béroul, *Le roman de Tristan*, édité par Ernest Muret ; Huon le Roi de Cambrai, *Œuvres*, *I* (*ABC. — Ave Maria. — La descrissions des relegions*), éditées par Arthur Långfors. Peut-être serait-il souhaitable que les glossaires fussent un peu moins incomplets ; un étudiant aura souvent besoin de recourir à la grande édition de M. Muret pour comprendre le *Tristan* de Béroul, mais il aura du moins entre les mains un texte d'un pris abordable et d'un maniment commode.

Digitized by Google

Fedele MARLETTA. — *Di alcuni rapporti del « Filostrato » del Boccaccio con la poesia popolare* (Catane, Mattei, 1913, 23 p. in-8). — Extrait du volume publié en l'honneur de Carlo Pascal.

E. PORTAL. — *Grammatica provenzale, lingua moderna* (Milan, Hoepli, 1914, 232 p.). — Petit manuel fort recommandable, dédié à M. Maurice Faure ; il se termine par un « dizionarietto » provençal-italien.

Jules RONJAT. — *Le développement du langage observé chez un enfant bilingue* (Paris, Champion, 1913, 157 p. in-8. — Nous espérons pouvoir donner bientôt un conte rendu de ce livre très original, qui est la tèse dite « complémentaire » de l'auteur ; sa tèse principale est appréciée ci-dessous.

Leonardo OLSCHKI. — *Der ideale Mittelpunkt Frankreichs im Mittelalter* (Heidelberg, Winter, 1913, 73 p. in-8).

L. CONSTANS. — *Le roman de Troie*, 6 volumes de la collection des *Anciens textes français* (Paris, Didot, 1904-1912). — M. Constans a consacré plus de vint ans de travail à cette édition du roman de *Troie*, qui lui fait grand honneur. Le tome VI, le dernier paru, contient l'introduction, où l'auteur traite successivement des manuscrits, de la langue et de la date du poème, de ses sources et de ses destinées. Le classement des 39 manuscrits offrait de grosses difficultés ; la solution donnée est suffisamment plausible. A propos de la source principale, M. Constans m'écrit : « Les études que j'ai faites depuis à l'occasion de la publication du roman de Troie en prose — qui est enfin sous presse — m'ont confirmé de plus en plus dans la conviction qu'il y avait au XII^e siècle une histoire ancienne en latin compilée d'après des textes antiques, au nombre desquels devaient figurer un Darès et un Dictys développés. »

Gaston RAYNAUD et Henri LEMAÎTRE. — *Le roman de Renart le Contrefait* (Paris, Champion, 1914 ; t. I, XXII-368 p. avec un fac-similé du manuscrit de Vienne ; t. II, 360 p.). —

Digitized by Google

Gaston Raynaud travaillait depuis cinq ans à cette édition quand il est mort prématurément. Le tome Ier était prêt et les sis premières feuilles du tome II déjà tirées. H. Henri Lemaître a achevé le travail. Tous les éléments de la préface sont puisés dans l'article que G. Raynaud a consacré à Renart le Contrefait (*Romania*, XXXVII). L'ouvrage se termine par un glossaire et une fort utile table des noms propres.

Edward L. Adams. — *Word-formation in provençal* (New-York, Macmillan, 1913, xvii-607 p. in-8. — L'auteur étudie successivement la formation par suffixes, la formation par préfixes, la formation parasintétique, les autres modes de formation, et, dans la dernière partie, il examine les mots de formation hibride. Le volume se termine par des index bien conçus qui faciliteront les recherches. Publication de l'Université de Michigan.

H. Sternischa. — *Deux grammairiens de la fin du XVIIe siècle, L.-Aug. Alemand et Andry de Bois-Regard* (Paris, Colin, 1913, iv-306 p. in-8). — Tèse de l'Université de Grenoble, qui apporte une très utile contribution à la connaissance de la langue du xviie siècle et des influences diverses qu'elle a subies.

— Nous souhaitons la bienvenue à la *Revista de filología española*, dirigée par Ramón Menéndez Pidal, publication d'un caractère nettement scientifique, dont on peut attendre beaucoup. Son programme embrasse l'histoire de la civilisation, la littérature, la langue et le folklore. Rédaction : 20, Paseo de Recoletos, Madrid.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

F. BRUNOT. — *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. IV. La langue classique (1660-1715), première partie, in-8, XI-656 p. Paris, Colin, 1913[1].

Après un assez long arrêt, M. B. vient de publier la suite de son *Histoire de la langue française*. Dans ce volume, il traite en quatre livres des téories et des téoriciens, de l'ortografe, de la prononciation (ce livre étant partiellement une adaptation de la tèse de M. Rosset) et du vocabulaire ; ce dernier livre est de beaucoup le plus important ; il occupe les deus tiers de l'ouvrage (218-622) que complète un index alfabétique. L'étude de la sintaxe et de l'expansion du français constituera la segonde partie. Étant donnés les liens étroits qui existent entre la prononciation et la sintaxe, et que M. B. a relevés à plusieurs reprises, étant donné aussi que les changements de prononciation sont plus inconscients et moins soumis à l'influence des téoriciens, le livre de la prononciation eût peut-être été mieus à sa place avant la sintaxe. Ce n'est là qu'une réserve sans importance, qui ne nous empêche pas d'admirer pleinement dans ce volume, à côté d'une érudition incomparable, l'adaptation exacte de la métode au sujet traité.

En effet, la métode de M. Brunot, à laquelle nous avons fait quelques objections en rendant conte des précédents volumes, et qui consiste à étudier la langue plutôt du dehors, en invoquant le témoignage de tous ceus qui en ont parlé, qui en ont décrit les états successifs plutôt que la vie propre, est tout à fait

1. Cf. notre dernier fascicule, p. 74.

Digitized by Google

légitime pour la période qui va de 1660 à 1715. C'est bien un chois volontaire, raisonné, indépendant du mouvement de la langue, et qui plutôt lui fait violence, qui a porté les successeurs de Vaugelas, Bouhours et ses adeptes, à faire l'usage, au lieu de le constater, et à créer cette langue spéciale, dont M. B. dit très justement qu'elle n'est pas une langue littéraire : en effet les grands écrivains l'ont acceptée et non marquée de leur empreinte, et elle a été parlée aussi bien qu'écrite ; c'est une langue classique, langue surtout de conversation, et de bonne conversation, à l'usage de gens bien élevés qui craignent de se singulariser, qui redoutent également le ridicule et la grossièreté, qui ne veulent paraître ni pédants, ni provinciaus. Leur attitude envers la langue rappèle ce que La Bruyère dit de l'honnête homme qui ni ne devance la mode, ni ne se rebelle contre elle : « il se laisse habiller par son tailleur. » Ainsi, Racine se laissait corriger par Bouhours.

Pour nous donner un tableau complet de cette langue, M. B. a lu les dictionnaires, non seulement français, mais encore latins, allemands, italiens, espagnols, les grammaires, les ouvrages grammaticaus, les livres de médecine et de droit, les traités de civilité et les manuels d'ortografe, et il en a tiré tout ce qui présentait de l'intérêt. Ainsi il a étroitement rattaché l'histoire de la langue à l'histoire de la Société française. Il semble bien (quelques mots de la préface l'indiquent) que M. B. ait été effrayé par l'abondance toujours croissante des matériaus : bien d'autres auraient reculé devant la tâche d'y mettre de l'ordre. Or qu'il s'agisse des mots vieus, des mots réalistes, des mots bas, des langues spéciales, langue du palais, des savants, des métiers, ou du néologisme, M. B. a réussi à grouper les faits autour d'idées générales nettes. En outre il a dressé des listes pour lesquelles tous les lexiques ont été dépouillés et qui seront une mine de renseignements précieus pour tous ceus, étudiants et maîtres, qui auront à travailler sur cette période de la langue française : instrument de travail, qui facilite les recherches, et les provoque, c'est, croyons-nous, ce que M. Brunot a voulu surtout faire de son livre, d'une part parce qu'il prévient en

Digitized by Google

plus d'un passage qu'il n'a pu arriver jusqu'à la vérité, d'autre part parce qu'il se borne parfois à amorcer des listes instructives, telle cette liste (p. 587-615) qui donne un aperçu du mouvement du lexique étudié dans les mots qui commencent par la lettre A.

Ce volume offre un autre intérêt plus grand encore. Fustel de Coulange dit que la première qualité d'un historien est de juger les faits passés avec l'esprit d'un homme du passé. Cette attitude, si difficile à prendre pour un historien des faits politiques, l'est peut-être plus encore pour un critique de la littérature et de la langue. C'est d'après notre usage que nous sommes portés à juger du stile des écrivains anciens, à déterminer ce qu'il y a dans leur langue d'original et de hardi, ou de banal et de courant. Au contraire, l'ouvrage de M. B. recrée en quelque façon le milieu linguistique de la fin du XVII^e siècle et nous permet d'apprécier avec le goût et l'esprit d'un contemporain de Bouhours la pureté d'un Racine ou la fantaisie personnelle d'un La Fontaine : ceus qui auront le loisir de lire en s'y reportant les œuvres de cette époque éprouveront une satisfaction artistique analogue à celle que procure la visite d'un appartement de Versailles dont l'ameublement a été conservé ou reconstitué, ou encore telle édition si minutieusement documentée de M. Lanson.

H. YVON.

W. MEYER-LÜBKE, *Romanisches etymologisches Wœrterbuch*, fasc. 7 et 8.

La publication du précieus dictionnaire étimologique de M. Meyer-Lübke est à l'heure actuelle très avancée ; les fascicules 7 et 8 (*pharos-tabella*) ont paru à un intervalle assez rapproché. Nous ne reviendrons pas sur les mérites de cet ouvrage, d'une importance exceptionnèle [1]. Je veus simplement, comme pour les livraisons précédentes, soumettre quelques remarques au savant professeur de Vienne.

1. Cf. *Revue de Philologie française*, 1912, p. 71-76, et 1913, p. 139-142.

Digitized by Google

6509 a. *PINCIO, pinson. Il faut supposer évidemment, dès le latin vulgaire, les deus formes *PĪNCIONE et *QUĪNCIONE, la seconde s'étendant de l'Auvergne au Piémont en englobant la région franco-provençale et la Provence. C'est peut-être bien une forme onomatopéique ; cependant on peut se demander s'il n'y a pas là un reste de l'équivalence *p-qu* dont la répartition réciproque a varié tant en Gaule qu'en Italie (osque *p* = latin *qu* = celtique *p*). Dans ce cas les formes de l'Italie centrale (toscan *pincione*...) auraient subi anciennement l'influence osque (ce ne serait pas le seul exemple : cf. latin *popina*) ; les formes du sud-est de la France et du Piémont attesteraient-elles une influence conservatrice ligure ? — Je crois être sur la piste, en Auvergne, de résidus de la racine QUĪNC- sans le suffixe -IŌNE.

6520. Il faut admettre (cf. le *Dictionnaire général*) *PĪPA et *PĪPPA, dualité qu'on rencontre dans d'autres mots en latin vulgaire [1] : la première forme étant spéciale à l'Italie et au franco-provençal. Le sens *piva* = instrument de musique, existe aussi en Savoie : la *piva* savoyarde, qui ressemble un peu à la cornemuse (avec un tuyau plus long) est l'ancien instrument de musique national de cette province.

6612-3. A PLUMBIO ou à *PLUMBICARE il sied de rattacher le provençal moderne *plundzu(n)*, *plādzu* (Auvergne, etc...) = meule de blé (pointue).

6790 a. PROTELUM a vécu aussi en France, comme l'attestent les formes méridionales actuelles *purdyò* (auv., etc.) timon (spécialement : de l'araire).

6890. Je partage l'opinion de M. M.-L., qui rattache le fr. *putain*, prov. *puta*, *putana*, au féminin de PŪTUS (sous la forme PŪTTUS) enfant (comme l'it. *putto*, garçon) et non à PŪTIDUS. La perversion de sens du mot « fille » est un fénomène commun à toutes les langues ; de tout tens les courtisanes se sont parfu-

1. Cf. 6890 PŪTUS et PŪTTUS, *STĒLA et STĒLLA, ŌLA et ŌLLA : l'hésitation entre la consonne simple et redoublée (plus exactement : prolongée) se produit après une voyelle longue.

Digitized by Google

mées, ce qui est l'antipode exact de l'idée exprimée par PUTIDUS. Plus tard seulement il y a eu rencontre homonimique entre le mot et les dérivés de PUTIDUS : d'où des jeus de mots, et des dérivations sinonimiques, comme *punaise* = putain dans le langage populaire actuel de Paris. — Quant à la réduplication, c'est un fénomène assez fréquent après une voyelle longue (cf. ci-dessus PĪPA et la note) : les latinistes (M. Havet) ont d'ailleurs établi l'existence, en latin, de PŪTTUS, que nous pouvons enregistrer sans astérisque.

6984. RACEMUS. Le provençal, l'espagnol et divers dialectes italiens postulent *RACĪMUS, qui convient aussi au français et au groupe piémontais. La substitution de finale, quelle qu'en soit la cause, remonte donc bien au latin vulgaire, et nous avons le droit de faire figurer *RACĪMUS.

7005. RAFFON (ancien haut-allemand). Le mot a vécu aussi dans le domaine provençal : Vinzelles a *råfà* (ramasser en râflant) et *råfånèdzà* (haleter).

7269. RETRO. A ajouter le sens « aïeul », « ancêtre », pris par le mot en provençal moderne.

7589. SAPO. L'intercalation de *l* (*sablu*) existe non seulement en Gascogne, mais en Auvergne, Limousin, etc. M. A. Thomas a signalé que *sablo* se trouvait déjà dans la *Mulomedicina* (*Romania*, XL, 370).

7658. J'avoue que l'équation SCARABAEUS > *escaragol* me laisse sceptique, d'autant plus que le mot latin a vécu dans tout le midi de la France avec l'acception de « bousier » (coléoptères des genres *ateuchus*, *copris*, et surtout *geotrupes*, le plus fréquent ; le mot a passé sporadiquement en Auvergne au sens « hanneton »).

7695. *ɛlof* (plus rarement *ɛlaf*), qui se dit aussi en Picardie, Auvergne, etc., est une importation allemande qui n'est pas antérieure au XIX^e siècle.

7700. *chenap* (on écrit en général *schnaps*) est du bas-langage plutôt que du français.

7821. SENIOR. Il eût été bon, je crois, de séparer en deux catégories les dérivés de l'accusatif et du nominatif.

Digitized by Google

7847. Je ne m'explique pas pourquoi M. M.-L. a cru nécessaire de postuler *SĒRIA pour expliquer le ligurien de l'ouest *seira*, quand, dans sa *Grammaire des langues romanes* (t. I, § 71), il note la diphtongaison normale de ę en *ei* daus les groupes génois, piémontais, milanais. Spécialement en piémontais et en génois occidental (région que j'ai explorée quelque peu), on dit partout *seira*, qui remonte régulièrement à SĒRA. Le nº 7847 est donc à supprimer.

8014. SKUPPIRE > *escopir*. Telle est sans doute la forme du latin vulgaire qu'il faut postuler. Onomatopée ? Ce n'est pas certain. M. M.-L. ne tent-il pas à abuser un peu de cette explication, trop commode parce qu'il est généralement impossible d'administrer la preuve contraire (cf. ci-dessus *PINCIO ; 3820 GARR-, etc.). C'est là un *deus ex machina* qu'on est tenté sans doute de faire intervenir en l'absence d'autre dénouement possible, mais qu'on ne doit admettre, me semble-t-il, qu'appuyé par de fortes présomptions (ainsi pour KOŠ (4745) — plutôt KOČ — Mistral nous signalant que, dans les Alpes, tel est le cri pour appeler les porcs).

8048. SNEPPA. Ajouter l'ancien provençal *senepa*, *senepia* (pointe = clou), qui a vécu dans les patois modernes (Vinzelles *sènępyâ*, etc.)

8144. SPHAERULA. De la même racine l'auvergnat actuel (Vinzelles, Martres de Veyre... ; aussi en Limousin) *ipårlu* = *esperló*, broche du tonneau. Tous ces mots gardent l'idée première de percer : SPHAERULA ne convient pas du tout pour le sens. On pourrait penser plutôt à une racine germanique SPEER- (avec le suffixe ŪLUS), que M. A. Thomas m'a suggérée pour les mots patois précités.

8242 STELLA. Il faut poser aussi *STĒLA (Ci-dessus PIPA, et note).

8273. STOCKFISH. La forme italienne adoptée aujourd'hui (imprimée, écrite et parlée) est *stoccofisso* (et non *stocafisso*) ; les dictionnaires donnent encore généralement *stoccafisso*.

8315. STRINGERE. Le changement de conjugaison (> ARE),

Digitized by Google

signalé seulement ici en Italie, a eu lieu aussi en provençal (cf. Tresor *estringa*). M. M.-L. croit pour l'Italie (vegliote à part) à un intermédiaire *stringa* : question délicate à élucider.

8322. STRUNT. Le provençal ancien *estron* a été omis.

8394. SUBSTARE. Pour le substantif verbal, on trouvera une série de formes intéressantes (Sud-Est de la France) dans la carte « abri » de l'*Atlas linguistique*.

8405. *SUBUMBRARE. L'*l* du dauphinois *sulumbrà* (et provençal *souloumbrous*) me paraît venir d'une confusion avec *sous l'oumbro*.

8484. Je ne puis souscrire sans hésitation à *sorn* (vieus provençal) = SURDUS + fr. *morne*. Le mot provençal est ancien ; de plus il ne saurait se séparer du piémontais *čörñ*, et des autres formes de la haute Italie citées à la fin de l'article.

Albert DAUZAT.

J. DÉSORMAUX. — *Un grammairien savoyard, J.-T. Favre.*

Cette petite plaquette, extraite de la *Revue de Savoie* (Paris, 1913), mérite d'être signalée, car elle apporte une contribution intéressante aus études dialectologiques. Il s'agit d'un recueil inédits de locutions et de mots « vicieus », dû à un précepteur d'une famille savoyarde (vers 1795-1805).

Divers mots aujourd'hui disparus nous sont ainsi conservés ; certaines formes nous rappèlent des vocables de l'argot des malfaiteurs, qui a emprunté beaucoup au franco-provençal ; d'autres attestent l'influence italienne. Citons notamment *amater* (abattre), *bachat* (auge), *gacer* (remuer : le vin dans une bouteille), *inganne* (ruse), *tarocs* (tarots). *Bronche* (sombre) (auj. pot en étain ; *bron*, *bronzin* = marmite) nous donne la clef de *brontso*, sac, dans les argots savoyards (désigné d'après sa couleur). Cette famille « bronze », venue d'Italie, se retrouve aussi dans le bellaud (argot du Jura) *bronsa*, urine, *bronset*, huile (d'après la couleur).

A. D.

Digitized by Google

Jules RONJAT, *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, Mâcon (Protat), 1913.

Voici un ouvrage qui vient à son heure et qui comble une importante lacune. La sintaxe a été longtens trop négligée, et c'est justice qu'elle attire enfin l'attention des linguistes. En ce qui concerne particulièrement l'ensemble des dialectes actuels de langue d'oc, nous n'avions, jusqu'ici, aucun travail scientifique de quelque importance. C'est dire si la tâche était difficile pour le premier qui la tenterait.

M. Jules Ronjat l'a compris. Aussi a-t-il tenu, avant tout, à nous donner un recueil de faits bien classés et soigneusement contrôlés. On ne peut que le féliciter de s'être placé à ce point de vue : son ouvrage nous est certainement beaucoup plus utile que s'il avait voulu dogmatiser. Non point qu'il ne cherche pas expliquer, à l'occasion, les faits qu'il signale et qu'il groupe, mais il agit toujours avec une prudente réserve et sans s'attarder. D'aucuns pourront lui reprocher de ne pas avoir fait prédominer le côté historique : c'est une autre conception, ou plutôt c'est un travail de segonde étape. Il nous fallait d'abord la base très sûre que M. R. nous donne pour les parlers modernes, avant d'analiser par quel processus la sintaxe de l'ancienne langue a évolué, en se diversifiant, jusqu'à celle des dialectes actuels.

Bien informé au point de vue linguistique, l'auteur a l'avantage de parler et de posséder la langue qu'il dissèque. La sintaxe est un mécanisme délicat qui risque de se fausser ou de se briser dès qu'on y touche : l'interrogation, l'enquête, ne peuvent suppléer ici à la connaissance personnelle et à l'observation pure et simple. Et quant aus auteurs, surtout lorsqu'ils sont de valeur linguistique aussi inégale que les félibres, encore faut-il savoir distinguer ceus qui ont écrit la langue vraiment vivante, tel Mistral. A ce propos, j'espère que le livre de M. R. contribuera à détruire la légende encore accréditée dans le nord de la France, et d'après laquelle le génial poète avait improvisé une langue littéraire et artificielle plus ou moins démarquée du français : les nombreuses frases de l'écrivain disséquées

Digitized by Google

ici montreront au contraire à ceus qui l'ignoraient la richesse, la saveur de terroir, l'originalité de sa sintaxe.

M. R. est félibre lui-même, et on pouvait craindre qu'il ne donnât le pas aus tournures littéraires. Il n'en est rien : à part quelques expressions que je relève çà et là (comme *d'esmouventi declaracioun*, p. 28), qui ne sont pas du vrai *prouvençau de pople*, l'auteur s'est attaché spécialement à la langue parlée, et il a choisi dans diverses régions des correspondants autoctones possédant à fond l'idiome local (p. 20).

Voici quelques remarques de détail que m'a suggérées la lecture de cet intéressant et utile volume :

P. 9. Au sujet des limites des parlers provençaus et des zones-frontières qui les séparent de leurs voisins, je crois que la question demanderait à être précisée pour la région qui touche à l'Italie. D'après les faits que nous donne M. R. lui-même (p. ex. pp. 71-72, 76, 99, 198), je remarque que la région d'Oulx et Fenestrelle a une sintaxe bien à part, et qui la rapproche beaucoup plus du piémontais que du provençal. J'ai noté de mon côté, sur place, l'extension du piémontais aus dépens des patois de la montagne, qui sont peu à peu minés. On pouvait rappeler ici que les Vaudois sont à l'origine de purs Provençaus, émigrés au XVI^e siècle. Mes observations personnelles toutes récentes (avril 1914) me permettent d'affirmer que le patois de Tende a surtout des caractères piémontais [1], de même encore que celui de Breil et de Saorge. La zone intermédiaire se place vers Sospel. Menton, en effet, est surtout provençal ; Vintimille ligurien avec la vallée de la Nervia. — P. 10. D'après les noms de lieus, une grande partie des deus Charentes a dû parler un idiome provençal dans la première partie du moyen âge.

P. 39 et 228. Je ne crois pas beaucoup au succès des efforts tentés par les félibres pour faire rentrer dans l'usage populaire les mots arcaïques et s'opposer à l'invasion des mots français.

1. Comme $\bar{E} > ei$ (*i* après *c*), *pl* > *py*, etc. Cf. *azi* (ACETUM), *pyazi* (subst., PLACERE), etc.

Digitized by Google

L'*Atlas linguistique* atteste les progrès de l'influence française, et surtout dans la vallée du Rhône, terre classique des félibres, mais aussi grande voie des néologismes. Un exemple : *ti* interrogatif (fr. *-t-il*, p. 226) qui a pénétré en Provence, est inconnu à l'Auvergne, à part une ou deus locutions figées. — Par contre (et M. R. aurait pu mettre ce point de vue en valeur), pour avoir été parlé jusqu'à nos jours par la classe cultivée et n'avoir jamais cessé complètement d'être écrit, le provençal du sud a conservé une grande richesse sintaxique, tandis que les parlers auvergnats, etc., ravalés au rang de patois, se sont singulièrement appauvris.

P. 87 et suivantes. Ici sont réunis un ensemble de faits très intéressants sur la préposition *a* devant le régime direct en gascon, — faits analogues à ceus qu'on observe en espagnol. Ce n'est pas la seule particularité qui caractérise le groupe ibérique. — Le gascon, comme pour le vocabulaire, est remarquable aussi par son arcaïsme (p. ex. pp. 101 et suivantes).

P. 130. Quelques exemples du patois de Vinzelles [1] sont inexactement transcrits ; il faut rétablir, d'après la grafie de l'auteur, *mụd'i*, *dǫ̣nâməlẹ*, *l'ụd'i* (l. 12-14). — P. 163, note. Du même patois : le son provenant de *g* devant *u*, que je note *ḏy*, est identique à celui qui provient de *d* + *i* (donc *d'* dans la grafie de M. R. [2]).

Les pages relatives à l'accord des participes (pp. 156 et sqs.), à l'introduction des pronoms par *que* (pp. 176 et sqs.) sont parmi les plus substantielles du volume. Je signale aussi l'emploi du subjonctif et de l'indicatif, et les temps surcomposés (p. 196).

P. 246-249. L'Auvergne connaît la négation *dje* (pour renforcer) et, sporadiquement, *gro* (à Aydat).

1. Empruntés à un article que j'ai publié dans les *Annales du Midi*, t. XXIV, pp. 382-396 et 551-560.

2. Pour répondre à la question posée par M. R., je rappèle que ce son est un *d* palatalisé, donc médiolingual : j'ai donné son palatogramme dans *La Parole* (1899, nº 8, *Contribution à l'étude des articulations consonantiques*).

Digitized by Google

P. 263. Je me rallie entièrement aus idées exprimées par M. R. sur les traits caractéristiques de la sintaxe provençale actuelle (Cf. aussi p. 16). Il faudrait mettre en regard ce que le provençal a emprunté au français : le départ n'est pas toujours facile à opérer.

Aus nombreus matériaus réunis dans cet ouvrage, je joins une nouvelle et modeste contribution pour l'Auvergne, d'après des notes prises récemment. Les tournures suivantes ont été relevées à Vinzelles.

Emploi de l'article. — *sô pà byẽ grã l ũtyẅẽ*, m. à m., « ils ne sont pas bien grands *l'*aucun », c.-à-d. aucun d'eus n'est bien grand. — *âlèi* (Allier) s'emploie toujours sans article. — *sàbè pà kã nẽ râtsé bé ǫmè é bé fẹnã*, je ne sais pas combien j'en arrachai à hommes ou à femmes (c'est un arracheur de dents dont on rapporte le propos).

Conjugaison (auxiliaires, etc.). — « Aller » peut se conjuger avec « avoir » quand il précède un autre verbe : *ʒ â nà gârdà* ou *ʒ ì nàdâ gârdà*, elle est allée garder ; mais seulement *lé ʒ ì nàdâ*, elle y est allée. — Verbes employés pronominalement : *sè pẽsà, sè sufrèi*, équivalant à « penser », « souffrir ».

Régime des verbes. — *lè dzudé sụrdzè*, je l'aidai [à] se lever.

Emploi des tens. — *kriǧéǯô kè muǯiǧésâ* (imp. subj.), on crut qu'il allait mourir — *krẹ́zè kè n ànàdzè* (subj.) *dwà*, je crois qu'il en a deus.

Conjonctions. — A signaler *kumâ kwàkè*, quoique, *kụmâ kè nõ kè* (id.) (et le subj.) ; et comme locutions : *bunèr kè*, heureusement que ; *ì dãdzìǯu kè*, il est à craindre que.

Inversions. — *ɛ̀è nẽ tsô dwà, dwà nẽ purtâǯé*, s'il en faut deus, deus j'en porterai.

Négations. — *ʒ ì pu dzẽtè kè nõ pà l ǫ̀trè*, il est plus joli que *non pas* l'autre. — *kô vô mì kè nõ pà d ìtrãdzèi*, ça vaut mieus que *non pas* des étrangers.

A. D.

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Digitized by Google

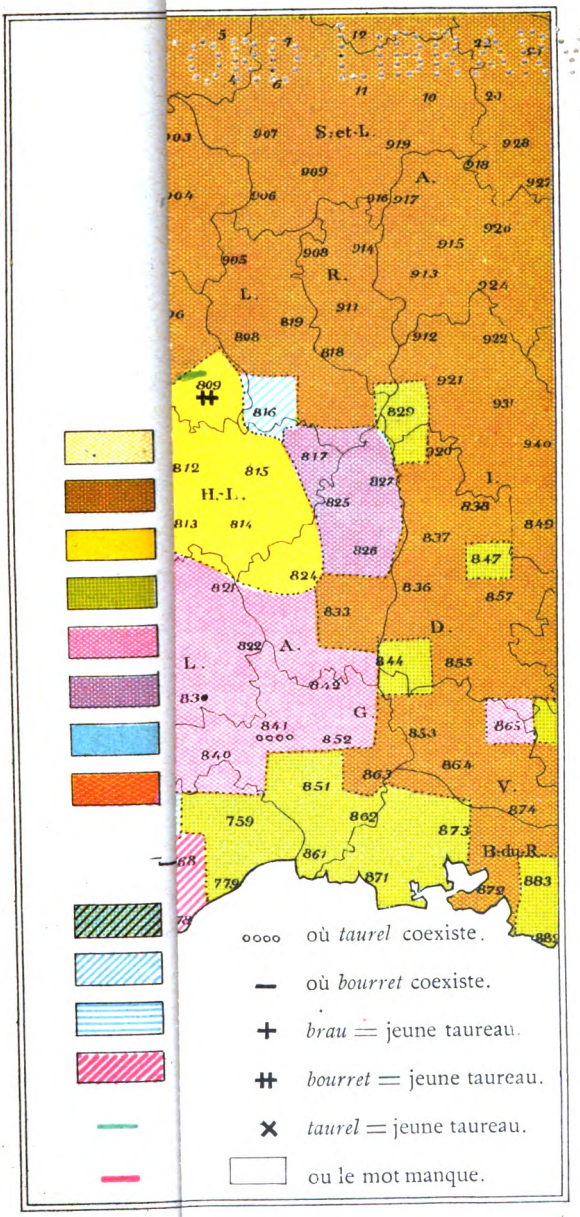

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAIS DE GÉOGRAFIE LINGUISTIQUE

(*Suite*[1])

II. — NOMS DE FEMELLES

1. — La jument.

equa, caballa, jumentum.

Le latin vulgaire de la Gaule romane, tout au moins à la fin de l'empire romain, avait conservé EQUA et rejeté EQUUS, que CABALLUS (d'origine celtique) avait supplanté. Le couple CABALLUS — EQUA se maintint pendant une dizaine de siècles, plus longtens même dans le Midi. Nous voulons examiner pourquoi et comment, dans la suite, EQUA perdit du terrain pour être réduit aujourd'hui à la portion congrue, comme le montre la carte : le mot ne persiste plus que dans les hautes régions du Massif Central, dans quelques îlots de la Haute-Savoie, de la Suisse romande et du Midi. JUMENTUM au nord et CABALLA au sud se sont partagé son domaine.

Au XIII[e] siècle, le terme traditionnel était encore très généralement employé dans ses deus formes principales, *ive* au nord, *ega* au sud. Seules quelques formations locales, que nous verrons plus loin, commençaient à se développer.

C'est par l'extérieur que *ega* a été attaqué dans le Midi. Il est remarquable que, tout comme dans le nord, CABALLUS n'avait formé aucun féminin indigène. *cavala* est venu

1. Voir ci-dessus, p. 81.

Digitized by Google

d'Italie et a débordé sur la France. L'invasion est trop ancienne pour que les patois actuels permettent à eus seuls de reconstituer les voies de pénétration, surtout en l'absence d'un Atlas de l'Italie septentrionale. On peut arriver à un résultat approché en combinant les données dialectologiques avec les rares témoignages historiques que nous possédons, avec la connaissance des voies économiques transalpestres, et avec les enseignements fournis par l'étude des emprunts faits à l'italien par l'argot des malfaiteurs [1].

Nous savons d'abord qu'aucun courant n'a longé la côte de la Méditerranée: nulle influence génoise ne peut être relevée dans la Provence, voire orientale (ni même à Nice). Les influences italiennes sont venues exclusivement de Turin par les deus grandes voies historiques du col du Mont-Cenis vers Chambéry-Lyon (avec bifurcations: Chambéry-Genève et Grenoble-Valence) et du col du Mont-Genèvre par la descente de la Durance. La première est la plus importante; elle a été quelque peu doublée par la voie du Petit-Saint-Bernard (vallée d'Aoste-Tarentaise). Enfin les relations entre la Suisse romande et l'Italie ont été assurées par la vallée d'Aoste, le Grand-Saint-Bernard et Martigny.

La carte nous relève nettement l'existence de ce dernier courant qui s'est répandu dans le bas Valais et le Pays d'en Haut (Château d'Œx), en isolant les *ega* (du Chablais, du pays veveysan et du canton de Fribourg) de l'arcaïque val d'Anniviers où s'est formée une désignation locale. Elle nous montre aussi l'existence du courant Chambéry-Genève, qui a respecté un îlot *ega* à Sallenôves (au nord du 945, d'après le *Dictionnaire Savoyard*), et qui est remonté jusqu'au voisinage du lac de Neuchâtel, en séparant Fribourg du Jura. La région jurassienne est aujourd'hui occupée par

1. Cf. mes deus articles *Les emprunts dans l'argot* (*Revue de philologie française*, 1911).

Digitized by Google

« jument » ; mais nous savons que *ega* s'y est conservé jusqu'au XIXe siècle [1], et que *cavala* n'avait pas atteint la montagne, où des créations indigènes s'étaient formées [2].

Lyon dut être atteint avant le midi, et dès le XVe siècle [3], puisqu'au siècle suivant le mot apparaît dans le nord. Malheureusement nous n'avons pas encore de précisions historiques suffisantes : on trouve *ega* dans tous les textes lyonnais et dauphinois du moyen âge, mais le mot « jument » ne se rencontre pas dans les textes foréziens, même au XVIIe siècle [4].

Un courant porta le mot à l'ouest, par Montbrison et Thiers, dans la Limagne et à Clermont, d'où il remonta la vallée de l'Allier jusqu'aus environs de Brioude, en se rétrécissant peu à peu. La charte de Montferrand a *egua* (XIIIe siècle); le terme manque dans les rares textes de l'époque suivante.

Au nord, le mot alla très loin et dut s'étaler largement. Comme il a été recouvert plus tard dans sa plus grande partie par « jument », on ne saurait déterminer exactement jusqu'où il s'étendit. Vers le nord-ouest, nous avons deus indices. D'abord la survivance *quévale* = jument, citée par Rolland à Rouvray-Saint-Denis (N.-O. d'Orléans) (*Faune pop.*, IV, 127). D'autre part *cavale*, fort connu au XVIe siècle dans la région parisienne, où toutefois il ne réussit pas à s'implanter, puisqu'il était devenu poétique (c'est-à-dire arcaïque) dès le siècle suivant. Le plus ancien exemple paraît être de La Boétie, originaire de Sarlat (où

1. Voir les exemples modernes de Godefroy (Jura, Doubs : *ego*...) à la fin de l'article *ive*.

2. M. Boillot (*Glossaire du patois de la Grand-Combe*) a pour « jument » *dã* (= dame).

3. A la fin du XIVe siècle, on trouve encore *yegue* dans la Coutume de Chalamont (plaine de l'Ain).

4. Cf. E. Veÿ, *Le dialecte de Saint-Etienne au XVIIe siècle*, p. 84.

Digitized by Google

certainement *cavala* n'avait pas encore pénétré à cette époque).

Vers le nord-est, les larges îlots vosgien, meusien et wallon attestent, comme l'îlot auvergnat, la préexistence d'une aire cohérente, disloquée plus tard par la poussée de « jument ». Nous venons de voir qu'à l'est la montagne jurassienne ne fut pas atteinte par *cavala*. Il en fut de même de la montagne vosgienne, où se développèrent indépendamment, à l'abri de l'invasion, des tipes *jumente, jumante, jumotte*, dont il reste de nombreus exemples, et qui — nous y reviendrons — doivent être les résidus d'une aire plus vaste alors en formation.

Dans le Midi, il semble qu'on pourra relever des renseignements historiques plus nombreus. Un texte français (Godefroy, v° *ive*) relatif à Tarbes, de 1408, parle des *eques*, — mot calqué évidemment (avec une coquille : *q* pour *g*) sur le patois local. Notons que les *yego* actuels des Hautes-Pyrénées (687-97) ont été réimportées d'Espagne, comme le prouve la fonétique. Même en Provence, *ega* n'avait pas encore disparu au XVII^e siècle : cité par Mistral, le poète Charles Brueys (dont les œuvres furent éditées à Aix en 1628) emploie encore *egò* pour désigner la jument.

A l'époque contemporaine, nous voyons *ega* partout en recul. M. Edmont ne l'a plus trouvé dans le Jura. En Haute-Savoie, le mot est vieilli à Samoëns, d'après le *Dictionnaire savoyard*. Mistral enregistre encore *ego* comme « rhodanien » [1] et *egouo* comme béarnais (nous venons de parler du haut gascon *iego* = *yego*) ; Rolland (IV, 127) donne *ego* dans le Gard : pour ces diverses régions encore, l'*Atlas* ne nous offre plus que *cavalo*. Il est à remarquer que ce dernier mot a contourné le Massif Central au nord et au sud, et

1. Mistral donne aussi le mot dans trois proverbes, mais sans les localiser.

Digitized by Google

l'a enserré en y pénétrant par deus pointes: Limagne et vallée d'Aurillac. Le sud-est est peu à peu corrodé à son tour: en bordure, *cavala* apparaît simultatément à côté d'*ega* aus trois points 728, 824, 825. De même au nord, à Vodable (où *ègå* tent à vieillir), sur la frontière exacte des deus aires (au N.-O. de 807).

Mais il arrive souvent que les deus mots coexistent dans un patois donné sans être sinonimes exacts : et ainsi on peut saisir quelques-unes des évolutions par lesquelles se déprécient les mots avant de disparaître. A Vieille-Brioude, *kåvàlå* désigne la jument qui a des petits, *ègå* la jument sans poulains. Dans le Jura (exemples modernes, précités, de Godefroy) le mot avait passé au sens péjoratif de « rosse » (c.-à-d. vieille et mauvaise jument). Rolland (IV, 29) mentionne un dérivé *egot* = mauvais cheval, dans le Forez (d'après Gras) ; Mistral offre aussi ce masculin avec la même acception. Enfin dans l'Aude (776 et 787) l'*Atlas* a enregistré un cas très intéressant : tandis que « jument » se dit en général *kabàlò*, l'*ègo* désigne la « jument ou mule employée à battre le blé sur l'aire », — vieille bête, bien entendu. Cette évolution est l'inverse de celle qu'a subie *jument*.

Comme on le voit, la force d'expansion de *cavala* a été considérable : le succès du mot a certainement été dû à sa parenté avec « cheval » (qui, même dans le nord, était encore sentie au XVI^e^ siècle).

En français proprement dit, le remplacement d'*ive* par *jument* est un fait bien connu. Dans le nord comme dans le sud de la France, *jument* signifiait « bête de somme ». La substitution lexicologique est due à deus causes. D'abord à la faiblesse formelle des représentants d'EQUA : le mot n'avait pas de points d'appui dans la langue ; la forme *ive*, en particulier, offrait avec le féminin d'un suffixe une homo-

Digitized by Google

fonie fâcheuse, qui diminuait sa force de résistance. Et de fait, *ega* a mieus résisté que *ive*, disparu totalement et plus anciennement [1]. — Mais il ne faudrait pas trop s'atacher à ce dernier critérium : *jument* a empiété sur le territoire de *ega* (ouest du Puy-de-Dôme, Creuse [2], Corrèze, etc.). Ici intervient le segond point de vue : *jument* a passé au sens actuel là où les juments étaient utilisées comme bêtes de somme. Plus au sud, ce rôle était généralement dévolu à l'ânesse ou à la mule ; la contre-épreuve peut être faite avec *jument* passé au sens « âne » en catalan, et avec *saumiero*, « bête de somme », qui aujourd'hui désigne l'ânesse dans une grande partie du Midi, et cela dès le centre et le sud du Puy-de-Dôme (*myàrå*, ânesse, à Vinzelles, Sugères, etc.). Toutefois ici encore il faut faire certaines réserves : ainsi, dans la région de Vinzelles, les bêtes de somme étaient jadis des mulets (et non des ânes) ; la fonétique nous prouve d'ailleurs que *myàrå* (forme apocopée de *saumiera*) vient du Midi [3].

Encore abondant au XIII[e] siècle dans toutes les régions [4], *ive* (et ses variantes *yeve*, *yeuwe*...) disparaît peu après. Mais *jument* ne l'a pas remplacé aussitôt, ni partout. C'est dans l'extrême nord que ce mot paraît d'abord avoir pris le sens « jument », comme le prouve le plus ancien exemple de ce sens (1271) dans Godefroy (v° *jument*, Supplément). Il

1. M. Meyer-Lübke (*Rom. etym. Wœrt.*, 2883) cite un fribourgeois *iva* dont j'ignore la source : Bridel, comme l'*Atlas* et Rolland, ne connaît que *ega* (en face de *cavala*).

2. On trouve *eque* (=*ègue*) dans les Coutumes de La Pérouse (1260) ; l' « *esgue* orbe » de Rabelais (*Le quart livre*, ch. XIII) atteste qu'au XVI[e] siècle *egue*, *ego* devaient s'étendre assez loin encore vers le nord-ouest du Limousin.

3. Car la forme régionale du suffixe -ARIA est *-eira*.

4. Signalons notamment, parmi les textes cités par Godefroy pour le XIII[e] siècle, Audefroi le Bâtard (Arras), Chardri (anglo-normand), *Aymeri de Narbonne* (Bar-sur-Aube).

Digitized by Google

semble que dans une très vaste région le terme reçut une terminaison féminine, et que l'on opposa ainsi *la jumente* = femelle du cheval, au *jument* = bête de somme, et plus spécialement : « cheval faisant fonction de bête de somme » [1]. Godefroy, pour *jumente*, a un texte de l'ouest, qui paraît isolé (*Titres de la maison d'Anjou*) et une série d'exemples lorrains et bourguignons beaucoup plus significatifs, si l'on songe : 1° que le masculin au sens primitif est encore attesté à Dijon au milieu du XV^e^ siècle (*ung cheval jument*, 1444, dans Godefroy, *Suppl.*); 2° que nous avons retrouvé les restes de l'aire *jumente* = jument, précisément dans les patois des Vosges.

Un fénomène analogue — mêmes causes, mêmes effets — se produisit aussi dans les plaines du Languedoc où le cheval et la jument étaient utilisés comme bêtes de somme : le *Supplément* de M. Emil Levy cite deus exemples de *jumentă*, jument (variante : *gementa*) empruntés respectivement à la coutume de Saint-Gilles (Gard) et aus archives de la cathédrale de Carcassonne. Mistral donne encore *jumento* = jument (exemple du poète L. d'Astros) (et même *jumen*, même sens, ex. de D. Sage). Mais il semble bien que le mot ait disparu des patois actuels. Il forma sans doute un ou plusieurs îlots au flanc de la zone *ega* avant l'arrivée de *cavala* ; les deus mots ont pu aussi se juxtaposer longtens en divers endroits avec des nuances différentes (comme nous l'avons vu pour *egă* et *cavala*).

L'ouest tendit à donner à la jument adulte le nom de la pouliche, la *poutre* (qui se conserva dans cette contrée avec son sens originaire jusqu'à nos jours ; le Poitou a *d* au lieu de *t*). Les exemples apparaissent surtout chez les écrivains du XVI^e^ siècle originaires de la région de la basse Loire

1. Bien entendu lorsque *jument* a passé au sens « cheval femelle », le genre est devenu féminin s'il ne l'était déjà.

Digitized by Google

(Rabelais, Ronsard, Remi Belleau, etc.). La *poutre* désigne la jeune jument, mais parfois aussi la jument tout court [1] : quand du Baïf écrit « les jeunes poutres », c'est bien que *poutre* à lui seul ne suffisait plus pour exprimer l'idée « jeune jument ». Cette évolution a été arrêtée par le développement de *jument* : Godefroy a un exemple de 1472, où *jument* a son sens actuel, dans un texte d'apparence poitevine (cf. le mot voisin *pouldre*, qui sert de réactif pour le sens). Dans les patois actuels de l'ouest (comme du Morvan et du Doubs), *poutre* n'a été relevé qu'avec le sens « jeune jument » [2].

Avec le puissant patronage de Paris, *jument* a pris une extension considérable à l'époque moderne, refoulant et disloquant *cavale*, submergeant *ego* dans le Jura et l'acculant à ses derniers retranchements dans le Massif Central. Il est facile de voir qu'au point 816 *jumã* n'est pas fonétique (on aurait *dzumẽ*) ; mais les *dzumã*, *dzumẽ* du voisinage ne sont pas davantage traditionnels : dans toute la région où *cavala* a préexisté, non seulement le sens de *jument* a été importé du nord-ouest, mais le mot lui-même, qui avait disparu. De même en Poitou et en Saintonge (cf *jœmã*, avec *j*, à Jonzac) et sans doute dans toute la Basse-Loire. — Des avant-gardes se trouvent vers les Alpes (837, 940, 965). Notons qu'en ces trois points il s'agit de sujets jeunes, et enclins en outre au néologisme par leurs professions [3].

Il est rare que la jument n'ait pas un nom spécial. Cependant le fait s'est produit spécialement en bordure de deus aires : l'ancien mot ayant disparu sans que le terme importé ait pénétré ou fût adopté. C'est ainsi que « cheval » suffit

1. Cf. les exemples de Godefroy.

2. Rolland, *Faune populaire*, IV, 127.

3. A 837, garde-champêtre, 38 ans ; à 940, ouvrier gantier, trentaine ; et surtout à 965, élève de l'école normale, 18 ans.

Digitized by Google

pour désigner les deus sexes à Anniviers (Valais) et à Corent (Puy-de-Dôme) [1]. De même au nord, au point 253. Des termes locaus se sont créés, généralement pour préciser l'idée de « jument *mère* » (*mère* en wallon, 190; *bête à poulains* dans le Boulonnais, pays d'élevage) ou l'idée de « femelle », (*bête de cheval* et *bête* en Bretagne); le nom de la jeune jument est devenu celui de l'adulte en Berry (*pouline* 202; le mot désigne la jeune dans les patois voisins). Reste à expliquer *jubine* au nord de l'Ile-de-France et sur les confins de la Champagne (128, 230, 227): ce doit être une forme récente, qui ne paraît pas sans rapport avec *jument*; je ne l'ai trouvée que dans l'*Atlas*.

Voici les formes que j'ai recueillies en Auvergne : *ẹ̈gå*, *-ò*, Bagnols, Murat-le-Quaire, le Mont-Dore, Besse, Vodable, Ardes, Léotoing, Vieille-Brioude, Beurières, Grandrif, Ambert, Saillant; — *kåvạlå*, *-ò*, Bulhon, Sayat, Chanat, Cournon, Les Martres, Monton, La Roche-Noire, Saint-Maurice, Billom, Saint-Julien-de-Copel, Sugères (*-ạlå*), Montaigut-le-Blanc, Saulzet-le-Froid, Issoire, Vodable, Chalus, Madriat, Moriat, Nonette, Vinzelles et environs, Saint-Étienne-sur-Usson, Saint-Jean-Saint-Gervais, Auzon, Doranges (*kåvẹ̀lò*); — *tsåvò* (Corent); — *jumẽ*, Château-du-Cher; *djumẽ*, Aix-la-Marsalouse (Corrèze).

2. — La truie

dans le centre et le sud-est

Le centre et le sud-est de la France offrent un certain nombre de substituts lexicologiques, qui se sont développés sur plusieurs points de l'aire primitive TROJA. Ce dernier mot avait sans doute une résistance fonétique suffi-

1. Je ne dis point que *kåvạlo* n'existe pas â Corent, mais je n'ai obtenu que *tsavò* (sujet : une femme, cinquantaine).

Digitized by Google

sante; mais comme il est isolé et sans dérivés, on s'explique qu'il ait pu céder parfois la place à d'autres termes mieus apparentés ou plus évocateurs.

Parmi ces remplaçants, il en est un qu'on est surpris de ne pas rencontrer plus souvent : c'est le féminin de PORCUS. *Porca* est cependant assez fréquent dans les anciens textes provençaus; l'italien *porca* comme l'espagnol *puerca* nous prouvent que son extension a été jadis très vaste. Il avait, semble-t-il, toutes les qualités pour vivre et pour supplanter TROJA, appuyé qu'il était, non seulement par le masculin, mais encore par une famille très riche (PORCARIUS, PORCELLUS, etc.). Sans doute s'est-il sali par l'emploi figuré (idée de saleté fisique et morale). — Toujours est-il que l'*Atlas* ne nous le donne que sur trois points, à l'est, à la frontière des Alpes (964, 973, 982). Encore *pụrko* (982) n'est pas fonétique et a été repris au Piémont. J'ajoute *pwèrtẹo* que m'a signalé M. Michalias pour Ambert (concurremment avec deus autres termes), et je rappèle que Mistral donne *porco, porcho* comme marseillais, dauphinois et auvergnat. Nous avons enfin PORCELLU (jeune truie > truie) représentée au point 748 (*pusèlo*).

Pour exprimer l'idée de « truie », il y a souvent deus sinonimes au moins dans les patois (Cf. dans l'*Atlas*, 602, 702, 909, 822, etc.). En voici la raison. La truie peut être considérée soit comme porc femelle, soit comme animal reproducteur. Et c'est ce dernier point de vue —, capital pour le paysan (on élève partout des porcs dans le centre et le sud-est) — qui l'emporte quand il s'agit de créer un mot nouveau.

Prenons les deus substituts les plus importants, les plus répandus : les tipes *caia* et *cocha*. En quoi ces mots diffèrent-ils essentiellement de TROJA? Parce qu'ils sont liés au nom du petit et qu'ils forment un couple étroitement

Digitized by Google

apparenté *caia-caion*, *cocha-cochó(n)*. L'aire des deus mots, pour la femelle et le petit, se superpose : mais il faut remarquer que le nom du jeune — dès qu'il a passé (fénomène général) au sens d'adulte — a une plus grande force d'expansion et s'étent un peu plus loin.

La démonstration est facile pour le tipe *caia-caion*. L'aire rose représente l'extension de *caia* d'après l'*Atlas* (les petites crois + figurent les positions avancées). Si nous prenons la carte « porc », nous verrons que les limites de *caion* sont sensiblement les mêmes au nord, à l'ouest et au sud, mais qu'à l'est le mot a débordé sur une grande partie de la Suisse romande.

Le fait est moins saillant pour *coche-cochon*. Dans notre région, *cocha* n'apparaît que sur une zone restreinte (ouest du Puy-de-Dôme) et sur un point du Jura ; l'*Atlas* ne l'a guère relevé non plus dans la France du Nord, tandis que *cochon* se trouve partout, plus ou moins mêlé avec porc, au nord et à l'ouest de *caion* (la région wallone exceptée). En réalité, *coche* est sous-jacent partout où il y a *cochon* : si l'on n'a guère recueilli que des représentants de TROJA, c'est d'abord que *coche* a pu être éliminé par la suite, mais c'est aussi, surtout peut-être, parce que le patoisant, possédant deus sinonimes, a répondu par celui qui était le plus voisin du mot français demandé. Ainsi j'ai relevé *coche* à Montier-en-Der (Haute-Marne), à Jonzac (= jeune truie); M. Boillot[1] donne à la fois *trœ* et *kote* à La Grand-Combe (Doubs, point marqué par une crois); Rolland enfin[2] cite *coche* dans l'Auxois, le Morvan, les Deux-Sèvres.

J'ajoute que *cochon* lui-même est plus répandu que ne le laisserait supposer l'*Atlas*. Ainsi *kutsu* est usité dans tout le Puy-de-Dôme, où *por* est un terme bien moins courant (et

1. *Le patois de la commune de la Grand'Combe*, pp. 178 et 298.
2. *Faune populaire*, V, 216.

Digitized by Google

repris au français). Mais *kutsu* est réputé grossier ; d'autre part l'enquêteur a demandé « porc » : deus raisons pour que le sujet ait souvent donné le mot voisin du français. Et voilà encore un enseignement précieus sur la mentalité des paysans, pour qui sait interpréter l'*Atlas*, exécuté avec une si scrupuleuse probité scientifique [1]. C'est pour la même raison qu'en certains points (810-13-21-24) nous n'avons que « porc », alors que *caion* — jugé grossier comme *cochon*, son équivalent exact — doit coexister.

Ce n'est pas seulement la superposition des aires et la parenté formelle *caia-caion*, *coche-cochon*, qui nous montre le besoin d'attacher l'idée de reproduction à la truie. Cette idée a été exprimée avec plus de précision par quelques patois : le point 801 dit la *mèr troyo*, 802 la *mèr trüi* ; *pusèlo* (PORCELLA), qui désigne la truie à 746, a été spécifié « truie mère » — par opposition au représentant de TROJA — à 729 ; de même *mauro*, truie à 741, « truie mère » à 733. Je relève dans la *Faune populaire* (V, 217) *mérande, mère Michel, grand mée*. Aus Martres-de-Veyre, la *kòtso* est la truie qui a des petits, et la *tròyo* (mot qui tent à disparaître) désigne simplement la femelle du porc. A Ambert, M. Michalias m'a précisé que *pwèrteo* désigne plus spécialement le porc femelle de tout âge, et *kàyò* (de même que *tròyò*) la truie mère. — A Vinzelles *kòtsâ* est devenu très arcaïque : *trédzâ* a regagné son terrain en lui reprenant son sens. A Vodable, *kòtsa* et *trédzâ* coexistent. Au Mont-Dore, *trèdzo* est conservé au milieu d'une zone où *kòtso* l'a fait disparaître.

1. On ne peut donc rien conclure historiquement, pour l'Auvergne, du fait qu'on trouve encore *por fres* dans les menus de Notre-Dame-des-Chases (fin XVe siècle) et *porc* encore au XVIIIe siècle dans les poésies de Joseph Pastourel éditées à Riom en 1733 (Cf. *L'ancienne Auvergne et le Velay*, t. II, pp. 49 et sqs.).

Digitized by Google

Quelle est l'étimologie de ces deus couples? Rappelons d'abord qu'historiquement le nom du petit apparaît avant celui de la mère. En français le plus ancien exemple de *cochon* est de 1339 (Godefroy, *Supplément*), celui de *coche* est dans Villon (*Le franc archer de Bagnolet*); *caion* est signalé seul dans Godefroy (*Alector*, Nicot) [1]. (Les deus ont le sens « jeune porc »). Est-ce un double hasard ? C'est peu probable. Je croirais volontiers que, contrairement à l'opinion courante, le nom de la mère a été refait sur celui du petit, précisément pour exprimer l'idée qu'il s'agit d'une truie qui fait des *cochons*, des *caions*. — Géografiquement *caia-caion* est une création de la région lyonnaise; *coche-cochon*, de la région parisienne. La segonde a eu naturellement une plus grande force d'expansion que la première : elle s'est heurtée en Bourgogne à l'aire assez résistante *caia-caion*, qu'elle a dû refouler, et a débordé à l'ouest sur le Massif Central.

Nizier du Puitspelu a proposé pour *caion* un celtique *cagl* = fange, que la fonétique suffit à faire rejeter *de plano*. La présence de *l* mouillée dans une forme cévenole qu'il cite (*caliou*) ne me paraît pas concluante pour étayer un *ly* primitif : au XVI[e] siècle, l'*l* mouillée était conservée à Lyon ; il s'agit dans les Cévennes d'une forme analogique (on avait conscience, dans cette région, à notre époque, que le *ly* correspondait en général au *y* rhodanien) [2]. M. Meyer-Lübke ne propose pas d'hipotèse. Je crois que décidément il faut revenir au CACARE de M. Cornu [3], en supposant, bien entendu, une forme empruntée au provençal, *caǧà* (> *kayà*),

1. Il est aussi dans le *Ballet forézien* de 1605 (E. Veÿ, *Le dialecte de Saint-Étienne au XVII[e] siècle*, p. 345).

2. Même observation pour l'étimologie de *caia* par *calha* (oiseau) avancée par Mistral, sans compter que le rapport sémantique est un peu lointain.

3. Cf. le glossaire de Nizier du Puitspelu, v. *caion*.

Digitized by Google

qui aurait remonté le Rhône comme tant d'autres termes. Ce *caga* a d'ailleurs sûrement gagné le nord : *kågà* existe à Vinzelles (et environs) avec l'acception originaire. Je trouve aussi *kåya,* au sens « uriner », dans le Glossaire de M. Michalias. Enfin je signale quelques dérivations sémantiques analogues : *chiot,* jeune chien (d'un usage courant, même chez des écrivains contemporains); *ʦɛ̀ʂå* (du fr. « chiasse »), dernier né (Vinzelles et environs); *cago-nis, cacau,* « dernier né » (Mistral); le bas-langage, l'argot des faubourgs emploie concurremment « chier » et « pisser » au sens de « mettre au monde » [un enfant].

Quant à l'origine de *coche-cochon,* M. Meyer-Lübke [1] propose une onomatopée (cri pour appeler les porcs). C'est encore l'hipotèse la plus plausible. Si on l'admet, il ne serait pas impossible que *cochon* (d'où *coche*) ait été à l'origine un terme enfantin. Je rapproche, pour la brebis, les termes auvergnats enfantins *bèrŏ, -ǫ̇to* (Vic-le-Comte), *bèʑ̇é, -ɛ̀tå* (Vinzelles et environs) qu'on voit affleurer ailleurs dans le patois des adultes [2]. Si l'on ajoute que Mistral cite « *coch! cocho!,* cri pour appeler les porcs dans les Alpes », l'étimologie paraîtra assez vraisemblable. Faut-il en déduire que le *kutɛ̀yũ* du point 971 (Hautes-Alpes) s'est formé indépendamment de l'aire française? Ce n'est pas certain, car le mot peut fort bien avoir été importé directement par-dessus l'aire intermédiaire *caion* : il y a bien des exemples analogues.

Relevons quelques autres formes de l'*Atlas* en dehors des quatre tipes précédents.

kąyò (Creuse) — dont j'ai figuré la zone approxima-

1. *Romanisches etymologisches Wœrterbuch,* 4745. Il faut supposer *kotɛ* et non *koɛ*.

2. Cf. Rolland, *Faune populaire,* V, 116-117 (*berâ,* etc.).

Digitized by Google

tive [1] — fait penser d'abord à un *cagna* (chienne), forme méridionale, avec sens despécifié ou péjoratif : on sait le succès qu'a eu ce mot occitanien (ou italien) dans les argots, avec valeur métaforique [2]. Mais après comparaison avec d'autres formes similaires, il semble au contraire que l'action de *cagna* s'est exercée (par étimologie populaire) sur une forme primitive *gogna*, d'origine inconnue, qu'on trouve attestée en divers endroits. Mistral (au mot *gourrin*) cite le masculin *gounh*, gorret, en Bordelais ; *gogno*, truie, est donné, précisément pour la Creuse, par Rolland (*op. cit.*, V, 216) d'après F. Vincent ; *gogne* est relaté aussi en ancien genevois, avec la même acception [3] : le mot a passé ensuite à divers sens métaforiques (crapule...) en Savoie (*Dict. Savoyard, gogne*) et en argot. Enfin les formes valdôtaine *ɟona* (966) et fribourgeoise *ɟuna* (60, 70) appartiennent visiblement à la même racine, avec une simple variante de finale (-A au lieu de -IA). Quant au dérivé, il est beaucoup plus répandu dans le Massif Central : l'*Atlas* le relève de la Creuse à la Dordogne et au Cantal ; Mistral le mentionne comme bas-limousin et rouergat, en joignant la forme gasconne *gnoun* (abréviation de *gognoun* [4]). Presque partout il se présente sous la forme *gagnoun*, sous l'influence de la même association d'idées qui a donné naissance à l'ancien français *gaaignon* (wallon : *waaignon*), dogue.

bifa (819) est une « traduction » de *kaya* (qui est identique aujourd'hui au radical de « cailler ») : *bifa* signi-

1. M. A. Thomas m'a signalé le mot à Saint-Yrieix-la-Montagne.

2. Cf. L. Sainéan, *L'Argot ancien*, 224 (Remarquer le sens « cheval », relevé dans un patois normand). *kaɟɟa* existe avec divers sens dérivés dans les patois et argots de la Savoie et du Jura.

3. Cf. L. Sainéan, *L'Argot ancien*, p. 218. Le genevois est cité d'après J. Humbert (1842).

4. Godefroy (v° *gaignon, in fine*) signale *gagnon* = jeune porc, à Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

fie cailler, lait caillé (cf. *Dictionnaire Savoyard*). Exemple assez rare en patois de dérivation sinonimique [1] — *téeuno* (714, Cantal) est le féminin de *téeu*, *tésu*, primitivement « jeune porc » (*sic* carte « porc » 724, 781, 782), puis « porc », sens qu'il possède dans une région assez vaste entre le Cantal et le Gers (cf. la carte « porc »): on a reconnu *taissó*, à l'origine nom du blaireau, auquel le jeune porc a été comparé [2]. — *gorra*, mot bien connu, se trouve sur un point de la Haute-Vienne, comme sans doute aussi à la base de *garèl* (102). — *gay*, *gèy* (21, 23, Jura) paraît un débris ancien de l'aire *kaya* (qui devait, nous l'avons dit, monter plus au nord): le terme, refoulé et isolé dans un îlot, s'est raccroché au mot « gai » qui l'a provisoirement sauvé [3]; — *mauro* (741, Tarn-et-Garonne) est un surnom dû à la couleur brune. — J'étudie par ailleurs (dans la *Romania*) le surnom du tipe *gode* appliqué ici à la truie (933, 968-9), ailleurs à la brebis, au jars, etc.

Le mot français *truie* se retrouve — seul ou concurremment avec une autre forme — aus points 802, 902, 908, 933, 950.

Voici, classées par tipes, les formes que j'ai recueillies dans la Basse-Auvergne : *kàyå*, Saint-Ilpize, Vieille-Brioude, Auzon (Haute-Loire); *kàyò* : Ambert, Saillant (Puy-de-Dôme). — *trŏyò*: Saint-Hilaire (Haute-Loire); Grandrif, Ambert, Sauviat, Beauregard-l'Évêque, Lussat, Les Martres-de-Veyre; *trĕyò* : Bulhon, Usson, Saint-Étienne-sur-Usson (P.-de-D.); *trédzå*: Saint-Jean-Saint-Gervais;

1. L. Sainéan, *L'Argot ancien*, pp. 67-8.

2. Cf. Mistral, v° *teissoun*.

3. Cette aire segondaire *ɟay* < *caia* était jadis assez étendue : Rolland (*op. cit.*, V, 216) cite *gaille* (lisez *ɟay*) dans le Morvan (d'après Chambure); l'*Atlas* a une variante *ɟway* (19, Côte-d'Or), qui a subi une nouvelle altération.

Digitized by Google

trẹ́dzå: Vinzelles et environs, Nonette, Issoire, Vodable, Madriat; — *kọ̣tså* : Besse ; *kọ̣tsò*: Coudes, Sallèdes, Les Martres-de-Veyre, Malintrat; *kọ̣̊eò* : Buxières-sous-Montaigut en Combrailles. — A Vieille-Brioude, la truie qu'on engraisse est dite *pèlą̃drå* (Dans la région, *gorra* a passé au sens de « vache qu'on engraisse »).

3. — La brebis.

[*Répartition de* BERBICE, OVICULA, FETA *dans la Gaule romane.*]

Trois grandes aires (en laissant de côté quelques créations locales postérieures) se partagent la Gaule romane pour « brebis » : BERBICE, OVICULA et FETA. A l'heure actuelle, les représentants du premier tipe occupent tout le nord jusqu'aus environs d'une ligne qui serait tirée approximativement du sud du Morbihan au sud du Doubs ; au sud, OVICULA à l'ouest et FETA à l'est sont séparés par une limite qui se dirige d'abord au sud-ouest (des environs de Mâcon au nord du Lot) puis tourne vers le sud pour atteindre les Pyrénées entre l'Ariège et l'Aude.

Ces limites ont varié bien entendu au cours de l'histoire. Depuis le moyen âge, *berbis* (brebis) s'est beaucoup étendu ; *feda* (*fea*) a quelque peu reculé au nord (cf. l'îlot *fwèyòt* au nord du Doubs, 54), mais a gagné du terrain au sud ; au contraire *oeille*, *ovelha* s'est replié sur toute la ligne, mais surtout dans le nord.

Au moyen âge, *berbis* paraît plus spécial aus régions de l'Artois, au pays wallon, à la Lorraine et à la Champagne du Nord [1], — en face d'*oeille*, *oaille*, qui prédomine dans l'Ile-de-France (Soissonnais compris) jusqu'à Amiens et

1. Voir les exemples de Godefroy, et dans P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 323, 353, 356, 363.

Digitized by Google

en Normandie [1]. La Fontaine (de Château-Thierry) emploie encore *ouaille*, qui existait donc toujours au XVII[e] siècle, au sens « brebis », dans les campagnes de l'Ile-de-France. Au sud de Paris, le mot a résisté plus longtens : Godefroy signale *ouille* dans les patois de l'Yonne, où l'Atlas ne relève plus que *berbi*.

En provençal, *ovelha* devait s'étendre un peu plus à l'est qu'à l'heure actuelle. Raynouard l'a relevé dans Guillaume de Tudela, Augier, Bernard de Rovenac, la Vie de Saint Romain, la traduction de la Règle de Saint-Benoît ; — en regard, il note *feda* dans Raymond d'Avignon, *La nobla leyczon*, *Philomena*. Enfin *berbitz* se trouve chez Guiraut de Borneilh. L'existence d'un îlot limousin de BERBICE au milieu de l'aire OVICULA est attestée encore dans Mistral, où *berbis* est signalé comme terme de prédication [2].

L'existence, au moyen âge, de *berbitz* dans deus régions anssi éloignées que l'extrême nord de la France et le Limousin, avec les mêmes accidents fonétiques et morfologiques [3] et le même sens de « brebis » (VERVECEM signifiant « mouton » en latin [4]) prouve à l'évidence l'existence antérieure d'une aire commune BERBICE = brebis, qui s'étendait au moins depuis le Limousin jusqu'au pays wallon. Cette aire a été coupée postérieurement par OVICULA, qui a passé du sens « jeune brebis » au sens « brebis » sur un vaste ter-

1. Voir dans Godefroy des exemples de Wace, de Garnier de Pont-Saint-Maxence, de la *Clef d'amour* (Amiens, XIII[e] siècle), etc.

2. Au point 606, *brèbi* (à côté de *wèlyo*) est une importation récente du français, comme aus points 400, 101, 303, etc.

3. Il y a eu 3 fénomènes: 1° remplacement de la finale -ĒCE par le suffixe -ĪCE plus fréquent ; 2° passage fonétique de *VERVICE à *VERBICE (cf. CORVUS > *CORBUS, etc) ; 3° assimilation du *v* initial au *b* suivant (cf. it. *berbena*).

4. C'est un lapsus qui a fait dire « bélier » au *Dictionnaire Général* (v° *brebis*).

Digitized by Google

ritoire comprenant la péninsule ibérique, le sud-ouest, l'ouest et le centre de la Gaule (l'îlot limousin excepté).

Reste à expliquer comment VERVECEM > *BERBICE a passé du sens « mouton » à l'acception « brebis ». Il faut remarquer que pour cet animal le nom de la femelle ou du mâle châtré sert en même tens à désigner le nom de l'espèce (ceci variant suivant les tens et les lieus, mais le nom du bélier restant toujours à l'écart et bien individualisé): on dit ainsi « un troupeau de brebis » ou « un troupeau de moutons », en englobant les béliers, les moutons proprement dits, les femelles et les agneaus. Dans certains patois (ainsi à Saint-Alyre, arrondissement d'Ambert), *fèdo* arrive à désigner à la fois la brebis et le mouton chez les personnes qui ne s'occupent pas spécialement d'élevage.

Voici donc comment on peut concevoir les faits. VERVECEM (> *BERBICE) a été importé en Gaule avec le sens « mouton », mais il n'a pu déloger le terme indigène *MULTONE, et il a dû battre peu à peu en retraite en se réfugiant dans le sens collectif du nom de l'espèce. C'est l'acception qu'il a encore dans la Loi salique : *Si quis... bimum vervecem* (var. *berbicem*) *furaverit*. Vient un moment où le latin d'Occident cherche à éliminer OVE (conservé en Orient: romain *oaie*), qui présentait ici une fâcheuse similitude avec OVU depuis que, dans ce dernier mot, le *v* avait été rétabli et que l'o était devenu ouvert ; l'assourdissement des voyelles atones, qui se préparait, tendait à produire l'homonimie complète. BERBICE se trouva tout prêt pour prendre sa place dans la Gaule du nord et de l'ouest. Mais cette nouvelle désignation ne fut pas jugée partout satisfaisante : au sud-est, dans une vaste région s'étendant du Jura et du bas Rhône au Frioul [1], on éprouva le besoin

1. Meyer-Lübke, *Rom. étym. Wœrt.*, 3269.

Digitized by Google

de préciser l'idée de « femelle » en spécialisant dans ce sens FETA (primitivement « femelle qui a des petits »). En même tens émergeait à l'ouest OVICULA (jeune brebis > brebis).

Historiquement l'aire FETA = brebis était constituée à l'époque où *d* intervocalique (issu de *t*) évolua vers *ḍ* (*d* interdental) en franco-provençal, c'est-à-dire au VIII^e siècle [1]. A la même époque nous avons le témoignage des gloses de Reichenau, composées dans le nord-est de la France, pour nous confirmer l'existence de BERBICE = brebis dans le nord (glose OVES: BERBICES). Les gloses de Cassel ont au contraire OVICLAS : AUUI. Nous devons en conclure qu'elles appartiennent à la région où OVICULA passa au sens de « brebis adulte », et qu'elles sont naturellement postérieures à ce changement; il appert également que ces gloses n'ont pas dû être rédigées, comme certains l'ont cru, en pays ladin [2]. S'étonnera-t-on que BERBICE, après avoir été disloqué par OVICULA à l'époque préromane, ait pris sa revanche en regagnant, depuis la fin du moyen âge, une grande partie du terrain perdu ? Nullement : car si OVICULA était fonétiquement robuste et sémantiquement excellent (nom de la *jeune* femelle) aus VI^e-VII^e siècles, il avait, dans l'intervalle, perdu ces deus qualités. La chute du *v* fut, pour ce mot, une cause de faiblesse, en créant un hiatus qui fut diversement réduit, et qui amena en général un *w* initial gênant pour la langue et cause d'accidents. Rien que dans le Puy-de-Dôme, on trouve les variantes *u̯lyå* (Moriat...), *u̯yo* (Monton...), *u̯lyå* (Pontgibaud, Bu-

1. Cf. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, p. 180.

2. P. Marchot, *Les gloses de Cassel* (Fribourg, 1889). En sens contraire, Stürzinger, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XX, 121. La géografie linguistique pourra être plus affirmative le jour où nous posséderons un atlas des patois rhéto-romans et des patois italiens du nord.

Digitized by Google

lhon), *wẹ̀lyå* (Sallèdes, Besse...), *wịlyå* (Issoire, Vodable...), *vwẹ̀lyo* (Les Martres-de-Veyre...), *vwịlå* (Nonette, Vinzelles...), *vwẹ̀ilyå* (Saint-Victor-la-Rivière). Rapprochons des formes comme *oy* (Ile d'Yeu, 479) et des étimologies populaires comme *vẹ̀lo* (611, etc.).

4. — L'agnelle
dans la Basse Auvergne

Le Puy-de-Dôme se trouve sur la zone de jonction de deus aires très vastes: au sud *agnela* est différent du masculin, tandis qu'au nord le féminin a disparu et qu'on trouve le même mot pour les deus sens.

La fonétique n'est pas étrangère à ce résultat. Au sud, *agnel*, conservant (ou même vocalisant) son *l* final, appèle nécessairement le féminin *agnela*; au contraire, dès que la consonne finale du masculin (ou son résidu vocalique) disparaît — ce qui se produit sur les confins de la Haute-Loire et de la Loire [1], — *agnela* ne tarde pas à être ébranlé; encore quelques lieues vers le nord et le nord-est, et le féminin a vécu: le rapport entre les deus genres du suffixe -ELLU devient moins étroit, est perçu moins nettement.

Au nord, on n'a pas éprouvé le besoin de donner un succédané au mot disparu. La langue peut se passer d'un terme spécial pour désigner l'agneau femelle, dans des contrées où l'élevage des brebis n'est pas pratiqué sur une grande échelle. Aus points relevés dans l'*Atlas*, je joins *åŋyé* (Bulhon), *åŋyà* (Sauviat), *åŋyì* (Grandrif), *åŋyé* (Saillant).

1. On a *aŋyé* aux points 705, 805-12-15-17. Mais dans le sud du Puy-de-Dôme, il y a encore des finales en *-èi* (Chalus, Moriat...) comme dans une partie de la Haute-Loire. Il est bien évident que dans cette région l'*l* finale s'est conservée pendant plus longtens que dans les patois situés au nord.

Digitized by Google

Sur les confins des deus zones, — comme le fait se produit toujours — il y a eu flottement, et de nouvelles désignations se sont fait jour.

On trouve d'abord *agnela* conservé sporadiquement : Pontgibaud, Monton (*Atlas* 703, 805), Saint-Etienne-sur-Usson, Ambert (M. Michalias; M. Edmont a relevé *aŋyé*) [1].

Parfois, au lieu de porter le nom du jeune mâle comme plus au nord, l'agnelle a la même appellation que la brebis adulte (avec l'adjectif « jeune », « petite »). Remarquons ici que nous sommes sur les confins de l'aire *ovelha* > *oelha* = brebis, et de l'aire *feda* = brebis. Dans les deus domaines, sur les lisières de la zone *agnela* qui coupe la limite précédente, on trouve le même fait : l'agnelle est l'*u̯l̥yò* à Beauregard, la *dzẅèn wil̥yå* à Issoire ; de l'autre côté, Doranges et Saint-Alyre la nomment *fẹ̀do* comme l'adulte.

Oelha n'a pas pénétré, sous une acception quelconque, dans l'aire *feda* = brebis. Mais *feda*, en revanche, s'est infiltrée dans l'aire voisine, où elle a pris le sens « agnelle » dans une zone assez vaste et presque complètement homogène : Vinzelles et environs, Vodable, Coudes, Vic-le-Comte, La Sauvetat, Aydat, Murols. Il peut paraître surprenant que le nom de l'adulte soit devenu celui de la jeune femelle, contrairement à ce qui a lieu par ailleurs. En fait, les choses n'ont pu se passer ainsi. On ne saurait avoir affaire, dans cette zone, à un mot préexistant ayant changé de sens, mais à un terme venu de la région voisine — nous avons vu que *feda* gagne sur *ovelha* — et qui, n'ayant pu déloger le terme indigène (*ovelha*), a pris, à côté, la place vacante que laissait *agnela* tombée en désuétude. La filiation sémantique est la suivante : brebis (qui fait des petits) > brebis encore jeune > jeune brebis.

1. Les points que j'ai relevés plus au sud dans l'aire homogène *agnela* sont Le Mont-Dore, Besse, Madriat, Moriat (Puy-de-Dôme), Léotoing, Auzon, Vieille-Brioude (Haute-Loire).

Digitized by Google

Remarquons que tous ces patois ont cherché à préciser l'idée de « femelle », qui paraît indifférente à ceus du nord. Une autre notion doit apparaître naturellement: celle de la jeunesse de l'animal. C'est le cas pour les patois suivants qui nous ont conservé ainsi *ANNOTICA, agnelle d'un an, en appliquant le mot, comme *agnela* et ses autres succédanés, aus agnelles de dis-uit mois, voire de deus ans. Les formes que j'ai recueillies, comme celle de l'*Atlas* (804, *aŋyụdzò*), postulent toutes un tipe **anutja* au lieu du classique *anotja*: *ŋyụ̈dzò* (Latour), *ŋyụdzò* (Les Martres-de-Veyre), *ŋyẹdzò* (Malintrat), *ŋyẹzò* (Sallèdes).

Enfin à Gerzat *babẹno* est originairement un terme enfantin [1], qui affleure au point 816 au sens « brebis » (sous la forme *bœbịna*).

5. — La poule.

Comment a disparu GALLINA *dans le Centre.*

Un simple coup d'œil jeté sur la carte 1071 de l'*Atlas linguistique* nous montre que GALLINA a disparu, à l'heure actuelle, de la plus grande partie de la Gaule romane, refoulé sur une bande de territoire plus ou moins large au sud et à l'est, avec un assez important îlot dans la région picarde et une survivance isolée à Jersey.

Comment et pourquoi ce mot est-il sorti de l'usage? Quelques faits vont nous permettre de mettre en lumière les dernières étapes qu'il a parcourues dans le centre de la France, en particulier dans le Massif Central.

Le terme nous est encore signalé dans la région de Brioude à la fin du XV^e^ siècle dans le *Menu de Notre-Dame des Chases* [2]; dans le Forez, où il a dû disparaître

1. Cf. les termes cités plus haut *bèrò bèrẹ́*, etc. (article « truie »).
2. *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, t. III, p. 49.

Digitized by Google

plus tôt que dans les patois très conservateurs de la Haute-Loire, il vit toujours au XVII^e siècle [1]. Aujourd'hui l'*Atlas* nous montre qu'il faut aller jusque dans le Jura, à l'est, et dans le Gard, au sud, pour le retrouver.

GALLINA a été supplantée par PULLA, qui, du sens primitif de « jeune femelle », s'est spécialisée dans l'acception de « jeune poule », pour désigner ensuite la poule, suivant l'évolution déjà analisée. Si la « jeune poule » l'a emporté, on peut en inférer que GALLINA, avant d'être éliminé, avait d'abord été rélégué au rang de « vieille poule » : hipotèse que confirme à souhait le point 748 de l'*Atlas* (Aveyron : *pu̯lo* = poule ; *golino* = vieille poule) [2].

Plus au nord, l'acception s'est précisé encore et le mot s'est en même temps despécifié. A Vinzelles, il était connu naguère des vieillards au sens de « vieille poule » ; mais il ne désigne plus aujourd'hui que la « truie stérile », comme dans les patois voisins. La filiation sémantique est évidente : vieille poule, donc poule qui ne pont plus > femelle stérile > truie stérile. La dernière évolution ne s'explique pas à première vue : pourquoi cette spécialisation à la truie et non à une autre femelle ? Le fait, qui mieus est, n'est pas isolé : Rolland a relevé [3] dans le Morvan *galine* (sous une forme qui trahit une importation méridionale), au sens voisin de « truie qui a porté plusieurs fois ». L'explication me paraît donnée par le patois d'Ambert, ou *djâl̨ỳino* désigne

1. E. Vëy, *Le dialecte de Saint-Etienne au XVII^e siècle*, p. 414. L'étude de la disparition du mot n'a pas été faite en français ; le *Dictionnaire Général* donne encore *geline* = poule, comme vieilli ; les auteurs du XVII^e siècle n'emploient que *poule* dans la région parisienne.

2. Sur plusieurs points du midi (841, 853, 863, 871), il est remarquable qu'on ait répondu *galino* pour « poule » isolé, et *pu̯lo* pour « les poules pondent ». Le terme ancien commence à disparaître au pluriel comme collectif. Même fénomène pour OVUM devant *kakau* dans la région de Vinzelles.

3. *Faune populaire*, V, 217.

Digitized by Google

la femelle inféconde (stérilité d'âge ou congénitale) *chez les petits animaus domestiques*; car il existe, dans les patois de la région, d'autres mots pour les grands animaus, vache, jument, etc. (*bordèlèzè*, Ambert... ou *burdèlìʒå*, Vinz... et *vå.e̊vå* V., *vå.e̯ų̊å* Ambert). Or parmi les animaus domestiques de petite taille, présentant ce caractère commun d'être attachés à la basse cour (et non conduits en troupeaus, comme les moutons), seuls l'espèce « porc » et l'espèce « poule » sont assez répandues dans la région pour avoir un terme spécial pour la stérilité [1]: toutes les maisons ont des poules et des porcs ; fort peu possèdent des oies, canards, etc. On comprent donc qu'il y ait eu association d'idées.

Bien entendu le mot a laissé çà et là des dérivés et composés. Je signale *jalŷinèi* (poulailler) à Maringues (mot disparu dans toute la contrée). Les textes foréziens du XVII[e] ièçles ont la forme parallèle *jaleney* [2]; M. Veÿ signale dans les patois actuels du Forez *jœneri* < GALLINARIA = chatière, et *rèjœn̯ŷi* = grommeler [3] (de parenté plus douteuse); rappelons aussi en Velay (Dunières) *rejóɲyé*, le dîner qui suit le « dîner des poules » [4].

Albert DAUZAT.

1. Reste, il est vrai, le lapin : mais la stérilité chez la lapine est un fait dont il n'y a guère d'exemples.
2. E. Veÿ, *op. cit.*, p. 414.
3. *Op. cit.*, p. 476.
4. *Romania*, IX, 569, n. 2.

Digitized by Google

POURQUOI LE PARTICIPE PRÉSENT EST-IL INVARIABLE?

En français, le participe présent est invariable : *un homme* aimant *la patrie, une femme* aimant *la patrie, des hommes* aimant *la patrie, des femmes* aimant *la patrie.* En cela, le français diffère du latin, où ce participe varie selon le nombre : *homo* (*femina*) *amans patriam, homines* (*feminae*) *amantes patriam.* En cela, il diffère aussi des autres langues romanes : l'italien et l'espagnol n'ont gardé qu'un nombre restreint de participes, mais à ceus-ci ils donnent un pluriel différent du singulier. Cette particularité du français ne date que d'une décision prise par l'Académie en 1679, et cette décision se fonde sur une erreur.

Pour le prouver, il nous faut esquisser l'histoire du participe présent à partir du latin, et le comparer toujours au gérondif, avec lequel les grammairiens de 1679 l'ont confondu. Cette confusion résultait de l'identité extérieure des deus formes en français : l'accusatif du participe (*amantem, amantes*) avait donné *aimant*, pluriel *aimans* (d'abord *amanz, amant*); l'ablatif du gerundium (le seul cas qui ait passé en roman) : *amando* était devenu *aimant* (d'abord *amant*), de sorte qu'*aimant* exprimait en même temps le gérondif (qui, naturellement, est invariable), et le singulier du participe, non seulement au masculin, mais aussi au féminin. On n'avait une forme différente qu'au pluriel du participe (*aimans* pour les deus genres). Notez encore que le gérondif n'était pas toujours précédé de la préposition

Digitized by Google

en. Le participe, du reste, pouvait avoir un régime direct, comme en latin. Donc, de même qu'on avait eu en latin :

Valeur sintaxique		SINGULIER masc. a	SINGULIER fém. b	PLURIEL masc. c	PLURIEL fém. d
A. Attribut d'un substantif	1. sans complément	homo **amans**	femina	homines **amantes**	feminae
	2. avec complément	homo patriam **amans**	femina	homines patriam **amantes**	feminae
B. Accompagnement d'un verbe (même sujet)		[patriam] **amando** mortuus est	mortua est	mortui sunt	mortuae sunt

on avait en français (jusque vers 1600) :

Valeur sintaxique		SINGULIER masc. a	SINGULIER fém. b	PLURIEL masc. c	PLURIEL fém. d
A. Attribut d'un substantif	1. sans complément	homme **aimant**	femme	hommes **aimans**	femmes
	2. avec complément	homme **aimant** la patrie	femme	hommes **aimans** la patrie	femmes
B. Accompagnement d'un verbe (même sujet)		**Aimant** la patrie il mourut	elle mourut	ils moururent	elles moururent

Digitized by Google

Mais, au XVI^e^ siècle, les écrivains avaient perdu l'habitude de distinguer le gérondif invariable du participe variable; ils écrivaient plutôt :

B. Accompagnement d'un verbe (même sujet)	**aimant** la patrie		**aimans** la patrie	
	il	elle	ils	elles
	mourut	mourut	moururent	moururent

Le gérondif avait presque disparu ; il n'existait en somme qu'une seule forme pour le singulier, en *ant*, et une autre pour le pluriel, en *ans*. Quelquefois, on écrivait même *en aimans* (par ex. : *Leurs yeux... En se rendans plus doux se sentirent mouillez*, texte de 1615, cité par Brunot, *Hist. de la langue franç.*, t. III, p. 327 note). Aus grammairiens du XVII^e^ siècle incombait donc la tâche de démêler cette confusion et de rendre au gérondif le domaine qu'il avait eu en latin. Par malheur, il survint un évènement linguistique qui compliqua le problème et le rendit trop difficile pour ces pauvres savants du XVII^e^ siècle. C'était l'introduction des nouvelles formes analogiques du féminin : comme, vers 1600, on ne disait plus *grand femme* mais *grande femme*, on se résolut enfin à dire aussi : *femme aimante, femmes aimantes* au lieu de *femme aimant, femmes aimans*. Mais ce n'était que pour les cas où la forme en *-ant* n'avait pas de régime, c'est-à-dire où elle était employée comme simple adjectif ; avec régime, on continuait à écrire *femme aimant la patrie, femmes aimans la patrie*, l'analogie n'étant pas assez forte pour influer aussi sur ces cas où le participe n'avait pas simplement la valeur d'un adjectif. Donc, il y eut divorce entre l' « adjectif verbal » et le participe proprement dit, et, après la restitution du gérondif, on eut trois formes différentes :

Digitized by Google

Valeur sintaxique		SINGULIER masc. a	SINGULIER fém. b	PLURIEL masc. c	PLURIEL fém. d	FLEXION
A Attribut d'un substantif	1. sans complément	homme	femme	hommes	femmes	*variable* :
		amant	**aimante**	**aimans**	**aimantes**	adjectif verbal
	2. avec complément	homme	femme	hommes	femmes	*demi-variable* :
		aimant la patrie	**aimant** la patrie	**aimans** la patrie	**aimans** la patrie	participe proprement dit
B. Accompagnement d'un verbe (même sujet)		**Aimant** [la patrie]				*invariable* :
		il mourut	elle mourut	ils moururent	elles moururent	gérondif

On comprendra que ce furent les formes demi-variables (A 2 a-d) qui causèrent le plus d'embarras à Vaugelas et à ses confrères de l'Académie. Surtout pour le pluriel du féminin, où l'on ne pouvait guère continuer à dire : *femmes aimans la patrie*, forme qui sentait bien son moyen-âge. Que faire de ces formes ? On aurait pu leur donner la variabilité complète des formes sans régime (A 1) : *des femmes aimantes la patrie*, *une femme aimante la patrie*. On ne l'a pas fait. On s'est laissé tromper, évidemment, par la forme du singulier féminin : *femme aimant la patrie*. Pourquoi était-elle invariable ? Pour y reconnaître le participe, il aurait fallu savoir que c'est l'accusatif du participe qui a passé en roman : *femina(m) amantem illa(m) patria(m)* > *femme aimant la patrie*. On ne le savait pas; mais on savait que le gérondif, *amando*, avait donné en français *aimant*. Donc, on a pris cette forme *aimant*, dans *une femme aimant la patrie*, pour un gérondif, sans se demander comment le gérondif avait pu devenir l'attribut d'un substantif. Une fois cette erreur

Digitized by Google

commise, on se dit qu'il fallait ce « gérondif » aussi au pluriel du féminin, où jusqu'alors on avait écrit : *femmes aimans la patrie*, et on se mit à écrire : *femmes aimant la patrie*. C'était presque déjà l'usage actuel : *homme aimant la patrie, femme aimant la patrie, femmes aimant la patrie.* Il n'y avait de différent que le pluriel du masculin : *hommes aimans la patrie*. On mit bien des années pour s'apercevoir de cette incohérence : Vaugelas, dans ses *Remarques* publiées en 1647, voulait encore qu'on écrivît : ce sont toutes *raisons concluant* une même chose, mais : ce sont tous *argumens concluans* une même chose; ou, en parlant de *femmes* : je les ai trouvées *ayant* le verre à la main, mais, en parlant d'*hommes* : je les ai trouvés *ayans* le verre à la main (Réimpression de Chassang, Paris, 1880, t. II, p. 156 et 153). C'est la règle qu'il suivait lui-même : *Un nom et un verbe régissans deux cas différens* (ib., I, 161); c'est la règle que suivaient les grands classiques, jusqu'à Boileau, l'homme de l'ordre, qui écrit en 1711 : *je ne suis point un de ces auteurs fuyans la peine.* [Voltaire dit encore : *Les spectateurs en foule se pressans*, et : *Ah ! j'aime à voir les gens Dans leur vrai caractère à nos yeux se montrans* (à la rime)]. Mais en 1679, l'Académie décida qu'il fallait écrire aussi : *hommes aimant la patrie*, comme *femme aimant la patrie* et *femmes aimant la patrie* ; car « les verbes actifs n'ont point de vrais participes, mais seulement des gérondifs (!) » [1].

Inutile de dire que c'était une erreur : on est bien revenu de cet argument, mais la règle qu'on en avait tirée a été maintenue! On dit aujourd'hui que la forme en *-ant* suivie d'un complément reste invariable parce qu'elle exprime une *action*, tandis que, employée sans complément, elle est

1. Le texte intégral de cette décision se trouve dans l'*Hist. de la langue franç.* de M. Brunot, au tome IV, p. 454 note 6, et dans les *Romanische Forschungen* de M. Vollmœller, au tome XXXIII, p. 384-6.

Digitized by Google

variable parce qu'elle exprime un *état*. Nouvelle erreur : si je dis : *une femme ayant cinq enfants, connaissant beaucoup de personnes, ne sachant pas la grammaire, demeurant rue Bonaparte, dans une maison appartenant à M. Bonhomme*, je ne veus guère désigner des actions par ces formes en *-ant*.

D'autre part, le participe peut désigner une action sans avoir un complément, c'est-à-dire il peut être employé à la manière d'un adjectif sans désigner un état. Est-il alors variable ou non ? « Le participe, même sans régime, est encore invariable, s'il exprime une action présente, et non un état habituel », dit B. Jullien, le savant collaborateur de Littré, dans son *Cours supérieur de grammaire* I, 186 b (1847), en citant : *une femme chantant, des élèves travaillant*. De même : *il courut le pays pour découvrir une chienne allaitant* : Maupassant, *Une Vie*, édition originale, p. 244. — *L'évolution phonétique est inconsciente et tout à fait indépendante de la volonté des individus parlant* : Nyrop, *Grammaire historique*, t. I, § 109. — *Tous les hommes agissant lui paraissaient les jouets de délires grotesques* : Rimbaud, cité par Paterne Berrichon, *Rimbaud*, p. 276. Toutefois l'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, article « participe », donne : *personnes agissantes*. Mais si *agissant* ne le fait pas — quel autre participe pourra exprimer une *action* ? On voit bien que l'usage actuel ne distingue pas réellement l'action et l'état ; cette prétendue distinction n'est qu'une vaine tentative pour masquer l'erreur de 1679, et l'on devrait enfin renoncer à faire accroire aux écoliers que ce soit là la raison de l'invariabilité du participe.

*
* *

Mais, dira-t-on, le cas n'est pas grave : si le latin avait un participe variable, nous avons aujourd'hui une forme

Digitized by Google

variable, l'adjectif verbal, et une forme invariable, le participe — qu'importe que notre participe invariable le soit devenu par suite d'une erreur qui le confondait avec le gérondif, puisqu'aujourd'hui nous n'y croyons plus ? N'est-ce pas un progrès du français que d'avoir établi une distinction entre l'adjectif verbal, variable, et le participe, invariable, distinction qui n'est faite ni par le latin ni par les autres langues romanes ? — Avant conclure ainsi, qu'on se rappèle la difficulté qui résulte de cette distinction, qu'on se demande si cette difficulté n'est pas plutôt une impossibilité.

Car enfin quelle est donc la différence entre l'adjectif verbal et le participe ? Nous avons vu que ce n'est point la différence entre *état* et *action*, puisque dans *une femme ayant cinq enfants* la forme en *-ant* est regardée comme participe invariable, quoiqu'elle désigne un état, et que dans *une femme agissante* elle est regardée comme adjectif verbal variable, quoiqu'elle désigne une action. Il semble plutôt que c'est le complément qui distingue le participe de l'adjectif verbal. Mais enfin, quel est le caractère du complément entraînant l'invariabilité ? Il n'est pas difficile de prouver que c'est là une notion qui varie d'un jour à l'autre.

Le 5 mai 1912, le *Journal des Débats* parle d'*une motion des nationaux-libéraux tendante à l'établissement du vote secret* ; le même jour, le *Figaro* parle d'*une motion tendant à la création d'un drapeau*, et le *Matin* du 20 août 1912 l'imite. Qui a raison ? Ecoutons la décision de 1679 : « A l'égard des exemples *une requeste tendante aux fins, une maison appartenante à un tel*, on a dit que c'estoient des adjectifs verbaux, et que s'ils avoient un regime ils ressembloient en cela à plusieurs autres adjectifs qui gouvernent aussy le datif, par exemple ces deux cy : *juste, propre*, car on dit *juste au corps, propre à un tel.* » Donc, tout en établissant cette règle on

Digitized by Google

a reconnu qu'une forme en *-ant* peut très bien gouverner un datif sans cesser d'être un adjectif verbal et, comme tel, variable [1]. En d'autres termes, le régime au datif n'est pas un complément qui retire à la forme en *-ant* sa variabilité. Conformément à cette règle, l'Académie de 1679 voulait aussi qu'on écrivît : *une maison appartenante à un tel*, tandis qu'aujourd'hui, on écrirait plutôt : *maison appartenant à* (*une jeune fille appartenant à la haute société*, dans la *Liberté* du 27 août 1912 ; *les mots appartenant à chaque catégorie*, Ch. Bally, *Traité de Stylistique*, 1909, I, 141). Puisqu'on dit *des mots propres à la langue populaire*, il me semble qu'il faudrait aussi *des mots appartenants à la langue populaire*, comme en italien : *parole appartenenti alla lingua popolare*, et que la décision de 1679 était plus *correspondante* au génie du français. Oui, *correspondant* est encore un de ces mots à qui on refuse la flexion : *les signes correspondant aux caractères hébreux*, dans *Romania*, XLI, 285 ; *la section correspondant à la question*, ib., XLII, 206 ; *des membres de phrase correspondant à des idées simples* (Ch. Bally). En italien, ce serait : *parole correspondenti, convenienti a si alto soggetto*, en espagnol : *correspondientes*. Littré donne *correspondant* comme adjectif variable : *une civilisation correspondante aux conditions de temps et de pays*, et Paterne Berrichon écrit en 1912 : *des âmes correspondantes à la sienne*, et il semble bien que *correspondant* soit un adjectif, puisqu'on peut dire *plus correspondant* : *des sujets plus correspondants au goût de mon auditoire*, Corneille, *Œuvres*, éd. des *Grands Écrivains*, t. IV, p. 279. — Il en est de même pour *ressemblant*. Cependant la *Revue bleue* écrit : *une idée personnelle ou quelque chose y ressemblant* [2].

1. Comparez du reste une construction telle que : *des objections équivalentes à un refus* : *équivalent* est sans doute un adjectif verbal, et néanmoins il gouverne un datif.

2. [Cet exemple n'est pas probant, car « quelque chose » est une locution neutre.] L. C.

Digitized by Google

On ne peut pas considérer *ressemblant* comme désignant une action, et comme on dit *opinions semblables à...*, on devrait dire aussi: *opinions ressemblantes à...* (en italien *somiglianti*, en espagnol *semejantes*).

Voilà pour le datif. Il n'en est pas autrement pour le complément au génitif: tandis que Chateaubriand écrivait encore: *Pensées résultantes de la considération philosophique*, M. Bally, dans sa *Stylistique*, I, 185, écrit: « les effets résultant des images », et il semble encore que la façon d'écrire de Chateaubriand est logiquement à préférer.

Or, si ni le complément au génitif, ni le complément au datif ne nous garantit que nous ayons affaire à un participe invariable, le complément à l'accusatif ne nous donne pas plus de certitude. *Soi-disant* est un simple adjectif (en italien *sedicente*), et pourtant nous disons *la soi-disant baronne*[1]. Madame de Sévigné écrivait: *Quand on revient de chez ces sorcières ou soi-disantes* (le 29 janvier 1680), et Tallemant des Réaux: *Alors toutes les honnêtes femmes ou soi-disantes abandonnèrent Ninon* (t. VII, p. 216).

*
* *

Nous avons essayé de démontrer que ni l'idée d'action ou d'état qu'exprime la forme en *-ant*, ni l'existence ou l'absence d'un complément n'est une base suffisante pour distinguer d'une manière absolue le participe invariable de l'adjectif variable. S'il en est ainsi, il n'y a qu'à recommander dans ces questions la plus grande indulgence possible, en généralisant l'article de l'arrêté de M. Leygues, qui permet d'écrire: *Les sauvages vivent errants dans les bois* ou *errant*.

Eugène LERCH.

1. M. Lucien-Paul Thomas écrit: *les soidisantes* écoles (*Zeitschr. für franz. Spr. u. Lett.*, XLII², p. 80).

Digitized by Google

— Nous avons abrégé la fin de l'article de M. Lerch, parce qu'il aboutit à une conclusion manifestement contraire à l'usage. M. Lerch, en effet, voudrait qu'on pût dire : « donnez-moi une carte *montrante* les principales voies d'accès de la France. — Maison *portante* le numéro 13. » Les filologues n'ont ni le droit, ni le pouvoir de changer l'usage, quand il se manifeste dans la prononciation. On continue à *écrire* « les *ayants* droits », mais personne ne s'aviserait de *dire*, en parlant de femmes, « les *ayantes* droit ».

Tout en formulant, faute de mieus, la règle de l'état et de l'action, les grammairiens sérieus n'en sont pas satisfaits[1]. Ayer dit : « Cette règle, dont l'application n'est pas toujours facile, a été souvent violée », et ailleurs : « Elle présente des difficutlés inextricables. » De son côté, Bastin écrit : « On remarquera, d'après les exemples, que ce qui marque l'*action* pour l'un, marque souvent l'*état* pour l'autre, et que, si la règle est facile à apprendre, elle est parfois très difficile à appliquer. »

Il y a une preuve amusante du peu de fondement de cette règle. Les grammaires de Girault-Duvivier et de Larousse citent ces deux exemples de Racine :

Andromaque :
N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux
Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux ?

Plus loin, *Hermione* :
Pleurante après son char vous voulez qu'on me voie.

Andromaque, dit Larousse, veut exprimer l'action et Hermione l'état. Girault-Duvivier développe la distinction : « Le poète a fait usage du participe invariable parce que *pleurer aux genoux de quelqu'un* peint une action instan-

1. La distinction entre l'état et l'action n'est pas plus efficace pour déterminer l'emploi de l'auxiliaire. Cf. notre *Revue*, t. XVII, p. 29.

Digitized by Google

tanée ; mais si, dans le second passage, *pleurante après son char*, il a employé l'adjectif verbal, c'est que *pleurante* exprime moins une action qu'un état. »

Or, *pleurant*, dans le premier passage, est une faute d'impression, le texte original porte les deus fois *pleurante*. Du tens de Racine, on pouvait encore faire l'accord dans tous les cas. Aujourd'hui, nous ne dirions ni « pleurante devant vous », ni « pleurante derrière son char ».

En réalité, le participe exprime *à la fois* l'état et l'action. Comme son nom l'indique, il participe à la nature de l'adjectif, qui marque une qualité ou un état, et du verbe, qui peut être un verbe d'action. Il exprime l'état de la personne ou de la chose qui fait ou subit une action. Quand le participe présent a surtout la valeur « verbale », alors sous l'influence du gérondif, avec lequel il se confondait pour la forme au singulier, même au singulier féminin, il est devenu tout à fait invariable; quand la valeur « adjective » prévaut, il prent l'accord.

L'invariabilité l'emporte notamment quand le participe est accompagné d'un complément d'objet [1] ou d'un complément circonstanciel, qui souligne sa valeur verbale, ou de la négation *ne pas*, qui ne se joint jamais à un adjectif (*ne remuant pas*, elle ne se fatiguait pas), ou quand il est *suivi* d'un adverbe (*pleurant souvent*, elle avait les yeus rouges), parce que l'adverbe qui modifie un adjectif se place normalement avant.

Même employé sans complément ni adverbe qui le suive, le participe présent est encore invariable quand il exprime un état actif momentané, quand il peut se traduire par « en train de » : je l'ai trouv*ée travaillant*, ou *pleurant*.

L'accord prévaut :

1. Le complément d'objet peut n'être pas direct ; comparez « nuire *à* son avenir » et « compromettre son avenir ».

Digitized by Google

1° quand le participe présent exprime un état de nature, quand il ne peut pas se traduire par « en train de », mais qu'il équivaut à « d'une nature à, d'un caractère à, d'un aspect à (produire l'action) » : des eaux *dormantes*, dont la nature est de dormir, de ne pas couler ; une ressemblance *frappante*, de nature à frapper, au figuré ; une femme *charmante*, *brillante*, dont la nature est de charmer, de briller ; une mélodie *ravissante*, de nature à ravir ; une attitude *menaçante*, non pas « en train de menacer », mais de nature à menacer, à inquiéter, pleine de menaces ;

2° quand le participe exprime un état, même momentané, mais passif. Certains verbes expriment une action que le sujet subit plutôt qu'il ne la produit, et qu'on pourrait souvent rendre par un passif : *trembler*, c'est « être agité de tremblements », *ruisseler* de sueur, c'est « être couvert de sueur ». Le participe dit présent de ces verbes exprime donc un état passif tout comme les participes passifs proprement dits, qui s'accordent toujours avec le nom, et il est naturel qu'il s'accorde comme eus. On dira donc : « une femme *tremblante*, une femme *souffrante* », tandis qu'on ne dit pas : une femme pleurante.

L'usage seul peut apprendre quels sont les participes présents qu'on peut employer pour exprimer un état de nature. Ainsi, d'un homme qui a l'habitude de boire, on dit qu'*il boit*, mais on ne dirait pas qu'il est *buvant*. D'un enfant qui aime le travail, on ne dira pas non plus qu'il est *travaillant*, mais qu'il est travailleur. Ces acceptions de *buvant* et de *travaillant* n'auraient rien d'anormal, mais la langue ne les a pas dégagées.

Les cas douteux signalés par M. Lerch se résolvent assez facilement d'après les principes indiqués ci-dessus. Les participes *tendant*, *appartenant*, *correspondant*, *ressemblant*, accompagnés de leur complément d'objet qu'amène la préposition

Digitized by Google

à, sont aujourd'hui invariables[1], et les exemples contraires, notamment celui du *Journal des Débats*, sont des arcaïsmes. Deus de ces participes, *correspondant* et *ressemblant*, s'emploient adjectivement sans complément (ou avec un complément non verbal) et rentrent dans le premier cas de variabilité.

Comparez les exemples suivants:

A. 1. Il y avait là une femme éplorée et *tremblante*.
2. Son front était couvert d'une sueur *ruisselante*.
3. On voyait sa figure *ruisselante* de sueur.

B. 1. Il y avait là une femme éplorée et *tremblant* de tous ses membres.
2. Il y avait là une femme éplorée et *tremblant* de peur.
3. On voyait la sueur *ruisselant* sur son visage.

Les verbes *trembler* et *ruisseler* sont de purs intransitifs, qui ne peuvent pas avoir de complément d'objet. Mais, quoique simplement circonstanciels, les compléments des exemples B, qui marquent la modalité, la cause ou le lieu de l'action, sont de nature à faire prédominer la valeur verbale du participe présent. Dans « tremblant de peur » et dans « ruisselante de sueur », les compléments, bien qu'amenés par la même préposition, ne sont pas de la même espèce; le segond marque non la cause, mais la nature du ruissellement, il souligne l'état passif exprimé par le participe, par conséquent la valeur adjective de ce

1. On ne fait pas le rapprochement avec « semblable à »; quand on dit « ressemblant à », il est naturel qu'on pense plutôt au verbe *ressembler* qu'à l'adjectif *semblable*.

Digitized by Google

mot. On dit: « elle était *tremblante* de peur »[1], parce qu'alors le complément de cause se rattache au verbe *était*. Au contraire, le complément « de tous ses membres » ne peut se détacher de *trembler*, et on ne dirait jamais: « elle était tremblante de tous ses membres », ni d'ailleurs « elle était tremblant de tous ses membres » parce qu'un participe non adjectivé ne peut être prédicat du sujet, on emploierait le verbe lui-même à un mode personnel : « elle tremblait de tous ses membres ».

On dira aussi : « une personne *charmante* en tout point, une fotografie *étonnante* de vie », etc., parce que *en tout point* ne saurait être considéré comme le complément circonstanciel du verbe *charmer*, ni *de vie* comme le complément du verbe *étonner*.

L. Clédat.

1. La variabilité normale dans cette tournure fait qu'on serait beaucoup moins choqué de l'accord dans la frase B 2 que dans la frase B 1. Et on ne le serait plus du tout en faisant précéder *tremblante* de l'adverbe *tout*: « éplorée et toute tremblante de peur ».

Digitized by Google

NOTES LEXICOLOGIQUES

DEUZIÈME SÉRIE

(*Suite.*) [1]

---

absolutisme :

Une controverse s'engage [à l'Académie française] sur l'addition proposée du mot *absolutisme* pour exprimer soit le fait du pouvoir absolu, soit l'ensemble des théories qui le composent. Ce terme est contesté, comme surabondant... il est proposé de ne pas l'admettre (20 février). Un membre dit que ce mot est mal fait dans la forme, et n'a pas d'emploi nécessaire; il ne se trouve ni dans Montesquieu, ni dans Rousseau... Après quelques observations, M. le Directeur ayant consulté l'Académie, le mot est maintenu dans la nomenclature (27 février).

Villemain, *Notes* de 1868 sur les séances académimiques, citées par G. Vauthier, *Villemain*. Paris, 1913, p. 222, note.

alliciant :

Relevé par Champfleury dans *Une vieille Maîtresse* de Barbey d'Aurevilly. « M. Bescherelle aîné garde le plus profond silence sur l'adjectif *alliciant*. »

Champfleury, *Le Réalisme*. Paris, 1857, p. 291.

1. Voir notre *Revue*, t. XXVI, p. 92.

Digitized by Google

amarré :

Avec de forts liens le timon amarré[1].

1. Je me sers du mot d'*amarrer*, parce que c'est un terme consacré par la marine.

[Bourgeois], *Christophe Colomb, ou l'Amérique découverte*. Paris, 1773, t. I, p. 97.

américain (l'œil américain) :

Le capitaine avait l'œil américain, comme disent les matelots.

Ed. Corbière, *Le Négrier*, aventures de mer. Paris, 1834 (2e éd.), t. I, p. 73.

animalité :

.. l'idée qui ne voit dans l'*animalité* (je me sers de ce mot des naturalistes) que le développement des formes primitives.

E. L[ittré], Art. du *National*, 18 septembre 1835, sur le *Traité d'anatomie* de Carus, trad. Jourdan.

bouzingot :

Sur la tête, ils avaient des feutres gris épais qu'on appelle dans le pays [forésien] des *farasses*, et qu'ailleurs on nomme, je crois, des *bouzingots* ; seulement ces chapeaux, au lieu d'avoir les bords étendus, les avaient retombant...

Eug. Muller, *La Mionette*. Paris, 1858, p. 30.

calleux (= angl. callous) :

D'un autre côté, il y a des âmes d'une constitution

Digitized by Google

si perverse, si insensible, je dirais volontiers si *calleuse*, que rien ne fait impression sur elles.

Essais moraux et politiques, traduits de l'anglais de M. Hume. Amsterdam, 2e éd., 1764, t. I, p. 363.

calotte :

On avait laissé exister depuis très longtemps un étrange abus dans tous nos corps militaires : c'était une association de jeunes lieutenants et sous-lieutenants, nommée *la calotte* ; elle avait ses assemblées, ses officiers, son général, une police bizarre, mais sévère... (En 1778).

Mémoires, ou Souvenirs et Anecdotes du comte de Ségur. Paris, 1827, 3e éd., t. I, p. 200.

camouflet :

Un camouflet est une fumée épaisse qu'on souffle au nez de quelqu'un par un cornet. Il se dit figurément et familièrement d'une mortification, d'une contrariété, d'une mystification.

An. *Le Réveil*, 11 août 1822, col. 3.

chouan :

Quatre frères contrebandiers près de Laval... avaient pris l'habitude, pour éviter toute surprise dans leurs opérations nocturnes, de contrefaire le cri du *chat-huant*, pour se reconnaître dans les bois ; aussi finit-on par ne plus les désigner que sous le nom de *chouans*, par corruption du mot *chat-huant*, que prononcent ainsi les paysans du Maine et de la Bretagne. Jean *Chouan*, l'un d'eux, ne tarda pas à se signaler par sa témérité et son courage, et bientôt les insurgés de la

Digitized by Google

forêt du Pertre en firent une sorte de chef dont ils prirent ou reçurent le nom. De là vient la dénomination de *chouans*...

A. de Beauchamp, *Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine : Mémoires... de Mme Turpin de Crissé*. Paris, 1825, t. II, p. 233.

connaissances :

Nous n'avions pas trouvé de ces marques, de ces oiseaux, de ces herbages qui font conjecturer qu'on approche des terres et que les marins, dans leur idiome, nomment des connaissances.

François de Neufchâteau, *Relation d'un voyage de Bordeaux à Saint-Dominique*, à la date du 1er février 1784, citée par J. Lhomer, *François de Neufchâteau*. Paris, 1913, p. 40.

(se) dandiner :

Les femmes [de Tewksbury] *dandinent* en marchant, pour me servir d'une expression auguste [1].

1. *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz.*

Ad. Blanqui, *Voyage d'un jeune Français en Angleterre et en Écosse*. Paris, 1824, p. 75.

façon :

Nous avions pratiqué ce qu'on nomme à Bordeaux une *façon*. Cela consiste à labourer à la bêche un carré de quatre à cinq pieds autour de chaque arbre, ce qui ne leur était jamais arrivé [des pommiers d'Amérique, en 1795].

Mme de la Tour du Pin, *Journal d'une femme de cinquante ans* (écrit en 1843). Paris, 1913, t. II, p. 90.

Digitized by Google

fricoteur:

On appelle *fricoteurs* à l'armée tous ceux qui ne tiennent ni à un corps, ni à une administration, ni à un service, qui suivent l'armée en curieux, et avec l'espoir d'y trouver quelque emploi, ou d'y prendre part à quelque affaire d'argent, d'intrigue ou de fournitures.

Merle, *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger*. Paris, 1831, p. 182, note.

gosser :

Gosser signifie dire une chose évidemment fausse, railler, tromper, prononcer sciemment une grosse balourdise. Il vient du mot *gosse*, par lequel on entend sottise, tromperie, mauvaise plaisanterie. Le verbe *gosser* est d'un usage très fréquent parmi le peuple.

An. *Le Réveil*, 12 août 1822.

hors :

Quant à ce mot, *hors*... c'est avec raison que tu le proscris. Je crois qu'il doit être banni de la haute poésie. Il faut le laisser dans la prose.

Roucher à sa fille, 11 pluviôse an II, dans *Consolation de ma captivité*. Paris, 1797, p. 248.

impasse :

Jérôme Carré vous a proposé le mot d'*impasse* pour vos rues sans issue, ce mot est noble et significatif ; cependant, à votre honte, votre almanach royal imprime toujours que l'un de vous demeure

Digitized by Google

dans le cu-de-sac de Ménard, et l'autre dans le cu des blancs manteaux. Fi ! n'avez-vous pas de honte ?

[Voltaire], *Discours aux Welches par Antoine Vadé, frère de Guillaume*, dans les *Contes de Guillaume Vadé*. Paris, 1764, p. 181. Cf. la *Lettre à d'Olivet*, 20 août 1761, la *Plaisanterie à MM. les Parisiens*, 1761, le mot *cul* du *Dictionnaire philosophique*, etc.

impressionniste :

[A propos de l'exposition chez Nadar, du 15 avril au 15 mai 1874, de toiles modernes] *le Charivari*... donna le branle. En manière de plaisanterie, le critique d'art de la maison traita tous les exposants d'impressionnistes, à la faveur du titre choisi par M. Monet pour son aurore marine.

G. Grappe, *Claude Monet*. Paris, 1912.

instructeur :

De leur siècle profane instructeurs généreux [1].

1. Peu de nos auteurs se sont servis du mot *instructeur*, qui semble manquer à notre langue. On voit bien que c'est un Russe qui parle. Ce terme répond à celui de *Coukasky*, qui est très énergique en Slavon.

Vers extrait du poème *Le Russe à Paris*, composé en mai 1760 par Ivan Aléthof, secrétaire de l'ambassade russe, et note, dans *Recueil des facéties parisiennes* pour les six premiers mois de l'an 1760, p. 63 et 71.

loustic :

(A Paris, en 1853) Jérôme Bonaparte avait mérité le surnom de *Roi Loustic* ; il passait même pour avoir introduit dans la langue française le mot *loustic*, ayant

Digitized by Google

l'habitude, pendant son court règne à Cassel et après les nocturnes orgies de son palais, de congédier ses courtisans par ces mots : « *Morgen wieder loustic, Messieurs* ! »

A.-D. White, *Autobiography*. New-York, 1906, t. I, p. 36.

morbidesse :

morbidesse est aussi usé que *méplat*, il n'a plus cours ; les bulletins commerciaux des journaux ont même supprimé de leurs colonnes ce mot *morbidesse* qui s'est tenu assez ferme il y a vingt ans. Malgré de généreux efforts pour rajeunir ce nom par l'adjonction de deux ʒ à la place de deux *s*, ce mot a été reconnu sans son masque italien, et, dans un bal distingué, il serait jeté honteusement à la porte comme cacochyme et plein de catarrhes romantiques.

Champfleury (à propos de Barbey d'Aurevilly), novembre 1856. *Le Réalisme*. Paris, 1857, p. 310.

mousser (faire mousser) :

De toute les locutions que les besoins du néologisme, conséquences inévitables d'une excessive civilisation, ont fait passer, dans notre langue, du propre au figuré, la phrase de *faire mousser* est une de celles dont l'usage est le plus fréquent... On *fait mousser* aujourd'hui les hommes et les choses.

An. *Le Réveil*, 28 août 1822.

patronesse :

.. *poétesses* en Angleterre (ce mot vaut bien *patro-*

Digitized by Google

nesse, jusqu'à ce que M. Arnault, de l'Académie française, en ait fait justice).

Album de la *Revue de Paris*, décembre 1833.

polisson :

Ce mot est de l'argot, et désigne une espèce particulière de filoux de cette compagnie ; mais les Parisiens s'en servent à désigner un jeune homme qui le plus souvent ne dit et ne fait que des sottises. C'est un synonyme de *badaud*, et peut-être ce mot vient-il du grec πολις, *urbs*, pour désigner un jeune homme tout neuf, qui n'est jamais sorti de sa ville natale.

Ducatiana (addition aux lettres de M. Bayle). Amsterdam, 1744, t. II, p. 394.

perspective :

Les Anglais ont créé, pour désigner ces larges paysages, les mots *prospect* et *scenery*, qui manquent à notre langue.

Ad. Blanqui, *Voyage d'un jeune Français en Angleterre et en Écosse*. Paris, 1824, p. 47.

rabiot :

J'ai trouvé que ça nous ferait vingt pour cent de *rabio* (de profit).

Ed. Corbière, *Le Négrier, aventures de mer*. Paris, 1834, 2e éd., t. III, p. 195.

réalisme (= sens pratique) :

Un compagnon très humble [de l'humanisme], mais très exigeant, dont le nom même est déplaisant

Digitized by Google

aux oreilles des raffinés : l'*utilitarisme*, ou, comme disent les Allemands, le « réalisme ».

Ch.-M. Couyba, *Classiques et Modernes : la Réforme de l'enseignement secondaire*, Paris, 1902, p. 238.

sinécure :

.. les pensions sur la liste civile, les *sinécures*, places lucratives sans fonctions, auxquelles des appointements considérables sont attachés [1].

1. Cette expression de *sinécure* vient de deux mots latins *sine cura* ; les Anglais n'en font qu'un ; et comme ils prononcent *sinéquioure*, l'oreille d'un étranger ne saurait en découvrir l'étymologie.

De Levis, *L'Angleterre au commencement du dix-neuvième siècle*. Paris, 1814, p. 279, note.

smogleur (= smuggler) :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de marine, déclare que sous la dénomination générale de navires ennemis, sont compris les navires particulièrement connus sous le nom de *smogleurs* ou fraudeurs.

Décret de la Convention nationale du 9 mai 1793 dans la *Collection générale des Lois, Proclamations, Instructions et autres actes du Pouvoir exécutif*, t. XIV. Paris, an II, 299.

spécialité :

.. Un livre où *l'on affiche franchement la prétention de traiter mieux que les autres une spcialité*... Notre mot magique *spécialité* ne me servira que contre ceux qui ne voudront ni de mon invention, ni de mon style.

N., Article du *National*, 8 mai 1832, sur *Le Négrier* d'Ed. Corbière.

Digitized by Google

La *spécialité*, comme disent aujourd'hui les marchands; la spécialité parisienne, c'est l'immense fabrication des idées; le labeur parisien est un labeur tout intellectuel.

Le Vicomte de Launay, correspondance parisienne par Mme Émile de Girardin. Paris, 1853, p. 124 : 24 janvier 1841.

tabou :

Le *tabou*, ou plus correctement *tapou* [1], à la Nouvelle-Zélande, est une superstition bizarre et vraiment caractéristique pour tous les peuples de la race polynésienne.

Dumont d'Urville, *Du tabou et des funérailles à la Nouvelle-Zélande (Voyage inédit de l'Astrolabe)*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1831, t. III, p. 197.

voyou :

« M. de Lorraine, dit Saint-Simon, passa entre une double haie de voyeux et de curieux de bas étage. » Sans doute le mot parisien de *voyou* est une corruption de ces *voyeux*.

Champfleury, *Souvenirs et Portraits de jeunesse*. Paris, 1872, p. 237.

vénusté :

On devrait se servir d'un mot latin que j'aime,
D'un mot latin de Cicéron, et dire : Vénusté.

Ed. Boulay-Paty, *Sonnets*. Paris, 1851, p. 257 : *Un mot de latin*.

F. BALDENSPERGER.

1. On ne peut guère rendre le sens de ce mot en français que par celui d'*interdiction religieuse*.

Digitized by Google

LOIS DE L'ARGOT

IV (*Suite*)

7. — « **PILOIS**, maître, Vie, I, 166 (= *pilier*). V. *franc* et *minsu*. » *Sources*, II, 421.

La traduction *pilois* = Maître est là pour préparer l'étimologie par *pilier* = Maître de boutique. Mais c'est un contre-sens.

> « *Franc pilois*, preſident.
> *Minſus pilois*, conſeillers.
> *Pilois vain*, juge de village. »

tel est le texte limpide de P. DE RUBY, p. *37*; *pilois* = Juge, *franc pilois* = Juge supérieur et parfait; *minsu pilois* = Juge ordinaire, qui a plusieurs égaus; *pilois vain* = Juge à la manque, raté (cf. *vaine louchante* = Œil raté), et non pas « juge ordinaire » (!), comme on lit *Sources*, II, 464.

Curieuse circonstance, M. Sainéan, en indiquant dans *pilois* une métasuffixation [1] de *pilier*, aura touché juste malgré lui. Non, le Juge n'est pas un Maître, et le Maître un Pilier, en raison des *piliers de boutanches* ou *de creux* qui sont des patrons de boutiques et des maîtres de logis. Le Juge de nos blèches est un pilier, d'où un *pilois*, parce qu'un *bailli*, juge et chef d'une des Langues de l'Ordre de Malte, s'appelait aussi un *pilier* [2].

1. Je risque ce mot, dont j'aurai à montrer le sens et l'utilité.

2. Sur les *piliers* de la « Religion », voir, pour citer la publication la plus récente, HÉRITTE, *Essai sur... Malte* (*1912*), part. I, ch. VI. —

Digitized by Google

On sait que chacune des huit Langues avait son palais particulier qu'elle appelait Auberge (parce que l'Ordre était hospitalier); *pilier*, peut-être **pilier d'auberge* est très probablement une fort vieille image française que les Français qui fondèrent l'ordre au XI^e^ siècle ennoblirent singulièrement. Nos blèches la reprennent par une marche inverse, et dans un esprit héroï-comique.

Un pilier de Malte étant chef en même tens que juge, il est naturel qu'O. CHEREAU et P. DE RUBY connaissent *pilier* l'un au sens de Maître et l'autre au sens de Juge; ce sont deus sens, mutuellement irréductibles chez nos argotiers du XVII^e^ siècle, mais de source commune.

D'ailleurs, cette image a des sissémantiques, et en voici qui ne sont pas étrangers à notre matière. — Ce qui soutient est en architecture à la fois serviteur et maître de ce qui est soutenu; aussi « Il est le tenant de cette maison, se dit d'un homme qui a le plus d'influence dans une maison, qui y tranche du maître. » LIT., *tenant*, 6°; un autre emploi du mot a pris l'idée, contraire, de service: *tenants*, en blason, = figures d'hommes ou d'anges qui soutiennent l'écu, LIT.

Suppôt (*d'un prévôt, de l'Université, de Satan*) vient de *suppositus* et ne signifie que Commis, Homme en sous-ordre, Subordonné. Mais nous prononcions de même — *supó* —, de Marot à La Bruyère, un autre mot dont la grafie académique était « support », THUROT, *Prononciation*, II, 177, à savoir *supports* = « Figures d'anges, d'hommes ou d'animaux qu'on représente aux deux côtés de l'écu d'armes, comme le supportant. » LIT. Ce mot parlait de service, mais de service noble, de dévotion chevaleresque,

Pilier = Maître est selon M. Sainéan un des « appellatifs » produits par la « mentalité particulière » aus malfaiteurs, *Arg. anc.*, 96.

Digitized by Google

du « Je maintiendrai » d'un chef. Et je suis porté à croire que LITTRÉ et HDT confondent à tort, avec *suppôt* = Agent inférieur apposté, cet autre *suppôt* = Tenant, Pilier, Défenseur, Maître de la maison; un « suppôt de Bacchus », La Fontaine, *Fables*, III, 7, n'est pas un valet porteur de pintes, c'est le fieffé buveur, le tenant du dieu ; dans « l'un des plus grands suppôts de l'empire amoureux », c'est-à-dire un homme galant, La Fontaine, *Joconde*, notez le mot *grand*; voyez les « *Archisupposts de l'Argot* » qui en sont « les plus sçavans, les plus habiles Marpaux », qui « reforment l'Argot ainsi qu'ils veulent », et qui truchent « sur le toutime, sans ficher que froutiere », c'est-à-dire, mendigottent de toutes façons sans taxe payer au Grand Coesre; ce n'est pas encore le moment d'examiner Chereau sur ses renseignements; je constate que le mot *archisuppôt* désigne le grade le plus proche de Coesre, et je doute que son sens de supériorité vienne seulement d'*archi*. *Archevêque* signifie Supérieur à l'évêque, et non pas Supérieur aus bedeaus. Comme la grandeur est déjà dans l'évêque, de même le *suppôt* serait déjà le Champion. Nulle part, d'ailleurs, Chereau ne nomme de simples **suppôts* du Grand Coesre, preuve que c'est d'eus qu'il parle avec ce préfixe *archi-* qui souligne leur prestige.

8. — Voici un autre mot où le lexique des Gueus se trouve sinon en filiation, du moins en contiguïté avec le plus noble langage :

ESGAR (faire l') = « dérober à ses camarades une partie du vol qui vient d'être commis. » VIDOCQ in *Sources*, III, 130. — M. Sainéan ajoute : « V. *esgarer*. » — « **ESGARER**, perdre, Granv. [2], [= *le Vice puni*, réimpression de 1827] I, 332, c'est-à-dire égarer. » *Sources*, II, 340.

J'ai parlé d'un tout petit nombre des métafores de

Digitized by Google

M. Sainéan; je n'ai encore rien dit sur ses catacrèses; celle-ci est forte. Je connais *détourner* = Voler. **Mettre à l'écart*, **écarter* arriverait facilement au même emploi. Mais quel est le grinche distributeur, à part léonine, qui peut consommer son vol par en perdre le profit, réussir sa gratte en la laissant glisser de ses mains de bouillie [1] ?

Apparaissant vers 1827-1837, *esgar*, avec *s* sonore, ne peut être conté pour de la langue d'oïl; voir sur cette loi fonique une judicieuse note dans DAUZAT, *Langue française d'aujourd'hui*, 32. Nous sommes ainsi invités à chercher ou bien en langue d'oc un mot, de préférence moderne, *esg-*, ou bien, en langue d'oïl, un mot ancien *esg-* → moderne *ég-*, d'un sens convenable.

Ce mot se présente de lui-même: « **ÉGARD** <...> *Spécialt. Anc. franç.* Action d'examiner pour rendre un jugement. *P. ext.* **L' — de Malte**, tribunal qui jugeait les procès entre les chevaliers de Malte. » HDT. — *Procès entre les Chevaliers*, entre des pairs, voilà la donnée, essentielle à la définition du mot dans notre emploi jargonnesque, où il s'agit d'une justice distributive à un seul degré ; et *Malte*, voilà l'emploi notoire auquel nos braves *chevaliers de la courte espée* [2] ont voulu faire une allusion précise. — D'ailleurs, voici le mot employé au nord de la Loire, et à une date où le *s* était sans doute sonore, dans un texte où le *d*, amui, disparaît : « bailleront, libvreront et assoeront » à l'abbaye de Beauport, près de Paimpol, « la somme et numbre de cent soubz monnoie de rente de levée, sans desché, dedans six

1. Imaginera-t-on qu'il s'agit du voleur de voleurs qui dit à ses complices J'ai *égaré* le magot ? Ce serait une historiette. Mais l'argot l'aurait traduite par une locution adverbiale comme serait **souricer à l'égare*, comme est *escarper à la Capahut*. Cf. *faire Charlemagne*.

2. Ce nom des coupeurs de bourses est dans OUDIN.

Digitized by Google

ans prouchains venantz en l'une ou checune des parroesses de Ploezec, Keriti, Ploenez ou Ploeballannec à esgar de prisageur ou prisageurs que choessiront entreulx agréablement », transaction Beauport-Bréhat en 1514, in *Annales de Bretagne*, IX, 180.

Faire l'esgar = 1, distribuer avec justice ; = 2, s'accorder par jugement une part léonine ; = 3, prendre une part sans jugement.

De là *faire l'esque*, DLLE, apocope.

9. — On lit dans P. de Ruby : « *il a limé en Ternatique & Gournitique & ſon an ja paſſé d'enteruer* », pp. *8-9*, suite immédiate du texte cité *Lois*, I, § 23, exorde du Plus Ancien des Blesches au Pechon stagiaire, c'est-à-dire Il a <...> et (a) soi passé de comprendre, = ... et il s'est passé d'être initié. (Pure locution d'élégante sintaxe du tens, où *se passer de* = Se tirer habilement de (quelque chose) ; *se passer d'un soupçon*, dans Froissart, = S'en laver, et *se passer de peu*, dans Bourdaloue, = S'en accommoder, HDT ; cf. « ceux qui ont esté reçeus et passez du serment », O. Chereau, *Jargon 1628*, p. *21*). Bref, en français d'aujourd'hui, Pechon de Ruby *est débrouillé*.

Son an (= Soi) se retrouve dans : « Le franc mitou biart nozis à son an. », P. de Ruby, p. *38*. — Qu'est-ce que cette locution ?

« **MONANT**, 1° Moi, J.[argon] 1628, I, 219 (**monnan**) ; 2° Ami, Vid.[ocq], II, 143, considéré comme un autre moi-même. Déformation. » *Sources*, II, 400 ; — « **VOUS ENS**, vous, Vill.[on], I, 124 ; **voz ans**, **voz emps**, vous, Vill., I, 124, 130. V. *an*. » (*ib.*, II, 468) ; — « **AN**, le plus ancien suffixe de déformation pronominale, Vill., I, 134 (vostre *an*), 130 (voz *ans*), 131 (vos **ens**), 124 (voz **emps**) ; Vie, I, 148 (son *an*), B. [ouchet], I, 174 (son **han**) ; J. 1628, I, 219 (monn*an*, tonn*an*). » (*ib.*, II, 269).

Digitized by Google

Ces trois articles ne laissent pas soupçonner la simplicité du mot sous ses grafies multiples, ni l'intérêt multiple qu'il joint à sa simplicité sémantique.

On connaît en français *il a de mauvaises fréquentations*, *il a une connaissance*, où les mots abstraits se trouvent, par métonimie, désigner des amis, une maîtresse. Le *hant*, c'est la hantise, l'accointance, et par métonimie, l'endroit où l'on hante; voir GODEFROY. De là aussi, par le même trope, *mon hant* = Ma fréquentation, Mon ami; ce sens n'apparaît que dans VIDOCQ; et, en 1628, CHEREAU déclare *monnan* (= Moi) démodé; mais la notation d'un nouveau sens par VIDOCQ dément CHEREAU; et ce sens est si logique que je n'hésite pas à le hausser, — hipotétiquement, — de plusieurs générations, voire jusqu'à Villon.

Ce n'est pas toutefois ce sens-là que nous observons chez Villon, P. de Ruby, Bouchet et Chereau; c'est un sens collatéral.

Car, et c'est dans cet autre fait que va poindre la mentalité populaire, le mot *hant* a en Normandie (au moins) un emploi tout spécial, et très « crucial » comme dirait Bacon: *han* = Fantôme, Revenant, JORET; *ĕl hã y è*, le hant y est, se dit « d'une maison qu'on croit hantée », G. DE GUER, *Thaon*, 306; je traduis donc *mon hant*, *ton hant*, etc. = Mon fantôme, Ton double, Son spectre, Notre âme en peine, et je vois dans cette métafore hardie, disons même catacrèse, la stupéfaction du Gueus qui en croyait un autre côni, et qui le retrouve, sur le trimard, plus ou moins squelettique, traînant « son cadavre ».

De même qu'on peut dire à plusieurs hommes *vos âmes* ou *votre âme*, de même *vostre an* peut s'employer à côté de *voz ans* [1].

1. Le *h* de *hanter* n'est signalé amui par aucun des grammairiens de THUROT. Il est aspiré, plus ou moins, dans: « *j'ay chanté à son han*, j'ay

Digitized by Google

Est-il étrange que la croyance aus revenants soit exprimée dans le lexique des malfaiteurs du bon vieus tens ? Ce qui serait « mentalité spéciale », ce serait qu'ils n'eussent pas cru les éléments du spiritisme.

(Si mon explication est aussi valable que je la crois, je m'en sers pour l'historique du verbe français *hanter* ; suivant HDT, *hanter*, « En parlant des esprits, des visions », est une extension de sens venue « récemment de l'anglais *to haunt*. » Les patois normands montreraient inversement l'anglais empruntant au roman non seulement le verbe, ce que déclare HDT, mais aussi son éminent emploi au sujet des fantômes.)

Concluons : ni *monant* ne parle d'un *alter ego*, qui reste du platonisme ou du cristianisme, et du Jargon de mélodrame ; ni *son an* n'est une déformation ; ni la série des sis

parlé à luy », BOUCHET *1598* ; c'est ce texte sans doute que Cotgrave le livresque copie, mais précisément en altérant la prononciation, quand il donne : « Chanter à l'han de quelqu'un » = « I have spoken with him » ; — notre *h* demeure aussi sous la forme de hiatus chez P. de Ruby, qui écrit « son an » en deus mots, lui qui écrit « mezis » en un seul ; — hiatus enfin, à mon sens, dans le vers de Villon,

« En la vergne ou vostre an veult loirrir »
Jobelin, VIII, 26,

que je prononce **ẽ la vèrñ u votre ã vœ lwérir* ; car, si l'analise logique nous arrête après « vergne », Villon n'offre pas, soit en jobelin, soit en vulgaire, d'autre décasillabe où un *e* féminin, à la coupe, et suivi de voyelle, ne soit pas élidé ; il a, hors de la coupe, *e u*, comme ci-dessus *e u* et *e ã* :

« Et desbousé de son ence ou poue »
Jobelin, X, 10 ;

et il se moque que l'analise logique et la coupe se chicanent, quand il écrit :

« La pluye nous a debuez et lavez »
Codicile, Epit., 21.

D'ailleurs la question est mince, l'*h* d'origine non latine n'ayant été bien sensible que jusque vers la fin du Moyen-Age.

Digitized by Google

pronoms ainsi construits ne suffit à réduire *hant* à la qualité de suffixe, car un mot indépendant ne devient un « affixe » que s'il est capable de se transporter comme idée latente dans des combinaisons où il n'avait pas paru quand il était une idée expresse. Le substantif *hant* semble avoir mieus aimé disparaître que de tenir ce rôle obscur.

Je proposerais donc de rédiger à nouveau l'article *hant* en Jargon avec sa couple de sens et son unité étimologique :

*HANT, s. m., verbal de *hanter* ; grafié, très diversement par oubli de cette filiation,... = A, Ce qui hante, Fantôme : *son hant*, Lui ; *vos hants*, Vous ; et même *mon hant*, Moi ; textes de Villon, P. de Ruby, Bouchet, Chereau. || *hant*, Revenant se dit encore en Normandie ; — B, Ce que l'on hante, Personne qu'on fréquente : *mon hant*, Mon ami ; texte de Vidocq. || du vieus-français ; cf. GODEFROY. — A est un sens actif ; B, passif.

10. — « **HISÇZ** ? [? = « Sens et origine inconnus. »] < ... > ». On est surpris de lire ce bref article, *Sources*, II, 374, avec renvoi à ce texte de Villon : « Plantez voz hiscz jusques elle rappasse. », *Jobelin*, VII (ms. Stockholm) ; — « **VOS YS**, vous, < ... > » avec renvoi à Villon, *Jobelin*, V, (éd. 1489) et à *vozis* = Vous de P. de Ruby, *ib.*, 468.

Il est facile de voir que *plantez voz hiscz* = Plantez-vous (probablement Restez en plant, Demeurez cois).

La grafie *hiscz* a, je pense, l'avantage de nous signaler que le *s* de *vozis* était bien sifflé.

11. — « **BIER**, 1° Aller, marcher, J.[argon] 1628 < ... > ; 2° Contrefaire, feindre, Vie < ... > », *Sources*, II, 287.

M. Sainéan a conclu son sens 2° des alinéas 3 et 4 des

Digitized by Google

façons de suivre la vertu où P. de Ruby traduit *bier sur l'anticle* = Feindre d'avoir promis une messe, et *bier sur la foigne* = Feindre d'être sinistré par la guerre, (p. *17*).

M. Sainéan a oublié les autres alinéas: « 1. *Biez fur le rufe*, c'eſt marcher en homme qui a bruſlé sa maiſon », « 2. *Bier ſur le minſu*, c'est aller ſans artifice », « 6. *Biez ſur le toutime, c'eſt aller à toutes intentions* » ; et surtout le paragrafe dont ceus-là sont la monnaie : « *Pechon de rubi*, sur quoy voulez-vous márcher ? *Sur la dure.* Vous estes bien nouveau et bien sot, dit le Coesre < ... > nous marchons sur la terre de vray, mais nous marchons avec beaucoup d'intelligences. < ... > c'est que *nozis bient en mennée dymes*, c'est que nous marchons à plusieurs intentions. » (p. *16*). — On le voit, *bier* n'a qu'un seul sens, Aller, Marcher, et qui se date 1596, non pas 1628.

Bier, d'ailleurs, décalque les emplois du français correspondant *marcher*, dont le Coesre connaissait la parfaite sinonimie, qui n'a jamais cessé d'être français au sens de Travailler, et qui fait florès aujourd'hui (*marcher dans la combinaison*, etc.). — Rapprocher, en français populaire, *Quand on sait lire et écrire, on peut circuler.*

Les linguistes ont étudié le travail incessant et universel de l'analogie dans toutes les fonctions du langage. L'« argot », dans la mesure où il est un lexique populaire, n'y échappe pas plus que les lexiques populaires. De plus, l'argot, dans la mesure où il est un désir de parler ésotériquement, n'a guère d'autre ressource que le parasitisme linguistique, c'est-à-dire une analogie consciente, une imitation [1].

C'est une loi de l'« argot ».

Mais cette loi là, qui est de la psicologie, est toujours de la linguistique commune. Conscient n'est pas surnaturel.

1. Même idée dans ma préface à YVE-PLESSIS, pp. XIII et XV.

Digitized by Google

On vient de le voir, *bier* = *marcher* = *suivre*, sert pour parler de mendier avec métode. Est-ce une imitation sémantique ? Ce serait un sissémantisme si on découvrait que *bier* a un radical de sens Aller. Il semble effectivement n'être que l'apocope d'*ambier* ← *ambler* ← *ambulare*, *Lois*, I, § 23 ; III, § 1.

12. — Mais voici du parasitisme, dans ***BIARDER**. On lit dans P. de Ruby : « Le franc mitou biart nozis à son an. » p. *38*.

Dans « biart » M. Sainéan voit un nom d'agent, « Celui qui va, qui se dirige », *Sources*, II, 287 ; mais je ne puis faire avec cette interprétation aucune analise logique de la frase.

Je propose que « biart » soit la 3e pers. sing. indic. du présent de **biarder*, dérivé hipotétique de *bier*, et qui signifierait ici, non pas Aller, Venir, mais factitivement Faire aller, Attirer. La frase alors devient = Dieu nous appelle, idée en connexion étroite d'une part avec « *Cosny*, mort » qui vient de clore le vocabulaire, et d'autre part avec l'« Ainsi soit-il » qui va clore l'œuvre.

Ce verbe **biarder* aurait pour famille *biardant* = Fuyant, et *s'embiarder* = S'enfuir, à Rouen 1625-1653 (*Arg. anc.*, 266), *débiarder* = Se sauver, en Bas-Maine, DOTTIN.

Le préfixe et le pronom réfléchi de *s'embiarder* font allusion au préfixe et au pronom réfléchi de *s'enfuir* ; le préfixe *dé-* de *débiarder* fait allusion au même préfixe dans quelque verbe composé français sinonime, *défiler*, ou *dégringoler*, ou *dévaler*. C'est là du parasitisme morfologique.

D'ailleurs *débiarder* est du patois, et *biardant* et *s'embiarder* du langage d'ouvriers drapiers, de sorte que nous sommes amenés à cette idée que le parasitisme même n'est pas une loi spéciale à l'« argot ».

Digitized by Google

13. — Quand un argotiste accepte ce postulat initial que l'argot est « artificiel », il en tire cette triple conséquence que l'argot est cloisonné, dans le tens, dans l'espace, dans la société. — Dans l'espace : et le fourbesque n'a pas en principe de fonds commun avec le jobelin ; dans le tens : et les sociétés de malfaiteurs jettent au rebut leur lexique à certaines dates, à des sortes de jubilés ; dans la société : et les mots vivent en castes.

M. Sainéan ayant expressément parlé du « fonds commun » et des « actions et réactions » (ce qui veut dire des emprunts mutuels) de l'argot de France et des autres argots de la Romania, les mots ont donc voyagé à travers les frontières nationales, ce Franc-Artificialiste l'admet, par une heureuse inconséquence envers son postulat. Et, sans qu'un Grand Coesre contemporain de Théodose le Grand ait eu besoin de légiférer pour tout l'Empire Romain, ou, contemporain de Romulus Augustule, pour l'Empire d'Occident, certains mots se retrouvent communs au fourbesque, à la germania, au calao et au jargon.

Restent les cloisons historiques et sociales. Là, M. Sainéan déclare toujours d'irréductibles principes, quoiqu'on le voie, en fait, accorder dans le détail bien des choses qui font plaisir.

Il y a beaucoup à réfléchir, et sur le sort séculaire de certains mots latitants, et sur les caractères cérémoniels dont le lexique français conserve encore aujourd'hui bien des survivances. Je ne voudrais donner aujourd'hui que quelques notes sur le cas d'Olivier Chereau. Mais le lecteur voudra bien se rappeler que l'esprit de caste en fait de langage, réel même aujourd'hui, mais peu puissant, était jadis très fort. Rien n'était rare comme un mot flétri qui pouvait remonter la pente du mépris. Par suite, bien des mots tombés en désuétude quant au bel usage, mots per-

Digitized by Google

dus soit par le latin des hautes classes aus premiers siècles du Moyen-Age, soit ensuite par le français anobli et littéraire jusque vers notre époque, pouvaient vivre de la seule vie orale pendant de longs siècles, toujours employés par le petit peuple, les malfaiteurs, les gens mécaniques et les provinciaus perdus, mais assez ignorés de la langue écrite et même de la langue parlée par les classes écrivantes, pour sembler, au lettré qui les redécouvrait, des péchés voulus, et pour peu qu'ils se groupassent en frases, un jargon secret.

14. — Telle fut l'impression d'O. Chereau, l'impression du-moins qu'il voulut donner au lecteur, dans le *Jargon de l'Argot réformé*, (*1628*).

Autant P. de Ruby est net et pragmatique, autant celui-ci est réteur, de goût, et logicien, de tempérament.

Nulle part P. de Ruby ne parle de décrets linguistiques. Il raconte naïvement comment, lors de ses débuts en langue blèche, il faisait de gros contre-sens ; le Coesre lui a demandé: *Sur quoi voulez-vous marcher? — Sur la dure*, a-t-il répondu, pour faire le malin, pour rappeler son maître au devoir de jargon. Il apprit alors que *marcher*, même en français, signifie Trafiquer. Il s'est inculpé le reste peu à peu par l'usage. Nulle part aucun professeur de jargon, sinon par camaraderie et urgence.

O. Chereau, lui, était homme de savoir. Et il le prouve. Sa « Preface » part de la création du monde. Il énumère, p. *24*, les téocraties du globe. Il renvoie, p. *28*, à la correspondance de Théodore de Bèze. Plus tard, en homme de de catalogues, il écrira l'*Histoire des illustrissimes Archevesques de Tours, avec le nom et le nombre des papes, empereurs et roys de France en chacun siecle, les saincts et hommes lettrez...*

Aussi a-t-il retourné son sujet du *Jargon*, son « Specu-

Digitized by Google

lum universale » de la truanderie, sous tous les éclairages possibles. Cette « Somme » comique, il la cuisine, la fouette et la fait mousser; et dedans, fourre, comme farce, le mistère de la signature acrostiche; le préambule, solennel; le dictionnaire, dressé, l'auteur souligne pour les hommes d'étude cette commodité, « par ordre alphabetique », et suivi d'une petite fraséologie ; une vision d'académie (le fameus décret sur la langue); une relation (une πολιτεία) de la monarchie argotique, des « Estats Generaux » d'icelle, et de la division du travail entre les argotiers; un dialogue; deus chansons; une « Sentence rendue » par un cagou ; ... tous les genres littéraires ne sont pas épuisés; il resterait l'épopée ? la voici, c'est un poème, en langue d'Argot et vers alexandrins « sur la prise de la Rochelle »[1]; j'oubliais le permis d'imprimer donné « de l'authorité du grand Coësre ». Telle est l'analise de cette œuvre, dont je me contente de souligner rapidement le caractère évident de parodie et de transposition politique et littéraire.

Et je dis : fantasmagorie.

Qui n'a pas connu vers 1898 Napoléon Hayard ? C'était réellement *l'Empereur des camelots*. Il a inondé Paris de testaments de Dreyfus ou de déclarations des droits du caniche. Voilà le genre du livret de Chereau.

Le permis d'imprimer ne fut donné à Chereau que par lui-même, amusé d'une vice-royauté à blanc sur une monarchie noire; pour les vers, les chansons, l'acrostiche et le dialogue, voir rétoriques et arts poétiques; la *Prise de la Rochelle* est en particulier du genre burlesque, puisqu'elle célèbre de grandes choses par des appellations basses; et la *Sentence* du Cagou est un jeu, relativement facile, analogue à l'*Arrêt*

1. Gros événement de 1628 (30 octobre).

Digitized by Google

de Boileau *pour le maintien de la doctrine d'Aristote*; le chapitre de « *L'origine des Argotiers* » est une Genèse ; et celui de l'« *Ordre ou Hierarchie de l'Argot* » un Dénombrement; les dis-uit autres sur les diverses espèces de Gueus, ces intéressantes fisiologies, comme on eût dit vers 1837 [1], sont une sorte de Deutéronome, précédé d'un chapitre « Articles accordez aux Estats generaux » qui est la Table de la Loi en quatre impératifs.

Enfin l'auteur se plait un peu partout, par verve, à employer le jargon de ses héros pour son exposé personnel. Ce que P. de Ruby ne fait point, ou guère, lui qui est le héros de son récit. Mais Chereau se permet ce jeu, parce qu'il fait de la parodie.

Et par un équitable échange, il prête à ses héros sa propre érudition : il fait citer, p. *28*, par des Argotiers l'*Epistre escrite* par Théodore de Bèze *à son amy Volmard*, et cette citation, mêlée aus considérants qui remuent dans la tête des « teigneux », n'est-ce pas, je le demande, un clair signal d'ironie biclé vers le lecteur, une clef qui transporte à nos oreilles le ton du texte ?

15. — Tels sont les procédés de développement très littéraires de Chereau. Ceci mène-t-il à récuser les renseignements qu'il ajoute à Pechon de Ruby ? non ; sauf des motifs plus précis. — Chereau apporte une grande quantité de faits observés.

Mais c'est un esprit métodique et raisonneur. — Et c'est pour cela qu'il suppose à son lecteur du « scrupule » sur les différences de ses équivalents argotiques avec ceus de P. de Ruby, et qu'il propose le coup du décret : « les Archisupposts, qui sont des Escoliers desbauchez [« et

1. YVE-PLESSIS, nº 133.

Digitized by Google

quelques Ratichons »], mouchaillant que trop de Marpaux entervoient, retrencheront les mots suivans : », p. *19* et *24*. — Et quand je dis « décret », je précise sa pensée ; je ne la déforme pas; mais je la précise à plaisir: ce n'est que la malheureuse frase qu'on vient de lire, qui a servi de boussole à tous les argotistes artificialistes..., et qui leur a fait perdre le vrai nord, parce que, non contents de la croire juste, ils en ont forcé le sens avec les allégations, les pures allégations, reproduites, par exemple, par M. Sainéan, *Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 293, et que M. Sainéan appelle des *faits*, des faits d'« observation » ! Est-ce que d'entendre un filologue de campagne et bon patoisant dire que son patois est du français déformé constitue une observation sur l'origine réelle des patois ? Est-ce pratiquer une fois cette observation que d'entendre la même erreur chez cent mille paysans ?

Pourra-t-on s'entendre ? — Les *Coquillards* « ont entr' eulz un langaige exquis que aultres gens ne scevent entendre s'ilz ne l'ont revelez et aprins », déposition de Perrenet, barbier, 34 ans, à Dijon le 3 octobre 1455. — Mais certainement! Quel est le Toulonnais qui débarque à Barneville et qui peut entendre le patois sans se l'être fait révéler et apprendre ? Il est un « horzain » comme lui disent les Normands. Horzain à l'Académie serait Conrart s'il ressuscitait pour ouïr l'éloge du tango. Et P. de Ruby fut d'abord, socialement, horzain aus locutions blèches. Cela prouve-t-il que les patois et le français soient artificiels ?

Il y avait chez les *Chauffeurs* « un *Instituteur* des Mioches, qui étudiait avec soin le caractère de ces futurs bandits, pour les éduquer et les rendre propres au genre de vie qu'ils devaient mener. Il s'appliquait surtout à leur apprendre à parler l'argot, à jouer adroitement du bâton, à frapper un

Digitized by Google

homme de manière à le tuer sur-le-champ, etc. ». — Mais certainement! Et la géométrie a-t-elle une langue artificielle parce qu'il faut en définir tous les termes pendant plusieurs années aus futurs Politecniciens ? — D'ailleurs, où faut-il croire M. Sainéan ? quand il puise les renseignements ci-dessus dans l'ouvrage même de Leclair, (*Sources*, II, 86), ou quand il coupe brusquement la parole à Leclair après les mots « leur apprendre à parler l'argot », et supprime du métier de cet *instituteur* tout ce qui n'était pas la grammaire, (dans sa réponse à mes objections, p. 293) ? La vérité est que M. Sainéan a vu, un peu tard, le danger de son texte complet : si l'*instituteur*, outre l'argot, enseignait le bâton, le vol, le meurtre, c'est que le bâton, le vol, le meurtre étaient, eus aussi, artificiels.

Alors... il a fallu couper.

On me demandera comment j'imagine l'enseignement du jargon aus Mioches.

Par une métode semi directe... ; et comme P. de Ruby et O. Chereau nous disent que les Gueus, les Mercelots et les Bohémiens se communiquaient leur langage. — F. MICHEL a noté sur le vif, au XIX^e^ siècle, les emprunts faits par les Bohémiens aus voleurs, *Introduction*, note 90, et c'est une « observation ». Mais dès le XVI^e^ siècle un Grand Coesre des Gueus pouvait dire à un Mercelot : « Vostre langue est semblable à la nostre ; nous sçavons [comme vous] *attrimer ornies* <...> », (P. de Ruby, p. *15*, texte SAIN.) ; et si Chereau, le classificateur, profétise que de « lier le Doublage avec l'Argot », c'est-à-dire les larrons avec les mendiants, a perdu la monarchie argotique parce qu'il faut au jargonneur désormais, pour primer, primer en deus et même trois spécialités (p. *33*), Bouchet constate très simplement, lui, que les Mattois, Blesches, Contre-porteurs et

Digitized by Google

Gueux de l'Hostiere usent « entr'eux d'un mesme langage », (*Sources*, I, 172).

16. — Devant une statistique des termes jargonnesques communs aux Coquillards, à Villon, à P. de Ruby, à l'Argot de 1628, celui qui a été averti que les malfaiteurs renouvèlent incessamment leur lexique est surtout frappé de la vérité contraire, de leur insouciance à remplacer les mots connus de la police ; doublement persuadé, s'il ne tient pas conte seulement du siècle bien tassé qui sépare les *Ballades* et la *Vie*, et s'il multiplie les 173 années écoulées de la *Coquille* à l'*Argot* par les 250 lieues, ou peu s'en faut, qui serpentent de Dijon et Paris à Niort, Saumur et Nantes ! Il sera étonné de la continuité lexicologique, — involontaire —, de ces malfaiteurs de tens et de lieus si différents, et, s'il veut bien penser aux principes des probabilités, d'autant plus étonné qu'il n'a pas à considérer tout le lexique qui leur passait entre les lèvres, mais seulement une portion très restreinte, les 300 mots les moins éventés.

Tel est l'argument contre un « effort constant », d'ordre grammatical, fait par les malfaiteurs pour échapper à la police [1].

En fera-t-on alors une preuve de leur fidélité à quelque chose de rituellement esotérique ?

Je n'y vois qu'une preuve de leur paresse [2].

1. Mais pourra-t-on savoir la définitive opinion de M. Sainéan ? ou que « le dictionnaire blesquin [de P. de Ruby] est essentiellement constitué par les éléments du jargon antérieur », (*Sources*, I, 142), — ou que « l'argot du XVIe siècle n'a gardé de ces *Ballades* [de Villon] que fort peu de chose : [6 mots] », (*ib.*, 116) ?

2. Encore une requête : pourra-t-on savoir du créateur de l'« argot ancien » où commence l'argot moderne ? Le vocabulaire de Vidocq en 1837 est-il « le dernier aboutissant de l'ancien argot », (*Arg. anc.*, 6) ; — ou bien le vocabulaire des Chauffeurs de 1800 est-il le « point extrême », final, du langage des malfaiteurs, (*Rev. de Philol. fr.*, XXVII, 293) ?

Digitized by Google

Pourquoi ne pas faire avec exactitude cette expérience d'examiner du moins la valeur des allégations historiques de CHEREAU sur les douze mots qu'il a choisis comme les plus probants échantillons du renouvellement de l'argot ? Voici ce passage résumé, (en capitales l'équivalent français, en italique le mot retranché, en romain le mot innové) :

TESTE, *calle*, tronche ; — CHAPEAU, *plant*, comble ; — PIEDS, *trottins*, paturons ; — MANTEAU, *volant*, tabar, tabarin ; — POTAGE, *jaffe*, menestre ; — CHAMBRIERE, *limogere*, cambrouse ; — CHEMIN, *pellé*, trimard ; — MANGER, *briffer*, *gousser*, morfier ; — ESCUELLE, *crolle*, saliverne ; — FRESSURE, *ditre*, encensoüer ; — MOY, *monnan*, meziere, meziguand ; — TOY, *tonnant*, teziere, tezinguand.

(**DITRE** = Fressure, doit être une coquille, non de *pire* (angevin), même sens, comme dit SAIN., *Sources*, II, 330, 422, mais de *pitre* (provençal) = Poitrine, par un simple *p* retourné ; cf. *Lois*, I, § 2.)

Or, — en tenant pour zéro les rééditions du *Jargon* jusqu'à 1849, parce que chez elles la survie des mots peut n'être que livresque, — j'observe ceci :

1° quant aus mots condamnés avant 1628 : CHEREAU semble enregistrer avec vérité la désuétude de *calle*, *plant*, *trottins*, *volant*, *limogere*, *pellé* ; mais **pitre* et *gousser*, pris aus patois du midi, et *crolle* aus patois de la moitié inférieure du cours de la Loire, ont continué à être employés par ces patois, donc par les malfaiteurs qui ont eu commerce avec les patoisants, au risque de se voir dresser contravention par les Cagous ; on peut en dire autant de *jaffe*, qui subsiste dans le champenois *jafflis* = Galimafrée, et autre part ; quant à *nonant*, *tonant*, voir ci-dessus § 9 ;

2° quant aus néologies de 1628 : *paturons* ni *trimard* ne

Digitized by Google

sauraient être contés comme du langage secret tout neuf, étant l'un une transparente assimilation de l'homme à l'animal, l'autre un dérivé limpide du vieus mot *trimer* ; *tronche* ni *comble* ne seraient de même promotion que les autres, puisqu'ils sont déjà là en 1596; même remarque pour *saliverne* qui apparaît chez Rabelais, *menestre* dès 1515, et deus français très anciens, *tabar* et *morfier*, tous les quatre honnêtes gens sans « mentalité spéciale » ; *encensoüer*, signalé à Rouen au XVII^e siècle, à Bourges au XIX^e, semble avoir une mentalité fort catolique. Restent pour la tèse de CHEREAU *meziere*, *meziguand* et *cambrouse* ;

3° quant à la puissance exécutive réelle des archisuppôts : ils n'ont pas revivifié *tabar*, qui mourait ;

4°, la réforme dont parle CHEREAU aurait été et la première et la dernière; car d'une part, aucune autre n'a été alléguée aus XV^e et XVI^e siècles, et d'autre part, aucune autre n'a eu lieu depuis : *tronche* subsiste au XVIII^e siècle, en 1872, en 1897 ; *cambrouse*, et *paturons*, et *comble* (devenu *combre*, mais c'est pure fonétique involontaire), jusqu'en 1800 au moins ; *menestre*, jusque dans notre apache, je le montrerai, par une curieuse provection du sens, et çà et là, en bas-langage et en patois ; *encensoüer*, jusqu'au moins 1850 à Bourges ; *saliverne* aussi, peut-être, jusque dans nos hospices contemporains ; *morfier* → *morfiller* jusqu'en 1850 à la prison de Reims ; *meziere* avec changement de sens (= Individu, Bourgeois) au moins jusqu'en 1829 [1] ; *meziguand* → *mézigue*, jusqu'en 1914 ; *trimard*, idem ; reste, pour la tèse de CHEREAU, *teziere*.

Chereau, d'ailleurs, auteur responsable quoique modeste,

1. *Chanson argotique*, in *Sources*, II, 181, qui sonne bien vrai l'argot tel qu'on l'écrit quand on est quelqu'un qui le parle.

Digitized by Google

de cette extravagante vision des États-Généraus Linguistiques de la Monarchie Argotique, n'offre qu'une très vague idée de l'époque où il faudrait les placer. Lesdits Etats auraient été tenus anciennement « juxte la vergne de Fontenay le Comte, et à present transtolez au Languedoc, » (p. *20*), — remarquez cette facilité des congrès de Gueus et comparez avec la peine qu'ont nos filologues d'aujourd'hui, même capitalistes, à se réunir, même en une ville centrale, par chemins de fer, — « pour ce que ce chenastre Pharos du Languedoc, Anne de Monmorency », a fondé une rente pour nourrir les Gueus durant la semaine sainte, à charge de communier le jeudi absolu et de prier pour lui, (p. *21*). Je ne connais que deus Montmorency en Languedoc : Henri tous deus, Henri I (1534 † 1614) gouverneur de 1563 à 1613 ; et son fils Henri II (1595† 1632), gouverneur de 1613 à 1632, célèbre pour sa générosité et sa popularité, à qui Chereau semble bien penser.

17. — Et voilà le document que les artificialistes prennent pour une sérieuse « observation » de l'artificialité.

M. Sainéan admet même que l'œuvre de Chereau « causa, semble-t-il, un grand trouble » parmi les argotiers ! « On trouve », dit-il, « On trouve l'écho de leurs doléances dans une pièce intitulée *Response et Complaincte au Grand Coesre* <...> », *Paris, 1630,* « un des documents les plus instructifs pour l'histoire du jargon. » (*Sources,* I, 249).

Ah, candeur !

Cette autre pièce, conçue exactement, et spirituellement, dans le même esprit que le *Jargon* de Chereau, l'esprit de la rue du Croissant, nous montre le Grand Coesre « Anacreon » parlant latin, « *omne viri specie* », (p. *26*) ; et tout l'ouvrage n'est qu'un long tème français-jargon, dont je ne discute pas, ici du moins, la documentation linguistique,

Digitized by Google

mais où je nie, comme dans Chereau, tout caractère de littérature vécue et de politique agissante.

18. — Je viens de dénoncer le flou historique et géografique des spectacles de CHEREAU. Je vais indiquer leur origine littéraire.

Origine littéraire ? comme s'il avait été lui-même dupe de son drame ? c'est mal parlé : il a été le simulateur d'une apocalipse : je vais montrer les clichés qu'il a truqués.

Lisez ces quatre ou cinq joyeuses lignes du livret de P. de Ruby : « C'estoit lors d'une assemblée generale où tous les plus signalez Gueuz de France estoient assemblez, comme grands Coesres, premiers Cagouz avec autres de respect envers leurs superieurs, comme une court de Parlement à petit ressort. » (p. *12*), texte SAIN.

Assemblée générale, Parlement, voilà, se dit Chereau, deus idées à corser ; idées qui n'en font qu'une ; au lendemain des Etats-Généraus de 1614, si inefficaces [1], le Parlement de Paris avait assumé le rôle de représenter la nation [2] ; Chereau fusionne sans peine les deus images.

Notez aussi que l'assemblée où assista P. de Ruby eut lieu près de Fontenay-le-Comte. C'est la raison de la même notation géografique dans Chereau : mais celui-ci en fait une coutume quasi éternelle, sans assez réfléchir combien une telle manie de Poitou, et annuelle, eût facilité les coups de filet de la justice royale.

Notez surtout que P. de Ruby parle des « grands Coesres » au pluriel. Un par province ? Et le *premier cagou* pour coadjuteur ? Bien davantage : « faut notter que tous

1. Exactement le 28 mars 1615, quatre jours après la dissolution des Etats-Généraus, A. THIERRY, *Hist. du Tiers-Etat*, VIII.

2. Les provinces y consentirent ; A. THIERRY, *ib.*, note relative aus États ratés de 1649.

Digitized by Google

les Chassegueuz, qui sont aujourd'huy aux villes, sont grands Coesres », (*Vie généreuse*, p. *12*)[1]. — Mais Chereau décrète que le Grand Coesre est unique en France. C'est bien assez que notre roi Louis de Bourbon, Louis le Juste, ait affaire à tant de révoltés différents ; qu'au moins son double ténébreus régisse en pais sa monarchie d'en dessous, et sa France à l'envers.

Tel est le manipulage verbal, et au germe exclusivement verbal, que Chereau a fait subir au brave P. de Ruby.

19. — On aura senti l'importance des deus passages de P. de Ruby sur *les grands coesres* (ci-dessus, § 18), que je crois être, — avec quel étonnement ! — le premier à souligner.

Il ne me souvient pas que les historiens du monde de l'Argot, ou du moins les linguistes, aient jamais calculé sur plus d'un Grand Coesre. Or, il ne semble pas indifférent pour connaître le fonctionnement d'un royaume monarchique de savoir combien il comporte de monarques.

Supposons, pour un instant, que P. de Ruby, parce qu'il a parlé de « tous les plus signalez Gueuz de France » (p. *12*), ait voulu présenter leur chef comme unique de son espèce ! Il ne faudrait pas, alors, oublier que P. de

1. *Chassegueux* = « Officier établi, dans quelques villes, durant le XVII^e siècle, » dit LITTRÉ, mais on voit que ce fut dès le XVI^e, « en temps de peste, pour empêcher les vagabonds d'entrer ». Les grandes villes de Bretagne au XVIII^e s., ont des archers ; les petites se contentent d'un ou deus chassegueus, gagés 150 livres à Fougères, 60 à Auray ; les communautés chargent du balayage des places publiques, à Dinan le « boueur », à Vitré les pauvres, à Josselin les *chassegueus* ; DUPUY, in *Annales de Bretagne*, VI, 202 et 285. — Ces agents, qui maniaient le balai comme les mendiants, le maniaient aussi contre les mendiants ; le breton à Vannes les nommait *chache-peurerion*, (CILLART, *Dictionnaire*),

Digitized by Google

Ruby, antérieur à la carte de Cassini [1], a des notions très confuses sur les proportions et la statistique géografiques; qu'il n'avait pas douze ans lors de son agrégation aus Gueus et aurait volontiers cru celui qui se serait proclamé monarque universel; qu'il servait dans leur régiment en simple *marcheur sur l'anticle*, ne vit qu'un coin de la grande « petite guerre » « de l'*artie* et de la *crie* » et qu'un œil de simple soldat déforme la bataille de Waterloo; enfin qu'il est porté non seulement comme tout spectateur adolescent, mais comme tout narrateur, à majorer la valeur morale de ce qu'il a vu.

(Je dis la valeur morale; car quant aus chiffres, je le crois pur de toute forfanterie, d'une manière évidente, on va bientôt voir pourquoi.)

Il faut se pénétrer de ceci, que P. de Ruby n'est nullement un légiste rassis, dont les frases gravitent entre elles comme un sistème planétaire. Quand il allie deus mots, la locution n'a pas toujours chez lui le même titre légal qu'au dictionnaire de l'administration. Je trouve à son stile savoureus de la propriété pittoresque, mais je crois qu'il ne l'a pas unifié sur les questions juridiques du royaume de l'Argot.

On lit chez lui : « Vous croirez qu'en toutes les Provinces il y a un chef de ces Docteurs [c'est-à-dire des « premiers Cagouz avec autres de respect envers leurs superieurs » dont il est question à l'alinéa d'avant], chose certaine; et

= Chasse-pauvres. Ils jouaient dans une ville un rôle analogue à celui des *chasse-de-Dieu*, ou bedeaus, dans les églises bretonnes, (desquels le nom n'est que la déformation de *chassegueus*); c'étaient en somme de très bas « officiers », des pousse-cul; et c'est avec vraisemblance que P. de Ruby les accuse de recevoir des deus mains.

1. Il vit des « chartes », (p. *31*), aus mains des Bohémiens (non pas des Gueus); on conçoit que ces cartes, qui représentaient « les maisons », ne pouvaient pas représenter la France entière utilement et ne s'y attachaient pas.

Digitized by Google

selon qu'il a esté creé vient recognoistre le chef appelé le grand Coesre et payer le devoir », (p. *12*); — et encore : « Les Cagouz, Lieutenants du grand Coesre par les provinces », (p. *13*). — Je ne crois pas qu'il faille comprendre ce mot de provinces comme sous la plume de Turgot; un Coesre de Bretagne connaissait le comté nantais, le pays gallo, le pays bretonnant, ou peut-être les neuf évêchés, comme autant de « provinces », c'est-à-dire de lots à faire gouverner; un peu plus loin le Cagou de Bretagne regarde notre héros redonnais comme étant « de son gouvernement et des siens », (p. *14*), entendez de son *ressort*, par un terme sinonime de *province*, et qui ne signifie pas une région de géografie administrative officielle.

Si cependant on veut prendre le mot de *provinces* au pied du sens administratif spécial, il est fort concevable que le Grand Coesre auquel P. de Ruby a dû sa qualité de Gueus eût sous son sceptre la Bretagne, le Poitou et l'Anjou, qui sont les trois pays où P. de Ruby a roulé avec ses amis pendant neuf mois, (ci-dessus, § 3); voilà le pluriel justifié, ainsi que celui de Cagou, « Les Cagouz, Lieutenants du grand Coesre par les provinces », (p. *13*).

Mais, supposé même qu'il y eût en France autant de Grands Coesres que le bloc Bretagne + Poitou + Anjou était contenu de fois dans le dividende France, c'est-à-dire cinq ou sis, nous serions encore loin du conte qu'il faudrait faire des *Chassegueuz*, qui « tous » sont grands Coesres.

Je ne trouve pour ma part rien de plus facile à admettre dans mon imagination qu'une pluralité de monarques argotiques nomades dans une région, si on prend une région assez étendue. Voyez plutôt en Océanie : « Puis vient un cinquième roi, puis enfin un sixième, tous tatoués, tous écussonnés, tous rois, enfin. Quelle

Digitized by Google

polymonarchie que cette péninsule de Banks, où je ne savais pas même qu'il y eût un royaume! », Maynard, *Les Baleiniers*, I, 266. Retenons ce mot heureus, *polimonarchie*.

N'est-ce pas raison de refuser à l'Argot une administration plus enviable, aussi exacte, moins anarchique, que l'administration des Bourbons, ces autres Grands Coesres à ciel ouvert? Par exemple, P. de Ruby est confié par le Roi même au « Cagou de Bretagne », pour être de ce « gouvernement »; eh bien, il parcourra avec ce Cagou le Poitou d'abord, puis l'Anjou, pendant environ neuf mois, avant d'arriver à Nantes par la rive gauche. La drôle de Bretagne!

Surtout voulez-vous savoir combien de Gueus il y avait à Fontenay lors des Etats-Généraus, que vit P. de Ruby, où « tous les plus signalez Gueuz de France estoient assemblez », (p. *12*)? — (Songez au dis-uit catégories que Chereau dénombrera, songez à tous les miséreus, à tous les sinistrés, à tous les sinistrants de nos Guerres civiles, songez aus pullulements burinés par Callot, à tout ce que la société rejetait et qui courait les routes faute d'hopitaus et faute de galères...), — ils étaient *cinquante* ou *soisante*: « Je diray avec verité, que de cinquante ou soixante gueuz qu'il y avoit en la trouppe [= en l'assemblée] fut receu trois cens escuz », (p. *18*).

Je crois que la Bretagne seule aurait pu nourrir 60 Grands Coesres à 600 gueus chacun.

Du récit du cambriolage d'un moulin, donné pp. *23*, *24*, j'infère que la troupe du Cagou de Bretagne, (P. de Ruby dit le « regiment », p. *25*), était divisée en deus parties égales quand il y avait trois Gueus d'un côté; 2 fois 3 font 6; ajoutez-y quelques femelles.

Digitized by Google

Encore un peu de calcul. De cette mission des Premiers Cagous qui est d'apprendre « comme on se doit gouverner pour acquerir de l'honneur et de la reputation pour parvenir à Lieutenant de Cagou, Cagou, ou Coesre qui est le plus hault degré », (p. *14*), j'infère que le premier ex-pechon venu, pourvu qu'il fût éveillé, avait dans son bissac le bâton de pommier de Grand Coesre; et comme il ne s'agit pas d'un despote unique pour tout l'Argot des fleurs-de-lis, ce concours ne fait pas supposer un effrayant pourcentage d'éliminés, mais nous ramène encore à quelque chose comme 1 sur 60.

20. — Le commun des mortels, je veus dire les dis mille Français actuellement vivants qui peuvent avoir quelque jour à glisser dans la conversation une allusion au Grand Coesre des Gueus, gardent une durable impression d'un livre prestigieus qu'on lit à quinze ans, *Notre-Dame de Paris*.

Hugo ne connaît qu'un Grand Coesre, qui règne sur la France unifiée et a son Louvre dans Paris. Là-dessus et en 1831, la source d'Hugo, c'est le livre alors centenaire de SAUVAL, *Histoire et Recherches des antiquités de la Ville de Paris, 1724*.

De quoi donc est fait le chapitre de Sauval sur les Cours des Miracles? 1°, de plusieurs pages de topografie parisienne que je puis croire originales; 2°, de traditions diverses, et notamment d'un démarquage du *Jargon* alors centenaire de Chereau, démarquage qui commence à « Pour les Argotiers <...> » et finit à « Il y a quelque temps <...> »; 3°, de quelques observations de mœurs qu'on lui a communiquées, le faus hidropique, par exemple, et le Pré des Gueus d'Auray.

Digitized by Google

Celle-ci est particulièrement instructive. Il y a en Basse-Bretagne, à Auray, un grand pré, « où ſe rend tous les ans à la Ste-Anne, à la Pentecôte, & aux autres Fêtes ſolemnelles, le grand Çoëſre, avec ſes officiers & ſes ſujets, pour tenir ſes Etats, couper des bourſes, & dérober. », édition 1724, I, 515. — Rappelons-nous que la Sainte-Anne échoit le 26 juillet, que la Pentecôte oscille du 7 mai au 14 juin, et osons « réaliser » que le Grand Coesre de France, et sa cour, fasse tous les ans la navette Paris-Auray et retour, deus fois dans ce trimestre, sans compter Pâques et l'Assomption « autres fêtes ſolemnelles ». Et la Flandre et le Roussillon ! et tout le reste de son empire !... Mais si ce n'est pas du Grand Çoesre de France que nous entretient Sauval ? si c'est du Grand Çoesre de Bretagne ? ou du Grand Coesre de l'évêché de Vannes ? — alors il y a cinquante, cent, deus cents Grands Çoesres en France, et Sauval, contredisant ce qu'il vient de copier dans Chereau, nous ramène aus faits vraiment observés par P. de Ruby, et dont le pré des Gueus d'Auray peut très réellement être la survivance jusque vers 1724.

Sauval, d'ailleurs, n'entremêle dans ce qu'il a pris à Chereau aucune désignation de résidence du Grand Coesre. Ç'est la légion des lecteurs cursifs, et récents de leur Hugo, qui peuvent en conclure qu'il la fixe à la Çour des Miracles de Paris. Sauval ne connaît qu'une seule personnalité notoire dans la galerie historique des Grands Coesres, celui qui était privativement nommé *Roi de Thunes*, se faisait traîner par deus chiens dans une charrette, et fut « roué » à Bordeaux. Bordeaux, charrette et chiens, c'est du Chereau, sauf que Chereau dit plus vaguement « exécuté », (p. 9).

De sorte que Chereau n'est pas seulement le premier, c'est aussi, et à l'exclusion de Sauval, l'unique responsable,

Digitized by Google

avant Hugo, d'une *Monarchie Argotique* unifiée de Genève à Ouessant.

Mais pour P. de Ruby qu'est-ce donc, un *Grand Coesre* ? — Ç'est ce que nous appelons aujourd'hui une *Terreur*, « surnom que donnent au plus fort d'entre eux les souteneurs d'un même quartier », RIGAUD ; d'où nos feuilletonnistes s'autorisent, j'ai des textes amusants, à dénombrer exactement les *Terreurs* du Paris actuel, la *Terreur de Sainte-Avoie*, la *Terreur des Archives*, etc., il y en a 80, s'il y a 80 « quartiers » ; ô imagination de ronds-de-cuir ! Est-ce que nos bandits d'aujourd'hui, imberbes et bien chaussés, n'ont pas d'aussi réelles qualités de chefs que les barbons éculés de jadis, et une autorité linguistique réelle, non pas artificielle ? Je ne doute pas de la puissance des Coesres et de leurs lieutenants les Cagous.

Bref, pour quelques frases où P. de Ruby emploie le mot *Coesre* au singulier, soit parce que la scène qu'il dépeint n'en comporte qu'un, soit par imprudence de plume, Chereau a tragicomiquement altéré le sens du mot. Et il a imaginé un royaume d'Argot parodiste du royaume de France. Non pour l'avoir observé dans son fonctionnement. Ni pour avoir cru très dur à cette parodie. Mais parce qu'il jugea cette explication trompe-l'œil suffisamment ajustée en ses dehors pour satisfaire l'imagination du public, et la critique des étourdis.

Ce même tour de jugement, le voici encore en service chez les religieus confrères de Chereau et chez Chereau lui-même comme Confrère du Saint-Sacrement. La Confrérie, jalouse des formules de l'autel, dénonça en 1639 le Compagnonnage secret des ouvriers, pour ses rites, qui singeaient le culte crétien, intentionnellement, disait-elle,

Digitized by Google

et qui puaient l'impureté la plus sacrilège. Monitoires et sentences d'officialité en 1640-1641, condamnation desdites pratiques par la Faculté de Théologie en 1655, voilà qui fut sérieus, et nous éloigne de la dénonciation toute burlesque de l'*Argot réformé*; et cependant la Confrérie du Saint-Sacrement, en soutenant que la force organisatrice du Compagnonnage secret était une pure parodie, une observance artificielle, prenait tout-à-fait la façon des artificialistes, pour qui la Cour des Miracles est une pantografie studieuse de la cour des Valois, et le jargon des Coesres une métode singeresse de la paperasserie des Bourbons[1].

21. — Deus causes psicologiques ont amené Chereau à son idée facétieuse d'un jargon fulminé par un pouvoir central :

1°, Chereau sent, en politique, ce besoin d'ordre maintes fois signalé par les historiens dans la France du XVII^e siècle, cet esprit d'unification monarchique qui s'est personnifié en Richelieu ; et spécialement cette idée que le Souverain a le droit de commander à la langue, idée qui allait amener Richelieu à sa fondation d'une compagnie pour la régenter. Le droit des Archisuppôts sur le lexique, Chereau le conçoit en vrai contemporain de Malherbe et Vaugelas.

« *Ordre ou Hierarchie de l'Argot* », (p. 9).
Ils « ostent, retranchent et reforment l'Argot ainsi qu'ils veulent », (p. 24).

1. MARTIN-SAINT-LÉON, *Le compagnonnage* (*1901*), résumant cette affaire religieuse, trouve beaucoup plus vraisemblable d'expliquer les rites bizarres des divers Devoirs du Compagnonnage par « de pieuses observances plus ou moins déformées et altérées ensuite par le mélange de superstitions populaires. » p. 41. — J'abonde dans ce sens; et je vois du même biais en linguistique.

Digitized by Google

Chereau est de son époque, d'une époque où les lois fisiques étaient moins crues que ne l'étaient les miracles de Dieu, où les penseurs ne voyaient guère de différence entre une loi linguistique et la loi politique émanée d'un despote, et concevant la formation du lexique sur le modèle du *Sit pro ratione voluntas*, estimaient aussi aisée que normale l'autorité grammaticale des Princes.

2°, Chereau, outre ses *Archevêques*, parus en 1654, a publié, en 1656, l'*Ordre et les prieres de la tres noble et tres ancienne Confrairie du Sainct Sacrement*; il était confrère de cette société « secrète ». — Devint-il pieus sur le tard, après avoir couru trimards et bordeaus ? Je ne trouve pas que ce soit la vraisemblance. Dès 1628 il a, dans sa *Preface*, le beau stile dévot.

Mieus encore : cette pièce de vers terminale sur la prise de La Rochelle témoigne qu'il est dès 1628 du parti de l'unité religieuse (comme de l'unité grammaticale) :

> Commencez, Ratichons, Rupins et Marcandiers,
> Laboureurs, Vignerons et tous les Argotiers,
> Entremelant leurs chants ne feront qu'une langue,
> (sans hérésie linguistique)
> Afin de rouscailler la divine louange.
> O chenastre Seigneur, qui d'une forte lousche
> As fait humilier cette Vergne farouche
> (et l'hérésie religieuse)
> Dessous les pasturons du Dasbuche Louis.

Mieus encore : en face de cet amiral qui a été l'un des forceurs de la ville huguenote, et que Chereau magnifie, de ce « chenastre » Montmorency, (p. 20), voyez par contre ce que Chereau rapporte du second Calvin, de Théodore de Bèze : comment il eut la teigne, et ne la pouvait guérir, d'où sa tentative de suicide avec un sien cousin atteint du

Digitized by Google

même mal, (le tout avec référence) ; bref, Théodore de Bèze ne saurait être élu patron par les teigneus, puisque sa teigne l'a désespéré, et aussi parce qu'il n'est pas au « Callendrier Romain ». — Et Chereau, lui, confrère du Saint-Sacrement, est un antiprotestant allègre.

On comprent ainsi pourquoi le *Jargon* de Chereau est *réformé*; paru entre 1617 et 1629 [1], il est contemporain de la crise dernière des guerres de religion (1621-1625-1628); « ordre » et discipline, c'est le motif comique de son exposé ; *réformé*, c'est, dans le titre, la note du jour, le tire-l'œil d'actualité, l'assimilation malicieuse et à double tranchant des dissidents du fisc et des dissidents de l'eucaristie. Dans le siècle des révolutions, L. Larchey spécifiera semblablement au titre de son argot « Mis à la hauteur des révolutions du jour. » YVE-PLESSIS, n° 187.

On trouverait, dans la littérature du début du XVII^e siècle, bien d'autres emplois du mot *réformé* visant au même effet de modernisme. Je citerai seulement quelques titres rencontrés au hasard : « Les Visions de Dom Francisco de Quevedo Villegas, reveues, corrigées et augmentées d'une septième vision de l'enfer réformé, traduites d'Espagnol par le Sieur DE LA GENESTE. » *Blois*, *1645*; — adaptation du même ouvrage par GALEO : « Les nuits sevillanes, ou les visions de dom Francisco de Quevedo Villegas;

1. L'édition de 1628 est donnée par son titre comme la « Seconde » ; la première est tout entière perdue ; LOTTIN, *Catal. des libraires de Paris*, donne 1617 et 1626 comme les dates extrêmes entre lesquelles exerça la veuve du Carroy qui est l'éditeur du livret; pourrais-je mettre d'accord LOTTIN, s'il ne fait pas erreur, et la remarque de bon sens sur la date de la prise de La Rochelle, qu'on doit à YVE-PLESSIS, p. 63, en supposant qu'on aura omis en 1628 de changer le bas de la p. 1, le nom d'éditeur? cela inviterait à croire que la seconde édition ressemblait beaucoup à la première et la suivait de près.

Digitized by Google

augm. de la Réformation des Enfers, et de la Relation du voyage de Calvin aux Champs Elisiens et aux Enfers. » *Bruxelles, 1700*; — de Garasse : « Le Rabelais reformé par les ministres et nommément par P. du Moulin. » *Bruxelles, 1620*[1]; — et surtout : « Reigles, statuts et ordonnances de la cabale des filovs reformez depvis huict iours dans Paris <...> ».

Réformés ! 8 jours ! Enfin nous allons apprendre l'année, le mois, l'heure de la réformation linguistique mentionnée dans Chereau... Hélas ! livret « Sans lieu ni date [fin du seizième siècle]; pièce pet. in-4 de 16 pp. (titre compris). » (YVE-PLESSIS, n° 64)[2].

Et quel est le caractère de ce dernier opuscule? — « Facétie où il y a peu d'argot », — encore une facétie, — « très instructive », d'ailleurs, « sous sa forme plaisante »[3]; encore une réforme pour rire...

Que Chereau ait d'abord écrit son titre, puis ait voulu y ajouter un livre, je ne le dis pas; mais qu'il y ait porté d'abord le mot de *réformé*, et qu'il ait ensuite voulu le justifier, je le dirais volontiers. Quand on sait qu'aucune date n'est nulle part fixée pour la réformation du Jargon faite ou à faire, ni calculable sur quoi que ce soit, et même

1. P. du Moulin, le téologien réformé bien connu, présidait en octobre de cette même année 1620 le synode national d'Alais, si important pour les 785 églises qui s'y dénombrèrent.

2. Pour toute tête pénétrée des enseignements crétiens, « primitif » et « normal » sont sinonimes, et c'est faire la justification d'une coutume que de la grimper au plus près possible des hauts tens du Paradis Terrestre dont tout ce que nous voyons est la déchéance; tel est le sens qu'il faut voir dans l'usage du mot *antiquité* pour signifier Mérite, et tel est le sens des mots *Antiquité des Larrons*, titre d'une apologie du vol, traduite de Garcia par Daudiguier en 1621 (YVE-PLESSIS, n° 67).

3. YVE-PLESSIS, *ib.*

Digitized by Google

qu'aucune observation vécue ne subsiste d'une telle réforme, ni n'a été jamais signalée, on ne souscrit pas à cette assertion, si confiante, de M. Sainéan : « Nous avons montré dans l'Introduction que le titre [de Chereau] fait allusion aux innovations opérées dans le vocabulaire jargonnesque au début du XVII^e siècle. » *Sources*, I, 178.

On préfère, après avoir étudié du plus près possible les faits recueillis par Chereau, et quand vient le moment d'analiser sa mentalité, se rappeler, puisqu'il faut alors lire entre les lignes, non pas les téories tirées de son opuscule postérieurement et par une naïveté incontrôlée, mais quelques réels éléments de son information et quelques penchants probables de sa volonté.

GASTON ESNAULT.

Digitized by Google

REMARQUES LEXICOGRAFIQUES

(*Suite*) [1]

dépecer :

A été employé par Pierron dans une frase où le mot *dépouiller* (v. ce mot I, 4°, 3 dans D. G.) semblerait plus juste : « Le choix des auteurs qu'il (le scoliaste A) a dépecés fait le plus grand honneur à son goût et à ses lumières. »

Homère, *Iliade*, éd. sav., t. I, Intr., p. XLVIII, p. 341. — Cf. J. de Maistre, *S. de Saint-Pét.*, t. I, p. 331.

***dépersonnalisation** :

« L'expérience, telle que la science la conçoit, c'est la dépersonnalisation des phénomènes. »

Boutroux, *Science et Religion*, p. 318.

***dépersonnaliser** :

« Il (Sainte-Beuve) se dépersonnalisait, si l'on veut m'accorder ce mot. » Faguet, *Pol. et Mor.*, III, p. 197. — « Rien n'est plus dramatique, dans le

1. Voir notre *Revue*, 1912, p. 253 ; 1913, p. 100, 209, 260; 1914, p. 132. — Les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire général* sont marqués d'un astérisque.

Digitized by Google

théâtre de Victor Hugo, que ce long effort du poète pour se dépersonnaliser. »

Brunetière, *Ét. crit.*, 7e série, p. 207.

Le mot est entre guillemets dans l'un et l'autre texte.

***dépersuader** :

« Il (Épicure) ne voulait pas seulement dépersuader, il voulait délivrer. »

Guyau, *Morale d'Épicure*, p. 64.—Cf. Droz, *Sceptic. de Pascal*, p. 85.

déplacé :

D. G. a fait une place à *déclassé*, employé substantivement (à la vérité, seulement au pluriel). Peut-être en pourrait-on donner une à *déplacé*. On lit dans Faguet : « Il (Stendhal) est un déplacé », et sis lignes plus loin : « Les déplacés sont aussi curieux à étudier que les déclassés. »

Polit. et Moralistes, III, p. 1 et 2.

***déploration** :

« Exécration du fratricide et déploration des frères entretués... tel est le thème. »

P. de Saint-Victor, *Les deux Masques*, I, p. 410.

Digitized by Google

***dépoitraillé :**

« Sur les bancs, une dizaine de femmes plus ou moins dépoitraillées, avec un poupon sur les bras. »

Brieux et Luguet, *Les Remplaçantes*, p. 38.

déportement :

Vieilli, dit D. G., au sens de « manière de se comporter. » Ce terme a été repris par Taine pour une traduction, il est vrai, d'un texte italien du XV^e^ siècle, *il Cortigiano*, du comte Castiglione : « La dame qui vit à la cour... doit avoir un déportement tranquille et modeste. »

Phil. de l'art, II^e^ p., ch. III, par. 4, t. I, p. 141.

***déraisonneur :**

« Ce régiment de déraisonneurs n'ajoute rien à la langue, ne fait que l'énerver. »

Mercier, *Tableau de Paris*, XII, 236, cité par Gohin, *Transform. de la langue franç.*, 1740-1789, p. 104, n. 1.

***désabusement :**

« Dans ce désabusement, on comprend mieux le prix de la vie intérieure. » Martha, *Moralistes sous l'E. R.*, p. 259, éd. in-8.

Ce mot est déjà dans Chateaubriand, et Nisard, qui le cite, ajoute : « Je ne sache ni un temps... ni un

Digitized by Google

homme... qui n'y retrouve (dans René) ses désabusements. »

H. de la Litt. fr., l. IV, ch. XII, par. 5, t. IV, p. 496.

***désamphitryonner** :

Est, comme *désosier*, un mot créé par Molière, ainsi que *tartufié* ; celui-ci seul est donné par D. G. Il est vrai que les deus premiers ne se rencontrent pas ailleurs, tandis que *tartufié* a été repris, au figuré, par Mme de Sévigné (v. D. G.).

« Et l'on me désosie enfin
« Comme l'on vous désamphitryonne. »

Amphitryon, a. III, n. 8.

***désassimilation** :

« A l'origine, intégration et désintégration... assimilation et désassimilation, tel est le phénomène primitif. »

Guyau, *Morale d'Épicure*, p. 34.

***désentripailler** :

« Que Montfleury s'en aille,
« Ou bien je l'essorille et le désentripaille. »

Rostand, *C. de B.*, I, IV, p. 33.

Digitized by Google

désert (laisser à) :

Cette expression, peut-être dialectale, équivaut à *laisser en friche*. Brieux l'a employée au sens figuré : « Mon fils, ne laisse pas ta femme à désert ; c'est d'un mauvais cultivateur. »

Brieux et Luguet, *Les Remplaçantes*, p. 259.

***désertrice :**

« La déesse irritée (contre Tyndare) multiplia les hyménées de ses filles adultères et désertrices de leurs époux. »

J. Girard, *Le sentiment religieux en Grèce*, l. II, ch. I, p. 143.

déshabité :

Vieilli, dit D. G. qui n'en cite qu'un exemple, emprunté à Régnier. On le lit dans Chateaubriand : « Mon cœur saignait à la vue de ces forêts ébréchées et de ce monastère déshabité. »

Mém. d'O.-T., I, 8, cité par Humbert, *Chateaub., récits, scènes et paysages*, p. 34, éd. Garnier, 1903.

***désharmonique :**

« Souvent se rencontrent, au milieu des vers les plus harmonieusement balancés, ces vers irréguliers et désharmoniques avec leur cadence de prose. »

Renouvier, *V. Hugo, Le poète*, p. 304.

Digitized by Google

désigner :

D. G. ne le donne pas au sens de *avoir dessein, projeter*. On lit dans Saint-Cyran : « J'avais fait le dessein de bâtir une maison qui eût été comme un séminaire... je ne désignais de le faire que pour six enfants. »

Cité par Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. IV, ch. 1, t. III, p. 469. Cf. D. G. v° *dessin* : « 1549. Un desing, ou pourject. *R. Estienne.* »

***désillusionnement :**

« ¡Les motifs de guerre... tendent par l'effet du scepticisme politique et le désillusionnement général, à s'accuser comme motifs économiques. »

Proudhon, *La Guerre et la Paix*, II, p. 287.

***désintégration :**

V. *supra*, v° *désassimilation*.

désoccupation, désoccupé :

D. G. donne ces deus mots comme *vieillis*. On lit encore dans Martha : « La désoccupation politique, la tristesse des temps ajoutent un nouveau prestige à l'antique autorité de la philosophie. » *Moralistes sous l'E. R.*, p. 9, éd. in-8, et dans Boissier : « Pour dérouter les curieux, il (Saint-Simon) s'appliquait à paraître indifférent, désoccupé. »

Saint-Simon, Ire p., ch. III, p. 45.

Digitized by Google

***désorbité** :

« Son humeur vagabonde le faisait rouler (E. Poë) comme une comète désorbitée... sans qu'il pût se fixer nulle part. »

Baudelaire, *Fleurs du Mal*, préf. de Th. Gautier p. 49.

***désosié** :

V. *supra*, v° *désamphitryonné*.

desserrer :

Vieilli, dit D. G. au sens I : *décocher*. Sainte-Beuve l'a employé au fig. dans ce sens : « De là les *Agathe*, les *Spiridion*, les *Palombe* que coup sur coup il (Camus) desserra. »

P.-R., l. I, ch. IX, t. I, p. 242.

***déterminance** :

« A la Faculté des arts, aux examens, sophismes, déterminances, figures et actes où les maîtres prenaient leurs bonnets de licence. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, I, II, p. 16.

détour :

Faguet a entendu ce mot dans un sens un peu différent de celui que lui donne D. G. « De son âme

Digitized by Google

simple et sans détours, ce qui veut dire sans recoins reculés, Rabelais a bonnement tiré les deux ou trois hommes, sans plus, qu'elle contenait. »

XVIe s.. *Et. litt.*, p. 95.

***deutérose** :

« Les deutéroses ou secondes éditions ne sont pas rares dans l'histoire. »

Proudhon, *Césarisme et Christianisme*, t. I, préf., p. XXI.

deux et une :

D. G. v° *deux* donne seulement : « (Blason) deux un. » La Bruyère écrit : « Ils (les Sannions) portent comme eux (les Bourbons) deux et une. »

De la Ville, p. 185, éd. cl. Servois et Rébelliau.

***dévelouté** :

« Maintenant, avec ma pauvre âme développée de cinquante ans, cette impression dure encore. »

Renan, *Souv. d'enf. et de jeunesse*, p. 14.

***dévirilisation** :

« Ce qui nous importe ici, c'est de ce féminisme transcendant le principe négatif, la dévirilisation de l'homme. »

Lasserre, *Rom. français*, p. 158.

Digitized by Google

dévoiement :

« Anciennement, dit D. G., action de dévoyer. » J'ai rencontré, non sans surprise, ce mot en ce sens dans un journal lyonnais : « Il est très rare qu'un dévoyé ne soit pas un agent de dévoiement. »

Louis Madelin, *Le Salut public*, jeudi 23 janvier 1913.

dévorateur :

Peu usité, dit D. G. — Taine écrit : « Il n'y a point de place (chez les Grecs)... pour les dieux despotes et dévorateurs. » (*Phil. de l'art*, IV^e^ p., I, III, t. II, p. 111),

et J. Lemaître : « Après tant d'autres héros, il (Télémaque) subissait le charme dévorateur de la tranquille fille de Léda. »

En marge des vieux livres, 1^re^ série, p. 28.

***dévoration :**

« L'idée de... la dévoration mutuelle des êtres occupe une place considérable dans le poème de V. Hugo qui a pour titre *Dieu*. »

Renouvier, *V. Hugo, Le philosophe*, p. 31.

dévoyer :

I. Je relève dans D. G., v° *dévoyer* 2°, une faute d'impression qui peut donner lieu à un contre-sens ;

Digitized by Google

il faut lire : « les enfants du prophète que le détestable Omar a dévoyés (et non : dévoyé). »

II. *Dévoyé* peut être employé *substantivement* ; v. *supra*, v° *dévoiement*.

diaconesse :

Voltaire a employé ce terme au sens figuré : « Si vous voyez notre diaconesse, Madame du Deffand, saluez-la pour moi en Belzébuth » (*Lettre à d'Alembert*, 17 novembre 1760).

On lit dans An. France : « La science ne peut-elle avoir, comme la religion, ses vierges et ses diaconesses ? »

Le Jardin d'Épicure, p. 193.

***dialectisme** :

« M. Gautier étudie à part les poétismes qui pourraient bien n'être que des dialectismes déguisés. »

Vendryès, *Rev. des Études grecques*, 1912, p. 470.

***dialectologique, * dialectologue** :

« Remarques fort justes sur les difficultés dont le dialectologue devra triompher au cours de ses enquêtes. »

Désormaux, *Bibliog. dialectologique*, *Revue savoisienne*, p. 275 et 276, 1912.

Digitized by Google

dialoguer :

Familier, dit D. G. au sens de « s'entretenir avec quelqu'un. » La familiarité pourtant n'est pas la caractéristique des vers qui suivent :

« Les blocs, ces durs profils, les rochers, ces visages
« Avec lesquels on voit dialoguer les sages,
« Guettent le grand secret. »

V. Hugo, *Lég. des siècles*, *le Satyre*, II, *le Noir*, v. 93-95.

***dialogueur** :

« Les voitures séparent les dialogueurs qui... se rejoignent aussitôt. »

Mercier, *Tableau de Paris*, Extr. LXXVIII, Babil, p 219.

diane :

I. « batterie de tambour à la pointe du jour », dit D. G. C'est aussi une sonnerie de trompette. On lit dans Chateaubriand : « La diane est restée à nos armées. On sonnait de la trompe à tous les changements de garde, le jour et la nuit. » Note XI au 6e l. des *Martyrs*. Voici le texte auquel se réfère cette note : « Lorsque les trompettes venaient à sonner l'air de Diane. » Je note en passant que Chateaubriand n'adopte pas l'étimologie généralement acceptée et que donne D. G.

II. V. Hugo, prenant le mot au sens figuré, écrit :

« Ce clairon, au-dessus des êtres et des choses...
« Sonnera la diane effrayante des morts. »

Lég. des siècles, *La Trompette du Jugement*, v. 103 et 106.

Digitized by Google

***diascévaste** :

Pierron déclare « tout à fait erronée » la définition que Littré a donnée de ce mot. « Un diascévaste est un interpolateur, rien de plus. » (*Homère, Iliade*, éd. sav., ch. VI, v. 433 n.). On peut consulter encore sur cette définition : Pierron, *Iliade*, t. I, p. XVII, t. II, append. IV, p. 560, et *Odyssée*, t. I, introd. p. VIII et IX. — Cf. M. Bréal, *Pour mieux connaître Homère*, p. 118.

***diascève** :

« La diascève... n'est jamais qu'une preuve ou de mauvais goût, ou d'irréflexion, ou d'ignorance. » (Pierron, *Iliade*, I, p. XVIII).

Cf. E. Egger, *Hist. de la critique*, p. 26-28, 3e éd., 1887.

***diathermie** :

« Deux savants rapports ont été lus sur la diathermie, c'est-à-dire l'échauffement des tissus par les courants de haute fréquence. »

Paris-Journal, 16 avril 1913.

***dicastérie** :

« Bientôt il (le peuple athénien) se fait payer pour juger dans les dicastéries. »

Taine, *Phil. de l'art.*, t. II, p. 124. — Cf. p. 142.

Digitized by Google

différemment :

D. G. donne deus exemples de l'emploi de cet adverbe, mais sans complément.

Chateaubriand écrit : « Nous jugeons des auteurs anglais tout différemmentque les Anglais eux-mêmes. »

Morc. ch., éd. Canat, p. 403.

Flaubert : « Jamais il ne put la voir en sa pensée différemment qu'il ne l'avait vue la première fois. »

Madame Bovary, p. 24.

Et Renan : « Ces nobles de campagne avaient autrefois certains privilèges qui les aidaient à voir un peu différemment des paysans. »

Souv. d'enf. et de jeunesse, p. 27.

***différenciation** :

« Comment s'opère en eux (les genres) la différenciation qui les divise d'abord, qui les caractérise ensuite, et enfin qui les individualise ? »

Brunetière, *Évol. des genres*, p. 11.

difficultueux :

« Enclin à soulever des difficultés », dit D. G. ; ce qui donnerait à penser que cet adjectif ne s'applique qu'aux personnes ; cf. les deux seuls exemples qu'il cite. On lit cependant dans Proudhon : « J'arrive à la question difficultueuse. »

La Guerre et la Paix, II, p. 224.

Et dans Faguet : « l'explication est bien difficultueuse. » (XVI[e] s., p. 176).

Digitized by Google

D. G. cite, avant l'article : « 1584. Choses bonnes et difficultueuses. »

***digamma** :

« Théoriquement, l'hypothèse du digamma ne choque point la raison. »

Pierron, *Iliade*, t. I, p. CII et *passim*.

***digammisme, *digammiste** :

« Hayman aurait bien voulu, je crois, échapper à la nécessité du digammisme. »

Pierron, *Odyssée* t. I, p. XLVI.

« Les digammistes croient qu'il y a eu des exemplaires où figurait le digamma : c'est une illusion. »

Pierron, *Odyssée*, t. I, p. VI.

digesteur :

D. G. ne le donne que comme *subst. masc.* Brillat-Savarin écrit : « L'appareil digesteur peut être considéré comme un moulin garni de ses blutoirs. »

Physiol. du goût. — De la digestion. — Office de l'estomac.

***dignifier** :

« Chez Malebranche... l'homme doit tomber pour que le Christ ait lieu de dignifier et d'ennoblir l'ouvrage de son Père. »

Sainte-Beuve, *P.-R.* l. VI, ch. VI, t. V, p. 422.

Digitized by Google

dilettante :

D. G. ne le donne que comme *subs. masc.* Lasserre l'a employé comme adjectif : « Demandons-nous si la disposition dilettante est... la plus favorable à l'investigation de la réalité historique. »

Romant. français, p. 527.

***dinandinier** :

D. G. donne *dinandier* (*vieilli et dialectal*) et en fait un sinonime de *chaudronnier*. On lit dans V. Hugo : « Elle (Paquette) n'avait donc plus que sa mère, sœur de M. Pradon, maître dinandinier et chaudronnier à Paris. »

N.-D. de Paris, VI, III, p. 152.

***diorthose** :

« C'est pour rétablir Homère dans sa pureté qu'on a fait, au v^e^ siècle et depuis, des diorthoses, des éditions corrigées, des recensions critiques. »

Pierron, *Iliade*, t. I, p. IX, cf. p. XXI, XXXIV, et *Od.*, t. I, p. XII et XV.

***diorthunte** :

« Les critiques d'Alexandrie se nommaient eux-mêmes diorthuntes, c'est-à-dire correcteurs, et non diascévastes. »

Pierron, *Odyssée*, t. I, p. VIII. — Cf. *Iliade*, t. I, p. XVIII.

Digitized by Google

***diple :**

« Le mot *diple* signifie *double ligne* ; on pourrait dire *ligne bifurquée* ... c'est toujours l'ypsilon couché. »

Pierron, *Iliade*, t. II, p. 523.

dire (autant) :

D. G. donne l'expression *pour ainsi dire*, mais non *autant dire*. An. France écrit : « Alors que l'imprimerie était encore, autant dire, dans les langes. »

Opinions de J. Coignard, p. 142.

discouru :

Je relève, dans Chapelain, cet adjectif qui se rattache à *discourir* 2° « parler en s'étendant sur un sujet. » (v. D. G.) « Je suis toujours pour les préfaces discourues et solides ».

Cité par Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. IV, ch. IV, t. III, p. 561.

disparate :

Subs. fém., dit D. G. On lit dans Chapelain : « Quel plus grand disparate ... que d'être dans la première scène du premier acte un enfant au maillot, et dans la seconde de se présenter la barbe au menton ! »

Brunetière, *Évol. des genres*, p. 70.

D. G. cite d'ailleurs (Traité, par 550) *disparate* parmi les mots dont le genre a varié.

Digitized by Google

***disqualification** :

« Ce qui consomme à nos yeux la disqualification intellectuelle de Madame de Staël, c'est le nombre de pensées fortes et saines qu'on trouve chez elle. »

Lasserre, *Le Romant. fr.*, p. 171.

(Le contexte explique, s'il ne la justifie pas, cette appréciation qui, prise en soi, peut sembler plus qu'étrange.)

disquisition :

Vieilli, dit D. G. On lit encore dans Renan : « Je préfère aux plus belles disquisitions cartésiennes la théorie de la poésie primitive... telle que Wolf l'avait entrevue. »

Av. de la science, p. 265.

***dissembler** :

« Rien ne dissemble plus de lui que lui-même. »

Diderot, *Neveu de Rameau*, p. 3.

dissiper :

« 3° laisser aller son esprit aux distractions », dit D. G. Le texte suivant n'est pas en étroite concordance avec cette définition : « J'entends qu'on me dissipe, Je veux être un peu gai ! »

V. Hugo, *Cromwell*, III, 11.

Cf. D. G. v° *distraire* 3° ad finem.

distillateur :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. An. France

Digitized by Google

écrit : « Je m'en tiens à la prédilection qui attire les distillateurs d'idées vers les termes qui expriment la négation d'une affirmation. »

Le Jardin d'Épicure, p. 250.

distiller :

Vieilli comme v. intr., dit D. G. qui n'en cite pas d'exemples après le XVII^e^ siècle. Au XIX^e^ on trouve dans H. Rigault : « Un livre d'où distille avec l'ambroisie du beau langage, le nectar de la plus pure doctrine. »

Œuvres complètes, t. IV, p. 439.

divin :

« Subst^t^, dit D. G., ce qui offre un caractère surnaturel. » Proudhon a donné une définition plus explicite du *divin* : « J'appelle *divin* tout ce qui dans la nature procède immédiatement de la puissance créatrice, dans l'homme de la spontanéité d'esprit ou de la conscience. J'appelle *divin*, en autres termes, tout ce qui, se produisant en dehors de la série, ou servant de terme initial à la série, n'admet, de la part du philosophe, ni question, ni doute; le divin s'impose de vive force. »

La Guerre et la Paix, t. I, p. 34.

***divonne** :

« De l'autre côté de la rivière était la charmante vallée de Tromeur, arrosée par une ancienne divonne ou fontaine sacrée. »

Renan, *Souv. d'enf. et de jeun.*, p. 9.

Digitized by Google

***divulgateur** :

« Les hommes de Port-Royal ont été d'excellents maîtres, de parfaits et fructueux divulgateurs. »

Sainte-Beuve, *P.-R.*, l. II, ch. XVIII, t. II, p. 361.

On dirait aujourd'hui *vulgarisateurs*, « néolog., dit D. G., admis par Acad. 1878. »

***docétisme** :

« Leur docétisme (des gnostiques) obstiné ... fermait devant eux les portes d'une Église où la règle des chefs fut toujours une sorte de modération et d'opposition aux excès. »

Renan, *Marc-Aurèle*, p. 137-138.

docimasie :

D'après D. G., « terme : I de métallurgie, II de médecine légale. » S. Reinach écrit : « Chaque sénateur (athénien) était soumis à un examen moral, *docimasie*, lors de son entrée en charge. »

Manuel de philolog. classique, 2e éd., p. 231. — Cf. p. 261.

***doctrinarisme** :

« Comme éléments ... d'une conflagration future notez ... le carbonarisme italien, le doctrinarisme, le socialisme. »

Proudhon, *La Guerre et la Paix*, t. I, p. 96.

Digitized by Google

***doctriner :**

« Commode... écoutait, à peu près comme ferait un jeune lion qu'on doctrinerait et qui laisserait dire. »

Renan, *Marc-Aurèle*, p. 472.

dogmatiseuse :

D. G. donne seulement *dogmatiseur*, subst. masc. On lit dans Sainte-Beuve : « Vous êtes une dogmatiseuse, une théologienne et une philosophe. »

Lettre de l'Archevêque de Paris, cité dans *Port-Royal*, l. V, ch. III, t. IV, p. 274.

***doreloterie :**

« La mère ... n'apprit rien à Paquette qu'un peu de doreloterie et de bimbelotterie. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VI, III, p. 152.

et un peu plus loin : « Le capitaine avait au col et aux poignets des touffes de doreloterie, grande élégance d'alors. »

N. D. de Paris, VI, VIII, p. 218.

(Cf. D. G. v° dorloter, étym.)

***dorelottière :**

« Elle (Paquette) y avait mis toutes ses finesses de dorelottière. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VI, III, p. 154.

Digitized by Google

doreur :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. On lit dans V. Hugo :

« Les forêts sont le lieu lugubre ; la terreur,
« Noire, y résiste même au matin, ce doreur. »

Lég. des siècles, Le Satyre, II, v. 83-84.

dorsale :

D. G. ne le donne comme subst. qu'au sens de *nageoire*. V. Henry distingue parmi les consonnes : « Les cacuminales, les dorsales (le dos de la langue contre la partie antérieure du palais), etc. »

Gr. comp. du grec et du latin, p. 24, n. 1.

doucine :

D. G. donne deus sens de ce mot ; il en a évidemment un troisième dans le texte suivant : « On y entend tour à tour les orgues, le cornet d'Allemagne, la doucine, un motet, des flûtes, un luth. »

Taine, *Phil. de l'Art*, IIIe p. ch. II, 1, t. II, p. 12.

doutant, douteur :

D. G. ne donne pas le premier comme substantif et dit du segond qu'il est rare.

Douteur se lit dans Brunetière : « Pas plus que Descartes, Bayle, en effet, n'est un sceptique, mais, comme Descartes, il est un douteur. »

Et. crit., 5e série, p. 114.

Quant à *doutant*, Renan écrit : « Je ne crois pas

Digitized by Google

qu'il y ait deux hommes au monde plus incapables de s'entendre qu'un croyant et un doutant quand ils se trouvent en face l'un de l'autre. »

Souvenirs d'enf. et de jeunesse, p. 307.

douzaine (sergent de la) :

Cette expression manque dans D. G. « Vous vous ferez ramasser par les sergents de la douzaine, pour votre ceinture dorée » (V. Hugo, *N.-D. de Paris*, VII, I, p. 181); et plus bas : « Ces messieurs de la douzaine entrent et,... comme ils étaient en joie, ils m'ont battue » (VIII, I, p. 227).

dragée :

Se trouve dans Nisard avec un sens figuré que D. G. n'a pas signalé : « Bouhours était un causeur fort goûté, tout nourri de ces dragées de la conversation des ruelles qu'il nous offre dans ses écrits. »

Hist. de la litt. fr., l. IV, ch. II, par 2, t. IV, p. 53.

dragonnade :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. Proudhon écrit : « Si cette condition (l'assimilation des vaincus) n'est pas remplie, les victoires ne sont que d'odieuses dragonnades. »

La Guerre et la Paix, t. I, p. 330.

***drapel, *drapelet** :

« Heureux peintre ! dit Gringoire avec un gros soupir; et il tourna le dos aux drapels et drapelets. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, II, I, p. 39.

Digitized by Google

Cf. D. G. v° *drapeau* : « XII^e s. Dessired ont ses drapels. »

draper :

D. G. n'a pas relevé ce mot pris au sens figuré de *critiquer*. « On dit qu'on l'a drapé dans certaine satire. »

Boileau, Sat., III, v. 189.

***drée** :

« On eût dit que quelque autre église avait envoyé à l'assaut de Notre-Dame ses gorgones, ses dogues, ses drées, ses démons. »

V. Hugo, *N.-D. de Paris*, X, IV, p. 219.

dresser :

Par analogie sans doute avec *dresser ses batteries* (cf. D. G.). Nisard écrit : « Il est vrai que... dressant un procès, ils (Fréron et la Beaumelle) ne devaient négliger aucune preuve. »

H. de la litt. franç., l. IV, ch. IV, par 2, t. IV, p. 137.

droit :

Je ne trouve pas dans D. G. d'expression telle que celle-ci : « Autant vaudrait dire que la nature humaine est du droit du poète. »

Nisard, *H. de la litt. fr.*, l. III, ch. III, par. 5, t. II, p. 128.

Digitized by Google

***druesse** :

« Avec nos armes de jet la victoire et la vie du soldat dépendent surtout... de la précision des feux de bataillon, de la druesse des feux de file. »

Proudhon, *La Guerre et la Paix*, t. II, p. 54.

druide :

« Transcription d'un mot celtique qui paraît se rattacher au nom et au culte du chêne chez les Gaulois », dit D. G. Cette étimologie a été rejetée par Gaidoz (*Rev. des Religions*, juillet-août 1880). « Au pluriel nomin. *druide* en gaélique = *sorcier*, et, sous sa forme gauloise, s'il reste obscur, est sans rapport avec *chêne*. »

Cité *in Revue de l'Ens. secondaire et supérieur*, 1er juin 1887, t. VII, nº 9, p. 385.

D'après Bosc, ce terme serait « dérivé du celte Derouyd (de *Dè* ou *Di* = dieu et *roud*, *rouid* = qui parle), interprète des dieux. »

Dict. gén. de l'architecture, p. 255, éd. F. Didot.

***druze** :

« Plusieurs sectes religieuses de l'Orient, les druzes, les mendaïtes, les Ansariens ont des livres sacrés. »

Renan, *Avenir de la Science*, p. 102.

Peut-être faut-il voir là un nom propre géographique plutôt qu'un nom commun; pourtant Renan ne semble point le considérer comme tel.

Digitized by Google

***ducasson :**

« Il lui arriva (à un bourgeois de Séez) d'être volé par sa servante de quelques doublons, ducassons, nobles à la rose. »

An. France, *Opin. de J. Coignard*, p. 268.

ducat (*double) :

« On ne parlait chez lui que par doubles ducats. »

La Font., *Fables*, VII, XIV, v. 13.

On lit dans Richelet : « Le double ducat était une espèce d'or d'Espagne qui, du temps de Henri II, valait six livres quatre sous ; sous le règne de Louis XIII, il y avait une autre sorte de double ducat qu'on appelait ducat à deux têtes d'Espagne et de Flandre, qui valait dix livres. »

Cité par Clément, *Fables de la Font.*, VII, XIV, éd. Colin.

duchesse :

D. G. donne l'expression « lit à la duchesse ». Le mot *duchesse* s'employait, seul, dans le même sens : « J'arrive, je vous trouve tantôt achevant votre parure, tantôt prolongée (*sic*) sur cette duchesse ».

Lettre de l'abbé Galiani à Mad. Necker (4 août 1770), cité par Caro, *Variétés littéraires*, p. 18.

duel :

I. « En vers, du-el », dit D. G. *Duel* est en effet dissillabe par ex. dans Cromwel, I, x, et II, XXI ; mais il est monosill. ici :

Digitized by Google

« Olivier verse à boire à Roland, puis tous deux
« Marchent droit l'un vers l'autre et le duel recommence. »
et plus bas : « le duel reprend, la mort plane, le sang ruisselle. »

V. Hugo, *Lég. des Siècles*, Mariage de Roland, v. 75 et 95.

II. D. G. v° *duel* 1°, cite ce texte de Bossuet : « Le vainqueur (Cyrus) offrit le duel au nouveau roi. » Jacquinet, dans son édition du *Discours sur l'H. U.*, p. 490, n. 8, a critiqué — à tort, ce me semble — l'emploi de ce terme qui, dit-il, « convient d'autant moins ici que, dans Xénophon, Cyrus ne propose pas au roi d'Assyrie un *combat singulier*, mais lui fait seulement dire qu'il est prêt, si l'on en vient aux mains, à se mesurer avec lui sur le champ de bataille. »

Ce qui prouve que Bossuet l'a bien entendu au sens de *combat singulier* (telle est aussi l'opinion de D. G.), c'est non seulement le passage de la *Cyropédie* (V, 3) cité par Jacquinet, mais le texte même de Bossuet : « en montrant son courage, il se donna la réputation d'un prince clément qui épargne le sang de ses sujets. »

D'où il suit, pour le dire en terminant, que si l'on doit accorder que « César n'envoya pas de cartel à Caton, ni Pompée à César » (cf. J.-J. Rousseau, *Nouvelle Héloïse*, 1re partie, lettre 57), il faut admettre du moins que Cyrus (le Cyrus de Xénophon, sinon celui de l'histoire) envoya un cartel au roi de Babylone.

III. *Duel*. avait encore, au moins au XVIe siècle, un autre sens que D. G. n'indique pas : « Derrière ces messieurs, marchaient leurs laquais, chacun portant à

Digitized by Google

la main, dans le fourreau, une de ces longues épées à deux tranchants que l'on appelait des duels. »

Mérimée, *Chronique de Charles IX*, ch. III, p. 38, éd. Charpentier.

dupe :

D'après les exemples donnés par D. G. il semble que ce mot ne s'applique qu'aus personnes. On lit dans Saint-Simon : « J'avoue que je fus outré d'un commencement si faible et si dupe. »

Extraits, éd. de Lanneau, t. I, p. 429.

***dylogie :**

N'est pas dans D. G. non plus que *dilogie*, autre grafie du même mot. « Cette dylogie le *Père et la Mère* ne montre vraiment pas la *paternité sanctifiant la difformité physique*... et encore moins la *maternité purifiant la difformité morale*. »

Renouvier, *V. Hugo, le Poète*, p. 200.

V. Hugo avait écrit : « Dans la pensée de l'auteur, si le mot *bilogie* n'était pas un mot barbare, ces deux pièces (*le Roi s'amuse*, et *Lucrèce Borgia*) ne feraient qu'une bilogie *sui generis*. »

Préface de *Lucrèce Borgia*.

ébouriffant :

Très familier, dit D. G.-Faguet et Lasserre ont voulu, après Th. Barrière (*Les Faux bonshommes*, A. II, sc. 4), lui accorder droit de cité dans la langue littéraire : « Il y a des pages... de Rabelais qui sont ébouriffantes

Digitized by Google

de nullité. » Faguet, XVI^e s., p. 87. « Tout ce que le progrès lui suggère (à V. Hugo)... de comparaisons ébouriffantes, de bravades monumentales, il l'accueille. »

Lasserre, *Romant. fr.*, p. 245.

***éburnéen, enne** :

« Une blancheur éburnéenne marquait toujours sur leur corps (des Pélopides) l'endroit où la toreutique divine avait opéré. »

P. de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, I, p. 419.

écarter :

Sainte-Beuve cite ce passage d'une lettre de Fénelon (4 juin 1703) à l'abbé de Langeron : « Si on peut trouver des gens comme M. Boileau (de l'Archevêché), M. Duguet et le Père de la Tour il faut les écarter. » Et il ajoute en note : « C'est-à-dire les exiler : un euphémisme. »

P. Royal, l. VI, ch. XII, t. VI, p. 176.

ecclésiaste :

D. G. ne le donne pas au sens de *membre de l'assemblée du peuple athénien*, que lui attribue A. Croiset dans ce passage : « Le salaire des ecclésiastes fut successivement d'une, puis deux, puis trois oboles. »

Les Démocraties antiques, p. 69.

Digitized by Google

***ecdotique** :

« La détermination de la parenté des manuscrits est le fondement de la méthode ecdotique moderne. »

S. Reinach, *Manuel de Philol. cl.*, p. 49, 2e éd.

On lit (*ibid.*, p. 31) : « L'Ecdotique est l'art de publier les textes. »

échanson, onné :

D. G. donne seulement *échanson*. Rostand écrit :

« Belles personnes
« Rayonnez, fleurissez, soyez des échansonnes
« De rêve, d'un sourire enchantez le trépas. »

C. de Bergerac, I, IV, p. 37.

échevelé :

« Qui a les cheveux épars, en désordre », dit seulement D. G. — On lit dans Taine : « Çà et là, dans les angles, des fleurs vertes, échevelées, montent toutes vivantes entre les dorures. »

Graindorge, p. 31.

***échevellement** :

« Xerxès règle leur pantomime (des Vieillards) : il prescrit les gestes... il commande les échevellements et les meurtrissures. »

P. de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, I, p. 241.

échouer :

D. G. le donne au sens *vieilli* transitif de « faire

Digitized by Google

échouer (un navire) ». V. Hugo l'a employé avec un nom de personne comme complément : « Puisque le nouveau coup de vent qui venait de souffler sur lui l'avait échoué dans ce cloître, J. Valjean n'avait plus qu'une pensée, y rester. »

Les Misérables, l. VIII, ch. 1, p. 240, éd. Ollendorf.

***éclectiser** :

« Comment éclectiser des idées quand on ne fait aucune acception du sentiment caché sous ces idées ? »

P. Leroux, *Réfut. de l'Eclectisme*, p. 275, cité par Lasserre, *Le Rom. fr.*, p. 497.

écolier :

Brunschvicg cite en note cette pensée de Pascal : « Les gens de cette sorte sont académistes, écoliers et c'est le plus méchant caractère d'homme que je connaisse. » Et il ajoute : *académistes*, c'est-à-dire sceptiques de parti pris ; *écoliers*, c'est-à-dire imitateurs du *bon air*. »

Pensées de Pascal, p. 421, n. 2, éd. Hachette, 1897.

écorer (s') :

D. G. ne le donne pas au sens où Flaubert l'a employé ici : « Cette jambe-là... avait contracté comme des qualités morales de patience et d'énergie, et quand on lui donnait quelque gros ouvrage, il s'écorait dessus, préférablement. »

Mad. Bovary, p. 194.

Digitized by Google

écrire :

D. G. ne le donne pas au sens d'*inscrire* qu'il a, sans doute, dans le texte suivant: « Vainement se fait-on écrire chez les portiers; on est condamné à certaines époques à aller d'hôtel en hôtel faire la révérence. »

Mercier, *T. de Paris*, Ext. XCVIII, Les Visites, p. 270.

écriture :

Ce mot a sous la plume des écrivains que je vais citer un sens que D. G. n'a pas indiqué : « (les frères de Goncourt) caressaient la chimère de renouveler... ce qu'il leur a plu de nommer l'*écriture artiste*, ce que les bonnes gens appellent tout simplement *le style*. »

Perrens, *La litt. franç. au XIX^e s.*, p. 325.

« Dès qu'elle (M^me de Staël) pense, je conteste presque toujours à son écriture d'être du français » (Lasserre, *Rom. fr.*, p. 169). — Cf. An. France, *J. d'Epic.*, p. 105. — Brunetière, *Et. crit.*, 5^e série, p. 167. — Renouvier, V. Hugo, *Le Philosophe*, p. 371.

H. Roujon semble tenir ce vocable pour mort: « Eut-il (Spuller) un style, ou, comme on disait hier, une écriture ? »

La Galerie des Bustes, 1908, p. 274, éd. Rueff.

Toutefois, multa renascentur quae jam cecidere...
...vocabula.

Digitized by Google

éden :

D. G. qui donne pour *hymen* la prononciation *imèn'* selon q.q.ns *imin*, ne donne ici que *édèn'* ; il semble cependant, à moins qu'on ne se contente de la rime pour l'œil, que, au moins en vers, la prononc. *édin* soit acceptable :

« Derrière lui César redevient homme ; Eden
« S'élargit sur l'Erèbe, épanoui soudain. »

V. Hugo, *Lég. des siècles*, Plein ciel, 32e str.

Cf. str. 44e

« Ce navire là-haut conduit le grand hymen ;
« Il mêle presque à Dieu l'âme du genre humain. »

En revanche, *examen* pourra se promener *examèn* :

« Les communes...
« Enjoignent aux bourgeois de faire l'examen
« De leurs crimes, erreurs, péchés. — C'est dit. — [Amen. »

V. H., *Cromwell*, I, xi.

éditer :

Donné comme un néologisme par D. G., date au moins de la fin du XVIIIe s. (1784) : « la Bible de mon père, éditée par des catholiques. » Restif de la B., *Pays.*, II., 175, n. cité par Gohin : *Transf. de la langue fr.*, p. 249.

On lit dans Boissonnade (*Mém. du Concours de 1797*) : « *Editer*. Ce mot que j'ai trouvé dans la *Revue des écrits de Linnée*, par le C. Millin, me paraît clair, expressif, et manque à notre langue. »

Digitized by Google

éditrice :

D. G. à côté de *éditeur* donne *éditrice*. P. Stapfer a pris *éditeur* comme s. fém. : « A Paris, Montaigne fit la connaissance de M^lle^ de Gournay, son admiratrice passionnée et future éditeur. »

Les grands Écrivains français, *Montaigne*, p. 61.

***éducabilité :**

« Ils (les animaux) n'existent pas *comme animaux*, comme essences propres... ayant à ce titre leurs fins, une intelligence et une éducabilité pour ces fins. »

Renouvier, V. Hugo, *Le Philos.*, p. 102.

***éducatif :**

« Les textes... prouvent que la douleur n'est pas tant pour lui (Musset) un moyen éducatif de la nature qu'une fin en soi. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 285.

éduquer :

Popul., dit D. G. — Mérimée le hasardait en 1829 dans une note : « Le fils d'un voleur, qui vole, est-il aussi coupable qu'un homme *éduqué* qui fait une banqueroute frauduleuse ? » (Préface à *Chron. de Charles IX*, p. 4). — Cf. Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, ch. XXII.

Au XVIII^e^ s., non seulement le *Dict. de Trévoux* le tenait pour un *vrai barbarisme de mot* (Cf. D. G.), mais Voltaire écrivait à l'abbé d'Olivet : « On va jusqu'à imprimer que les princes sont quelquefois mal

Digitized by Google

éduqués; il paraît que ceux qui parlent ainsi ont reçu eux-mêmes une fort mauvaise éducation. »

5 janvier 1767.

effarouchement :

« La sombre candeur de vos effarouchements donne un spectacle ridicule. »

An. France, *Op. de J. Coignard*, p. 240.

effeuiller :

Vieilli, dit D. G., au sens « II. Diviser en feuilles, en lamelles ». Le mot a été repris par Nisard : « Le temps qui fait des ruines dans tous les monuments de l'esprit, et qui en effeuille, pour ainsi dire, tout ce qui n'est pas de marbre, a respecté le noble édifice d'Athalie. » (*H. de la litt. fr.*, l. III, ch. VIII, par. XI, t. III, p. 69.)

On attendait plutôt, semble-t-il, *qui en effrite* ; il est vrai que le mot aurait peut-être ici trop de force si on explique *effriter*, comme D. G. par « rendre friable, réduire en poussière ». A noter cependant que D. G. définit *friable* « qui se désagrège facilement en parcelles ».

effleurage :

D. G. ne le donne qu'au sens technol. d'action d'effleurer (une peau) » F. Brunot cite Chateaubriand (*Mém. d'O.-T.*, I, 415) « respirant la fraîcheur de l'onde et l'odeur de l'effleurage des orges perlées ».

P. de Jullev., *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 729, n. 1.

Digitized by Google

***effleureur, euse** :

« C'est (Primerose) une comédie effleureuse, où le reflet des sentiments passe, envolé presque aussitôt qu'entrevu. »

Illustration théât., 27 janvier 1912, Extr. du feuilleton dram. de C. Le Senne, p. 33.

effluve :

« *subst. masc.* », dit D. G. Quelques auteurs le font fém. : « L'air et l'eau sont deux masses liquides... l'effluve seule est fluide » (V. Hugo, *L'Homme qui rit*, 1re p., II, 1, cité par Renouvier : V. Hugo, *Le Poète* p. 110). « Au centre de ce monde enchanté, un personnage en capte toutes les effluves. » (Lasserre, *Rom. français*, p. 53). « Qui porte aux fruits... les fécondes effluves de la sève ? » (Monsabré, *Carême 1873*, p. 167).

***égalitarisme** :

« C'est par le patriotisme qu'on pourra combattre l'égalitarisme chimérique. »

Faguet, *Pol. et Moral.*, t. III, p. xvi. Cf. Lasserre, *R. fr.*, p. 67.

***éginétique** :

« Oui, sans contredit, les statues éginétiques de Munich nous surprennent par leur vérité. » Cherbuliez, *Un cheval de Phidias*, p. 192. « Ce sourire (des héros représentés sur les frontons d'Egine) est fameux dans l'histoire de l'art : on l'appelait jadis, à tout hasard, éginétique, on l'appelle archaïque maintenant. »

A. Beaunier, *Le sourire d'Athéna*, p. 246. Cf. *ibid.*, p. 248, 253, 273.

Digitized by Google

égotisme :

Ce *néologisme* prent peu à peu sa place dans la langue littéraire : « Je n'ai point à vous montrer ici les liaisons de cet *égoïsme* ou, comme on dit, de cet *égotisme* avec les autres parties du caractère et du génie de Rousseau. » Brunetière, *Év. des genres*, p. 168. « En héritant... de l'égotisme de Chateaubriand, les romantiques de 1830 héritaient de l'erreur d'optique générale qui produit l'emphase. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 226.

Il est douteux que le mot *égoïté*, créé, je pense, par Renouvier, (V. Hugo, *Le Poète*, p. 349) ait jamais la même fortune.

***égotiste :**

« Un fanatique... est mieux accueilli que l'égotiste (homme qui réserve ses passions pour les jeux de sa chapelle intime). »

Barrès, *J. de Bérénice*, ch. XI, Consol. de Sénèque à Lazare, p. 107, éd. Mod.-Bibl. — Cf. *ibid.*, VI, II, p. 58, et XI, p. 108.

***égrégore :**

« Oui, l'ombre où Pythagore
« Voit passer le triton, la nymphe ou l'égrégore,...
« C'est toi, c'est toi, Téthys. »

V. Hugo, *Dieu*, IV, le Vautour, v. 270.

Digitized by Google

***égrillardise** :

« Il ne faut pas confondre ces égrillardises de la raison... avec les impuretés artificielles de l'imagination. »

Nisard, *Hist. de la litt. fr.*, l. I, ch. III, par. 4, t. I, p. 189.

***égyptianisme** :

« Il est probable que l'égyptianisme et le pythagorisme modifièrent d'abord l'ancienne doctrine (de la haute téologie païenne) ».

Magnin, *Orig. du théâtre*, p. 88.

***élaguement** :

« Que d'autres procèdent par élaguement... je me chéris trop pour me priver d'aucun plaisir. »

Barrès, *J. de Bérén.*, VII, 3e, p. 71, éd. Mod.-B.

***électron** :

« Désignés sous le nom d'*électrons* parce qu'ils sont tous électrisés... les éléments primaires des atomes circulent incessamment... dans l'éther. »

De Lanessan, *Triomphe du transformisme*, p. 176, éd. du *Siècle*, 1909.

***ellipser (s')** :

« On revoit de vieux impersonnels... le verbe s'ellipse. »

P. de Jullev., *Hist. de la litt. franç.*, t. VIII, p. 743.

Digitized by Google

éluder :

Qu'a voulu dire M. Barrès en écrivant : « Cette vapeur de mort qui se dégage des objets ayant perdu leur utilité éludait du cœur de Bérénice toute parcelle de mesquin et de bas ? » (*J. de Bér.*, IV, p. 30). *Eluder* équivaudrait-il à *éliminer* ?

***émaciation** :

« Le christianisme... préconise l'ascétisme, l'émaciation et l'enlaidissement du corps humain. »

Boutroux, *Science et Religion*, p. 135.

***émanatisme** :

L'improvisation du poète (V. Hugo) a reproduit... des visions analogues au nihilisme indou et à l'émanatisme alexandrin. »

Lassere, *Rom. fr.*, p. 391-2.

***émanatiste** :

« Le panthéisme est émanatiste, idéaliste, réaliste. »

P. Monsabré, *Carême 1873*, p. 200.

émaner :

V. intr., dit D. G. — On lit dans Monsabré : « La substance émanant ses attributs lesquels produisent une innombrable quantité d'autres attributs. »

Carême 1873, p. 218.

Digitized by Google

embarras (faire un) :

D. G. n'a pas relevé cette expression : « Madame, monsieur le Chevalier fait un embarras avec un homme ; il va venir. »

Marivaux, *Surprise de l'amour*, A. II, sc. V.

***embarrassement :**

« Si quelque force forcée n'oblige la conscience de la vraie veuve aux embarrassements extérieurs... je lui conseille de s'en abstenir du tout. »

S^t François de S., *Introd. à la vie dévote*, III^e p., ch. XL, p. 327, éd. V. Lecoffre, 1894.

***embastillement :**

« J'ajoute que son embastillement, selon l'usage, avait achevé de mettre Marmontel à la mode. »

Brunetière, *Et. crit.*, 6^e série, p. 255.

embaumée :

D. G. ne donne pas ce mot comme substantif. Brieux parle de « la joie que l'on a parfois à se pencher sur l'embaumée de quelques belles et suaves floraisons. »

Les Remplaçantes, p. 248.

embêter :

Il semble que, dans le texte suivant, ce mot ait en même temps que le sens de *ennuyer fortement* (D. G.) celui de rendre bête ou plus bête :

Digitized by Google

« Oh ! comme vous m'avez obscurci, moi, la nuit !
« Oh ! comme vous m'avez embêté, moi, la bête ! »

V. Hugo, *L'Ane*, I.

embloquer :

D. G. ne le donne, à l'article, qu'au sens propre et tecnologique. Pierron l'a repris au sens figuré où l'avait employé au XVI^e^ siècle Cholières, cité par D. G. « Notre commentaire n'est, en général, qu'une paraphrase des explications antiques. Le grec y est, pour ainsi dire, partie intégrante du français, où il se trouve embloqué. »

Iliade, éd. sav., t. I. p. CXLII.

embrener :

Ce mot est du vocabulaire de Rabelais. D. G. n'en fournit pas d'exemple depuis Saint-Amand. On le retrouve dans P.-L. Courier que, vers 1820, « les feuilles publiques appelaient le Rabelais de la politique. » (A. Carrel, *Essai sur P.-L. Courier*, p. 13).

« J'ai été pur dans un temps où tout était embrené. »

Lettre à M^e^ Courier, 29 janvier 1816, *Œ. compl.*, p. 337, éd. Didot, 1839.

***embroussaillement** :

« Le Cyclope cachait, sous l'embroussaillement
« D'un sourcil âpre, un œil qu'un feu glauque illumine. »

J. Lemaitre, *Poésies*, La Vengeance de Polyphême, v. 4-5, p. 245.

Digitized by Google

embryogénie, embryologie :

I. D. G. distingue avec raison, je crois, l'*embryogénie* « formation et développement de l'embryon », de l'*embryologie*, « partie de l'histoire naturelle qui traite de la formation et du développement de l'embryon ». En fait, *embryogénie* est pris aujourd'hui au sens d'*embryologie*. « L'embryogénie ou étude des embryons... avait déjà considérablement progressé dans la première moitié du XIX^e^ siècle » (De Lanessan, *Triomphe du transformisme*, p. 141).

II. Le même terme a été pris au sens figuré par Guyau : « L'histoire de la philosophie a été surtout conçue jusqu'ici comme une anatomie de la pensée humaine, nous croyons qu'on pourrait en faire une embryogénie. »

Morale d'Epicure, p. 7-8.

***émestèse** :

« Ampère très préoccupé... du fait primitif de conscience l'appelait *autopsie* (v. ce mot in *Rev. de Philol. fr.*, année 1912, p. 267), dans un mémoire écrit en 1804, nom qu'il changea bientôt en celui d'*émestèse*, désignant par ce mot... la conscience même d'avoir commandé ou voulu. » (Al. Bertrand, *Mes vieux médecins*, p. 251). — J'ai reproduit la grafie du texte, mais je remarque qu'Ampère écrit toujours *émesthèse*. V. note à la préface de la *Philos. des sciences*, p. III et LVII.

émigrés :

« Les émigrés de la Révolution, *et absol.* les émigrés », dit D. G. On lit dans Prudhon : « Certains

Digitized by Google

républicains du dedans ont donné à ceux du dehors, à la suite du coup d'Etat (de 1851), le nom d'émigrés. »

La Guerre et la Paix, Préf., I, p. 3.

emmailloter :

« Envelopper un enfant, un membre, le corps. » D. G. — Ce mot a plus d'extension ici : « Des rideaux d'un rose tendre tombent emmaillotés de dentelles. »

Taine, *Th. Graindorge*, p. 30.

***emmailloteuse** :

« Alors (à la naissance d'un enfant royal en France), s'ouvraient des concours d'emmailloteuses, puis des concours de berceuses.

Brieux et Luguet, *Les Remplaçantes*, p. 67.

***emmélie** :

V. supra v° cordace.

***emmillionné** :

« Il n'y a pas de capitaliste... qui n'envoie crever de faim dans la rue le prolétaire qui l'a emmillionné. »

Lafargue et Guyot, *Propriété : Orig. et Évolut.*, p. 313.

***émotif** :

« Ces vues (de W. James) mettent au premier plan l'élément émotif et volontaire qui fait corps avec la personne et ne s'en peut détacher. »

Boutroux, *Science et Religion*, p. 328.

Digitized by Google

***emparadiser** :

« L'arbre qui nous emparadise
« A pour moineaux tous ces gloutons. »

J. Lemaître. *Poésies*, Ballade de l'arbre de Noël, p. 95.

***emperruqué** :

« . . .Il peignait d'un style compliqué
« Les masques fiers ou plats du siècle emperruqué. »

J. Lemaître, *Poésies*, la Bruyère, p. 128.

***empirement** :

« Jacques se décida enfin, devant l'empirement croissant de la santé de Louise. »

Éd. Droz, *Au Petit-Battant*, p. 440.

empois :

D. G. ne le donne qu'au sens propre. L. Veuillot l'a employé au figuré : « Dans *les Martyrs*... il faut s'accoutumer à l'empois antique, qui semble parfois fourni de la propre main de Bitaubé. »

Çà et Là, t. II, p. 450.

***empommadé, ée** :

« Depuis peu le menton de Mergy était toujours rasé avec soin, et sa moustache... empommadée et peignée avec un peigne de plomb. »

Mérimée, *Chr. de Charles IX*, ch. XVIII, p. 124.

Digitized by Google

empressement :

Chateaubriand attribue à ce terme une acception qu'on ne trouve pas dans D. G. « Là des grilles de fer entourent inutilement ces bières, et ne peuvent défendre la mort des empressements des hommes. »

Génie du Christ., IV^e^ p., l. II, ch. IX.

Empressements signifie ici, comme l'a noté Canat (Chat., *M. ch.*, p. 136, n. 6), *attaques* des révolutionnaires.

énaser :

« Défigurer en écrasant le nez », dit D. G., et il cite d'après Dochez : « Tout à coup je viens m'énaser contre un hangar. » (Chateaubriand). Jamais pourtant l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe* ne fut aussi piteusement défiguré. — Vous allez visiter un ami et vous trouvez porte close ; déçu dans votre espoir, vous dites : *Je me suis cassé le nez* (cf. D. G. v° *casser*). Chateaubriand vient de passer le Mohawk, affluent de l'Hudson, il entre « dans des bois qui n'avaient jamais été abattus », et tandis qu'il se figure « être seul dans cette forêt où il lève une tête si fière », il vient tout à coup « s'énaser contre un hangar » où, tombé de son rêve, il trouve « les premiers sauvages qu'il ait vus de sa vie. »

Mém. d'O.-T., t. I, p. 369. — Cf. *M. ch.* de Chateaub., éd. Humbert, p. 95, et éd. Nollet, p. 58.

***encageur** :

« Ce roi emprisonné par la peur... l'encageur encagé

Digitized by Google

par lui-même fait un tableau à la Tacite admirable en sa simplicité. »

Faguet, *XVI*e s., Commynes, p. 8.

encaisse :

subst. fém., dit D. G. — Dans le sommaire du ch. IV, l. V, de *la Science économique*, Y. Guyot écrit : « Encaisse fictif », et au cours de ce chapitre : « Cet encaisse (de la Banque de France) qui paraît si considérable peut s'écouler immédiatement. »

La Science économique, 1re éd., 1881, p. 390.

***encanaillement** :

I. « Cet encanaillement des mots est parfois le prélude de leur arrêt de mort. »

Dauzat, *Vie du langage*, p. 119.

II. Je rappèle en passant que *s'encanailler*, dont D. G. ne cite pas d'exemple après Molière, a été repris par V. Hugo :

« Si Corneille en trouvait un (mot mal né) blotti dans [son vers,
« Il le gardait, trop grand pour dire : qu'il s'en aille !
« Et Voltaire criait : Corneille s'encanaille ! »

Contempl., I, VII, v. 56-58.

et par Renan : « Il en était de même de la plupart de nos légendes héroïques, avant que... elles fussent allées s'encanailler dans la *Bibliothèque bleue*. »

Avenir de la Science, p. 199.

Digitized by Google

« Le mot, d'après Des Granges, est du vocabulaire des *Précieuses*. » Cf. Molière, *Th. choisi*, éd. Hatier, *Lexique*, p. 968.

enchanteur :

D. G. ne donne pour le féminin qu'*enchanteresse*. On lit dans Decharme : « Les Nymphes, qui égarent l'esprit de l'homme, sont, comme nos fées du moyen-âge, des charmeuses et des enchanteuses. »

Mythol. de la Grèce antique, 2e éd., p. 353.

***enclise** :

« L'enclise fournissait au poète de la Κυκλωπεία un piège subtil où devait s'enfermer l'esprit borné du Cyclope. »

J. Vendryès, in *Mélanges F. Brunot*, p. 333.

***encomédienné** :

Livet cite ce mot à côté de *emmarquiser* que D. G. n'a pas négligé. « Scarron (*Rom. com.*, IV, III, ch. IV) parle d'un petit avocat encomédienné. »

Tartuffe, éd. P. Dupont, notes génér., p. 165.

endémique :

D. G. ne le donne que comme terme de médecine. De Lanessan, traduisant Darwin, écrit : « Si nous considérons une petite région isolée.., la plus grande partie des espèces sont endémiques, c'est-à-dire qu'elles ont été produites en cet endroit et nulle part ailleurs. »

Triomphe du Transformisme, p. 99.

Digitized by Google

Le traducteur attribue à notre adjectif *endémique* le sens, plus large, de *endemial* = particulier à un peuple ou à une portion de territoire, « pecular to a people or a district, as a disease. »

Chambers's *Dictionary*.

***endeuillé** :

« Même ainsi endeuillée, l'illusion première se laisse de moins en moins ressaisir. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 86.

endurance :

Vieilli et *dialectal*, dit D. G. — On lit dans Lasserre : « Vécût-il (Senancour) plusieurs mois... dans une caverne de la forêt de Fontainebleau, cette endurance est peu vraisemblable. »

Rom. fr., p. 89.

Littré disait déjà en 1873 que ce mot « méritait de passer du langage provincial dans le langage littéraire. »

***enfanfreluché** :

« En présence de cette belle nature, une belle dame très enfanfreluchée n'a d'attention que pour un livre qu'elle tient. »

L. Veuillot, *Çà et Là*, t. I, p, 52.

enfant :

I. D. G. donne seulement l'expression : *enfant de*

Digitized by Google

chœur. Diderot écrit : « Avoir autour de son cercueil les Enfants rouges et les Enfants bleus, ou n'avoir personne, qu'est-ce que cela fait ? »

Neveu de Rameau, *Œ. ch.*, t. II, p. 22.

II. D. G. dit que « *enfant* s'emploie au féminin quand on veut désigner spécialement une petite fille. » Toutefois Chateaubriand écrit : « Henriette (de France) fut d'abord un enfant capricieux qui prétendit à la fois faire dominer sa volonté, sa religion et son honneur. »

Les quatres Stuarts, cité par Canat, *M. ch.*, p. 441. — Cf. V. Hugo : « Vous ne voyez plus rien ? dit Tsilla, l'enfant blond » *Lég. des S., la Conscience*.

enfeuiller :

Vieilli, dit D. G., qui n'en cite qu'un exemple, emprunté à Ronsard. Le mot a été repris par H. de Régnier :

« Les hauts arbres jaunis enfeuillent la fontaine. »

Poésies : Quelqu'un songe d'ombre et d'oubli, p. 251.

enfreindre :

On peut bien dire : enfreindre une loi, une promesse, etc. ; on dit moins couramment : enfreindre la Bible, enfreindre sa prison. V. Hugo n'a pas reculé devant cette ellipse un peu forte :

« Puis Cromwell recevra...
« Les sceaux de Whitelocke, et, pour l'enfreindre encor,
« De Thomas Waddington la Bible aux fermoirs d'or. »

Cromwell, V, IV.

Digitized by Google

« Ma prison ! à l'enfreindre en vain tu me condamnes.

Cromwell, V, XIV.

enfuir (s') :

D. G. donne entre autres exemples : « elle s'est enfuie, » mais non *elle s'en est fuie*. Brunetière cite ce passage de Bossuet : « Jésus regarde Pierre et lui dit tacitement : O homme vaillant, regarde où aboutit cette vaillance... ils (tes frères) s'en sont fuis, il est vrai, mais tu es le seul qui me renies. »

Et. crit., V^e^ série, Append., p. 291.

engagé (être) :

D. G. dit, v° *libre*, qu'*être libre* équivaut à *n'être pas marié*, et il cite La Bruyère, II : « Un homme libre et qui n'a point de femme... peut... se mêler dans le monde. » Dans le même passage, La Bruyère écrit : « Cela est moins facile à celui qui est engagé, il semble que le mariage met tout le monde dans son ordre. » Il y a donc lieu de dire que *être engagé* équivaut à *être marié*.

***englobement :**

« La ligue des Achéens, celle des Etoliens, une troisième des Lacédémoniens... reproduisent la fatalité de l'englobement. »

Proudhon, *Guerre et Paix*, t. II, p. 208.

enjambement :

Je relève dans Proudhon un emploi singulier de ce

Digitized by Google

terme : « Que la Pologne, par un vigoureux enjambement, se mette dès à présent à l'unisson du progrès. »

Guerre et Paix, II, p. 413.

enjoué :

Je signale ce mot uniquement à cause de la parentèse du texte que voici : « Dans l'esprit des solitaires ce qui sauve Montaigne, c'est un ton badin, familier, enjoué (il a, dit-on, inventé le mot). »

Sainte-Beuve, *Port-Royal*, l. III, ch. II, t. II, p. 397.

D. G. cite d'après Godefroy (Suppl.) un texte du XIII^e^ s. où on lit : enjoez. En outre, je trouve dans Amyot : « Un âne, trouvant en son chemin Marius, le regarde d'une façon toute guaye et enjouée. »

Plut., *Vie de Marius*, chap. 69.

Je n'oublie pas que Montaigne et Amyot sont contemporains; mais il est à peine besoin de rappeler que Montaigne n'a commencé ses *Essais* qu'après 1570 et que la 1^re^ édition des *Vies de Plutarque* est de 1560.

***énoplie** :

« Castor excelle à la course, Polydeukès au pugilat, Héraklès au pancrace, Thésée à l'énoplie. »

L. Ménard, *Polyth. hellén.*, p. 126.

enrager (s') :

D. G. donne seulement : *enrager*. Lasserre écrit : « Foi qui n'est pas, mais qui s'enrage à être, et qui n'étreint qu'un fantôme. »

Romant. français, p. 330.

Digitized by Google

***enroutiné, ée :**

« Après avoir... divisé et sous-divisé à l'infini le travail, on a fait de chacune de ses parcelles l'objet d'une profession particulière, de laquelle le travailleur enroutiné, hébété, ne s'échappe plus. »

Faguet, *Pol. et Moral.*, t. III, p. 169.

***enseigneur :**

« On ne peut dire qu'il (V. Hugo) approfondisse... le litige entre la doctrine de l'art professeur, enseigneur de peuple, et celle qu'on a nommée de *l'art pour l'art*.

Renouvier, *V. Hugo, le Poète*, p. 140.

***ensoleillement :**

« Tout à coup arrive une grande belle fille, dans tout l'ensoleillement de sa jeunesse. » (Pailleron, *Cabotins*, I, v). « Dans un joyeux ensoleillement du dimanche, nous allons entendre la messe de six heures. »

P. Loti, *La Galilée*, p. 80.

***enstatique, lytique :**

C'étaient, dit Pierron, des « qualifications particulières pour désigner et ceux qui excellaient à poser des questions bien subtiles (relatives à l'œuvre homérique)... et ceux qui débrouillaient ces questions... Ces adjectifs s'entendent très bien par eux-mêmes. Le titre d'*enstatique* ne se prenait pas en aussi bonne part que

Digitized by Google

le titre de *lytique*; mais le titre de *lytique* n'était pas toujours un éloge. »

Iliade, éd. sav., t. I, p. XXIV. Cf. *Il. et Od.*, passim, notamment Od. V, v. 336 ; IX, 302 ; X, 433 ; XVI, 175 ; XVIII, 367.

***enténébrer :**

« Le sérail est isolé comme le cloître ; la nuit de l'ignorance s'ajoute à l'ombre des treillages pour l'enténébrer. »

P. de Saint-Victor, *Les Deux Masques*, t. I, p. 211-212. — Cf. P. de Julleville, *H. de la litt. fr.*, t. VIII, p. 142.

enterreur :

A été pris au sens figuré par V. Hugo : « L'homme, carnassier, est, lui aussi, un enterreur. Notre vie est faite de mort. »

Travailleurs de la mer, 2e p., IV, 2, cité par Renouvier, *V. Hugo, le Philosophe*, p. 30.

entours (aux) :

D. G. ne donne qu'*à l'entour* et *à l'entour de*. Brieux écrit : « Le dimanche suivant Planchot cherchait Lazarette partout aux entours de chez elle. »

Les Remplaçantes, p. 85.

entrailles :

D. G. n'a pas relevé ce mot chez Mme de Sévigné qui l'emploie dans un sens assez particulier (surtout en raison de l'épitète qui l'accompagne).

Digitized by Google

« C'est une chose ridicule que les petites entrailles que je sens déjà pour cette petite personne. »

Lettre à M^me^ de Grignan, du 15 juillet 1671 ; éd. cl. Régnier, p. 87.

***entr'arracher (s')** :

« Une demi-douzaine de ces diablesses (= antinomies) se prennent de bec devant moi et font mine de s'entr'arracher les yeux. »

An. France, *Op. de J. Coignard*, p. 89.

***entrebriser (s')** :

« Les forces ne font rien par figures... il faut qu'elles s'entrechoquent, qu'elles s'entrebrisent, qu'elles s'entredévorent. »

Proudhon, *Guerre et Paix*, t. II, p. 358.

***entre-corrompre (s')** :

« Le théâtre de l'esprit encyclopédique, ce sont les salons... où, croyant s'éclairer, on ne faisait guère que s'entre-corrompre. »

Nisard, *H. de la litt. fr.*, l. IV, ch. XII, par. III, t. IV, p. 483.

entrefaites (dans ces) :

Vieilli, dit D. G. Repris par Brunetière : « La mort de Fleury, survenue dans ces entrefaites, bien loin d'affaiblir cette espèce de confiance (en Voltaire), l'avait plutôt accrue. »

Études sur le XVIII^e^ s., p. 104.

Digitized by Google

*** entrefermer :**

« Machinalement, elle (Emma) entreferma les paupières pour la mieux respirer. »

Flaubert, *Mad. Bovary*, p. 162.

*** entregâter (s') :**

« De tels amis (Frédéric et Voltaire) n'ont pas pu se faire du bien, ils se sont plutôt entregâtés. »

Nisard, *H. de la litt. fr.*, l. IV, ch. IX, par. V, t. I, p. 371.

entrepreneuse :

D. G. ne le donne pas au sens de *proxénète* ou entremetteuse qu'il a sans doute ici : « C'est (la matrone) une nourrice et une entrepreneuse pour les filles pauvres. »

Mercier, *Tableau de Paris*, ch. LXXIV, les Matrones, p. 195.

entrer :

Je relève dans Sainte-Beuve cette expression figurée : « Entrer dans un auteur, s'y installer, le produire sous ses aspects divers. »

Art. sur P. Corneille, 1828, cité par Brunetière, *Év. des genres*, p. 228.

entre-tenir :

D. G. donne comme sens I, *au propre, vieilli* de *entretenir* « tenir ensemble » et il cite ce texte de Pas.

Digitized by Google

cal : « toutes (choses) s'entretenant par un bon naturel et invisible. » A propos du même texte, je trouve cette note de Havet : « *s'entre-tenant* : « en deux mots, c'est-à-dire se tenant entre elles. Ce n'est pas le verbe *entretenir*. »

Pascal, *Pensées*, art. I, 1, p. 15, 1re éd.

entretien :

« 4°, sujet de conversation », dit D. G. Brunetière lui attribue un sens péjoratif dans le passage suivant : « Ledieu n'oublie pas de noter qu'il (Bossuet) est devenu l'*entretien*, c'est-à-dire la fable (des courtisans). »

Ét. crit., 1re série, p. 36.

***énucléer** :

« Son imagination (de J.-J. Rousseau) énuclée la réalité de tout élément résistant ou hostile. »

Lasserre, *Rom. fr.*, p. 31.

envahir :

V. trans., dit D. G., qui cite d'ailleurs un exemple de *envahir* pris *absolument*. On lit dans Brunetière : « Un jour, le drame sortit du sanctuaire, et le latin vulgaire commença d'envahir sur le terrain d'Église. »

Ét. crit., 1re série, p. 36.

***épanalepse** :

« L'épanalepse (ἐπανάληψις = reprise) quand elle

Digitized by Google

n'est pas nécessitée par la longueur de la phrase n'est qu'un procédé oratoire. »

Platon, *Ménéxène*, p. 14, n. 3, éd. Couvreur.

épancher :

Je relève dans Taine cet emploi curieus et rare du mot *épancher* : « La conservation aisée, abandonnée, multiple... n'est pas là pour l'épancher » (*Phil. de l'Art*, II[e] p., ch. v, par. I, 199).

On attendrait plutôt, semble-t-il : *pour lui permettre de s'épancher*.

*** épéchisme** :

« Sa morale (de Pascal) aboutissait à recommander l'épéchisme des sceptiques, non pour cause d'impuissance, mais par indifférence. »

Éd. Droz, *Le Sceptic. de Pascal*, p. 269.

éperdument :

Manque, comme subst. masc., dans D. G., qui le donne seulement comme adverbe : « Elle (Emma) envlait... les insolents plaisirs avec tous les éperduments qu'elle ne connaissait pas. »

Flaubert, *Madame Bovary*, p. 73.

*** épeuré** :

« Mendès discerna dans cet inconnu (St. Mallarmé), presque épeuré, un frère d'armes. »

H. Roujon, *Galerie des Bustes*, p. 45. — Cf. *ibid.*, p. 265.

Digitized by Google

*** éphébique** :

« Les réglements éphébiques montrent que l'État ne prévoyait pas l'enrôlement des jeunes gens dépourvus d'instruction. »

Bouché-Leclercq, *Leçons d'hist. gr.*, p. 168.

*** éphectique** :

« Un philologue éphectique tel que Nauck fait agréable besogne pour des Allemands quand il fournit matière à ces terribles batailles philologiques. »

Pierron, *Odyssée*, éd. sav., t. I, p. LXIII.

*** éphelkystique** :

« Le N éphelkystique ou paragogique n'est pas, à proprement parler, une épenthèse. » (V. Henry, *Gr. comp. du grec et du latin*, p. 93). — *Paragogique* est dans D. G.

*** épinicie** :

« Avec l'encomion proprement dit apparaissent l'épinicie ou ode triomphale... et le thrène, sorte d'oraison funèbre. » (Croiset, *Litt. grecque*, t. II, p. 341 et passim. Ailleurs, Croiset écrit *épinikion*, t. III, p. 657.

épiphanie :

« Manifestation de Jésus aux rois mages » et « fête de l'Église... dite vulgairement *Jour des Rois* », dit D. G.

Beaunier a donné à ce mot un autre sens : « Je

Digitized by Google

suis allé à Égine... il m'a semblé que l'âme ancienne de la Grèce se révélait à moi. Quelle étonnante épiphanie! » (*Le sourire d'Athéna*, p. 229). L'*Anthologie classique des poètes du XIX*e *s.* (Larousse, éd.) cite trois strofes d'une « délicieuse pièce (des *Poèmes tragiques* de Lec. de Lisle) intitulée *Épiphanie* », p. 239.

* **épiphénomène** :

« Si la conscience n'est, à l'égard de cette activité, qu'une sensation passive et un épiphénomène, sa présence n'a qu'un intérêt spéculatif. »

Boutroux, *Science et Religion*, p. 293.

* **épistate** :

« Le Conseil des Cinq-Cents est fourni par le tirage au sort... Un épistate ou président et neuf proèdres... dirigent les opérations du Conseil. »

Glotz parle des « épistates » de l'Erechteion, *Rev. des Ét. gr.*, a. 1912, p. 463.

épistolographique :

D. G. qui cite l'*écriture hiératique* et les *lettres hiéroglyphiques* a négligé les lettres *épistolographiques*. An. France écrit : « Ceux qui sont instruits parmi les Égyptiens apprennent avant tout les lettres appelées épistolographiques, en second lieu l'hiératique, dont se servent les hiérogrammates et enfin l'hiéroglyptique. »

Rôtiss. de la reine Pédauque, p. 57.

(*A suivre.*) A. JOURJON.

Digitized by Google

CONTES RENDUS

Werner KAUFMANN, *Die gallo-romanischen Bezeichnungen für den Begriff « Wald », wortgeschichtliche Studie auf Grund der Karten* Forêt *und* Bois *des* Atlas linguistique de la France. Tèse de Zurich, 1913, 83 p. in-8 avec table des mots étudiés et deus cartes linguistiques (*forêt* et *lignum, ligna*).

Intéressant travail d'onomastique, tel qu'on pouvait l'attendre d'un élève de M. Gauchat. L'auteur a consulté non seulement l'*At. ling. de la Fr.*, mais encore un grand nombre de dictionnaires dialectaus et topografiques dont la liste est donnée p. 9 et 10, et les riches matériaus du *Glossaire des patois de la Suisse romande* ont été à sa disposition. — P. 28 et suiv., sur une indication de M. Gauchat, il établit d'une façon qu'on peut considérer comme définitive l'étimologie de *forêt* : le lat. médival *forestis* (et avec métaplasme *foresta*) est formé avec le suffixe de *caelestis* etc... non sur *foris*, qui ne donne pas un sens satisfaisant, mais sur *forum* ; le sens originaire est celui de « réserve ; *Bannwald* », cf. dans un acte de 896 *omnem ergo* silvam *per* bannum *nostrum omnibus prohibemus et ex ea* forestem *facimus* ; quand *forestis* prent le sens général de *silva*, le sens spécial de « réserve » est rendu par des continuateurs de *defensu* ou de *warôn* : *defois, garenne*. — P. 50 est discutée l'étimologie de *bois* : un emprunt pur et simple du gr. βοσκή ne semble pas probable ; l'histoire et la géografie conduisent à admettre un celtique ou préceltique *bosc-*.

Quelques observations de détail.

L'interprétation des formes provençales est difficile en l'absence d'un manuel historique et comparatif (je suis en train d'en élaborer un) : c'est donc à titre de complément, et non de

Digitized by Google

reproche, que j'indique ce qui suit: p. 56, *bwes* est emprunté au fr. dans les parlers qui maintiennent *o* tonique et disent p. ex. *mort* < *morte*, mais rien n'assure un emprunt pour ceus qui disent *mouert*.

P. 81, 82, sur une tendance à réserver *forêt* pour « wald », *bois* pour « Holz »; je ne crois pas que personne parlant français appèle autrement que *bois* un taillis, même immense, ou une petite étendue complantée d'arbres, même très hauts.

P. 69-71 : M. K. aurait pu enrichir les sections *silva* et *saltus* en dépouillant les p. 277 et 278 de notre *Revue*, année 1909, et ajouter notamment le pays de *Sault* entre le Roussillon et le Languedoc méridional; un triage minutieus montrerait peut-être que certains mots cités sortent non de *silva*, mais des tèmes de *servare* ou de *salvare* fournissant des dénominations de sens originaire comparable à celui de *forestis*, *Bannwald*, *defois*, *garenne*, et ce serait un nouvel appui pour l'étimologie de *forestis* par *forum*. — P. 78, ajouter le *col Gandissard* où la route de Saint-Jean-en-Royans à la maison forestière de Lente.

P. 60 et suiv. : on peut regretter l'absence de toute tentative d'expliquer la base des noms cités (il n'est pas même fait mention des formes *Wabra* et *Vaporacensis* enregistrées dans *Altcelt. Sprachschatz*) ; pour certains il faut peut-être admettre un croisement avec lat. *vepres* ; *vavra* paraît signifier « terre inculte » en vieus bressan (*Rev. de filol. fr. et de litt.*, 1887, p. 41, n. 1); le prov. moderne a *vabre* au sens de « ravin ».

P. 59, explications insuffisantes sur les continuateurs de lat. *defensu* : fonétiquement, *-n-* devrait tomber comme dans les continuateurs de *mense*, et *-f-* devrait passer à *-v-*, ex. *devés* dans certains parlers prov. modernes ; une forme telle que savoy. *devin*, prov. *devens* semble hibride par *-v-* populaire et *-n-* savant, et M. K. signale à bon droit cette anomalie, mais il aurait dû observer que v. fr. *defois*, avec *-f-* et sans *-n-*, présente l'anomalie inverse. Tout peut s'expliquer par des croisements entre les continuateurs savants de *defendere*, *defensu* avec *-f-* et *-n-*, les continuateurs pop. de *defendere* avec *-v-* et *-n-* et de *defensu* avec

Digitized by Google

-v- mais sans *-n-*, et peut-être encore le continuateur pop. de **devetare*, attesté en v. prov. *devedar*.

P. 55 : gasc. *legnasser* « bûcheron », *legner* « bûcher » sont des transcriptions inadmissibles des grafies de l'*At. ling. de la Fr.* : *-r* est complètement tombée dans la prononciation, et la grafie usuelle est *legnassè*, *legnè* ; *legner* « bûcher (faire des bûches) » est un barbarisme inexplicable pour *legna*.

Jules RONJAT.

E. LORCK. — *Passé défini, imparfait, passé indéfini, eine grammatisch-psychologische Studie*. Heidelberg, Carl Winter, 1914, 73 p. in-8.

M. L. s'est proposé de substituer un sistème pleinement satisfaisant aus recueils de « règles principales, de règles accessoires et d'exceptions » élaborés par divers grammairiens. « En général, la constructeur seul se trouvait satisfait et à l'aise dans son édifice. Ceus qui venaient après modifiaient ou ajoutaient, changeaient la disposition intérieure, bâtissaient de nouveaus étages ou jetaient tout à terre pour refaire tout à neuf » (p. 2).

Le lecteur décidera si M. L. a mieus réussi que ses devanciers. J'en doute un peu. Son livre est plein de remarques précieuses et de citations intéressantes : p. 5, Palsgrave disait de l'*indéfini* (*je fus*, ce que la plupart des grammairiens ont appelé *défini*) : « Cette façon de parler me tient suspendu, comme n'étant satisfait, si je n'ai autre détermination de tens » ; p. 7, Maupas : les indéfinis (passés composé et surcomposé) « signifient bien un acte du tout fait et passé, mais de tens non si éloigné qu'il n'en reste encore quelque portion à passer » ; p. 12, M. Clédat : « Le passé composé peut toujours s'employer dans le langage courant ; au contraire, on ne peut employer le passé simple quand le tens de l'action n'est pas indiqué ou quand l'action est présentée comme s'étant faite dans un tens qui n'est pas complètement écoulé » ; observations de Brunetière sur l'imparfait chez A. Daudet (p. 24) et de M. Strohmeyer sur la

Digitized by Google

valeur expressive du tipe « Le soir même, à quatre heures, le maréchal expirait » (p. 63) ; p. 57, C. This : l'extension de l'emploi de l'imparfait dans les récits correspont à la démocratisation générale de la société ; cette tournure a dû être pour ainsi dire de tout tens celle du peuple, qui envisage une action développée dans ses détails plutôt qu'un ensemble un peu abstrait ; etc...., etc.... Mais la discussion est parfois quelque peu logomachique. D'autre part elle est trop souvent assise sur des exemples impropres ou mal présentés. La langue parlée et la langue écrite ne sont pas distinguées avec le soin qu'on pourrait attendre d'un auteur qui cite souvent M. Bally et qui lui emprunte l'épigrafe de son livre. Beaucoup de citations sont trop brèves ou présentées sans un contexte qui leur donne une valeur décisive : ce défaut rent à peu près incompréensible une discussion avec M. Bally (p. 36) et fait une énigme de ce passage : « Le soir même, à quatre heures, le maréchal expirait. Le lendemain il mourait » (p. 39) : ce ne peut guère être un récit suivi ; s'il y a en réalité deus exemples, réunis en un seul par une faute de tipografie, on peut alors se demander ce que le segond ajoute au premier. Le récit de Téramène est choisi pour une analise détaillée (p. 42) parce qu'il offre des exemples de tous les tens étudiés, mais, *salva reverentia*, ce n'est point un modèle de cohérence.

L'ensemble de l'exposé eût gagné à une considération plus exacte et plus profonde de l'*aspect* dans le verbe latin et dans le verbe roman, notion dont l'étude de M. Morf citée p. 59 a bien mis en lumière l'importance considérable et trop souvent méconnue. Voir dans l'emploi de l'imparfait opposé à l'emploi des autres passés un *Phantasiedenkakt*, est-ce une vue bien juste, bien nette, bien complète ? Il me semble que les exemples cités s'expliquent, au point de vue de la psicologie comme au point de vue de la grammaire historique, par la distinction que M. Meillet *a formulée* (ou *formulait*, mais pas *formula*) au sujet — *tutto il mondo è paese* — de la sintaxe arménienne (*Mém. Soc. ling.*, t. XVI, p. 105) : « L'aoriste indicatif marque l'action qui a eu lieu dans le passé et qui apparaît

Digitized by Google

complète; l'imparfait indique au contraire une action passée dont on envisage non pas le terme, mais bien plutôt le développement. » Définir le passé composé, par opposition au passé simple, « la forme temporelle exprimant le passé comme senti subjectivement » (p. 16), c'est faire dévier l'idée plus générale et plus juste, et généralement admise, que le passé composé exprime le passé par rapport au présent (p. 49); *subjectivement* fait penser à un intérêt personnel pour le *sujet parlant*, ce qui n'est qu'un cas particulier. Comme ce rapport du passé au présent, le résultat, l'effet de l'action passée, intéresse la masse bien plus qu'un événement passé quelconque, et p. ex. un événement historique ancien, on saisit immédiatement comment le passé simple peut disparaître de la langue parlée et même, plus tard, de la langue écrite. M. L. aurait pu mieus éclaircir cette évolution importante et commune à beaucoup de langues très différentes.

Jules RONJAT.

Maurice GRAMMONT. — *Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie, deuxième édition refondue et augmentée.* Paris, Champion, 1913, 510 p. grand in-8 (n° 5 de la *Collection linguistique* publiée par la *Société de linguistique de Paris*).

Ce livre n'est ni un traité de versification française ni une histoire du vers français. En principe, il suppose connues les règles actuelles de cette versification et leur histoire. L'auteur a donné un excellent résumé de l'essentiel de ces questions dans son *Petit traité de versification française* (2e éd., Paris, Colin, 1911), avec renvois à des livres de complément; il a fourni une très précieuse contribution à l'histoire du vers français dans « *Ragotin* » *et le vers romantique* (*Rev. d. l. rom.*, 1903). *Le vers français*, par la nature même du sujet, contient d'ailleurs des « règles de facture » et des éclaircissements historiques lorsque cela est nécessaire pour la clarté de l'exposition ou qu'il faut rectifier certaines téories. Le titre exprime très nettement l'objet du livre et correspont aus trois divisions principales : le

Digitized by Google

ritme considéré comme moyen d'expression ; les sons considérés comme moyen d'expression ; l'harmonie du vers français. Il est consacré à élucider deus grands problèmes d'estétique dans lesquels est embrassé tout ce qui constitue l'art dans la versification.

C'est un sujet vaste et délicat, — tout particulièrement délicat dans les conditions où se présente actuellement la versification française. Cette versification repose, comme chacun le sait et ne devrait jamais l'oublier, sur une prononciation arcaïque à bien des égards, *e* « muet », *-ion*, etc.... en deus sillabes, etc...., etc... « La prononciation a changé, et les règles qui l'avaient pour base ont été servilement maintenues, en sorte que nos vers sont incompréhensibles dans leur ritme et leur rime non seulement à l'immense majorité de ceus qui les entendent ou les lisent, mais encore, si l'on va bien au fond des choses, à ceus mêmes qui les font » (Gaston Paris cité dans *Le vers fr.*, p. 460). En effet, bien peu de gens s'astreignent à restituer cette prononciation arcaïque. Spécialement les acteurs — et les plus célèbres — commettent constamment les fautes les plus lourdes à cet égard : « on ne leur a jamais enseigné ce que c'est qu'un vers, et ils ont pris pour principe de dire les vers comme de la prose moderne, remplaçant tout l'art du poète par des gestes et des grimaces » (Grammont dans *Rev. d. l. rom.*, 1910, p. 164; cf. *Le vers fr.*, p. 35). Or c'est eus qui servent de véhicule principal pour faire connaître les vers à la presque totalité du grand public, et c'est principalement sur leur diction « anarchique » (v. Meillet dans *Bull. Soc. ling.*, XVII, p. lxxxiij), ou sur leurs dictions divergentes et contradictoires, qu'on a voulu échafauder des téories de métrique et de ritmique dont M. Grammont dénonce l'inanité en quelques lignes décisives (*Le vers fr.*, p. 86; cf. *Rev. d. l. rom.*, 1913, p. 477-481).

Les téories dont je viens de parler, émises par des Français, reposent sur des dictions *françaises* qui sont fautives pour les vers, mais qui, sauf les effets exagérés en usage au téâtre, seraient correctes pour la prose. D'autres téories, émises par des étrangers, reposent sur des dictions absolument *étrangères*,

Digitized by Google

sur une prononciation qui ne peut exister dans aucune bouche française, et spécialement sur « ce ritme brutal et pour nous intolérable » qu'on a justement comparé « au tic-tac d'une pendule qui n'est pas d'aplomb » (Grammont dans *Rev. d. l. rom.*, 1910, p. 164), — d'où cette étrange conception, très répandue en Allemagne, que le ritme du vers français est « iambique », ce « dogme » du *nebenton* frappant les sillabes de deus en deus, contre lequel notre directeur a si souvent protesté dans cette *Revue* et ailleurs, — d'où finalement cette conception non moins étrange qu'une oreille allemande est plus propre à saisir les caractères tipiques de l'accentuation française qu'une oreille française et que les travaus français sur la versification française sont intéressants surtout comme témoignage de *wirkung französischer verse auf französisches ohr*[1] (v. Grammont dans *Bull. de dial. rom.*, 1913, p. 118, et *Rev. d. l. rom.*, 1910, p. 166).

La téorie du ritme construite par M. Grammont — construction nécessaire pour asseoir l'étude du ritme considéré comme moyen d'expression — peut être tenue pour définitive parce qu'elle repose sur la diction de témoins cultivés qui aiment la poésie, qui en sentent vivement le charme, qui connaissent l'évolution historique de la versification française, qui cherchent à exprimer les intentions de l'auteur du texte qu'ils débitent, et non à produire des *effets* pour faire valoir leur belle vois, leurs avantages fisiques, etc.... Et elle ne représente pas une *wirkung* limitée à des *ohren* d'une nationalité particulière, ou à une oreille de nationalité quelconque, à une oreille humaine, organe naturellement fin, dont la finesse peut aisément être augmentée par l'éducation, mais organe éminemment suggestionnable et qui peut croire entendre ce que des téories préconçues l'auront disposé à entendre; elle est assise sur des mensurations de durée, de hauteur et d'intensité obtenues à l'aide des appareils de la fonétique expérimentale, manifestement rebelles à toute suggestion, n'enregistrant rien autre que ce qu'on leur a confié.

1. Le mot est de Tobler, dans son conte-rendu de la première éd. du *Vers français* (*Herrigs Archiv*, t. CXIV, 1905, p. 231-4).

Digitized by Google

Le premier point, dégager les résultats d'une bonne diction, était pleinement acquis dès la première édition du *Vers français* (1904); le segond, contrôler ces résultats à l'aide d'instruments de précision, a pu être élucidé depuis grâce à l'installation d'un laboratoire de fonétique expérimentale à l'Université de Montpellier. Les mensurations notées par M. Grammont correspondent en général à sa diction. Quiconque dira les vers qu'il cite en se conformant aus indications qu'il donne sentira sans effort combien cette diction satisfait à la fois l'oreille et l'esprit. L'analise d'une autre diction également correcte, intelligente, expressive, mais procédant d'un autre tempérament individuel, pourra fournir des données différentes en ce sens que par exemple les durées seront supérieures ou inférieures, les intervalles de hauteur seront augmentés ou diminués, les différences d'intensité seront plus fortes ou plus faibles, mais toujours il y aura correspondance entre les valeurs : un témoin A aura un débit plus lent qu'un témoin B, mais régulièrement plus lent, et les rapports de durée seront les mêmes chez les deus témoins; C fera un saut de quinte là où D ne fait qu'un saut de quarte, mais dans tous les intervalles significatifs on trouvera de même une augmentation chez C par rapport à D; si un rapport d'intensité 6/2 entre une sillabe accentuée et une sillabe faible chez E devient 5/2 chez F, tous les rapports similaires seront abaissés suivant une proportion sensiblement constante; c'est ce que les astronomes appellent l'*équation personnelle* et, pour emprunter à la géométrie une comparaison peut-être encore plus claire, entre les résultats de deus dictions qui, objectivement, sont également bonnes, on aura les mêmes relations qu'entre les dimensions linéaires de deus triangles non *égaus*, mais *semblables*. L'expérience a déjà montré que c'est bien ainsi que les choses se passent en effet, et c'est un résultat considérable pour la métode; M. Grammont voudra sans doute présenter dans une publication ultérieure le résultat de ses observations sur ce sujet, en quelque sorte *amorcé* par ce qu'il dit p. 87 des témoins employés par lui.

J'ai tenu à marquer de mon mieus les caractères essentiels de

Digitized by Google

la métode qui fait du *Vers français* un livre singulièrement plein et fort, une œuvre qui, tout en utilisant consciencieusement les travaus antérieurs, sait être puissamment originale et neuve. Je serais presque tenté d'arrêter ici mon conte-rendu en me bornant à conseiller à tous la lecture de ce livre, et une lecture attentive. Attentive et très attentive : l'exposé est d'une clarté parfaite, et le stile est entièrement exent de cette concision pénible qui rent l'expression obscure, mais le *délayage* n'est point le fait de l'auteur, et maint passage de son livre devra être lu, relu et médité[1] si l'on veut en extraire tout le suc doctrinal qu'il renferme. Je signalerai à titre d'exemple la note de la p. 87 sur la mesure directe de l'intensité par l'amplitude des vibrations en tenant conte des divers coefficients de résistance et de lancement des membranes. Il y a là, si j'ose m'exprimer ainsi, une bonne douzaine d'*œufs de Cristofe Colomb* de la plus belle venue. Leur découvreur nous les montrera sans doute à loisir plus tard, avec toutes les explications désirables; dès à présent la brève note par laquelle il nous les présente permet à un fonéticien averti de saisir la portée considérable de la découverte. J'indiquerai encore que d'autres passages peuvent étonner au premier abord ; il faut relire et réfléchir, et en dernier ressort l'étonnement s'évanouira pour faire place à la complète intelligence de la pensée de l'auteur. Ainsi notamment, les indications données p. 235 sur le timbre de *e* dans *je n(e) sais pas*, etc..., p. 339 sur l'hiatus *épée et* pourront surprendre un lecteur accoutumé à une prononciation un peu différente, comme p. ex. celle qui est usitée dans notre région lyonnaise; mais il s'agit ici de la prononciation parisienne, de celle que devaient pratiquer les poètes cités ici, de celle qui commande les effets étudiés dans ce livre.

Il faut bien cependant que j'indique au moins dans les grandes lignes comment la structure du *Vers français* réalise le plan

1. La consultation du livre est rendue très facile par des tables excellentes qui comprennent un index des passages étudiés par ordre alfabétique d'auteurs cités et une table analitique par ordre alfabétique des principaus sujets traités.

Digitized by Google

général de l'ouvrage ; chemin faisant je noterai certaines vues fondamentales et, particulièrement, ce que cette deusième édition nous apporte de neuf et d'important.

La première partie étudie *le ritme considéré comme moyen d'expression*. Un premier chapitre est consacré à *l'alexandrin classique* : l'ancien vers sillabique à pause finale obligatoire et à césure médiane assez nette pour pouvoir absorber une sillabe atone, divisé en deus hémistiches remplis un peu au hasard, devient peu à peu un vers essentiellement ritmique composé de quatre mesures dont les tens forts tombent l'un obligatoirement sur la pause finale qui ne concorde plus nécessairement avec une coupe sintaxique, l'autre sur une coupe médiane qui n'a plus le pouvoir d'absorption de l'ancienne césure, le reste en principe sur l'une quelconque des sillabes restantes dans chaque hémistiche ; les mesures peuvent donc présenter un nombre de sillabes variant de une à cinq, d'où des ressources pour ainsi dire illimitées offertes à l'expression au moyen de la vitesse du débit (durée des sillabes qui portent les accents ritmiques, les mesures tendant à s'égaliser en durée d'ensemble, quel que soit le nombre des sillabes qui les remplissent). Expression *en puissance* dans la *forme*, et qui ne se réalise que si le *fond* y donne lieu. Cette idée capitale s'applique à tous les moyens d'expression : M. Grammont l'a magistralement exposée dans son étude *Onomatopées et mots expressifs* (*Rev. d. l. rom.*, 1901, p. 97 et suiv.) ; il y revient ici à l'occasion de tous les moyens d'expression qu'il envisage, ainsi dans ce chapitre, p. 31 : « *Un moyen d'expression n'est jamais expressif qu'en puissance, et ne devient impressif que si l'idée le lui permet et le met en évidence* » ; p. 229, pour les répétitions de consonnes ; p. 232, 241, pour les effets produits par le timbre des voyelles ; v. encore p. 33 « l'attention mise en éveil par les moyens d'expression se porte *sur ce qui le mérite* », p. 312 la fine observation sur la valeur des *p* de *peuple* relevée par le *b* et par le sens du mot suivant, *imbécile*, et p. 3, 4 l'idée générale éclairée par une méprise contée avec cet *humour* qui ne gâte jamais rien et qui est libéralement répandu dans tout l'ouvrage.

Digitized by Google

Le chap. II est consacré au *rejet*, qui, comme tous les moyens d'expression, est essentiellement un « contraste qui éveille l'attention » (p. 33, idée générale reprise dans la conclusion, p. 449). Très à propos, le *rejet*, le *contre-rejet* et l'*enjambement* sont étudiés ensemble, comme étant « une seule et même chose » au fond, une « discordance entre la sintaxe et le mètre au point de vue de la diction » (p. 35). On voit apparaître le rejet au XVII^e siècle ; les romantiques en développent considérablement l'emploi. Les délicates nuances expressives du rejet sont examinées avec une fine précision et, comme la hauteur joue ici un rôle prépondérant dans la diction, plusieurs exemples particulièrement significatifs sont analisés en indiquant les intervalles musicaus (p. 41, 42).

Nous arrivons ainsi au chap. III, où nous voyons le *vers romantique*, alexandrin à trois mesures, soit deus coupes, s'introduire dans notre versification à côté du *classique* à quatre mesures, soit trois coupes; tous deus sortent de l'ancien alexandrin à césure par un procès souvent méconnu ; le *trimètre* romantique existe dès le XVII^e siècle et prent, comme vers à effet particulier (rapidité, groupement sintétique, mise en relief), une place de plus en plus importante à côté du *tétramètre* classique. La détermination d'un trimètre est souvent délicate ; je ne puis ici que renvoyer à la discussion approfondie des p. 70 et suiv., complétée p. 83 par la distinction entre les hexamètres et les vrais trimètres qui clôt une section consacrée aus vers coupés autrement qu'en quatre ou en trois mesures.

Le chap. IV, *La variété du mouvement ritmique*, est entièrement nouveau et repose sur des recherches poursuivies, après la première édition, à l'aide d'appareils de fonétique expérimentale. Le ritme est constitué par le retour des tens marqués à intervalles *téoriquement égaus* qui dans la pratique *tendent à l'égalité*. A cet effet les sillabes des petites mesures s'allongent et celles des grandes mesures se raccourcissent, de sorte que p. ex. une mesure comprenant quatre sillabes a le plus souvent une durée totale *sensiblement égale* à celle de la mesure de deus sillabes qui fait paire avec elle dans l'hémistiche. Il y a des iné-

Digitized by Google

galités, mais elles ne portent que sur des quantités généralement très faibles, et l'oreille, seul juge du ritme, s'en « soucie fort peu... : pourvu qu'elle sente qu'il y a eu allongement des sillabes dans les mesures qui en ont moins que la moyenne ou raccourcissement dans celles qui en ont plus, elle ne cherche pas à se rendre conte si ces changements de vitesse ont eu pour effet d'aboutir toujours à des durées rigoureusement égales ; elle en serait d'ailleurs incapable. Pourvu qu'elle trouve la régularité dans la variété, elle est satisfaite » (p. 85). Ce que l'oreille ne perçoit pas, les appareils l'enregistrent. Voici les principaus résultats des mensurations données p. 88 et suiv., simultanément pour la durée, la hauteur et l'intensité : les mesures finissent toutes avec une sillabe tonique fournissant le tens marqué et, sauf celles qui sont monosillabiques, elles commencent par le tens faible qui suit le tens marqué précédent ou ront le silence qui suit une fin de vers ; « les mesures de nos vers sont donc ascendantes, comme les mots mêmes de notre langue » (p. 90) ; les mesures de plus de deus sillabes ont dans leurs tens faibles une intensité soit égale soit — cas le plus fréquent — *croissante* en allant vers le tens marqué, donc pas trace de *nebenton* et même, le plus souvent, constatation d'un fénomène exactement opposé à cette hipotèse gratuite ; « la hauteur, la durée et l'intensité ne sont pas forcément liées l'une à l'autre aus tens forts, et sont très indépendantes l'une de l'autre aus tens faibles » (p. 91); les allongements de sillabe nécessaires pour égaliser sensiblement les mesures portent sur l'implosion des éléments consonantiques initiaus si la voyelle ne se prête pas à un semblable *étirement*, — fait de la plus grande importance, auquel il ne semble pas qu'on ait pris garde jusqu'à présent, fait qui domine la constitution ritmique de certains hémistiches. « Quand dans un hémistiche il n'y a pas d'autre mot apportant un accent tonique que celui qui fournit la sisième sillabe, en doit-on conclure que cet hémistiche ne constitue qu'une mesure ? Ce serait choquant dans une série d'alexandrins où tous les autres hémistiches ont en principe deus mesures. En fait cet hémistiche aussi a deus mesures, et leur séparation

Digitized by Google

est marquée par le prolongement d'une implosion consonantique » (p. 94, 95). Voici p. ex. deus vers de Musset où les tens marqués (notés ici par les italiques) présentent des tipes constitutifs bien différents :

Ma lec*tri*ce rou*git*, et je la *s*candal*ise*.
Nu comme le dis*cours* d'un académi*cien*.

Tens marqués essentiellement par une sillabe intense aus mesures 1, 2 et 4 de chacun de ces vers, mais par un allongement d'implosion à 3, ainsi 57 centièmes de segonde pour *sc* dans *scandalise* contre 34 pour le même groupe dans *discours*. « Dans les hémistiches ordinaires le ritme est marqué par un accent d'intensité intérieur ; ici il l'est par une durée d'implosion qui constitue une véritable coupe et répartit les sillabes de l'hémistiche en deus groupes. Durant cette coupe les organes vocaus ne restent pas inactifs, même si l'implosion est muette, et c'est précisément là ce qui distingue une coupe d'une pause ; durant une pause les organes vocaus restent inertes..... Au point de vue ritmique, l'oreille est satisfaite ; mais, habituée à la sillabe intense intérieure, elle trouve le ritme de ces sortes d'hémistiches moins net que celui des autres. Ils lui font une impression particulière, qui les rent aptes à exprimer, suivant les cas, la légèreté, la rapidité ou l'ampleur » (p. 95, 96). Les questions que soulève cette sorte de ritme par compensation sont extrêmement complexes, et le sujet — M. Grammont en prévient le lecteur — ne saurait être épuisé par la discussion pénétrante des p. 96-102, bien qu'elle porte sur tous les moyens de mettre en relief les tens marqués. En résumé on peut dire que les mesures tendent à s'égaliser comme des espaces d'étendue semblable limités par des sommets qu'accuse souvent une combinaison — parfois très subtile — de deus de ces éléments ou des trois ensemble. « Dans l'étude du ritme il ne faut pas séparer de l'examen de l'intensité celui de la durée et même celui de la hauteur. L'intensité entraîne toujours avec elle la durée et souvent la hauteur ; la réciproque n'est pas vraie. Mais souvent l'une de ces trois qualités tient la place d'une autre par compensation,

Digitized by Google

et l'oreille est toujours assez malhabile à discerner exactement la part qui revient à chacune » (p. 102).

Jusqu'ici l'alexandrin seul a été étudié : il a dans la versification du français moderne une place prépondérante ; par sa structure même, il pose dans toute leur ampleur toutes les questions ritmiques, et les solutions ainsi acquises peuvent s'appliquer aus autres vers par simple adaptation [1]. L'étude de ces vers entre ainsi aisément dans le cadre du chap. V, *Les poèmes à mouvements variés* : poèmes en vers libres (succession de mètres variés, dont le plus parfait modèle est dans les fables de La Fontaine, chefs-d'œuvre dont diffèrent à tous égards les essais généralement informes des *verslibristes* contemporains) ; poèmes en strofes libres (mètres variés suivant une succession reproduite dans chaque strofe ou strofes de structures différentes dans un même poème). On i trouvera des principes généraus importants et méconnus — ainsi : un vers *court* n'est pas par cela même plus *léger* ou plus *rapide* qu'un vers *long*, car « la vitesse ne dépent pas du nombre des sillabes, mais du rapport qui existe entre ce nombre et celui des mesures » (p. 106) — et des discussions de détail sur les effets obtenus, discussions d'une finesse très instructive, qui ne se laissent guère résumer utilement. Une critique littéraire digne de ce nom tirera grand profit de ces pages savoureuses.

La deusième partie est consacrée aus *sons considérés comme moyens d'expression*. Quelques pages d'introduction posent la question préjudicielle : les assonances intérieures et les allitérations ont-elles un rôle légitime dans l'art des vers ? sont-elles l'effet du pur hasard, ou même représentent-elles, comme certains l'ont voulu, une blâmable négligence ? M. Grammont constate que « tous les sons du langage, consonnes ou voyelles, peuvent prendre une valeur expressive lorsque le sens du mot dans

1. « Un vers de douze sillabes isolé est un vers ; il a son ritme complet et son harmonie forme un tout. Un vers de dis sillabes isolé n'est un vers que dans certaines conditions. Les vers qui n'ont que uit sillabes ou moins de uit sillabes ne sont des vers qu'à la condition de n'être pas isolés » (*Le vers fr.*, p. 438).

Digitized by Google

lequel ils se trouvent s'y prête..... De même dans un vers s'il y a accumulation de fonèmes, ces fonèmes deviendront expressifs ou resteront inertes selon l'idée exprimée. Le même son peut servir ou concourir à exprimer des idées assez différentes l'une de l'autre, sans qu'il puisse toutefois sortir d'un certain cercle où l'enferme sa nature propre. Il n'y a guère d'idée, si simple soit-elle, qui ne soit complexe, et..... ses différents éléments, ses différentes nuances peuvent être exprimées par le voisinage et le concours de sons différents; ..... dans un vers expressif il y a toujours plusieurs éléments variés qui entrent eu jeu dans l'expression. Ce sont ces différents éléments que nous chercherons à isoler en déterminant le rôle et la valeur propre de chacun d'eus » (p. 206, 207).

Cette citation suffit à donner une idée de la métode suivie et des résultats obtenus dans les chap. suivants : I, *Répétitions de fonèmes quelconques*; II, *Les voyelles*; III, *Les consonnes*. J'appèle spécialement l'attention sur les p. 311 et suiv., où est analisé « l'effet produit par l'emploi combiné de fonèmes divers » en déterminant « la part qui revient à chacun dans l'effet total ».

L'étude de l'*hiatus* trouve naturellement sa place dans le chap. suivant (IV), puisqu'il s'agit d'un cas particulier d'effet vocalique. Un hiatus est désagréable, indifférent ou harmonieus suivant la nature des voyelles en contact. Ce principe évident est constamment violé par les règles traditionnelles, fondées sur la routine grafique et la méconnaissance des conditions fonétiques, qui autorisent ici un hiatus déplorable comme dans *scarabée étincelant*, interdisent là une rencontre parfaitement licite en bonne raison comme dans *tu as*, bannissent des vers *le roi en rit* mais y admettent *le roi Henri*, etc...., etc,.. La *rime* (chap. V), qui intéresse à la fois le vocalisme et le consonantisme, présente un désaccord parallèle entre les observances routinières d'une part, le bon sens, le goût artistique et l'état réel de la langue d'autre part; M. Grammont donne des définitions lumineuses et pose des principes excellents sur les vraies rimes, la véritable alternance des rimes masculines et féminines, l'emploi de la rime riche et généralement les effets qui peuvent être obtenus par un maniement judicieus des rimes.

Digitized by Google

La troisième partie présente sur l'*harmonie du vers français* une construction solide, vraiment scientifique, et extrêmement originale. Une analise serrée de vers que tout le monde s'accorde à trouver particulièrement harmonieus permet de dégager *a posteriori* les motifs de ce jugement unanime : l'harmonie résulte de la disposition des voyelles dans le vers, de leur correspondance par groupes à deus (*diades*) ou à trois (*triades*), les deus sistèmes pouvant se rencontrer dans le même vers. « Puisque l'harmonie est d'autant plus grande qu'elle est plus facile à saisir, les vers les plus harmonieus sont ceus dans lesquels les groupements de voyelles coïncident avec les groupements de sillabes déterminés par le ritme » (p. 386, 387). Dans un alexandrin « les triades se correspondent deus à deus comme les rimes plates, de deus en deus comme les rimes croisées, en kiasme comme les rimes embrassées » (p. 389). Il existe également des groupements par multiples, *tétrades* (2 × 2) et *exades* (2 × 3). Les chap. qui suivent abondent en exemples instructifs commentés par quelques vues d'une justesse frappante :

I, triades, correspondance tout à fait comparable à celle des rimes et produisant sur l'oreille un effet analogue : « de même que les rimes plates n'ont nullement besoin d'être riches, de même la ressemblance des triades doit être d'autant plus grande et leur correspondance d'autant plus facile à saisir que celles qui se correspondent sont plus éloignées l'une de l'autre » (p. 391).

II, vers en diades, moins harmonieus en principe que les vers en triades, « parce que le nombre des divisions étant plus grand, l'attention risque davantage de se disperser et de s'égarer. C'est dire que les vers en diades sont d'autant plus harmonieus que leurs éléments se correspondent dans un ordre plus simple et plus régulier » (p. 400).

III, tétrades et exades ; on peut considérer les vers présentant cette structure comme « des vers en diades, dont les éléments remplissent certaines conditions de groupement et de correspondance » (p. 408).

IV, diades et triades combinées ; ce tipe a sa place naturelle

Digitized by Google

dans les vers ritmés à 2-4 et 3-3[1], 4-2 et 3-3, 3-3 et 2-4, 3-3 et 4-2. Sistème très harmonieus, mais le nombre impair des diades risque d'égarer l'oreille, surtout quand il s'agit de diades dont les voyelles ont des timbres voisins (p. 411 ; cf. p. 389, 390).

Je glisse — à regret — sur le chap. V (entièrement nouveau dans cette édition, correspondant à une section du chap. IV de la première partie, également nouveau) où l'on voit comment les hémistiches à *ritme consonantique* (p. 94 et suiv.) entrent dans le sistème de l'harmonie par groupement et correspondance ; sur les chap. VI et VII consacrés aus *vers imparfaitement harmonieus* par suite de discordance entre les divisions de l'harmonie et celles du ritme, et aus *vers dépourvus d'harmonie* parce qu' « aucun groupement des voyelles qui fournisse une correspondance n'est possible », de sorte que « l'oreille reste désagréablement impressionnée par cette série de sons qui se succèdent sans ordre et sans lien » (p. 428) ; et j'arrive au chap. VIII, *Classement de quelques poètes au point de vue de l'harmonie*. Les résultats précédemment acquis permettent d'entreprendre en toute sécurité ce classement : il confirme scientifiquement ce que sentent les gens de goût fin, ceus qui vraiment aiment la poésie. L'examen approfondi qui aboutit à établir l'ordre décroissant Racine, Hugo, Musset, Leconte de Lisle, Boileau, Lamartine (p. 436) est du plus haut intérêt pour la vraie critique littéraire (cf. ce que je disais sur la fin de la première partie) ; on verra p. 437 comment l'étude de l'harmonie par statistiques peut aider à comprendre l'évolution de l'art d'un poète en comparant ses œuvres à diverses époques de sa production.

Un dernier chapitre (IX) examine l'*harmonie des vers de moins de douze sillabes*, les précédents ne visant que l'alexandrin, pour les raisons que j'ai indiquées en parlant du chap. V de la première partie.

La *conclusion* occupe une trentaine de pages nourries de faits

1. Premier hémistiche comprenant une mesure de deus sillabes et une de quatre, segond hémistiche comprenant deus mesures de trois.

Digitized by Google

et d'idées. Après avoir rassemblé dans une claire sintèse les principes qui doivent régler l'emploi des moyens d'expression, M. Grammont recherche comment les poètes conforment leurs œuvres à ces principes. « Les poètes, s'ils s'astreignent à certaines règles parce que c'est l'usage, obéissent aussi à d'autres dont ils ne connaissent pas de formules et qui sont chez eus à l'état de sentiment. Ils ne calculent pas les effets, mais ils les sentent et ne sont satisfaits que lorsqu'ils ont trouvé l'expression adéquate de l'idée » (p. 451); de même, comme je l'ai dit plus haut, l'analise de l'harmonie confirme le sentiment des amateurs de goût fin. Cette conception de la mentalité des poètes est appuyée sur des exemples très précis tirés des corrections de Victor Hugo (p. 452-6). D'ailleurs « toutes les règles du monde sont impuissantes à faire naître une idée poétique, et même une forme irréprochable » (p. 457); seulement des principes justes et nets peuvent guider utilement le poète, lui faire écarter des vers mal venus ou améliorer des vers imparfaits. Et seuls des principes justes et nets peuvent conduire à la solution de l'antinomie que je signalais au début de ce conte-rendu. Ici M. Grammont indique, en développant des vues qu'il émettait dès 1891 (*Mém. Soc. ling.*, t. VIII, p. 57, 58), par quelles voies il faudra conduire la réforme d'une versification trop en désaccord avec la prononciation vivante. La langue de notre poésie est arcaïque et par conséquent artificielle sur trois points principaus : l'*e* « muet » ; la diérèse dans les groupes *i*, *ou*, *u* + voyelle ; l'*h* « aspiré ». Les œuvres des poètes modernes sont à cet égard pleines de contradictions et même de reculs ; Becq de Fouquières l'avait déjà signalé en excellents termes. Éliminer ces contradictions serait chose facile pour un poète qui voudrait étudier les conditions réelles de la prononciation vivante. Plus délicate serait la résolution de la discordance que produit la superposition de deus sistèmes, le vers français étant devenu ritmique tout en restant sillabique (p. 473). Les « décadents » semblent avoir eu conscience de cette antinomie, mais ils n'ont pu la résoudre parce qu'ils manquaient d'idées directrices. L'examen scientifiqne de la valeur de leurs tentatives conduit M.

Digitized by Google

Grammont à marquer nettement la voie à suivre en précisant la distinction entre les vers ritmiques libres et la prose fortement ritmée : la rime est indispensable pour marquer les fins de vers, sans quoi tous les effets de variété sont les uns exclus, les autres déplorablement atténués, sauf celui qui provient du contraste des mesures lentes et des mesures rapides, de sorte que la suppression de la rime produirait une monotonie insupportable (p. 476, 480). En somme on a le chois entre le vers sillabique contant les sillabes comme le fait la langue réellement vivante et le vers ritmé indépendamment du nombre des sillabes de chaque mesure. « On s'arrêtera évidemment à l'une de ces deus manières ou l'on ne fera plus de vers..... Il ne s'agit pas d'une révolution, mais de l'achèvement d'une évolution dont la plus grosse part est accomplie; il n'y a pas de voies nouvelles à frayer, le chemin est ouvert » (p. 480-1).

Je ne saurais mieus conclure ce conte-rendu qu'en reproduisant librement l'appréciation de M. Meillet sur le *Petit traité de versification française* de M. Grammont (*Bull. Soc. ling.*, t. XV, p. lxxij). Ici encore nous avons un chef-d'œuvre d'application de la science du langage à l'étude des procédés de l'expression artistique. Les conditions linguistiques de la structure des vers sont analisées avec une compétence qui manque trop souvent aus métriciens; le linguiste qui les analise a l'amour de la poésie : il sait trouver des raisons d'admirer qui n'apparaissent pas aus profanes, il donne à tout homme de bonne volonté le moyen de comprendre pleinement.

Jules RONJAT.

Digitized by Google

TABLE DU TOME XXVIII

de la *Revue de philologie française*, 1914.

MAX KREPINSKÝ. — Le changement d'accent dans les patois gallo-romans 1

L. CLÉDAT. — Contribution à un nouveau dictionnaire : le verbe « pouvoir » 62

Emploi explétif du pronom personnel régime indirect 66

A. DAUZAT. — Essais de géografie linguistique, I, Animaus d'élevage 81, 161

E. LERCH et L. CLÉDAT. — Pourquoi le participe présent est-il invariable ? 186

F. BALDENSPERGER. — Notes lexicologiques. 2e série. Suite .. 200

GASTON ESNAULT. — Lois de l'argot. Suite 210

A. JOURJON. — Remarques lexicografiques. Suite 243

CONTES RENDUS :

J. Ronjat, Comptes consulaires de Grenoble (J. Anglade) 69

Fr. Frankhauser, Das patois Von Val d'Illiez (J. Anglade) 70

O. Badke, Accent de phrase en français. — *J. Saalbach*, Construction du nouveau français (H. Yvon) 71

F. Brunot, Histoire de la langue française, suite (H. Yvon) 150

W. Meyer-Lübke, Romanisches etymologisches Wörterbuch, suite (A. Dauzat) 152

J. Désormaux, Un grammairien savoyard, J. T. Favre (A. D.) 156

J. Ronjat, Syntaxe des parlers provençaux modernes (A. D.) 157

W. Kaufmann, Die galloromanischen Bezeichnungen für den Begriff « Wald » (J. Ronjat) 301

E. Lorck, Passé défini, imparfait, passé indéfini (J. Ronjat) 303

M. Grammont, Le vers français, 2e édition (J. Ronjat) 305

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA REVUE 73, 147

CORRESPONDANCE : *Sur la famille du verbe « battre »* (Fuchs) ... 76

CRONIQUE. *Prononciation du latin* 78

Le Propriétaire-Gérant, ÉDOUARD CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

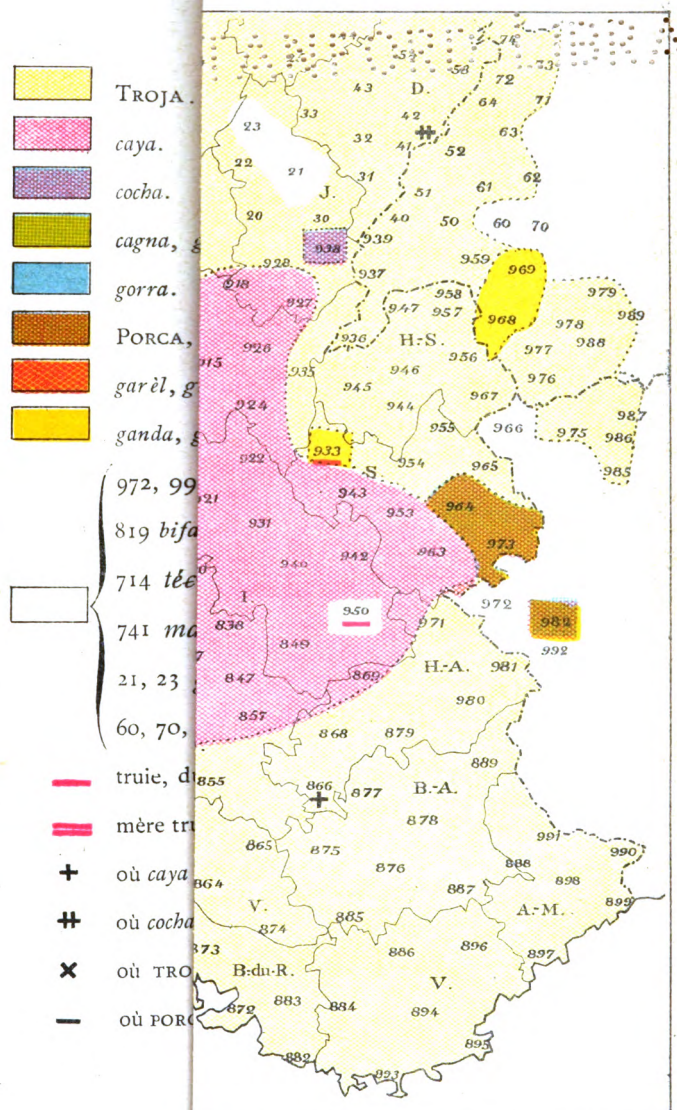

Digitized by Google

Digitized by Google

STANFORD LIBRARIES

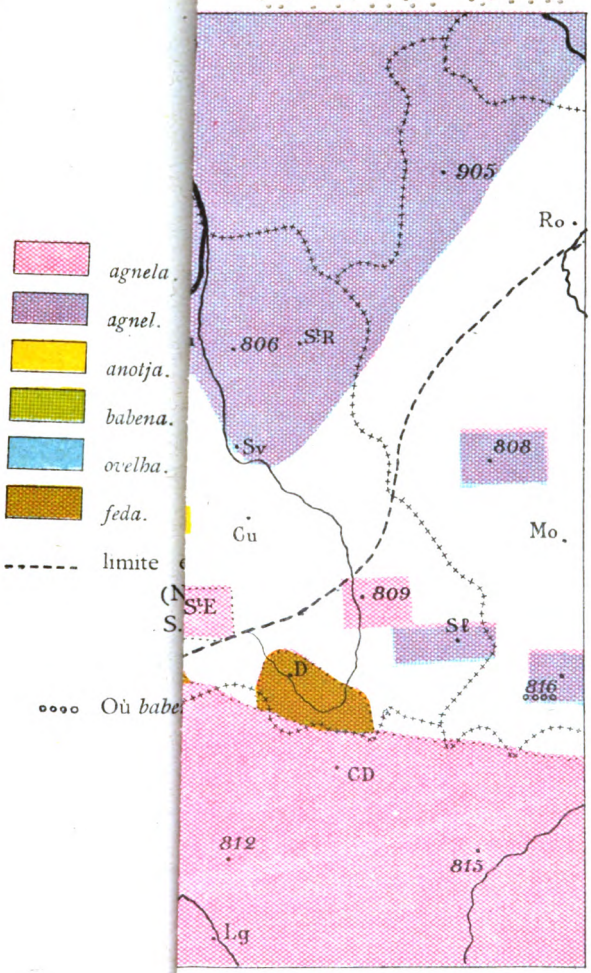

Digitized by Google

Digitized by Google

STANFORD LIBRARIES

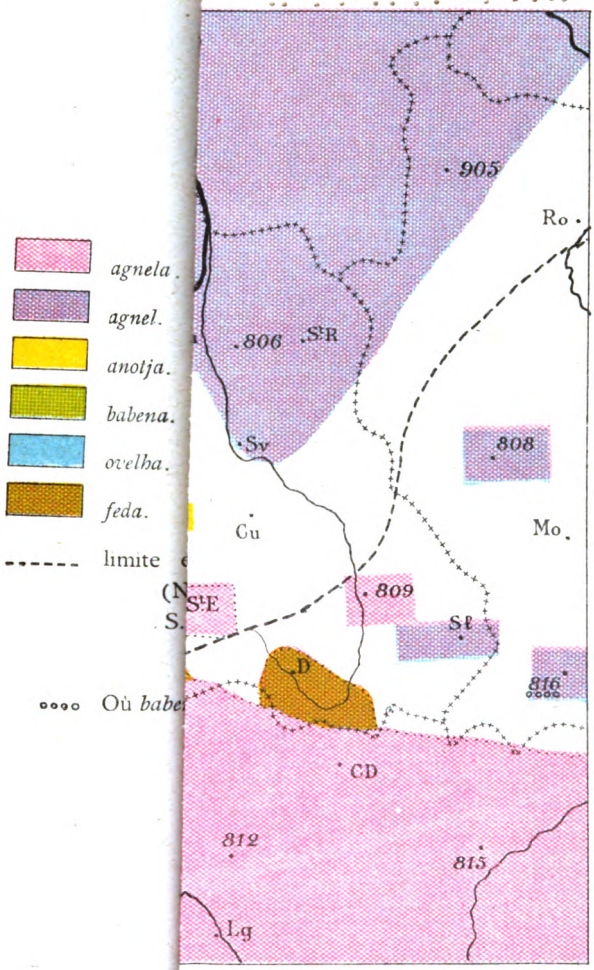

Digitized by Google

Digitized by Google

TOME XXVIII — 1er TRIMESTRE 1914

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

SOMMAIRE DU 1er TRIMESTRE 1914

Max KŘEPINSKÝ. — *Le changement d'accent dans les patois gallo-romans* 1

L. CLÉDAT. — *Contribution à un nouveau dictionnaire historique et « de l'usage »*. — Le verbe « pouvoir » 62

L. CLÉDAT. — *De l'emploi dit explétif du Pronom personnel régime indirect* 66

CONTES RENDUS. — J. RONJAT, *Comptes consulaires de Grenoble* (J. Anglade). — Franz FRANKHAUSER (Dr), *Das Patois von Val d'Illiez* (J. Anglade). — Dr Otto BADKE, *Sur quelques points de l'accent de phrase en français et en particulier sur l'interrogation* (H. Yvon). — Johannes SAALBACH, *Études sur la construction du nouveau français*. (H. Yvon) 69

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA « REVUE ». — Pierre CHAMPION, *François Villon, sa vie et son temps*. — Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, t. IV, 1re partie. 73

CORRESPONDANCE : *Sur la famille du verbe « battre »* (Fuchs)... 76

CRONIQUE. — *Prononciation du latin* 78

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) Téléph. : Gobelins 28-20

Oxford University Library OCT 28 1914

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 16 fr.

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT, 29, rue Molière, à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de notre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.
b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.
c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatif présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiès*, *il s'assiet* ; *je prens*, *il prent*, etc.
d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.
e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES.

Viennent de paraître :

10. — **Philippe de Novare**, MÉMOIRES (1218-1243), éd. par Charles KOHLER; XXVI-173 pages, avec 2 cartes..... **3 fr. 50**

11. — **Les Poésies de Peire Vidal**, éd. par Joseph ANGLADE; XII-188 pages..... **3 fr. 50**

12. — BÉROUL, **Le Roman de Tristan**, poème du XII^e siècle, éd. par Ernest MURET; XIV-163 pages..... **3 fr. »**

13. — HUON LE ROI DE CAMBRAI, **Œuvres**, Tome I : Li ABCés par ekivoche; Li *Ave Maria* en roumans; La descrissions des relegions, éd. par Artur LÅNGFORS; XVI-48 pages..... **1 fr. 75**

Volumes parus précédemment :

1. — **La Chastelaine de Vergi**, poème du XIII^e siècle, éd. par Gaston RAYNAUD, 2^e édition, revue par Lucien FOULET. Un volume in-8° de VII-35 p..... **0 fr. 80**

2. — François VILLON, **Œuvres**, éd. par Auguste LONGNON, 2^e édition revue par Lucien FOULET. Un volume in-8° de XVIII-132 pages..... **2 fr. »**

3. — **Courtois d'Arras**, jeu du XIII^e siècle, éd. par Edmond FARAL. Un volume in-8° de VI-34 pages..... **0 fr. 80**

4. — **La Vie de saint Alexis**, poème du XI^e siècle, texte critique de Gaston PARIS. Un volume in-8° de VI-50 pages..... **1 fr. 50**

5. — **Le Garçon et l'Aveugle**, jeu du XIII^e siècle, éd. par Mario ROQUES. Un volume in-8° de VI-18 pages..... **0 fr. 50**

6. — ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIII^e siècle, **Le Jeu de la Feuillée**, éd. par Ernest LANGLOIS. Un volume in-8° de XIV-76 pages..... **2 fr. »**

7. — **Les Chansons de** COLIN MUSET, éd. par Joseph BÉDIER, avec transcription des mélodies par J.-B. BECK. Un volume in-8° de XIII-44 pages..... **1 fr. 50**

8. — HUON LE ROI, **Le Vair Palefroi**, avec deux versions de **La Male Honte**, par HUON DE CAMBRAI et par GUILLAUME, fabliaux du XIII^e siècle, éd. par Artur LÅNGFORS. Un volume in-8° de XV-68 pages..... **1 fr. 75**

9. — **Les Chansons de Guillaume IX**, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred JEANROY. Un volume in-8° de XIX-54 pages..... **1 fr. 50**

BRUNEAU (Ch.). **Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne**, t. I, A.-L., in-8 de 538 pages et figures..... **15 fr. »**

Du même auteur : **Étude phonétique des patois d'Ardenne**, in-8, 1913..... **15 fr. »**

— **La limite des dialectes wallons, champenois et lorrains en Ardenne**, in-8, 1913..... **6 fr. »**

ŒUVRES INÉDITES D'ANDRÉ CHÉNIER

édition A. LEFRANC, in-8°..... **7 fr. 50**

Grands écrivains français de la Renaissance, par le même, 1914, in-8°. **7 fr. 50**

ŒUVRES COMPLÈTES DE STENDHAL

publiées sous la direction d'Édouard Champion, avec en appendice la Bibliothèque Stendhalienne — 5 volumes parus (sur 35 auxquels on souscrit). *Epuisé.* Il reste quelques exemplaires sur Hollande..... **20 fr. »**

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉD. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

PUBLIÉ PAR J. GILLIÉRON ET E. EDMONT

CORSE

Premier Fascicule. — [Cartes 1 à 200. — Abeille-Buvait.] — 25 francs.

FORMERA 10 FASCICULES AUXQUELS ON SOUSCRIT

L'Atlas linguistique de la Corse est la suite et le complément nécessaire de l'*Atlas linguistique de la France*. Celui-ci n'était pas en effet limité au territoire de la France, mais devait embrasser tout le domaine de langue française ; les 35 fascicules publiés jusqu'ici ont été consacrés au domaine continental de la langue française, France et régions voisines : vallées des Alpes, Suisse romande, Belgique. Il restait à étudier le domaine insulaire, *la Corse*. A celle-ci seront consacrés 10 fascicules de 200 cartes chacun, qui paraîtront à raison de 4 fascicules par an, de 1914 à 1916.

Ces fascicules auront le même intérêt que les précédents et seront aussi indispensables à tous les romanistes et à tous les linguistes, et, par suite, à toutes les universités et à toutes les bibliothèques. Mais ils ont encore cet intérêt nouveau de donner la première enquête méthodique et étendue sur les conditions particulières du langage dans une île, et dans une île soumise à l'influence de deux langues, l'italien et le français ou le provençal, et de divers dialectes de ces langues, sans parler des autres apports linguistiques que les relations maritimes ou les colonisations ont pu y introduire.

Le questionnaire qui a servi à cette enquête est encore plus étendu que celui qui a servi à l'enquête dans le domaine continental, et il a été soigneusement adapté aux conditions géographiques et sociales particulières à la Corse, mais le questionnaire de l'enquête continentale y a été maintenu si bien que la plupart des cartes de l'Atlas de la France trouvent un prolongement dans les cartes correspondantes des fascicules consacrés à la Corse.

Le bel ouvrage de MM. GILLIÉRON et EDMONT a déjà apporté à la *géographie linguistique*, à la *dialectologie* et à la *linguistique générale*, des matériaux essentiels et une base indiscutable ; l'*Atlas linguistique de la Corse* vient compléter heureusement cette œuvre, que l'éditeur est fier de pouvoir présenter au public savant.

Rappel : **Atlas linguistique de la France**, 35 fascicules, de 50 cartes chacun ; chaque carte est consacrée à un mot ou à un type morphologique..... **875 fr.**

TABLE DE L'ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

Gr. in-8 de VIII-529 pages..... **35 fr.**

Indispensable pour l'utilisation de l'*Atlas linguistique* ; mais peut être utilisée à part comme répertoire de formes et pour permettre de préparer les recherches ; se trouverait utilement dans toutes les salles de travail des Bibliothèques, des Universités et dans les séminaires de philologie.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

TOME XXVIII 3e et 4e TRIMESTRES 1914

REVUE

DE

PHILOLOGIE FRANÇAISE

ET DE LITTÉRATURE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

LÉON CLÉDAT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

SOMMAIRE

A. DAUZAT. — *Essais de Géografie linguistique*, I, *Animaux d'élevage* (Suite)..... 161
F. BALDENSPERGER. — *Notes lexicologiques*, 2e *série* (Suite)..... 200
Gaston ESNAULT. — *Lois de l'Argot* (Suite)..... 210
A. JOURJON. — *Remarques lexicografiques* (Suite)..... 243
CONTES RENDUS. — W. KAUFMANN, *Die galloromanischen Bezeichnungen für den Begriff « Wald »* (J. RONJAT). — E. LORCK, *Passé défini, imparfait, passé indéfini* (J. RONJAT). — M. GRAMMONT, *Le vers français*, 2e *édition* (J. RONJAT)..... 301
Table du Tome XXVIII..... 320

PARIS (6e)

LIBRAIRIE ANCIENNE H. CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

(*Tous droits réservés*) **Téléph. : Gobelins 28-20**

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 16 fr.

N. B. — Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou en chèque au nom de M. Edouard CHAMPION, 5, quai Malaquais.

Digitized by Google

Adresser ce qui concerne la rédaction à M. CLÉDAT, 29, rue Molière, à Lyon.

SISTÈME ORTOGRAFIQUE
DE LA *REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE*

La suppression des grafies dites grecques (mauvaises transcriptions latines des lettres grecques) a été approuvée par O. Gréard, Michel Bréal, Emile Faguet, etc. Elle est réalisée depuis longtens dans l'ortografe de l'italien, de l'espagnol et de la langue de Mistral. Les autres articles de nôtre programme ont été formulés avec le concours des linguistes les plus compétents. Ils rétablissent très souvent des formes employées par nos classiques (Racine écrivait *je prens* et Bossuet *il corront*) et ils visent non à simplifier l'ortografe, mais à la rendre plus correcte ; comme il se trouve qu'elle devient en même tens plus simple, le bénéfice est double.

a) Remplacer par *s* l'*x* valant *s*, sauf dans les noms propres.

b) Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

c) Terminer toujours par un *t* la 3e personne du singulier à l'indicatit présent des verbes en *oir* et en *re*, et supprimer la consonne muette devant ce *t* et devant l'*s* des deus premières personnes : *je m'assiés, il s'assiet* ; *je prens, i prent*, etc.

d) Remplacer, dans les mots d'origine grecque, *y* par *i*, *ch* non chuintant par *c* devant *a*, *o*, *u* ou une consonne et par *k* devant *e*, *i* ; remplacer *rh* par *r*, *th* par *t*, *ph* par *f*, — sauf dans les noms propres, ce qui exclut, provisoirement du moins, le titre même de la Revue.

e) Rectifier les grafies des mots suivants, contraires à la logique, à l'histoire de la langue, souvent même à l'étimologie : *asme* (au lieu de *asthme*), *baïadère* (comme *aïeul*), *batème* et *batiser*, *chetel*, *conter* de l'argent comme *conter* une histoire (c'est le même mot), le *cors* humain (ainsi écrit Descartes ; dérivés : *corset*, *corsage*), *un doit*, *donter* et *donteur*, *faisseau* (comme *vaisseau*), *un fis* (comme un *lis* ; ainsi écrit Montaigne), *forsené* (hors du *sens*), des *las* de soie, *maïonnaise* (comme *baïonnette*), *morseau* et *morseler* (comme *morsure*), un *pois* lourd (comme *peser*), tâter le *pous* (comme *pousser*), *pront* et *prontement* (ortografe de Racine et de Mme de Sévigné), un *puis* (comme *puiser*), un *remors* (comme un *mors* de cheval), *sculter* et de même les dérivés de ce verbe, *segond* (comme *aigu*), *seller* une pièce, y apposer un *seau* (latin *sigillum*), *set*, nom de nombre, et *sètième*, *sercueil* (doublet de *sarcofage*), une *sie* pour *sier* du bois, le *sousi*, nom de fleur (qui *suit* le *soleil*), le *tens*, de l'*uile* (latin *olea*), un *uissier* (latin *ostiarium*), *uit*, nom de nombre (latin *octo*), *uitre* (latin *ostrea*), *vint*, nom de nombre (sans *g* comme *trente*).

Pour l'alfabet fonétique de MM. Gilliéron et Rousselot, dont se servent plusieurs de nos collaborateurs, voir la notice qui accompagne l'*Atlas linguistique*.

Digitized by Google

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de MARIO ROQUES.

Viennent de paraître :

10. — **Philippe de Novare**, MÉMOIRES (1218-1243), éd. par Charles KOHLER; XXVI-173 pages, avec 2 cartes..... **3 fr. 50**

11. — **Les Poésies de Peire Vidal**, éd. par Joseph ANGLADE; XII-188 pages..... **3 fr. 50**

12. — BÉROUL, **Le Roman de Tristan**, poème du XII^e siècle, éd. par Ernest MURET; XIV-163 pages..... **3 fr.** »

13. — HUON LE ROI DE CAMBRAI, **Œuvres**, Tome I : Li ABCés par ekivoche; Li *Ave Maria* en roumans; La descrissions des relegions, éd. par Artur LÅNGFORS; XVI-48 pages..... **1 fr. 75**

14. — GORMONT ET ISEMBART. Fragments de Chansons de geste du XIV^e siècle, éd. A. BAYOT, in-8° XIV-71 p..... **1 fr. 50**

Volumes parus précédemment :

1. — **La Chastelaine de Vergi**, poème du XIII^e siècle, éd. par Gaston RAYNAUD, 2^e édition, revue par Lucien FOULET. Un volume in-8° de VII-35 p..... **0 fr. 80**

2. — François VILLON, **Œuvres**, éd. par Auguste LONGNON, 2^e édition revue par Lucien FOULET. Un volume in-8° de XVIII-132 pages..... **2 fr.** »

3. — **Courtois d'Arras**, jeu du XIII^e siècle, éd. par Edmond FARAL. Un volume in-8° de VI-34 pages..... **0 fr. 80**

4. — **La Vie de saint Alexis**, poème du XI^e siècle, texte critique de Gaston PARIS. Un volume in-8° de VI-50 pages..... **1 fr. 50**

5. — **Le Garçon et l'Aveugle**, jeu du XIII^e siècle, éd. par Mario ROQUES. Un volume in-8° de VI-18 pages..... **0 fr. 50**

6. — ADAM LE BOSSU, trouvère artésien du XIII^e siècle, **Le Jeu de la Feuillée**, éd. par Ernest LANGLOIS. Un volume in-8° de XIV-76 pages..... **2 fr.** »

7. — **Les Chansons de** COLIN MUSET, éd. par Joseph BÉDIER, avec transcription des mélodies par J.-B. BECK. Un volume in-8° de XIII-44 pages..... **1 fr. 50**

8. — HUON LE ROI, **Le Vair Palefroi**, avec deux versions de **La Male Honte**, par HUON DE CAMBRAI et par GUILLAUME, fabliaux du XIII^e siècle, éd. par Artur LÅNGFORS. Un volume in-8° de XV-68 pages..... **1 fr. 75**

9. — **Les Chansons de Guillaume IX**, duc d'Aquitaine (1071-1127), éd. par Alfred JEANROY. Un volume in-8° de XIX-54 pages..... **1 fr. 50**

BRUNEAU (Ch.). **Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne**, t. I, A.-L., in-8 de 538 pages et figures..... **15 fr.** »

Du même auteur : **Étude phonétique des patois d'Ardenne**, in-8, 1913..... **15 fr.** »

— **La limite des dialectes wallons, champenois et lorrains en Ardenne**, in-8, 1913..... **6 fr.** »

ŒUVRES COMPLÈTES DE STENDHAL

publiées sous la direction d'Édouard Champion, avec en appendice la Bibliothèque Stendhalienne — 5 volumes parus (sur 35 auxquels on souscrit). *Epuisé.* Il reste quelques exemplaires sur Hollande..... **20 fr.** »

Digitized by Google

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉD. CHAMPION, ÉDITEUR, 5, QUAI MALAQUAIS

FRÉDÉRIC MISTRAL

LA GENESI

In-8 avec texte latin, et traduction française par J.-J. BROUSSON, et portrait..... **5** fr. »

UN MAITRE DU ROMAN RUSSE

IVAN GONTCHAROV

(1812-1891)

par ANDRÉ MAZON

In-8, x-473 pages, avec fac-similé et portrait..... **10** fr. »

Du même auteur :

Emplois des aspects du verbe russe. In-8, XV-257 pages..... **8** fr. »

Forment les tomes III et IV de la Bibliothèque de l'Institut français de Saint-Pétersbourg.

LES LÉGENDES ÉPIQUES

RECHERCHES SUR LA FORMATION DES CHANSONS DE GESTE

par JOSEPH BÉDIER, professeur au Collège de France.

Ouvrage couronné par l'Académie française

(Grand Prix Gobert, 1911).

DEUXIÈME ÉDITION, revue et corrigée. TOME PREMIER.

Petit in-8, XVII-465 pages..... **5** fr. »

Tomes II, III, IV (et dernier). Chaque..... **8** fr. »

LE ROMAN DE RENART LE CONTREFAIT

Publié par GASTON RAYNAUD et HENRI LEMAITRE

Deux volumes in-8 jésus. Tome I, XXII-371 pages à deux colonnes et une planche. — Tome II, 361 pages à deux colonnes. Ensemble..... **25** fr. »

Avant-propos. — Introduction. — Sommaire. — Première branche. — Deuxième branche. — Notes et variantes. — Troisième branche. — Quatrième branche. — Cinquième branche. — Sixième branche. — Septième branche. — Huitième branche. — Notes et variantes. — Glossaire. — Table alphabétique des noms propres des principales matières.

GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS DE LA RENAISSANCE

par ABEL LEFRANC, professeur au Collège de France.

Le Roman d'amour de Clément Marot. — Le Platonisme et la Littérature en France. — Marguerite de Navarre. — Le Tiers Livre du « Pantagruel » et la « Querelle des Femmes ». — Jean Calvin. — La Pléiade au Collège de France.

BEAU VOLUME IN-8 CARRÉ TIRÉ PAR F. PAILLART

1.100 exemplaires sur papier vélin fin des Papeteries LAFUMA, de Voiron. **7 fr. 50**

Tous numérotés et presque entièrement souscrits.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DOES NOT CIRCULATE
Digitized by Google